

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai

Société historique et archéologique de Tournai, Société royale d'historie et d'archéologie

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 6.



1901

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

TOURNAI

Procès-Verbaux des Séances

Séance du 10 Janvier 1901

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président*.
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société.

Commission royale d'histoire. La chronique liégeoise de 1402 publiée par Eugène Boche.

Mémoire de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 6e série, tome 2.

Léon Lahaye. Cartulaire de la commune de Dinant, tome 5.
Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut, année 1899 et 1900.

Congrès archéologique d'Enghien, 1898. Compte-rendu, 2e fascicule.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tome 18, 1e et 2e fascicule.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 39e année, nos 3, 4.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, tomes 30 et 31.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1897-98.

Gazette numismatique, 5e année, n° 1 à 6.

Hommage de l'auteur, M. Léon Germain de Maidy :

Les épitaphes de l'église d'Amance.

Les sept regards de Dieu.

René de Maria, abbé de Saint-Mihiel.

Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une taque de foyer.

Saint Florentin et l'église de Bonnet.

Une ancienne cloche de Bussières.

Cercle archéologique de la ville de Termonde. Annales, 2e série, tome 4 à 7:

Id. L'église collégiale de Notre-Dame à Termonde et son ancien obituaire, par Alphonse de Vlaminck.

Id. Inscriptions funéraires et monumenlales de la ville de Termonde, par Jean Broeckaert.

MM. le général de Formanoir et le Baron d'Espierres s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg fait connaître que cette Société a accepté d'organiser le quinzième Congrès de la Fédération Archéologique de Belgique, qui aura lieu à Tongres, le 4 août 1901.

M. le Président du cercle Archéologique de Termonde propose de réprendre l'échange des publications qui a eu lieu autrefois entre cette Société et la nôtre, et envoie sept volumes de ses publications. On accepte très volontiers cet échange.

M. le Trésorier rend compte de la situation financière de la Société en 1900. Ce compte est approuvé.

M. Soil signale la nécessité de recruter de nouveaux membres honoraires pour remplacer ceux que la mort ou d'autres circonstances nous ont enlevés.

Le même membre ayant conservé la parole annonce qu'il s'occupe de la rédaction d'un travail sur *l'habitation à Tournai*, maisons, mobilier, usages, il espère pouvoir le terminer prochainement et on décide qu'il sera publié dans le volume d'Annales de cette année.

Séance du 14 Février 1901

M. le Comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal et la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus pour la Société :

Société belge de géographie. Bulletin, 1900, n°s 3 à 6 et 1901, n° 1.
Cercle gantois des sciences et beaux arts. Annales, tome 12, 5e liv.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, 2e série, t. 12. Liv. 1-4.
Id. Cartulaires, 4e fascicule.
Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, tome 13, 2e partie.
Analecta bollandiana, tome 19, fascicules 1-4.
Inventaire archéologique de Gand, fascicules 18, 19, 20.
Annales de la Société archéologique de Namur, tome 23, 2e livraison.
Id. Rapport de 1899.
Revue bénédictine, 1900, n° 4. 1901, n° 1.
Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome 14, liv. 3 et 4.
Id. Annuaire, 1901.

M. le Secrétaire signale une note de M. le Comte de Castellane lue au Congrès de numismatique de Paris, 190, intitulée *une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII, roi de France, à retrouver.*

Il s'agit de deniers d'or nommés *chaières* frappés au nombre de 3900 à Tournai, du 7 juillet au 13 août 1430. M. de Castellane prouve d'une façon péremptoire qu'il ne peut exister aucun rapprochement entre ces pièces et les doubles d'or créés en 1420 par le dauphin Charles, plus tard Charles VII et que par suite de la situation de Tournai, il y a tout lieu de croire que les *chaières* de 1430, se rapprochent des chaises d'or particulièrement connues en Brabant et en Flandre sous le nom de *klinkart.* Pour retrouver la monnaie tournaisienne, c'est donc dans cette direction qu'il faudra pousser les recherches.

(Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900. Paris, 1900, in-8°.)

MM. le général de Formanoir et Maurice Houtart s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Soil, au nom de ses collègues, rappelle que la Société compte en ce jour cinquante-cinq années d'existence et que son vénéré président M. le Comte de Nédonchel, reçu dans la Société le 6 février 1851, peut célébrer aujourd'hui ses noces d'or avec elle. Il rappelle l'existence brillante de la Société pendant ce long laps de temps et signale la juste réputation qu'elle s'est acquise sous la Présidence de M. de Nédonchel, qui depuis vingt huit ans l'administre avec une autorité si bienveillante et une activité qui ne s'est jamais démentie. Il énumère les titres du vénérable Jubilaire à la reconnaissance de ses concitoyens, au respect et à l'affection de ses collègues et après avoir rappelé la manifestation organisée en son honneur lorsqu'en 1892

S. M. le Roi lui conféra la croix de son ordre, il expose l'intention de nos membres de célébrer dignement cet heureux jubilé et termine en exprimant le vœu de voir longtemps encore notre digne Président demeurer à la tête de la Société et diriger ses travaux.

Ces paroles sont ratifiées par d'unanimes applaudissements.

M. le Comte de Nédonchel remercie avec émotion ses chers collègues des sentiments qu'ils viennent de manifester à son égard. C'est l'union qui règne entre eux tous, c'est leur ardeur au travail qui a fait la prospérité de la Société et qui l'a mise au rang honorable qu'elle occupe aujourd'hui.

M. René Desclée ayant obtenu la parole, rappelle que notre Société compte un second jubilaire, c'est M. Soil, qui, présenté comme membre titulaire à la séance de février 1876 et nommé secrétaire la même année, compte aujourd'hui, en cette qualité, vingt-cinq années de services, parmi lesquelles beaucoup de campagnes, comme organisateur du grand Congrès archéologique de 1895, de l'exposition d'art ancien de 1898, des musées communaux, et qui a publié plus de soixante travaux parmi lesquels il en est de très importants et qui font autorité. Il propose à la compagnie d'associer son jubilé à celui de M. le Président, dans une commune manifestation, ce qui est ratifié par l'adhésion de tous les membres.

M. le Président appuie la proposition de M. Desclée qui a, dit-il, devancé ses intentions. Notre cher Secrétaire a bien mérité de la Société dont il a été l'âme et pour laquelle il a montré tant de dévouement pendant ces vingt-cinq années.

M. Soil remercie à son tour M. le Président, M. Desclée et la compagnie de l'honneur qu'ils lui font

en l'associant avec notre vénéré Président, dans une même manifestation d'estime et d'amitié. Il se trouve heureux d'avoir pu travailler à la prospérité de la Société sous la paternelle direction de M. le Comte de Nédonchel et déclare qu'il a été largement récompensé de ses travaux et de ses campagnes, que rappelait M. Desclée lorsque récemment S. M. le Roi le créait chevalier de son ordre, en qualité d'archéologue.

Il proteste qu'il est plus disposé que jamais à consacrer toute son activité au développement de la Société et comme preuve de ses intentions il déposa la liste de vingt cinq membres honoraires qu'il vient de recruter, promettant d'en amener encore davantage.

Sur la proposition d'un membre, on nomme une commission chargée d'organiser la fête jubilaire qui aura lieu au mois de mai ou de juin prochain. Elle se compose de MM. le général de Formanoir, vice-Président, Allard, Desclée et Hocquet.

M. le Président annonce que de son côté, il se propose d'offrir une partie de campagne à ses chers confrères, au château de Boussu, pendant la bonne saison, ce qui est accueilli avec reconnaissance.

Il est ensuite procédé à la présentation des personnes ci-après, en qualité de membres titulaires :

M. Brants, (M.) professeur à l'athénée royal de Tournai, par MM. le Comte de Nédonchel, Hocquet et Soil.

Mgr le Prince Charles de Croy, propriétaire, à Rumillies, par MM. le Comte de Nédonchel, baron d'Espierres et Soil.

M. le chanoine Scheys, (L.) professeur au séminaire épiscopal, par MM. le Comte de Nédonchel, Houtart et Soil.

M. Semet, (J.) avocat, secrétaire du cercle artistique

par MM. le Comte de Nédonchel, Allard et Soil.
M. Wattecamps, (L.) propriétaire, par MM. le Comte de Nédonchel, Desclée et Soil.

Il sera statué sur leur admission à la prochaine réunion.

Séance du 14 mars 1901

M. LE COMTE DE NÉDONCHEL, *Président.*
M. EUGÈNE SOIL, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Annuaire, 1901.
Id. Bulletin de la classe des lettres, 1901, n°s 1 et 2.
Id. Académie de médecine, 4e série, tome 15, n° 1.
Id. Mémoires couronnés, in-8°, t. 15, 7e fascicule.
Wallonia, 9e année, 1901, n°s 1-3.
Revue belge de numismatique, 1900, 4e liv. 1901, 1e et 2e liv.
Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, tome 4, 1er fascicule.
Annales de l'Académie royale d'archéologie, 5e série, tome 2, 4e liv., et tome 3, 5e liv.
Id. Bulletin, 5e série, 9 et 10.
On y trouve. p. 465, (tome 2 des Annales, 4e liv.) un travail de M. E.-J. Soil. intitulé Constantinople.

MM. de Formanoir et du Chastel s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion et envoient leur procuration pour les votes dont il sera parlé ci-après.

Il est donné lecture de la correspondance : l'*Union Faulconnier*, Société historique de Dunkerque, demande l'échange de ses publications avec les nôtres, ce qui est accepté.

Il est procédé au vote sur les présentations de membres titulaires faites à la dernière séance.

MM. Brants, prince Charles de Croy, chanoine Scheys, J. Semet et L. Wattecamps, sont élus en cette qualité.

Dix nouveaux membres honoraires sont ensuite admis. M. Soil signale dans les annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. 14, p. 369, un article de M. Ed. de Munck sur *une aiguière et plateau en argent giselé et gravé de l'époqne Louis XIV* qui, d'après les poinçons qu'ils portent, pourraient bien être de fabrication tournaisienne; il annonce son intention de faire des recherches à ce sujet.

M. Desmons lit une note sur un tableau, Descente de Croix, conservé à La Haye et qui pourrait être attribué à Van der Weyden. (Il est parlé de ce tableau dans la revue de l'art chrétien de 1901, page 124, ou il est renseigné comme une œuvre de l'école brugeoise.)

Le musée du Mauritshuis à La Haye conserve une toile de haute valeur qu'on s'était accordé depuis plus de quarante ans à attribuer au maître tournaisien Roger de la Pasture, alias Van der Weyden.

L'exposition des peintres anciens que la ville de Bruges organise, dit-on, pour l'été de 1901 réunira, espérons-le, un nombre suffisant de toiles de ce maître pour qu'il soit permis de déduire de leur étude comparée les traits caractéristiques du *faire* particulier de Roger. Je sais du reste que de nombreux documents ont déjà été rassemblés pour cette étude par un artiste de notre ville. Il semble donc prématuré de discuter en ce moment la paternité du tableau de La Haye attribué à Van der Weyden en 1860, après l'avoir été à Memling et à d'autres.

Cette toile représente la *Descente de Croix*. Au centre, la sainte Vierge éplorée est agenouillée devant le corps de son fils que soutient Joseph d'Arimathie; auprès de Joseph, trois des saintes femmes : l'une, voilée, s'appuie à l'échelle qui a servi à la descente du corps, et joint les mains dans une expression de douleur poignante qui contraste avec l'affliction plus intérieure de la sainte Vierge : c'est bien ici la Mère des douleurs dont sept glaives ont transpercé le cœur. Une autre femme est agenouillée, et, la main sur la poitrine, elle détourne les yeux comme si les forces allaient lui manquer devant le cruel spectacle qui s'offre à sa vue. Madeleine debout, portant les aromates, occupe l'extrémité gauche du tableau. L'apôtre saint Jean, au pied même de la croix, soutient la sainte Vierge. A droite, Nicodème, en riche costume, porte le bout du linceul sur lequel repose le corps du Christ. Un évêque agenouillé — le donateur du tableau probablement — occupe l'extrémité droite du tableau entre les apôtres saint Pierre et saint Paul, reconnaissables aux clefs et au glaive qui sont leurs attributs constants.

M. Soil ayant obtenu de nouveau la parole signale dans le deuxième fascicule du Bulletin de la trentième réunion de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, tenue à Tournai au mois d'août 1896, des articles sur nos monuments, nos œuvres d'art, et nos industries artistiques, ainsi qu'une étude sur l'église Saint-Piat, et un projet de restauration de ce monument si intéressant, dû à notre confrère M. Louis Cloquet.

La Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc vient de faire paraître le deuxième fascicule du Bulletin de sa trentième réunion qui s'est tenue à Tournai au mois d'août 1896. On y trouve une foule d'appréciations sur nos monuments, nos œuvres d'art, nos industries artistiques qui seront consultées avec le plus grand profit. La même fascicule renferme le détail des excursions à Bon-Secours (Péruwelz), Condé, Valenciennes, Saint-Amand, Ath, Cambron, Soignies, et enfin une étude substantielle sur l'église Saint-Piat à Tournai et un projet de restauration de cet intéressant monument, par notre confrère,

M. le professeur Cloquet. Des planches habilement faites montrent l'église telle qu'elle se trouve maintenant et telle qu'elle serait si une restauration soigneusement conduite lui rendait son aspect primitif.

La partie romane de cette église paraît remonter au XIe siècle, et des documents d'archives permettent de fixer la date des remanîments apportés postérieurement à la construction, ainsi que celle des principaux objets mobiliers faits pour la décorer.

M. Cloquet considère Saint-Piat comme « un rare spécimen » du style roman primitif, antérieur à la cathédrale, et tout à » fait conforme au type de la primitive basilique des Gaules. » C'est en somme une basilique de style latin, telle qu'on éleva ces monuments dans nos contrées, où les arcs des murs latéraux reposent, non sur des colonnes en marbre antique, comme à Rome, mais sur des piliers carrés construits en moellons, les seuls matériaux que les constructeurs tournaisiens avaient sous la main. L'église Saint-Brice, dans sa partie la plus ancienne (la nef) est un autre exemple également intéressant du même style.

On ne peut que souhaiter, avec la plus vive ardeur, une restauration intégrale de la belle église de Saint-Piat, selon les plans dressés par M. Cloquet.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Cloquet relative à ce même monument, ainsi qu'au projet de dégagement de la cathédrale et à la restauration de la porte mantile. On décide son insertion au procès verbal.

M. Sonneville donne d'intéressants détails sur la reconstruction du château de Belœil, dont il a été chargé.

La prochaine réunion est fixée au 9 mai.

Gand, le 13 mars 1901.

Honoré Président et chers Confrères
de la Société historique et archéologique de Tournai,

Je regrette d'être par mes nombreuses occupations empêché d'assister aux séances de la Société historique et littéraire de

Tournai. La convocation que j'ai reçue pour la séance de demain me suggère l'idée de vous faire deux courtes communications.

La première est relative à l'église Saint-Piat de Tournai. Notre confrère M. Soil, vous fera sans doute part, en qualité de secrétaire, du dernier fascicule de la gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, qui contient une notice que j'ai consacrée à cet antique et très remarquable édifice. Par suite d'un malentendu, les planches jointes à cette étude se trouvent incomplètes : on a omis de reproduire le principal de mes dessins, celui qui présente, dans une coupe longitudinale du vaisseau, la restitution de l'ordonnance primitive; ordonnance typique de la basilique latine des Gaules. Je vous fais remettre par l'obligeante intermédiaire de M. Soil, les dessins originaux de mon étude et je me permets d'attirer votre attention sur la feuille en question. Peut-être la Société historique serait-elle disposée à publier un résumé de ma notice et à y joindre comme illustrations : 1° les clichés typographiques parus dans le bulletin de la gilde, que prêterait sans aucun doute l'éditeur du bulletin. 2° La coupe longitudinale en question, qui serait à reproduire comme planche originale (1).

Ma seconde communication est relative à la cathédrale. J'ai eu connaissance trop tard pour y intervenir en temps utile, des débats qui ont surgi au sujet des changements à apporter pour les dégager aux alentours de Notre-Dame. J'ai regretté de n'avoir pas été mis à même de défendre quand il en était encore temps, un projet dont je suis l'un des auteurs, et qu'on a violemment combattu, à ce que je pense, sans le bien connaître, projet qui n'avait peut-être pas les torts qu'on lui a prêté, mais sur lequel d'ailleurs il n'y a plus à revenir, étant données les dispositions actuelles des pouvoirs publics.

Dans les dispositions nouvelles qui prévalent, je me félicite d'ailleurs de voir triompher l'idée du dégagement du chevet de la cathédrale, idée que j'ai, comme on le sait à Tournai, mise en avant depuis de longues années, et qui était liée, dès le début en 1897, de l'étude du projet auquel je fais allusion.

Un autre travail faisait partie de notre projet, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer dès la fin de l'année 1897 à Mgr le

(1) Cette proposition est devenue sans objet, le Bulletin de la Gilde Saint-Luc ayant, depuis, publié la planche dont il est question dans cette lettre.

Vicaire général Leroy, à savoir le remanîment du perron disgracieux et encombrant dans lequel on a jadis noyé la base de la fameuse porte mantile. Ultérieurement je me suis abouché à ce sujet avec notre confrère M. Sonneville, architecte de la cathédrale à qui il appartenait, selon le désir de la fabrique de la cathédrale, d'étudier la réalisation de notre idée. Il y a adhéré en principe tout en y faisant des objections de détail et a bien voulu nous soumettre (à mon collaborateur M. E. Mortier et à moi) des esquisses pour la mise en exécution de cet ouvrage. Comme il pourra vous l'expliquer, il s'agissait d'abaisser de quelques degrés le sol même du portail intérieur et de diminuer notablement le développement du perron extérieur; de manière à mettre à découvert la base de la précieuse porte romane, dont aujourd'hui les seulptures descendent jusqu'au niveau du palier remonté, et sont à la portée des coups de pied des passants. Je crois bien faire en émettant le vœu que ce travail continue à être compris dans les nouvelles améliorations des abords du monument.

Veuillez agréer, M. le Président et chers Confrères, l'assurance de ma haute considération.

L. CLOQUET.

Séance du 9 mai 1901

M. le Comte de Nédonchel, *Président*.
M. Eugène Soil, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique, classe des lettres. Bulletin 1891, n° 3.

Commission royale d'histoire. Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège par MM. Bormans et Schoolmeester, tome 4.

Bulletin de l'Académie royale de Médecine, IVe série, tome XV, nos 2 et 3.

Id. Mémoires couronnés, in-8°, tome XV, 8e fascicule.

Revue bénédictine, 18e année, n° 2.

Analecta bollandiana, tome XX, fascicule 1.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, tome 6, 1re et 2e liv.

Union Faulconnier. Bulletin, 4e année, tome IV.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin, 8e année, nos 5 à 8, 9e année, nos 1 et 2.

Académie royale de Belgique. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, tome 70, bull. 1.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 39e année, nos 5 et 6.

La Gazette numismatique, 5e année, n° 7.

M. Cloquet fait hommage de son travail sur l'*Eglise Saint-Piat à Tournai*, remercîments.

M. le Secrétaire signale les publications ci-après, qui intéressent Tournai.

I. Dans le Bulletin de l'académie royale de Belgique, classe des lettres, 1901, N° 3, pp. 247 à 295, on trouve une communication de M. Ch. Duvivier, membre de l'académie, intitulée *La commune de Tournai, de 1187 à 1211.*

II. Dans le compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, tome 69 (5e série, tome X) IIe bulletin, page 65 :

M. V. Fris signale une « chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai, publiée en 1856 par le chanoine de Smet dans son recueil des chroniques de Flandre, t. 3, p. 110, d'après le manuscrit n° 19.684 de la Bibliothèque de Bourgogne.

Cette chronique, dit M. Fris, renferme des textes déjà connus, et des textes qui n'ont pas été publiés ailleurs.

Ces derniers sont : 1° une chronique de Tournai — écrite par un tournaisien, sur les faits qui, se sont passés au XIVe siècle et au commencement du XVe siècle (troubles de 1422 à 1430).

2° Une chronique de la lutte de Charles VII contre les Anglais, suite de la précédente.

3° Chronique des troubles de Tournai et de la révolte de Gand contre Philippe le Bon, de 1451 à 1453.

M. le Président fait part à la compagnie, de la mort de M. le général de Formanoir de la Cazerie, vice-président, décédé le 31 mars dernier. M. Soil, qui a représenté la société à ses funérailles et lui a adressé son dernier salut, accepte à la demande de l'assemblée, d'écrire la notice biographique du regretté défunt. Elle sera insérée dans les Annales, avec un portrait.

M. le Président salue ensuite les nouveaux membres

titulaires présents à la réunion, qui viennent combler les vides faits dans nos rangs, par plusieurs morts récentes.

Il est donné lecture de la correspondance : de nombreuses sociétés nous expriment leurs regrets à l'occasion de la mort de M. de Formanoir; notamment l'Académie royale d'archéologie, la Société royale belge de géographie, la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, la Commission royale des anciennes lois, l'Académe d'Arras, la Société d'émulation d'Abbevilles, l'Académie nationale de Reims.

Il est procédé au vote, sur la présentation de M. le chanoine Leclercq, comme membre titulaire. Il est admis en cette qualité. Outre les membres présents, MM. Allard et Sonneville, qui ont excusé leur absence et envoyé procuration, prennent part au vote.

M. Maurice Houtart donne lecture d'une très intéressante étude intitulée : *Le chef aux fleurs de lis dans les armes de Tournai*, et relative à la charte de 1426 qui modifie les armoiries de notre ville. On en vote l'impression.

M. Soil fait part à la compagnie d'un avis officiel parvenu à M. le général de Formanoir, le jour même de son décès, l'informant que le gouvernement consent à céder à la ville les *tours Marvis* près de la caserne de cavalerie, au sujet desquelles notre société à plusieurs fois petitionné pour obtenir leur conservation. Cette bonne nouvelle est accueillie avec une vive satisfaction.

---

2 Juin 1901

La société célèbre le jubilé de M. le comte de Nédonchel, membre titulaire depuis 50 ans et Président de la société depuis 27 ans, et celui de M. Eugène Soil, secrétaire depuis 25 ans.

L'Administration Communale se joint à elle pour fêter les jubilaires, et en séance solennelle du Conseil communal, tenue à l'Hôtel de ville, salon de la Reine, leur offre des médailles frappées à leur effigie, œuvre du sculpteur Godefroid De Vreese (1).

Séance du 13 Juin 1901

M. le Comte de Nédonchel, *Président.*
M. Eugène Soil, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4e série, tome 15, n° 4.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 39e année, nos 7 et 8.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, tome 15, liv. 1.

(1) Le compte-rendu de cette manifestation figure ci-après, page 5.

Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie, tome 2, nos 9 à 18, tome 3, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 9e année, no 5.

Société belge de géographie, 1901, no 2.

Ons Hémecht, 7e année, nos 1 à 6.

Algemeen Nederlandsch Familie blad, 13e année, nos 8-12, 14e année, nos 1 à 4.

Société d'agriculture des sciences et des arts de Valenciennes, tome 49 (1899).

Bulletin de la Commission historique du Nord, tomes 15, 22, 23 et 24.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence.... année 1900.

Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin 1900, nos 1, 2, 3, 4.

MM. Hocquet et Semet excusent leur absence à la réunion.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Houtart rappellant la belle cérémonie du 2 juin, propose qu'il en soit fait un compte-rendu pour nos annales, relatant, entr'autres choses, les discours prononcés à cette occasion. Sa proposition est accueillie, et on décide de demander ce compte-rendu à M. Hocquet.

Sur la proposition de M. le Président, on vote des remercîments au comité organisateur de la manifestation et en particulier à M. le comte du Mortier qui a accepté de la présider et à M. Hocquet qui a rempli avec tant de dévouement les fonctions de Secrétaire.

A la demande de M. Leuridan, président de la Société d'études du diocèse de Cambrai, on accepte d'échanger les Annales contre les publications de cette société. Sur la proposition du bureau, l'assemblée décerne à M. l'abbé Leuridan le titre de membre correspondant.

Les tomes IV et XXV des Bulletins étant devenus

très rares on décide de ne plus les céder qu'avec des collections complètes.

M. du Chastel est chargé de prendre connaissance du manuscrit de M. Leuridan, père, intitulé *Templeuve et son histoire féodale* et de faire rapport en vue de l'impression de cette étude, dans nos annales.

Il est procédé par scrutin secret à l'élection d'un vice-président, en remplacement du général de Formanoir, décédé. M. Eugène Soil est élu en cette qualité.

Il remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vint de lui faire en lui accordant ses suffrages et promet de mettre tout son dévouement à travailler à la prospérité de la société.

Il propose ensuite, pour le remplacer dans les fonctions de secrétaire M. René Desclée, tandis que M. Houtart, remplacerait à son tour M. Desclée, comme trésorier, fonctions pour lesquelles il paraît tout désigné.

A la suite de deux scrutins secrets, MM. René Desclée et Maurice Houtart sont proclamés secrétaire et trésorier respectivement.

M. Desmons lit un mémoire sur *La réception du marquis de Trazegnies en qualité de gouverneur de Tournai* (1649). On en vote l'impression.

M. le comte de Nédonchel fait passer sous les yeux de l'assemblée quelques matrices de sceaux ayant appartenu à des institutions ou à des familles du Tournaisis qu'il se propose de donner au musée communal.

Séance du 11 Juillet 1901

M. Eugène Soil, *Vice-Président*, occupe le fauteuil.
M. Adolphe Hocquet, *Bibliothécaire ff.* de *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1901, n°s 4 et 5.

Revue belge de Numismatique, 1901, 3e liv.

Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons, 6e série, 3e bulletin.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome 24, 2e livraison.

Revue bénédictine, juillet 1901, n° 3.

Inventaire archéologique de Gand, fascicule XX, XX (*bis*) table, et XXI.

Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie, vol. III, n°s 3 et 4.

Cercle hutois des sciences et beaux arts, tome 13, 1re liv.

Wallonia, 9e année, n°s 4 à 6.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, année 1896, 46e vol., liv. 4. 1899. 49e vol., liv. 3 et 4. 1900. 50e vol., liv. 1-4. 1901. 51e vol., liv. 1, 2 et 3.

Union Faulconnier. Bulletin, 4e année, tome 4, juin 1901.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, tome 17, 3e partie.

Comité archéologique de Senlis, 4e série, tome III, 1899.

Neue heidelberger Jahrbucher, IXe année, 2e fascicule, X^e^ année, 1er fascicule.

Mgr Hautcœur. Histoire de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille, 3 vol.

Mgr Hautcœur. Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille, 2 vol.

Mgr Hautcœur. Documents liturgiques et nécrologiques de l'église Saint-Pierre, 1 vol.

Société d'études de la province de Cambrai. Bulletin, 1re et 2e année.

MM. le comte de Nédonchel et Houtart s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Sur la proposition du bureau, l'assemblée, en souvenir des fêtes jubilaires du mois de juin, décerne le titre de membre correspondant à Messieurs :

Alfred Bequet, président de la société archéologique de Namur.

Baron Béthune, président de la gilde Saint-Thomas et Saint-Luc, à Bruges.

Comte Th. de Limbourg Stirum, sénateur, à Bruxelles.

Baron Edouard Houtart, à Monceau-sur-Sambre.

Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des monuments à Bruxelles.

A. Merghelynck, à Ypres.

Niffle-Anciaux, archéologue à Namur.

Emile Hublard, secrétaire de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.

Edouard Poncelet, conservateur des archives de l'Etat, à Mons.

Zech-du Biez, éditeur à Braine-le-Comte.

Vicomte de Ghellinck Vaernewyck, archéologue à Bruxelles.

Amé Demeuldre, président du Cercle archéologique à Soignies.

Alexandre Favier, archéologue à Douai.

Quarré Reybourbon, archéologue à Lille.

B. Lesueur de Moriamé, maire d'Etrun (par Arras).

M. le comte du Chastel lit un rapport concluant à l'impression dans les Annales du travail de feu M. Leuridan, père, intitulé *Templeuve et son histoire féodale*. L'assemblée se rallie aux conclusions du rapporteur.

L'assemblée délègue M. Soil pour la représenter au congrès archéologique de Tongres, le 4 août prochain.

M. Soil signale dans le catalogue n° XXVII de la librairie Jacques Rozenthal de Munich, le manuscrit suivant, intéressant Tournai.

« 51. Horæ B. V. Mariæ ad usum ecclesiæ Tornacensis. Livre d'heures à l'usage de Tournay écrit pour » Jacques Lefebvre et Jacqueline Hengne, sa femme. » Manuscrit sur vélin du quinzième siècle écrit très » soigneusement en rouge et noir orné de sept grandes » et de douze petites miniatures, de bordures et de » nombreuses capitales, tout cela joliment peint en or » et en couleurs. 125 ff. in-8° carré. Rel. orig. en bois » et veau avec garnit. de cuivre cis. 500 [mark.]

» La première représentation qui ouvre le volume » s'étend sur deux pages et fait voir toute la famille » (deux mâles, quatre femelles) [sic!] de Jacques » Lefebvre à genoux devant la sainte Vierge et l'Enfant, » Jacques Lefebvre est accompagné de S. Jacques » Majeur. On lit sur le feuillet de garde : Les heures » icy appartiennent à Jacquemine du Santchoy demou- » rante à Lorgies 1600. Dernièrement vient le volume » de la collection de Monseigneur de Monteil... »

Séance du 10 Octobre 1901

M. Eugène Soil, *Vice-Président*, occupe le fauteuil.
M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la société depuis la dernière réunion.

Annuaire. Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1900.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 3e série, t. 6.

Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, à Douai, célébration de son centenaire, 1899.

Bulletin de l'université de Toulouse, fascicules 13 et 14.

Institut archéologique du Luxembourg. Annales, 55e année, tome 36.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e sér., tome 13.

Congrès archéologique de France, 65e session. Séances générales tenues à Bourges en 1898.

Il est donné lecture de la correspondance :

MM. Lagasse de Locht, Baron Houtart, Quarré-Reybourbon, Zech-du Biez, comte de Limbourg Stirum, Bequet, Niffle-Anciaux, Baron Béthune, Lesueur de-Moriamé, Poncelet, Hublard, Favier et Demeuldre remercient la société de leur nomination en qualité de membres correspondants.

Sur la proposition du bureau, sont encore élus en la même qualité, Messieurs :

Le baron E. Boissonnet, ancien magistrat à Douai.

Le baron de Vinck de Winnezeele, archéologue à Anvers.

F. Donnet, administrateur de l'Académie des Beaux-Arts à Anvers.

Le marquis R. de l'Estourbeillon de la Garnache, député, à Vannes.

Le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique à Bruxelles.

Le comte de Hemricourt de Grunne, président de la Société de Tongres.

M. Soil fait rapport sur les travaux du *Congrès archéologique de Tongres.*

M. Houtart lit une notice sur l'origine tournaisienne de *Hélène Fourment* femme de Rubens, et plus tard baronne de Bergeyck.

M. Desmons communique ensuite une description et un inventaire du mobilier garnissant la Halle des Consaux en 1696.

On vote l'impression de ces communications.

Séance du 14 Novembre 1901

M. EUGÈNE SOIL, *Vice-Président*, occupe le fauteuil.
M. RENÉ DESCLÉE, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les publications reçues pour la société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres, 1901, nos 6, 7 et 8.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 4e série, t. XV, no 5 à 8.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, tome 70, 2e et 3e bulletin.

Société royale belge de géographie. Bulletin 1901, nos 3 et 4.

Analecta bollandiana, tome XX, fasc. 2 et 5.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8°, nos 25 et 26.

Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger. (Commission royale d'Histoire), 1899.

Documents du Congrès archéologique d'Arlon, 1899, 1er fasc.

Compte-rendu des travaux du même Congrès, Arlon 1900.

La Gazette numismatique, 5e année, n° 8, 9, 10, 6e année n. 1.

Livret de l'université de Toulouse, 1900. — Bulletin, fasc. 12. — Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon par A. Garrigou. — Marguerite de France, bienfaitrice de Cujas, par J. Bressoles. — Thèses de Droit par C. Piccioni.

La Verveine, journal littéraire, mars 1900.

Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut 1901. — Institut provincial de bactérialogie du Hainaut, 1900. — Commission provinciale d'agriculture, 1900. — Commission provinciale des monuments, 1901.

M. Soil communique à l'assemblée des nouvelles de la santé de notre vénéré Président qu'une longue maladie retient chez lui depuis plusieurs mois. Il fait ensuite part de la mort d'un de nos membres correspondants, M. Sorel, président honoraire du tribunal de Compiègne.

Le comité du Bulletin historique du Diocèse de Lyon demande l'échange de cette publication, avec nos Annales, ce qui est accepté.

M. Houtart signale, de la part du baron du Sart, deux numéros du catalogue de novembre de la librairie Soffroy, à Paris, relatifs à Tournai :

23.037 *Tournai.* 10 pièces in-4 en feuilles, 4 fr.

Arrêts concernant les religieux augustins de Douay et les religieuses de Nazareth d'Ath, 1678; les procureurs du Roy des Maistrises, 9 aoust 1701; le Droit des officiers de la chancel-

lerie, 1703. — Défense de sortir de la chaux de Tournay et de la transporter dans les pays occupés par l'ennemi, 1706. — Décharge des droits sur les charbons, 1714. — Mémoire sur le différend qui est entre Mgr l'évêque et les réguliers de son diocèse, 1672. — Arrêt de la cour du Parlement de Paris, séant à Tournay, qui casse la constitution françoise. — Réunion des villes de Tournai et Louvain à la République.

23.040 Certificat d'armoiries pour Marie-Catherine *Rose*, veuve de Claude Cresteau, médecin à Tournay, enregistrées à Lille. Parch. signé de d'Hozier, armoiries peintes, 1699; in-4. 4 fr.

Le même membre offre à la société deux pierres lithographiques dessinées pour l'ouvrage de M. B. du Mortier : Etude sur les principaux monuments de Tournai.

Remercîments.

M. Hocquet signale un petit volume que catalogue Desmazières, mais qu'il ne possédait pas et qu'il croit rare, pour ce motif : *La manière d'honorer sainte Deppe*. Tournai, veuve Nicolas Laurent. 1616.

M. Desmons signale, à cette occasion, les fêtes qui ont eu lieu à Tournai lors de l'arrivée des reliques de sainte Deppe et rappelle qu'à la fête de certains saints considérés comme patrons de la ville, le magistrat assistait en corps aux processions célébrées en leur honneur.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fr. Duriez avec laquelle il fait parvenir une liste de 298 de tournaisiens notables, de 1690 à 1710. On vote le dépôt de cette communication aux Archives.

Le même membre signale diverses publications renfermant des articles relatifs à Tournai.

Dans l'*Inventaire des Cartulaires belges conservés à l'étranger*, publié par la Commission royale d'histoire, (3e répertoire, 1899), on trouve mentionnés les actes suivants, relatifs à *Tournai*.

Cinq actes de 1370 à 1518.

Partie de registre in folio sur papier, 35 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

Bibliothèque du musée britannique à Londres. Fonds additionnel, n° 30719.

Recueil de pièces touchant Tournai, le Tournaisis et la Flandre française de 1187 à 1713.

In-folio sur papier 118 feuillets, écriture du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Papiers Gérard à la bibliothèque royale de La Haye, tome 155.

Abbaye de Notre-Dame des Prés-Porchins. Cartulaire, fondation et dotation de l'abbaye, douze actes de 1230 à 1234, oblong sur parchemin, 13 feuillets écrits, écriture du XVe siècle.

Bibliothèque nationale à Paris. Fonds latin, vol. n° 10169.

Abbaye Saint-Martin.

Calendarium obituarium et Cartularium abbatiæ Sancti-Martini Tornacensis.

Bibliothèque de sir Thomas Philips à Middle-Hill, n° 2155.

Dans les Annales de l'académie royale d'Archéologie de Belgique, 5e série, tome III, 3e livr., p. 287. « Une sculpture tournaisienne du XVe siècle, au Louvre, par M. L. Maeterlinck. »

Il s'agit d'une sculpture en bois de chêne, cataloguée : n° 125bis, l'adoration des bergers, « sculpture française ou flámande du XVe siècle, » avec planche.

Auteur inconnu, mais on peut y voir, sinon la main, du moins l'influence directe de Van der Weyden

Dans les Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie, 37e année, 1900 (nos 9 et 10 page 231), on lit :

« D'après M. de Burbure, il existait en 1453 un » vaste édifice dénommé *Doornyk* (Tournai) apparte- » nant à un membre des sept familles dites patriciennes » d'Anvers, Nicolas Alleyn, receveur de la ville. » (Le texte ne donne pas d'autres renseignements.)

M. Soil signale encore la découverte des restes d'une Villa Gallo-romaine, à Grandmetz, dans un terrain appartenant au Baron du Sart de Bouland. Les fouilles commencées cette année, seront reprises après l'enlèvement de la récolte, l'an prochain.

Enfin, le même membre donne lecture d'une note sur les récents travaux publiés au sujet d'œuvres restituées à nos peintres du moyen âge, Daret, Campain, Van der Weyden, et se réjouit de la gloire nouvelle qui en résultera pour notre grande école de peinture tournaisienne. On vote l'impression de cette communication.

Séance du 12 Décembre 1901

M. Eugène Soil, *Vice-Président.*
M. René Descle, *Secrétaire.*

Après adoption du procès-verbal de la séance de novembre, M. Soil donne lecture de la lettre de faire

part du décès de notre vénéré Président, le comte de Nédonchel, survenu le 8 décembre courant.

Il rappelle la part prépondérante qu'il a pris aux travaux et à la direction de la Société pendant les cinquante ans qu'il en a fait partie, et retrace les solennelles funérailles que la population tournaisienne lui a faites.

A la prière de l'assemblée il accepte d'écrire la notice biographique du regretté défunt, et, sur sa proposition, il est décidé qu'il sera sursis pendant trois mois, en signe de deuil, à l'élection d'un nouveau président.

L'élection triennale des membres du bureau qui en vertu des statuts devait avoir lieu à la séance de ce jour, est renvoyée à la même séance (mars 1902).

Sur la proposition de M. Hocquet on décide qu'en cas de décès d'un confrère, les membres recevront une convocation spéciale, pour assister en corps à ses funérailles, et la séance est ensuite levée, en signe de deuil.

MANIFESTATION

EN L'HONNEUR DE MESSIEURS

le comte G. de Nédonchel & Eugène J. Soil

2 JUIN 1901

Au début de l'année 1901, la Société historique et archéologique de Tournai, fondée en 1846, comptait cinquante-cinq années d'existence ; le comte de Nédonchel, reçu en 1851, achevait sa cinquantième année en qualité de membre titulaire, dont vingt-huit comme président de la Société, et M. Soil, nommé en 1876 membre titulaire et presque aussitôt après secrétaire, comptait vingt-cinq ans de fonctions, en cette qualité.

Ces trois dates anniversaires des 15 février 1846, 6 février 1851 et 17 février 1876 furent rappelées à la séance du 14 février 1901 et plusieurs membres proposèrent de fêter le double jubilé de deux de leurs confrères les plus distingués, qui pendant ce long laps de temps avaient bien mérité de la Société.

M. le comte Georges de Nédonchel qui porte avec tant de verdeur ses quatre-vingt-huit ans, descend d'une



des plus nobles familles de la région qui compta des membres aux croisades; il a parcouru une longue carrière en faisant le bien, et semble n'avoir joui des dons de la fortune que pour les répandre sur les déshérités de ce monde. Libre de son temps, il s'est voué aux études archéologiques; entré dans notre Société, alors à ses débuts, successivement membre titulaire, trésorier et vice-président, il la préside depuis vingt-huit ans avec une autorité et une bienveillance qui ne se sont jamais démenties. Ecrivain et collectionneur, il a enrichi nos publications du résultat de ses travaux et le musée communal du fruit de ses patientes recherches sur la numismatique tournaisienne.

M. Eugène Soil, qui voudrait, comme l'historien Cousin, faire suivre son nom de ce seul mot : *tournaisien*, est plus jeune de quarante ans, que notre président. Mais il compte déjà vingt-cinq années de services archéologiques dont beaucoup d'années de campagne. Juge au tribunal civil, membre de la Commission royale des monuments, conservateur des musées communaux, il a consacré tout son temps, en dehors de ses devoirs professionnels, à l'étude des arts et de l'archéologie, et surtout, à l'étude des antiquités tournaisiennes.

Ecrivain, collectionneur, conférencier, voyageur, il a toujours en vue son cher Tournai, soit qu'il l'étudie sur place, soit qu'il revendique les productions de ses artistes répandues au loin, soit qu'il recherche les origines de ses arts dans les arts étrangers. Il administre la Société et dirige ses publications avec un soin extrême.

L'assemblée adoptant, par acclamation, la proposition de fêter ce double jubilé, décida, en même temps, d'offrir aux jubilaires un souvenir qui rappelat d'une



[illegible] bien, [illegible] pour les [illegible] [illegible]s ; entré [illegible] successivement [illegible] et vice-président, il la [illegible] une autorité et une [illegible] [illegible] jamais [illegible]. Écrivain [illegible] nos [illegible] du résultat [illegible] communal du fruit de ses [illegible] sur la numismatique tournaisienne.

M. Eugène Soil, qui voudrait, [illegible] Cousin, faire suivre son nom de ce seul [illegible] *sien*, est plus jeune de quarante ans, que [illegible] dent. Mais il compte déjà vingt-cinq [illegible] archéologiques dont beaucoup [illegible] Juge au tribunal civil, membre de [illegible] royale des monuments, conservateur des [illegible], il a consacré tout son temps [illegible] à l'étude [illegible] à l'étude [illegible]

[illegible] collectionneur, conférencier [illegible] en vue son cher Tournai [illegible] soit qu'il revendique [illegible] répandues au loin, soit [illegible] de ses arts dans les arts [illegible] dirige ses [illegible]

[illegible] adoptant, [illegible] double jubilé, [illegible] un souvenir [illegible]



Jubilé du 2 Juin 1901

manière honorable et durable, cet heureux événement.

Un Comité fut nommé séance tenante, pour organiser la manifestation; composé de MM. le général de Formanoir de la Cazerie, vice-président de la Société, Albert Allard, René Desclée et Adolphe Hocquet, il se mit aussitôt à l'œuvre, et décida de faire frapper des médailles commémoratives à l'effigie des deux jubilaires et de leur offrir un banquet Tous les membres titulaires, honoraires et correspondants, ainsi que les amis particuliers des jubilaires furent invités à prendre part à la manifestation; en même temps on en informa les sociétés avec lesquelles notre Compagnie échange ses publications et on sollicita l'administration communale de Tournai d'y participer. Celle-ci, avec le plus gracieux empressement, décida d'intervenir dans la dépense relative à la frappe des médailles et fit connaître son intention de les voir offrir à MM. de Nédonchel et Soil, à l'Hôtel de ville, en présence du Conseil communal, voulant reconnaître par là, les services que tous deux avaient rendus à la cité pendant le cours de ce demi-siècle et de ce quart de siècle.

Le Comité fit choix d'un sculpteur d'un talent reconnu, M. Godefroid Devreese, de Bruxelles, pour modeler les médailles et des listes de souscription, mises aussitôt en circulation, se couvrirent rapidement d'un grand nombre de signatures.

Mais tandis que le Comité organisait la fête, son président, le général de Formanoir, atteint depuis longtemps d'une maladie que sa constitution encore robuste, malgré son grand âge, semblait devoir conjurer, fut enlevé en quelques jours par la mort, laissant les plus vifs regrets à tous ceux qui furent ses confrères et ses amis.

M. le comte du Mortier, le doyen des membres titulaires de la Société, accepta de le remplacer à la tête du Comité, et toutes choses se trouvant prêtes, on décida, après avoir pris l'avis de l'administration communale, de fixer la fête au 2 juin.

Dans l'intervalle de nombreuses adhésions de Sociétés savantes étaient parvenues au Comité et plusieurs avaient annoncé l'intention de se faire représenter à la cérémonie.

SÉANCE SOLENNELLE A L'HOTEL DE VILLE.

Le 2 juin 1901 à midi et demi, le Conseil communal s'assembla en séance solennelle à l'hôtel de ville, dans le grand *Salon de la reine*.

Il est présidé par M. Victor Carbonnelle, bourgmestre, assisté de MM. Delwart, Asou et Gilmet, échevins, en costume officiel; le Gouverneur du Hainaut, baron Raoul du Sart de Bouland, prend place à la droite du Bourgmestre, tandis que le fauteuil à la gauche de celui-ci sera occupé plus tard par le comte du Mortier, président du Comité organisateur. Un public nombreux remplit la salle. Au premier rang se groupent les membres de la Société historique et archéologique, et les membres des Sociétés savantes étrangères qui participent à la fête : le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck et M. Fernand Donnet, président et secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, le chanoine van den Gheyn, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand; sont aussi représentées la Société d'agriculture des sciences et des arts, de Douai, la Commission royale des monuments, le Comité provincial de cette même Commission, la Gilde Saint-

Thomas et Saint-Luc, la Société archéologique de Namur, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, le Cercle archéologique de Mons, celui de Soignies, la Société royale belge de numismatique, etc.

On remarque encore dans la salle MM. le comte de Limbourg Stirum, et Stiénon du Pré, sénateurs, Duquesne, représentant, le président Allard et la plupart des membres du tribunal civil et du barreau ; ceux des Commissions des archives et des musées, plusieurs membres du Chapitre de la cathédrale, des professeurs de l'athénée royal, le R. P. Recteur du Collège Notre-Dame, les directeurs des Frères des écoles chrétiennes et un grand nombre d'adhérents à la manifestation, parmi lesquels figurent les représentants de la noblesse et des familles les plus notables de la ville.

Le comte du Mortier, et les membres du Comité organisateur, introduisent les Jubilaires et les présentent à M. le Bourgmestre qui les fait asseoir en face de lui, à la table du Conseil.

Lorsque les applaudissements qui saluent leur entrée ont cessé, LE COMTE DU MORTIER, qui a pris place à la gauche du Bourgmestre, se lève et prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

C'était le général de Formanoir qui devait vous adresser la parole au nom de la Société historique et archéologique de Tournai. Il en éprouvait une grande satisfaction et sa haute personnalité aurait donné un plus grand relief à cette réunion. Par suite du décès de son très regretté vice-président, la commission de la Société a prié le plus ancien membre de la présider aujourd'hui.

C'est à ce titre que je vais avoir l'honneur d'être son interprète pour féliciter nos deux jubilaires et remercier l'Administration communale de vouloir bien fêter avec nous le Président et le Secrétaire de notre Société.

Le 15 février 1846, douze de nos concitoyens se réunissaient pour échanger leurs impressions sur diverses questions historiques. Ils s'engagèrent à continuer à se communiquer leurs études, élaborèrent un règlement et la Société historique était fondée sous la présidence de M. François du Bus, vice-président de la Chambre des représentants et président de notre tribunal.

L'administration communale n'a cessé depuis ce jour de lui prodiguer ses bienveillants encouragements. Nous lisons, en effet, dans le premier procès-verbal des séances (5 Mars 1846) que des remercîments sont vôtés au Collège échevinal qui met à la disposition de la Société un salon de l'hôtel-de-ville pour qu'elle puisse y tenir ses réunions. Ce qu'elle a continué à faire jusqu'à ce jour.

M. le comte de Nédonchel, qui prend depuis cinquante ans une part active aux travaux de la Société, et qui a été appelé à la présider en mars 1873, est le Tournaisien le plus unanimement estimé et aimé de ses concitoyens.

Tandis que le peuple admire surtout son inépuisable charité et son extrême bienveillance, nous lui sommes particulièrement reconnaissants d'avoir dirigé pendant près d'un demi-siècle les travaux historiques faits à Tournai et doté notre musée de ses j yaux les plus précieux. L'Administration Communale lui a déjà manifesté sa reconnaissance et sa haute estime en lui faisant l'honneur de débaptiser une place publique de Tournai pour lui donner le nom de place de Nédonchel. (*Applaudissements.*)

L'histoire de Tournai, quelque restreinte qu'elle puisse sembler au premier abord, offre cependant un vaste champ d'études aux personnes qui charment leurs loisirs, en les consacrant aux recherches historiques et archéologiques ; aussi les membres de la Société ont-ils, sous la direction de leur Président, publié dans leurs Annales de nombreux documents d'un grand intérêt pour notre cité. Bien que presque tout ce qui se rapporte à l'histoire de la ville, qui fût le berceau du royaume de France, demeure encore dans l'obscurité et l'incertitude jusqu'au commencement du quatorzième siècle, les études publiées par la Société historique font mieux connaître les événements importants dont Tournai a été le théâtre pendant le moyen-âge et la renaissance. Ils nous démontrent spécialement que dans toutes les expéditions auxquelles ils ont pris part, dans les nombreux sièges qu'ils ont eu à subir et même dans leurs luttes et querelles intestines, les tournaisiens s'étaient acquis une haute réputation de valeur et de hardiesse dont leurs descendants sont encore fiers et glorieux.

La plupart de ces documents ont été puisés au dépôt de nos anciennes archives, ce trésor inappréciable pour les chercheurs, fouillé chaque jour par quelques hommes d'études, mais trop peu connu de la plupart de nos concitoyens. Il est à souhaiter que tous ces travaux et ceux qui sont en préparation amènent bientôt la publication d'une histoire de Tournai plus complète et surtout plus documentée que toutes celles qui ont été publiées. C'est aussi au dépôt des archives, dont il fait partie de la Commission administrative, que M. le comte de Nédonchel a trouvé les principaux documents contenus dans son ouvrage publié en 1867 sur les anciennes lois criminelles en usage dans la ville de

Tournai. Mais les études numismatiques tournaisiennes sont celles qui lui ont toujours été les plus chères. Comme il le dit si justement dans sa notice biographique sur son savant collègue le général Cocheteux :

« La science des médailles et des monnaies est utile » à l'histoire et sert bien réellement à classer dans la » mémoire, les époques et les faits de chaque nation. » Le patriotisme y trouve une véritable satisfaction. »

Ses nombreuses communications insérées dans les Annales de la Société sur les époques où l'on battit monnaie dans notre ville, et sur les Monnaies, Jetons et Méreaux tournaisiens, sont d'autant plus précieuses pour nous que tous ces souvenirs de notre passé ont été donnés à la ville et sont déposés dans notre musée d'art ancien.

Au moment où la Société fête le cinquantenaire de son président, elle peut constater avec bonheur que depuis vingt-cinq ans elle possède un savant et dévoué secrétaire dont elle s'enorgueillit pour tant de motifs. C'est une très heureuse coïncidence pour nous, car comment serait-il possible de parler de la Société historique et de son président sans que le nom de M. Soil ne nous arrive immédiatement à la pensée. En effet, si M. le comte de Nédonchel est la tête de la Société, M. Soil en est le cœur, et l'on ne peut séparer l'un de l'autre. (*Bravos.*)

Dès sa sortie de l'université, M. Soil consacra tous les moments libres que lui laissaient ses occupations juridiques à l'étude historique et archéologique de son cher Tournai. Doué d'une conception prompte, opiniâtre au travail, il se passionna bientôt pour l'étude des vestiges de notre ancienne splendeur.

Cela ne doit pas nous surprendre car la cité de Childéric et de Clovis, toute déchue de la grandeur qu'elle

a eue au moyen-âge, n'en est pas moins aux yeux de l'archéologue l'une des villes les plus intéressantes du Nord de l'Europe. Plusieurs de ses monuments remontent si haut qu'il est impossible d'assigner une date certaine à leur fondation et que nos ancêtres s'agenouillaient déjà depuis trois ou quatre siècles sur les dalles de notre cathédrale, avant qu'on songeât à élever les monuments splendides, dont s'honorent les autres grandes villes de Belgique.

Il nous serait impossible d'analiser ici et même de mentionner les différents travaux de M. Soil sur l'histoire, l'art monumental et les arts décoratifs de Tournai. Il faudrait pour cela vous lire la plus grande partie de la table des matières des derniers volumes des Annales de la Société.

Il s'y trouve indiquées plus de soixante publications faites par notre secrétaire, et ce travail prendrait un temps trop considérable. Nous nous bornerons donc à vous signaler les deux études qui ont paru lui être d'un travail plus agréable. Celles sur les porcelaines et les tapisseries de Tournai.

Quand M. Soil est entré dans la Société historique, plusieurs archéologues, notamment MM. Le Maistre d'Anstaing et Voisin, avaient déjà publié d'importants travaux sur notre cathédrale et on commençait à s'occuper de l'étude de nos anciens monuments, mais personne n'avait fait le moindre travail sérieux sur nos manufactures artistiques. Les gracieuses porcelaines de François Péterinck, cet homme actif et entreprenant qui fût aux prises avec tant de difficultés et les bronzes de Lefèbvre-Caters étaient moins appréciés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Quant à nos anciennes tapisseries et à nos anciennes faïences, peu de personnes en connaissaient l'existence et l'on ne se doutait guère que

Tournai avait tenu longtemps un rang distingué dans l'histoire des industries textiles.

M. Soil, après avoir collectionné les plus beaux spécimens de nos porcelaines, et en avoir étudié le travail, l'histoire et les artisans, a publié ce beau volume si recherché des collectionneurs et qui démontre à l'évidence que nos anciens produits céramiques peuvent supporter avantageusement la comparaison avec ceux de la célèbre manufacture de Sèvres. Le sujet était neuf et attrayant, l'effet fut considérable et aujourd'hui, les produits, plus connus de notre ancienne manufacture, atteignent dans les ventes, les prix aussi élevés que ceux des porcelaines de Sèvres et de Saxe.

Son ouvrage sur les anciens tapissiers et hautelisseurs de Tournai n'est pas moins intéressant et il a dû demander un travail plus difficile. Les nombreuses recherches de M. Soil sur l'histoire, la fabrication et le trafic de nos ateliers au XVe et XVIe siècles ont été couronnées d'un succès complet. Il est toutefois regrettable qu'en l'absence de marques aux armes de Tournai et de données certaines, il ait été souvent obligé de s'appuyer sur des documents d'archives et même sur des conjectures, pour attribuer à nos ancêtres quelques-unes des plus belles tentures qui ornent encore des anciens monuments de l'Europe.

Mais, ce n'est pas seulement dans les Annales de la Société historique que M. Soil a cherché à mettre en relief nos œuvres d'art et nos monuments. Il s'est efforcé en maintes circonstances de faire partager par ses concitoyens cet attrait irrésistible qu'il éprouve pour tout ce qui concerne l'art ancien. Nous le constatons principalement par rapport à la création du musée en 1890, au Congrès archéologique en 1895 et à l'exposition de 1898.

Lorsque l'administration communale décida d'affecter à des Musées les locaux admirablement restaurés de la Halle-aux-Draps, elle s'empressa de prier M. Soil d'en être le conservateur. Doué d'une obstination infatigable dans le travail, mais d'une patience scrupuleuse dans l'exécution, aidé surtout des conseils de M. le comte de Nédonchel, il rassembla et mit en ordre dans les galeries du monument les débris des collections laissées à la ville par M. Fauquet, les monnaies de notre Président et, par un incessant labeur, il parvint à découvrir et à rassembler une foule de souvenirs précieux de nos ancêtres. Vous connaissez le résultat surprenant qu'il a obtenu, car notre Musée d'art ancien qui n'existe que depuis dix ans, est déjà l'un des plus précieux et des plus intéressants de Belgique.

C'est encore avec l'appui bienveillant de l'Administration Communale et sous la présidence de M. le comte de Nédonchel, qu'il organisa pour fêter le cinquantième anniversaire de notre Société, ce Congrès archéologique qui a procuré aux tournaisiens quelques jours d'une jouissance inappréciable. A son appel, plus de cinq cents archéologues de France et de Belgique se sont rendus dans notre ville et, grâce à la sage direction de M. le comte de Nédonchel, aux travaux préparatoires de M. Soil et à une organisation parfaite, Tournai fut transformé pendant une semaine en une vaste académie de savants. (*Applaudissements.*)

Il restait à faire connaître et apprécier toutes les richesses artistiques possédées et conservées dans nos anciennes familles. C'est ce que parvint à faire M. Soil en organisant une exposition au profit de l'œuvre de la Croix-Rouge du Congo.

Par suite de nombreuses démarches, faites avec une attrayante urbanité, il obtint le dépôt de véritables

merveilles artistiques et il y eût comme un réveil des personnes endormies dans l'oubli de ce que fût l'ancien Tournai. On n'entendit plus parler que de l'importance de nos produits artistiques et l'on se pressa dans les vastes locaux de l'Institut pour y rencontrer M. Soil et le féliciter du succès de son exposition.

Messieurs, nous aurions voulu nous étendre davantage sur les mérites de notre vénérable Président, sur les nombreux écrits et sur les voyages artistiques de sympathique Secrétaire, mais vous avez hâte d'ovationner nos deux Jubilaires et d'entendre les représentants des Sociétés savantes qui ont manifesté le désir de se joindre à nous pour féliciter les deux tournaisiens dont les travaux ont jeté un lustre tout particulier sur notre Société. Nous tenons cependant avant de terminer, à redire combien la Société historique et archéologique apprécie le patronage bienveillant qui lui a toujours été donné par l'Administration Communale.

Aujourd'hui encore, elle a voulu s'unir à nous et, en octroyant un sérieux appui à notre trésorier, elle nous permet de payer la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers les deux Jubilaires.

C'est un grand honneur pour moi d'être appelé à leur remettre ces médailles qui perpétueront le souvenir de cette cordiale réunion, et en priant M. le Bourgmestre d'en accepter des exemplaires pour le Musée, je suis heureux que ce soit au nom d'une Société dont l'unique but a toujours été de faire mieux connaître notre histoire aux étrangers et de rappeler aux tournaisiens les motifs qu'ils ont d'être fiers de leur ville, de leurs ancêtres et de leurs monuments. (*Applaudissements prolongés.*)

Aussitôt après le comte du Mortier, M. CARBON-

NELLE, BOURGMESTRE se lève et au nom de l'Administration Communale, félicite les jubilaires :

MESSIEURS,

Le Conseil Communal a tenu à s'associer à la manifestation de sympathie organisée en l'honneur de MM. Nédonchel et Soil et c'est au nom de la ville de Tournai que je leur adresse mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion du double anniversaire que cette manifestation a pour but de célébrer.

M. le comte du Mortier, parlant au nom de la Société historique et archéologique, vient de vous dire la part importante que les deux jubilaires ont prise à ses travaux : il a fait ressortir le mérite de leurs savantes publications et les services éminents qu'ils ont rendus en consacrant leurs études au passé de notre antique cité.

Ce ne sont point, Messieurs, leurs seuls titres à la reconnaissance de la ville de Tournai.

M. le comte de Nédonchel est depuis de longues années membre de nos Commissions Communales des Archives, de la Bibliothèque et du Musée : il en a constamment suivi les séances avec la plus grande assiduité et il a fourni sa collaboration la plus active à ces utiles organismes de l'administration.

Lors de la création de notre Musée d'antiquités, il ne se contenta pas d'accorder à l'organisation de cet établisement le précieux concours de ses connaissances archéologiques, il voulut bien faire don à la ville de la superbe et unique collection de monnaies, médailles, jetons et méreaux tournaisiens qu'il avait réunie au prix des plus patientes recherches et qui forme l'inestimable joyau de notre Musée.

Qu'il me permette de lui renouveler ici l'expression

de la gratitude de tous nos concitoyens dont le Conseil Communal a voulu lui donner un premier témoignage en attachant son nom à une des places publiques avoisinant le Musée.

M. Eugène Soil a, lui aussi, bien mérité de la ville de Tournai.

Avec une activité qu'on ne peut trop admirer, M. Soil semble s'être donné la tâche de mettre en relief et de faire revivre tout ce qui dans le domaine de l'art et de l'industrie a fait la grandeur de sa ville natale.

Ses nombreuses et intéressantes publications, ses conférences données en ville comme à l'étranger ont puissamment contribué à faire connaître nos monuments, nos hommes célèbres, les arts et les industries tournaisiennes.

Nous avons encore présent à la mémoire le zèle qu'il déploya pour préparer et organiser le grand Congrès archéologique de 1895 qui réunit plus de cinq cents adhérents et qui dut en grande partie sa réussite aux efforts de son vaillant secrétaire-général.

C'est encore lui qui organisa en 1898 la brillante exposition d'art ancien où ses multiples démarches parvinrent à réunir en grand nombre les plus riches spécimens et les chefs-d'œuvres les plus précieux de nos anciennes industries.

Enfin, l'Administration Communale est heureuse de pouvoir remercier M. Eugène Soil du concours éclairé, dévoué et désintéressé qu'il lui apporte dans ses fonctions de conservateur du Musée, après avoir puissamment contribué pendant la période d'organisation, à installer et à classer nos collections artistiques dans les nouveaux locaux de la Halle-aux-Draps : grâce à ses bons soins, grâce aux notices qu'il a publiées pour instruire et guider le visiteur, nos collections sont

aujourd'hui mises en pleine valeur et l'excellent conservateur n'épargne ni ses efforts ni ses recherches pour les enrichir encore.

Il nous est agréable de lui rendre en cette journée jubilaire un hommage public de notre reconnaissance. (*Bravos et applaudissements.*)

M. le Gouverneur du Hainaut, BARON RAOUL DU SART DE BOULAND, membre titulaire de la Société prend la parole après M. le Bourgmestre et dans une brillante improvisation, s'exprime comme suit :

Je suis venu assister à cette belle fête, dit-il, avec un double bonheur.

S'il est de mon devoir, comme représentant du Gouvernement, d'affirmer toute la sympathie des pouvoirs publics à l'égard des œuvres de haut mérite accomplies par M. le comte de Nédonchel et M. Soil, d'autre part je ne puis oublier tous les liens qui m'attachent et à cette chère cité tournaisienne, à votre brillante Société historique et à vos chers jubilaires eux-mêmes.

C'est toujours un devoir pour l'autorité, Messieurs, de seconder les efforts faits par tous ceux qui s'occupent des choses archéologiques. L'archéologie n'est pas seulement un plaisir de l'esprit, elle est presque aussi une branche de la science sociale. Rien n'est plus certain que l'influence exercée sur l'esprit politique d'une nation par le respect des traditions, par le culte du beau, par le souvenir respectueux du passé et par ce sentiment de conservation qui sait, en toutes matières, relier le passé au présent.

Un pays qui sait, comme l'Angleterre par exemple, aimer et vénérer son histoire, qui sait que la vie artis-

tique ne consiste pas à détruire pour édifier, mais à conserver, à restaurer, à améliorer; un pays qui comprend tout cela, comprend tout naturellement aussi qu'en matière politique et sociale, le progrès ne se fait jamais par voie de destruction et de révolution, mais par voie d'adjonction et d'évolution; et c'est pourquoi ceux qui, comme nos jubilaires, consacrent leurs talents et leur vie à inculquer ces sentiments aux masses, remplissent, dans toute l'acception du terme, un devoir social.

Mais que dire du charme et de l'utilité de ces études quand elles ont pour objet et pour cadre le passé d'une cité historique comme Tournai! Que de richesses à mettre au jour! Que de gloires à revendiquer! Que de noms oubliés à remettre en honneur!

Dans une ville comme Tournai, on peut presque dire que chaque pierre a son histoire. C'est à l'archéologue à refaire cette histoire, et c'est l'œuvre à laquelle MM. le comte de Nédonchel et Soil ont collaboré avec tant de science, tant de dévouement et tant de compétence.

Ils sont arrivés par leur labeur, à ce résultat qui eut paru chimérique il y a vingt ans, que toute une population s'intéresse aux choses de leur cité.

Nous en avons vu la preuve dernièrement lorsque la cause du dégagement de notre superbe cathédrale a provoqué l'accord unanime et enthousiaste de toutes les classes et de tous les partis.

Nous en voyons la preuve dans ce sentiment de légitime fierté de la population vis-à-vis de tous ces monuments conservés ou restaurés, de ces musées formés comme par un coup de baguette magique, de tous ces souvenirs exhumés de la poussière de l'oubli à l'honneur du nom tournaisien.

Tout cela, on peut le dire, est en grande partie l'œuvre de nos jubilaires.

Certes ils ont eu des collaborateurs nombreux et zélés, mais c'est à eux que revient l'initiative de la pensée et la tenacité dans l'action.

On ne saura jamais assez ce qu'on doit à M. le comte de Nédonchel dont la haute intelligence avait en quelque sorte devancé son temps, en portant, il y a un demi-siècle, ses préoccupations vers les choses artistiques ignorées ou négligées par presque tous ses contemporains. A une époque où quelques rares fidèles seulement tels que de Caumont, Montalembert, Victor Hugo, dénonçaient le péril du « Vandalisme dans l'art » et s'efforçaient d'y chercher remède, le comte de Nédonchel était déjà tout acquis à ces idées et leur donnait à Tournai l'appui de son nom, de son autorité, et de ses vastes connaissances.

Et quant à M. Soil, épris de l'art tournaisien dès sa jeunesse, il fut vraiment, pour la Société historique, un secrétaire modèle et, pour son Président, un collaborateur précieux.

Par ces qualités d'ordre, par sa prodigieuse activité qui ne connaît pas de frontières, par ses études spéciales et poussées à fond, il est la cheville ouvrière de notre Société.

Il était juste que tout cela soit dit et c'est pourquoi vous avez, avec raison, uni ces deux noms dans votre reconnaissance et dans cette manifestation de sympathie.

Messieurs, en arrivant à Salzbourg, on voit une grande et belle route percée dans le roc. Ce travail monumental est l'œuvre d'un archevêque, et les habitants de la ville, n'ont crû pouvoir mieux en témoigner leur reconnaissance à son auteur, qu'en lui

élevant une statue sur le socle de laquelle sont gravés ces seuls mots : *Te saxa loquuntur*.

A nos jubilaires aussi ces mots s'appliquent en toute vérité. Oui ! les pierres porteront leurs noms à leurs descendants. Les monuments, les musées, les mille souvenirs ressuscités pour eux les louangeront, et tout cela restera sacré pour nous, car cela nous parlera aussi de deux noms chers entre tous : la patrie belge et la cité tournaisienne. (*Longs applaudissemnts.*)

Le COMTE DE NÉDONCHEL se lève à son tour, et d'une voix ferme, malgré l'émotion qu'il éprouve, répond aux orateurs qui viennent de lui offrir leurs félicitations :

Soyez bien assurés, Messieurs, que je vous suis très reconnaissant de la marque honorable de sympathie dont vous venez de me gratifier. C'est un précieux gage de satisfaction donné à notre Société historique toute entière ; et j'y suis d'autant plus sensible, que notre bien digne et zélé Secrétaire partage avec son Président, les honneurs de la médaille : car si une médaille devait être donnée, c'était sans contredit à ce dévoué et infatigable collègue, pour les services rendus à notre Société : à lui qui depuis bien des années enrichit si souvent nos Annales de ses intéressantes et savantes communications.

Je ne puis aussi manquer, en ce moment, d'adresser de bien sincères remercîments aux personnes distinguées et aux savants membres des Sociétés étrangères qui ont bien voulu se déranger pour célébrer avec nous cette petite fête jubilaire et y donner une importance que nos premiers magistrats ont rehaussée en y prenant une aussi large part. Ils me permettront de saisir cette heureuse circonstance, pour leur témoigner notre gratitude pour la bienveillance qu'ils n'ont cessé de nous

montrer; d'abord par l'hospitalité qu'ils nous donnent toujours dans une des salles de l'hôtel de ville, chauffée et éclairée pendant l'hiver, ce qui est très utile pour nos réunions; et ensuite par la généreuse subvention qu'ils nous allouent, ce qui nous permet, avec celle du Gouvernement et le produit de nos cotisations, de publier nos volumes annuels.

Enfin, Messieurs, vous me permettrez ici de joindre, avec nos regrets, un souvenir aux membres zélés de notre Société que la mort a moissonnés et notamment à notre aimé vice-président M. le général de Formanoir dont M. Soil, qui a représenté la Société à ses funérailles, a si bien retracé un éloge très mérité.

Je termine en formulant le vœu que pendant le nouveau cinquantenaire qui commence, la Société historique se maintienne dans la voie qu'elle occupe, et que ses membres qui ont le goût du travail et un peu de loisir se rendent utiles par leurs recherches dans nos dépôts publics, les archives, les cartulaires, etc. Les sources ne sont pas taries et nos futurs historiens pourront encore puiser dans nos Annales bien des documents intéressants qui enrichiront notre histoire. (*Applaudissements.*)

Tandis qu'on applaudit ces paroles, les écrins renfermant trois exemplaires des médailles en or, en argent et en bronze, d'un diamètre de 45 millimètres, sont remis aux jubilaires et à M. le Bourgmestre.

Chacune d'elles présente, à l'avers, le buste d'un des jubilaires, d'une ressemblance parfaite et d'un faire très artistique, tels que les reproduit la gravure qui accompagne cette notice, et au revers les textes suivants :

AU COMTE GEORGES DE NÉDONCHEL
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
LA VILLE DE TOURNAI
ET LA SOCIÉTÉ
RECONNAISSANTES
1901

A MONSIEUR EUGÈNE SOIL
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
LA VILLE DE TOURNAI
ET LA SOCIÉTÉ
RECONNAISSANTES
1876-1901

On examine avec intérêt l'œuvre de sculpteur, M. Devreesê, qui avec un talent remarquable, a modelé ces médailles d'une façon exquise. Les portraits des jubilaires sont traités d'une manière délicate et forte tout à la fois, qui charme et séduit. Ce sont des œuvres d'art dans toute la force du terme, et autant que des monuments beaucoup plus importants, elles contribueront à la réputation de l'éminent artiste qui les a produites.

Le CHANOINE VAN DEN GHEYN, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, offre alors, au nom des Sociétés étrangères, ses félicitations aux jubilaires.

Après les discours que vous venez d'applaudir, Messieurs, il pourrait sembler superflu, voire même téméraire, de prétendre ajouter encore aux éloges si mérités, que des voix plus compétentes que la mienne viennent de décerner à nos heureux jubilaires.

Et cependant je n'ai pas cru devoir décliner l honneur

que me faisait le Comité-Directeur, lorsqu'il m'imposait la douce tache de prendre la parole en cette solennelle assemblée.

En effet, si la ville de Tournai a cru devoir célébrer aujourd'hui les mérites de deux de ses enfants, permettez-moi de revendiquer la part de services qui nous revient dans la carrière scientifique si bien remplie de M. le comte de Nédonchel, et de M. Eugène Soil.

Car ce qui donne à cette manifestation, à laquelle nous nous estimions si heureux de participer, ce qui lui donne son caractère, et sa véritable portée, c'est qu'elle dépasse les limites étroites de votre belle cité, pour y amener de tous les coins du pays, de l'étranger même, ceux de vos amis — et vous savez combien ils sont nombreux — qui ont voulu rendre hommage à vos talents, et aux services éminents rendus à une cause qui est la nôtre, et que nous aimons à défendre avec une commune énergie, et un égal dévoûment.

On l'a dit : la science ne connaît pas de frontières, mais à plus forte raison on ne saurait en assigner à l'art ; car pour exprimer ses idées, l'art n'a pas besoin de recourir à la forme souvent imparfaite de la parole humaine, et dont l'expression d'ailleurs est rendue plus difficile et plus pénible tant par la diversité des dialectes que par l'opposition de l'écriture ; l'art taille dans la pierre la pensée qui l'agite, il traduit dans l'épanouissement des couleurs les sentiments qui l'animent, et ce langage non seulement s'adresse à tous, parce que tous le comprennent, mais il traverse le temps comme l'espace. Il demeure aussi longtemps que sur nos places publiques se dressent ces géants de granit, ou que dans le silence de nos musées et le recueillement de nos temples se conservent ces merveilles échappées au pinceau du peintre, ou au burin du sculpteur !

Et c'est à la défense de ce patrimoine incomparable, c'est à l'interprétation de ces œuvres géniales, M. le Comte, que vous avez consacré l'ardeur de votre jeunesse, et concentré les efforts de votre haute intelligence.

Car si l'archéologie n'est pas appelée à créer des chefs-d'œuvre, elle a reçu la mission de les protéger, de les conserver, parfois même de les découvrir. Et c'est précisément à une époque, où le goût ne se portait nullement vers les choses qu'on nommait vieilles par dédain, c'est à un moment où ici comme ailleurs, l'archéologie semblait ne pouvoir présenter ses attraits qu'aux gens qu'on disait grincheux et adversaires du progrès moderne, c'est alors, dis-je, que M. le comte de Nédonchel n'hésite pas à accorder ses préférences à l'étude la plus généralement négligée et la plus universellement méconnue.

Il est vrai que dès 1845 Tournai possédait déjà un groupe d'archéologues et d'érudits, parmi lesquels nous citerons le président du Bus, Mgr Voisin, le vicaire-général Descamp, B. du Mortier, Hennebert et l'architecte Renard. Et c'est à la Société qui venait de se fonder, que vous alliez retremper l'ardeur de vos convictions, jusqu'au jour où les suffrages de vos collègues allaient vous appeler vous-même à diriger leurs travaux.

Après ce demi-siècle écoulé, si vous jetez le regard sur la route que vous avez parcourue et dont mieux que tout autre vous devez vous rappeler les ronces et les épines qui en barraient le passage, quel sujet n'avez-vous de vous réjouir, en comptant les résultats qui demeurent à jamais acquis à la science archéologique.

Confiné jadis dans l'étroitesse de son cabinet d'étude, l'archéologue semblait condamner à ne trouver d'autre

horizon que l'idéal de ses conceptions, et les projets nourris par lui n'apparaissaient au vulgaire que comme de vains songes, ou des rêves magnifiques, mais follement caressés.

Mais voilà qu'aujourd'hui, il ne se trouve plus personne pour nous contester notre place au soleil, et les brillantes utopies de nos premiers archéologues, avec leurs chimères longtemps poursuivies et toujours gardées, entrent dans le domaine de la réalité, ou sont à la veille de recevoir leur exécution.

De toute part s'éveille le sentiment profond et intense du beau, non plus seulement dans sa manifestation, que je nommerais plastique, des tableaux ou des statues; mais nos vieux monuments ont révélé leurs charmes perdus ou tout au moins ignorés de la masse, et le jour ne tardera pas à luire où l'archéologue sentira le besoin d'enrayer cette fièvre de restauration prématurée et par conséquent inopportune.

Or, Messieurs, ce réveil du sens artistique à qui le devons-nous, sinon à ceux qui se trouvaient, il y a cinquante ans, seuls et isolés à préparer dans l'ombre et le silence de l'étude la vraie renaissance, dont nous saluons aujourd'hui l'aurore désirée. Et vous étiez, M. le Comte, de ceux dont la vaste érudition allait s'étendre à toutes les branches de l'archéologie, vos nombreux travaux à la Société de Tournai le prouvent surabondamment, et par conséquent vous prenez place à côté de ces savants, auxquels la Belgique aura le droit et le devoir de payer un jour une dette de reconnaissance.

Et c'est ce devoir que nous venons remplir aujourd'hui, nous qui grâce à vos études préliminaires avons été appelés à partager vos travaux, c'est le droit que nous aimons à proclamer, une fois de plus, car si la science archéologique nous a ménagé des joies, des

honneurs même, nous n'aurions connu ni les unes ni les autres, si les ouvriers de la première heure ne nous avaient ouvert la voie arrosée de leur sueur, sinon de leurs larmes.

Et pour rendre plus tangible ce fait indéniable, pour l'affirmer avec une autorité à laquelle personne n'aurait à contredire, une heureuse coïncidence permet d'associer à votre jubilé celui qui dans votre ville et votre Société même, a été conduit pas votre exemple à suivre la même carrière scientifique.

Car, veuillez me permettre, M. Soil, d'intervertir un instant les rôles, et de faire le plus brièvement possible l'instruction de la cause introduite devant nous. D'ailleurs, vous ne serez jugés que par vos pairs, mais ils osent espérer que vous n'interjetterez pas appel de leur jugement.

Je n'ai pas à retracer les services que vous étiez appelé à rendre à votre chère Société de Tournai. Ce ne serait que répéter avec moins d'éloquence ce qui vient d'être dit. Mais je ne puis cependant faire complète abstraction de vos fonctions de secrétaire, ne fût-ce que pour mettre en pleine lumière votre complicité avec le comte de Nédonchel.

Le secrétaire n'est que trop souvent l'âme d'une société, l'âme jeune et ardente, l'âme agissante et conseillère, celui qui sans en assumer la responsabilité, porte du pouvoir et la charge et les tracas.

Or n'est-ce pas le cas du secrétaire de Tournai, et M. le comte de Nédonchel ne peut-il pas se réjouir d'avoir inspiré l'amour de l'archéologie à celui qui se trouve à ses côtés pour diriger la Société d'histoire et d'archéologie de Tournai, et à qui sans doute reviendra quelque jour l'honneur de présider à ses destinées?

Et nous, étrangers à votre belle cité, nous aimons

à nous rappeler les bonnes heures que nous y avons connues, lors du Congrès archéologique de 1895. Mais nos souvenirs nous sont encore assez fidèles, pour n'avoir pas oublié que la grande part du succès de ces brillantes assises revenait au secrétaire général du Congrès, M. Soil. Tous ceux qui ont l'habitude de suivre ces fraternelles et intéressantes assemblées, que la fédération de nos Sociétés d'histoire et d'archéologie est parvenue chaque année à tenir dans l'une ou l'autre de nos villes belges, connaissaient de longue date la compétence de M. Soil en matière d'archéologie; aussi du moment que l'on apprit que l'organisation du Congrès de Tournai lui était confiée, il n'y eut personne pour mettre en doute sa pleine et parfaite réussite.

Aussi voudrais-je en cette circonstance réveiller l'écho de ces chaleureuses félicitations qui au début aussi bien qu'à l'issue de notre réunion, furent de toute part adressées au Secrétaire général. On peut l'affirmer sans flatterie, ceux qui dans la suite se virent investis d'une semblable mission, s'inspirèrent des conseils de M. Soil, et ceux-là réussirent le mieux, qui les suivirent de plus près.

Ce serait, Messieurs, abuser de votre patience, que de faire devant vous l'analyse même succincte des nombreuses publications dues à la science et à la plume féconde de M. Soil. Il le faudrait cependant, si l'on voulait apprécier comme il convient, tous les services rendus par lui à l'archéologie. Toutefois vous voudrez bien me permettre d'insister un instant encore sur l'un des caractères particuliers de la carrière scientifique de notre ami.

Non seulement M. Soil est un collectionneur aussi habile qu'intelligent, tant pour son compte personnel, que pour le plus grand profit du Musée dont on lui a

donné la direction, mais il est avant tout un voyageur expérimenté et infatigable, mettant ses excursions au service de ceux qui voudraient le suivre dans ses pérégrinations, mais que de multiples raisons contraignent à ne pas dépasser les frontières de leur pays. On le surprend en France, en Angleterre, en Bavière, en Autriche, en Italie, à Constantinople, au Congrès de Rome, en Espagne, et son retour parmi les siens nous est signalé par la publication de ses notes de voyage, où l'archéologue a traduit ses impressions.

Pour être coûteux peut-être, le moyen qu'emploie M. Soil, n'est-il pas le plus sûr, pour appuyer sur d'irréfragables documents ses jugements sur l'art et les principes des différentes écoles, et au moment où se posent et se discutent les questions les plus brûlantes de l'archéologie, notamment sur l'origine de nos styles occidentaux et la part d'influence qu'il convient de reconnaître à l'Orient, ne sont-ce pas ceux qui auront vu le plus et le mieux, et qui, sans parti pris, auront mis en lumière les points de comparaison, ne sont-ce pas ceux-là qui seront écoutés de préférence, ne seront-ce pas leurs avis auxquels il faudra se rendre?

C'est pour ce motif que les études entreprises par M. Soil au cours de ses nombreux voyages, les observations judicieuses, qui en furent le résultat, constitueront autant de sources précieuses auxquelles on se plaira à puiser.

Faut-il passer sous silence, Messieurs, le dévoûment que met M. Soil à initier la jeunesse tournaisienne aux splendeurs de l'art national, et partant les peines qu'il se donne pour lui faire goûter et apprécier les chefs-d'œuvre nés sur notre sol? Ne convient-il même pas d'applaudir aux efforts qu'il dépense à la formation de ceux, que leur position appellera un jour à devenir les

conservateurs d'une partie, et non la moins importante, de notre patrimoine artistique : je veux parler des conférences aussi savantes qu'attrayantes qu'il donne aux séminaristes de Tournai?

Je ne crois pas que de tous les mérites de M. Soil ceux-là soient les moindres, et vous estimerez avec moi qu'il y a lieu de lui en tenir compte, et de les signaler.

Mes chers confrères, puisque nos communes études me permettent de vous appeler de ce nom, la reconnaissance de vos concitoyens et l'estime de vos amis ont sur l'or et l'argent fait graver vos traits, en souvenir de cette fête jubilaire. Mais il me paraît qu'une récompense plus digne et plus durable peut faire l'objet de nos vœux.

Je le disais lors du jubilé de votre Société historique et littéraire, « la ville qui possède le joyau archéologique du pays aurait été bien malheureuse, si parmi ses enfants elle n'en eut point rencontré pour veiller à la garde de ce précieux héritage. »

Un projet grandiose vient de se faire jour, d'autres diront peut-être un rêve éblouissant vient d'éclore, mais dont la réalisation paraît encore très éloignée. Eh bien, Messieurs, je voudrais que votre superbe cathédrale, admirable synthèse des deux styles qui pendant plus de huit siècles se sont partagés le sol artistique de notre pays, je voudrais la voir se dresser fière et libre de toute entrave, dans l'admirable décor de la pureté de ses lignes et de l'harmonie de ses proportions. Et dans la pierre séculaire du monument dégagé, je voudrais y retrouver vos noms gravés sur l'inscription commémorative, qui redirait auxgénérations futures le but ultime de vos efforts et la plus noble de vos aspirations. *Longs applaudissements.*)

M. SOIL se lève enfin, et avec une émotion contenue bien que très vive, il s'adresse à ses confrères de la Société historique, aux Membres des sociétés étrangères, aux Autorités, à ses concitoyens, nombreux autour du vénérable comte de Nédonchel et de lui, et dans ce qu'il dit, c'est autant l'âme de la Société, que le jubilaire lui-même qui semble parler.

Permettez, Messieurs, qu'à mon tour je vous exprime une reconnaissance infinie pour le témoignage de sympathie dont vous voulez bien m'honorer, et laissez-moi vous dire combien je suis fier que vous ayez daigné m'associer dans une même manifestation, à notre très digne, très cher et très vénéré Président, le comte de Nédonchel, et doubler ainsi la valeur de cette manifestation si flatteuse pour moi.

Merci à vous, mes chers Confrères de la Société historique et archéologique, qui avez eu la première pensée de fêter un demi-siècle, pour l'un de nous, un quart de siècle pour l'autre, consacré aux études archéologiques; à vous, M. le Bourgmestre qui, au nom de nos concitoyens, vous vous êtes joint aux membres de la Société, pour nous offrir la récompense la plus douce que puissent ambitionner des enfants de Tournai, celle de s'entendre dire par le représentant autorisé de la cité, entouré de l'élite de la population, et dans la salle d'honneur de la maison communale : Vous avez bien mérité de la patrie tournaisienne, prenez place parmi ses enfants qu'elle citera avec honneur!

Merci, à vous, représentants des Sociétés étrangères qui ont voulu s'associer à cette manifestation et parmi lesquelles il nous est particulièrement agréable de compter les plus importantes et les plus anciennes Sociétés du pays : l'Académie royale d'archéologie, les deux

Sociétés archéologiques de Mons, celles de Namur, de Douai, de Soignies, la Société royale belge de numismatique, la Gilde Saint-Luc, la Commission royale des monuments et ses correspondants pour le Hainaut, la vaillante Société d'histoire et d'archéologie de Gand, jeune encore et déjà si renommée. Merci, à vous, M. le Gouverneur qui daignez rehausser cette assemblée par votre présence et nous faire entendre les paroles d'un cœur vraiment tournaisien.

Merci enfin à vous, chers concitoyens et chers amis, que nous sommes touchés de voir à nos côtés, en ce jour qui laissera un souvenir ineffaçable dans notre vie, et nous fera, j'ose le dire, passer à la postérité, grâce aux superbes médailles que vous venez de nous offrir, grâce à l'art exquis de ces monuments numismatiques, signés du nom d'un éminent sculpteur.

Vous avez bien voulu rappeler, Messieurs, l'état prospère de notre Société, en nous en attribuant quelque peu l'honneur. Certes nous y avons mis du nôtre; mais cette prospérité, que nous sommes heureux d'ailleurs de constater avec vous, elle est l'œuvre commune de tous nos membres, et en particulier d'un groupe de travailleurs érudits et infatigables.

Lors de la célébration du cinquantenaire de notre Société, en 1895, M. le chanoine van den Gheyn que j'ai le bonheur de retrouver aujourd'hui encore au milieu de nous, vous retraçait les travaux de notre compagnie à ses débuts, et pendant le demi-siècle de son existence. Il vous parlait de nos fondateurs, de nos premiers membres, dont la plupart portaient un nom connu dans les arts ou les lettres; je ne veux pas refaire, très mal, ce qu'il a fait très bien, mais en cette réunion solennelle il y aurait, me paraît-il, ingratitude envers

nos anciens, si nous ne rappelions brièvement les principales œuvres produites sous la direction de notre digne Président, et pendant les vingt-cinq années où j'ai eu l'honneur de tenir la plume du Secrétaire, et surtout les œuvres que nous devons à nos confrères défunts, dont la mémoire vivra dans les annales de la Société et dans celles des arts, dont le souvenir repose dans nos cœurs, dont la place est en quelque sorte demeurée vide à la table autour de laquelle nous nous réunissons tous les mois.

C'est d'abord notre vice-président, le chanoine Huguet, alors, (je parle de vingt-cinq ans) dans toute la force de l'âge, et que la mort nous a ravi en 1896. A presque chaque séance il nous faisait d'intéressantes communications, le plus souvent sur notre admirable cathédrale, dont il avait fait l'objet principal de ses études, comme Mgr Voisin, dont il fut le disciple et le continuateur. Il n'a pas eu lui-même de continuateur; et cependant que de choses il reste à dire sur ce monument sans pareil!

Dans le même temps (en 1876) Emile Desmazières publiait dans nos Bulletins, sa *Bibliographie Tournaisienne*. Il est mort en 1896, laissant à la ville de Tournai une importante collection de manuscrits, de documents et d'estampes relatifs à notre histoire, nos arts, nos monuments. Le chanoine Vos que l'âge tient, depuis quelques années, éloigné de nos réunions, publiait alors son *Histoire de l'Abbaye des Prés*, et d'autres notices; le comte de Nédonchel, particulièrement adonné aux études numismatiques, nous entretenait fréquemment de ses recherches et de ses trouvailles. Combien nous devons nous féliciter de leur nombre et de leur intérêt, puisque la superbe collection qui en est le résultat, figure aujourd'hui au Musée

communal! M. d'Herbomez, un peu plus tard (1877) publiait dans nos Bulletins ses recherches sur les *Sources de l'Histoire du Tournaisis* et d'autres travaux historiques d'une haute érudition; et moi-même je donnais pour nos mémoires, le premier volume d'une série de travaux sur les industries artistiques de notre cité : *Les anciennes Porcelaines de Tournai*. M. Cloquet débutait aussi dans nos publications, et, sans parler de ses autres travaux, préparait avec un de nos plus regrettés confrères, dont j'ai hâte de parler, un important travail sur nos industries d'art. Le baron Amaury de la Grange, reçu en 1880 et que nous avons perdu en 1900, fut un de nos membres les plus assidus et les plus féconds. Il a laissé un nombre considérable de notices, mais ses travaux les plus importants sont les *Etudes sur l'Art à Tournai*, publiées en collaboration avec M. Cloquet, et ses recherches sur les artistes, les œuvres d'art et les monuments de notre ville. Son souvenir est attaché à trop d'œuvres pour qu'il s'efface jamais de la mémoire de ses concitoyens. Henri Van den Broeck, le général Daubresse et le baron de Rasse, décédés l'un en 1879, l'autre en 1889 et le troisiéme en 1892, de même que le chanoine Dubois et Jules Wacquez, ont laissé peu de traces dans nos Bulletins et Mémoires.

Un de nos plus anciens confrères, contemporain des premières années de la fondation, dont l'âge et les connaissances faisaient autorité, Justin Bruyenne, est décédé comme MM. Huguet et Desmazières, en 1896. Il était trop homme de métier pour avoir le loisir d'écrire, et ce n'est pas dans nos publications, mais dans les monuments élevés par lui en maintes localités du pays, qu'il faut chercher les œuvres qui transmettront son nom à la postérité. Enfin la mort vient de

nous ravir, alors qu'il s'occupait de tout cœur des préparatifs de cette fête, le général de Formanoir, qui de 1884 à 1901, fut le plus affable et le plus bienveillant confrère; riche en souvenirs et en anecdotes sur les hommes et les choses de notre ville, il charma maintes fois nos réunions par le récit qu'il nous en faisait! les nombreux témoignages de condoléances que nous avons reçus montrent les regrets unanimes causés par son décès.

A partir de 1882, se recrute un groupe nouveau et plus jeune, de travailleurs : MM. Pierre Maquest, l'abbé Goffin, Amédée Van de Kerckove, le comte P. du Chastel de la Howarderie, Maurice Houtart, le baron Raoul du Sart de Bouland ; et dix ans plus tard, ou à peu près, se forme encore un autre groupe : MM. Chrétien Bourla, Albert Allard, Alfred Blondel, l'abbé Croquet, René Desclée, Adolphe Hocquet, Constant Sonneville, le baron Armand Delfosse et d'Espierres, le docteur Desmons; suivis récemment par six nouveaux membres titulaires qui débutent, oserais-je le dire, sous d'heureux auspices, et dont nous attendons beaucoup pour l'avenir de la Société, MM. Maurice Brants, le prince Charles de Croy, le chanoine Scheys, Julien Semet, Louis Wattecamps et le chanoine Leclercq.

Après les fêtes jubilaires de 1895, la Société s'est légèrement transformée et quelque peu réorganisée; elle est devenue historique et *archéologique*, au lieu d'historique et *littéraire*, la littérature ayant fourni peu de travaux pour nos publications, tandis que l'archéologie y tînt toujours une place prépondérante. Nous avons commencé alors une nouvelle série de publications, sous le nom d'*Annales*, dont le cinquième volume

vient de paraître, faisant suite aux cinquante volumes de *Bulletins* et de *Mémoires*, dont le docteur Desmons nous a donné la *Table méthodique*. Nous avons créé trois catégories de membres : les *Titulaires* qui constituent la Société proprement dite et assistent aux séances ; les *Correspondants* auxquels la Société décerne ce titre pour leur faire honneur ou en reconnaissance des services qu'ils lui ont rendus, et les *Membres Honoraires* qui sont en quelque sorte des abonnés à nos publications et dont les cotisations soutiennent notre œuvre.

L'œuvre de notre Société, ne m'est-il pas permis de vous en parler aujourd'hui? Ce sont d'abord ces cinquante-cinq volumes parus dans le cours de nos cinquante-cinq années d'existence, et consacrés à tout ce qui intéresse Tournai. Ce sont ensuite les pétitions, les démarches, les travaux auxquels nous nous sommes livrés pour la conservation et la restauration de nos monuments tournaisiens : Pont des Trous, tour Henri VIII, Tours Marvis et restes de notre enceinte fortifiée du XIIIe siècle, où nous avons heureusement abouti ; du bâtiment des Célestines, et du dépôt des Archives du Tournaisis, où malheureusement nous avons échoué ; des derniers vestiges du cloître roman de la cathédrale, enclavés dans la poste aux lettres, que nous sauverons de la destruction, je l'espère. C'est encore notre participation aux congrès archéologiques qui se sont tenus à Tournai en 1880 et en 1895, ou au dehors, tant en Belgique qu'à l'étranger, et notamment dans diverses villes de France et à Rome en 1900. Vous avez bien voulu rappeler le grand succès du congrès de 1895, qui fut commémoré par une médaille n'ayant, hélas ! que de vagues rapports artistiques avec celle que vous avez fait frapper aujourd'hui et sur lequel je ne m'étendrai pas.

C'est encore la création du Musée de notre Société, en vue duquel Mgr Voisin nous léguait, bien longtemps avant qu'il fut installé, de superbes tapisseries.

Ce sont nos instances pendant de nombreuses années, pour la création d'un Musée qui soit digne d'une ville comme la nôtre, et le concours qu'à la demande de l'Administration Communale nous avons été heureux de lui prêter pour l'organisation de ce Musée, en 1889 ; notre pétition (sur laquelle nous nous promettons de revenir), pour l'allocation de subsides aux propriétaires d'anciennes maisons qui les restaureront dans leur style primitif; les pétitions enfin, les démarches et le mouvement d'opinion que nous avons provoqué pour le dégagement et la restauration de la cathédrale; notre protestation indignée contre la construction d'un nouvel hôtel des postes en face de ce monument unique en Belgique, protestation qui, grâce à de hautes interventions, a été accueillie et couronnée de succès.

Cette somme énorme de travail, fournie par l'ensemble des membres de notre Société, ces efforts et ces peines que nous n'avons pas ménagés, ils nous ont été inspirés par l'amour que nous portons à notre bonne ville de Tournai, et certes nous pouvons revendiquer, nous, les membres de la Société archéologique, d'être comptés parmi ses enfants les plus dévoués.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement? Ne vivons-nous pas en communion étroite avec tous les éléments qui attachent à une ville et la font aimer? Son histoire, ses institutions, ses mœurs, ses monuments, ses œuvres d'art sont l'objet constant de nos travaux et de nos études; derrière la cité moderne où nous nous mouvons et où nous sommes heureux de vivre, nous évoquons l'âme de la cité ancienne, l'âme

des aïeux, et ce culte du souvenir nous attache à elle par des liens chaque jour plus forts. Si quelque chose nous attriste dans le présent, si nous ne voyons pas notre ville de Tournai aussi grande, aussi riche que nous la voudrions, nous nous réfugions dans son passé, qui fut magnifique; dans son histoire politique, intéressante à l'égal de celle des grandes nations; dans ses monuments, témoins irrécusables d'un état de prospérité qu'on se figure difficilement; dans ses arts et ses industries merveilleuses, qui ont porté sa réputation aux extrémités de l'Europe.

Grande et magnifique dans le passé, nous nous plaisons à la rêver riche et prospère dans l'avenir; nous la voyons, belle toujours, le front rayonnant de cette majesté que donne aux cités une antiquité vénérable, une histoire abondante en faits glorieux, un passé que l'art a illuminé de ses splendeurs.

La politique engendre trop souvent, même chez les meilleurs esprits, animés des intentions les plus droites, les défiances, les divisions, les haines; chez elle, tout irrite, tout blesse, tout sépare; mais il n'en est pas ainsi dans le domaine de l'archéologie, où, même avec des divergences de vues, tout unit, tout rapproche, dans le désir commun de mieux connaître, de mieux apprécier les œuvres, les institutions, les arts de la cité paternelle, pour en recueillir des leçons ou des exemples. L'étude des éléments qui constituent la cité, de tout ce qui porte l'empreinte tournaisienne, dans tous les ordres d'idées, soit chez nous, soit au dehors, est donc l'objet de nos recherches; mais le monde est vaste, et toute chose, fût-elle absolument locale, touche par quelque point à des œuvres inspirées par une civilisation étrangère, par des arts nés sous d'autres cieux. Qui ne sait que pour bien connaître une science, un art, il

faut en connaître un peu, beaucoup d'autres? De là ces voyages et ces excursions que nous faisons parfois avec des congrès belges ou étrangers, dans des pays voisins ou même très éloignés du nôtre, d'un art et d'une civilisation très différents; de là ces études auxquelles nous nous livrons, sur des arts je ne dis pas étrangers, mais lointains, en vue, non pas de faire du *Baedeker* ou du *Joanne*, mais pour noter des ressemblances, des points de contact entre ces arts et les nôtres, pour arracher au mystère qui les couvre, les origines de nos monuments et en particulier de notre antique cathédrale, pour comprendre et expliquer l'énigme de sa filiation.

Je ne crois pas être téméraire en affirmant que par ses études et ses travaux notre Société a exercé une certaine action autour d'elle, et que cette action a été utile au but que nous poursuivons, qui est de faire connaître notre histoire et nos arts, et les monuments qui en sont les témoins, pour les faire mieux apprécier, et pour leur faire produire encore, si possible, de nouveaux fruits dans l'avenir.

Nos travaux n'ont-ils pas fait la lumière sur beaucoup de points obscurs de notre histoire, n'ont-ils pas fait connaître beaucoup de faits glorieux et d'institutions dignes d'être appréciées; nos efforts n'ont-ils pas contribué à conserver plusieurs monuments vénérables par leur antiquité, remarquables par leur caractère artistique, précieux par les souvenirs historiques qu'ils rappellent. Après les hécatombes de monuments anciens, qu'il eut été si facile et en même temps si économique de conserver, et que d'impitoyables destructeurs ont renversés au siècle passé, n'avons-nous pas réussi à sauver de la destruction le Pont des Trous, les Tours Marvis, la Tour Henri VIII? ne sommes-nous pour rien

dans l'établissement des Musées; n'avons-nous pas fait connaître et apprécier à leur juste valeur, les industries d'art qui, au moyen-âge et dans ces derniers siècles ont rendu notre ville fameuse : la sculpture monumentale et décorative, la dinanderie, l'orfèvrerie et la vaisselle de table, les tapisseries de hautes lisses et les tapis de pied, les faïences et les porcelaines. N'est-ce pas nous, archéologues, qui avons revendiqué pour Tournai la gloire d'avoir vu naître et d'avoir formé ce grand peintre, Roger de la Pasture, ou Van der Weyden, fameux à l'égal des Van Eyck et des Memling et dont les œuvres font la gloire des Musées d'Anvers, de Berlin et de Francfort, de Munich et de Vienne, de Florence et de Madrid? N'est-ce pas enfin chez nous, au sein de notre Société, qu'est né ce grand mouvement d'opinion auquel nous devrons un jour le dégagement rationel et la restauration complète, intégrale, de la Basilique aux cinq clochers, qui, radieuse dans sa parure primitive restituée, débarrassée des lèpres qui la rongent, des guenilles qui dérobent ses charmes, se dressera un jour, fière et superbe, belle et rayonnante d'une nouvelle jeunesse, chef-d'œuvre de l'art et temple digne de la majesté divine, inondée sur toutes ses faces des rayons du grand soleil de Dieu!

Cette action de notre Société je la trouve encore dans la propagande incessante qu'elle fait par ses publications qui pénètrent dans tant de familles tournaisiennes, dans tant de bibliothèques publiques et privées du pays et de l'étranger.

Je la trouve dans le soin louable que mettent aujourd'hui tant de propriétaires à restaurer dans le goût ancien, les façades de leurs maisons, au lieu de les moderniser comme on le faisait à plaisir, il n'y a pas plus de quelque dix ans, où nous avions la douleur de

voir disparaître sous le crépi, la plus importante et la plus belle maison romane de la ville Certes toutes ces restaurations ne sont ni des chefs-d'œuvre ni même de fidèles restitutions, mais s'il en est qui méritent quelque critique il nous est doux de constater qu'il en est aussi, comme le *Café des brasseurs*, par exemple, qui sont des merveilles d'exactitude et qui parent la ville de monuments d'une beauté incomparable.

Notre Société a beaucoup fait pour répandre le goût de nos antiquités et l'amour du beau, sous toutes ses formes. Unis de cœur et d'esprit avec les Sociétés savantes du pays, nous avons largement exercé notre action tant en ville qu'au dehors, et nous avons pu apprécier combien est réelle cette action, lorsque jetant le cri d'alarme pour notre cathédrale menacée, nous avons vu les corps savants du pays, depuis l'Académie royale, jusqu'à la plus modeste Société de province, tous les organes de la publicité, depuis les journaux locaux, jusqu'à ceux de la grande presse belge, s'associer à nous, dans un magnifique élan, et appuyer nos efforts auprès des pouvoirs publiés, montrant ainsi une solidarité de sentiment et d'action du plus heureux augure pour l'œuvre commune de nos Sociétés artistiques et archéologiques.

Mais ne croyez pas, Messieurs, que notre Société ait actuellement accompli toute la tâche que lui ont proposée ses fondateurs. Il s'en faut de beaucoup et il reste encore énormément de choses à faire.

L'histoire de Tournai ne nous a pas révélé tous ses secrets; que d'époques à étudier encore, que d'événements à expliquer, que d'erreurs à redresser, de questions sociales à élucider.

La cathédrale et nos monuments, bien que traités

déjà par tant d'hommes compétents, doivent encore être explorés dans beaucoup de leurs parties.

Les corporations de métiers, les serments militaires attendent leur historien.

L'architecture civile et avec elle le mobilier en usage et les coutumes locales, de même; enfin nos écoles de peinture et de sculpture, dont l'importance nous est connue aujourd'hui, doivent être étudiées dans leurs productions, éparses le plus souvent en pays étrangers et attribuées jusqu'ici à d'autres artistes.

Ce sera votre œuvre, mes chers Confrères, et ici je m'adresse spécialement à vous, les jeunes et les très jeunes dans la Société; c'est de vous, plus que des quelques anciens qui nous restent, que nous devons attendre la réalisation du but poursuivi par notre Société, dans la nouvelle période qui s'ouvre.

Et en même temps que nos études et nos travaux continueront à enrichir le fonds de nos publications, c'est de vous, MM. les membres de l'Administration Communale que nous sollicitons la réalisation des vœux que nous avons formulés, pour la conservation de notre ville avec tous les caractères d'art et de pittoresque qui constituent sa figure spéciale, sa personnalité originale.

Nous ne pouvons qu'émettre des vœux, nous ne pouvons que signaler l'intérêt présenté par des monuments, des œuvres d'art, des pièces d'archives; solliciter, implorer leur conservation. Vous avez vous, Messieurs, le pouvoir de transformer ces vœux en bonnes et durables réalités.

C'est avec un vif sentiment de gratitude pour ce que vous avez déjà fait, que nous mettons en vous notre confiance et notre espoir pour ce qui reste à faire. Après avoir traversé une période lamentable qui fit tomber sous la pioche des démolisseurs, tant de monu-

ments pittoresques ou remarquables, précieux à divers titres, qui donnaient à notre ville un aspect si personnel, si curieux, si artistique; après avoir vu longtemps triompher l'insipide ligne droite dans les alignements, et avoir vu des vides affreux se faire de tous côtés, en attendant que de banales constructions viennent remplacer les pittoresques habitations anciennes, nous vivons enfin, et nous sommes henreux de le proclamer, sous une administration éclairée, amie des arts, soucieuse de garder à notre cité le cachet pittoresque et esthétique que certains quartiers conservent encore, et que lui donnent des monuments anciens, encore nombreux et demeurés debout; animée du désir de l'embellir encore, en pourvoyant, sous des formes artistiques, aux divers services que réclament les exigences de l'industrie et du commerce, celles de l'hygiène et du comfort de la vie moderne.

Votre sollicitude pour les arts s'est manifestée à diverses reprises : vous avez restauré la Halle aux Draps et vous y avez installé convenablement nos Musées; vous avez acheté successivement ces deux maisons romanes de la rue Barre Saint-Brice qui sont des monuments d'architecture civile privée, d'une valeur exceptionnelle, et telles qu'aucune ville, à ma connaissance, n'en possède d'aussi remarquables; vous avez appuyé nos efforts pour la conservation des trois monuments d'architecture militaire, dont nous attendons avec impatience la restauration; vous avez voté des subsides pour racheter une partie de nos archives que des mains coupables avaient enlevées à notre dépôt communal. Vous avez donné des encouragements a certains propriétaires qui ont restauré dans leur style primitif, d'intéressantes constructions privées; vous étudiez le projet de dégagement de notre cathédrale...

Sans parler des constructions nouvelles dont vous avez doté la ville et de sa transformation qui est résultée de la démolition de notre enceinte fortifiée, vous avez embelli nos promenades par de magnifiques plantations, vous avez établi de riants jardins devant certains monuments publics, vous avez élevé des monuments à nos célébrités tournaisiennes, ou généreusement contribué à leur érection; vous avez glorifié Gallait notre illustre peintre, vous nous avez doté du *monument français*, pour ne citer que les plus récents.

Il reste encore beaucoup à faire, Messieurs, pour compléter la toilette de notre ville, pour lui donner un cachet d'art, pour la rendre belle aux yeux de ses habitants et attrayante pour les visiteurs étrangers.

Nous attendons de vous la réalisation des projets de restauration et d'embellissement sur lesquels l'accord s'est fait, mais qui n'ont pas encore été exécutés. Le Gouvernement, avons-nous appris, veut nous céder les Tours Marvis et les restes de nos remparts du XIIIe siècle. Une clôture, un joli jardinet qui s'étendrait le long de ces pittoresques ruines, jusqu'à la petite rivière et l'Escaut, donnerait au quartier de la Galterie Saint-Jean un aspect riant et des plus pittoresque, en même temps qu'il rendrait à ce coin perdu, au grand profit des souvenirs historiques, de l'archéologie et même du simple pittoresque, l'aspect qu'avait la ville au XIIIe siècle, et qui est encore saisissant aujourd'hui même, lorsque passant un peu plus haut, sur le nouveau boulevard, on voit se dresser, au-dessus des derniers vestiges du mur d'enceinte, les clochers de la cathédrale et les sommets des monuments les plus élevés de la ville, tels qu'ils s'offraient aux regards il y a sept siècles, lors de la construction du rempart. Mais l'illusion

est poussée plus loin encore, lorsque passant en face du pont de la Galterie Saint-Jean, on voit la brèche faite dans le mur, à travers laquelle on aperçoit, sous un aspect nouveau, les tours et les clochers de la ville. C'est l'évocation soudaine d'un des nombreux sièges subis par la cité et de la brèche par laquelle le vainqueur vient d'y pénétrer. Un autre jardin sur le côté de la Tour Henri VIII, se rattachant au pont projeté sur la petite rivière et à la transformation de la Place Verte, à laquelle vous rendrez les arbres qui lui ont valu son nom et lui donnaient tout son cachet, assurera à ce quartier qu'aucun monument n'embellit, un aspect riant et frais. Et puisque je parle de plantations, cette parure naturelle et hygiénique que toute ville peut s'offrir à si bon compte, permettez que je sollicite pour le voisinage de nos monuments, partout où la chose peut se faire, ces arbustes et ces fleurs qui les parent et les encadrent d'une façon si charmante et que nous voyons employer avec tant de succès en divers pays qui ont le sens de la beauté, et en Angleterre notamment.

Qui ne se représente le quartier charmant, dont l'église Saint-Jacques serait le centre, si une fraîche verdure venait encadrer cette perle d'architecture, si de vertes pelouses et de riantes corbeilles de fleurs l'entouraient, au lieu de cette terrasse aride et noire que le vent soulève, l'été, en tourbillons d'aveuglante poussière? Qui ne se rappelle le coup d'œil unique qu'offraient nos quais alors qu'ils étaient plantés d'un bout à l'autre, d'arbres qui leur donnaient un aspect de ville hollandaise, et qu'une administration trop utilitaire nous a enlevés, et s'obstine à ne pas rétablir, malgré les réclamations que vous lui avez adressées.

Vous ferez plus et mieux encore, Messieurs; après

avoir assuré la conservation de nos monuments, après avoir pourvu à leur restauration, après les avoir encadrés comme il convient, comme le réclament leur caractère propre et le souci de l'esthétique de la ville, vous songerez à en élever de nouveaux : vous donnerez à nos Musées les agrandissements qu'ils réclament, vous érigerez dans le style tournaisien, dont il reste encore tant de spécimens, les monuments publics ; vous célèbrerez nos gloires tournaisiennes qui sont de véritables gloires nationales, les enfants de Tournai qui dans l'histoire et dans les arts ont glorifié le nom de leur cité natale : tels ces deux frères Lethald et Engelbert, ces valeureux guerriers, qui les premiers de l'armée chrétienne ont planté le drapeau des croisés sur les murs de Jérusalem ; saint Eloy, l'évêque orfèvre, ce Saint populaire dans l'histoire, dans les arts, dans la légende ; Roger de la Pasture, ce peintre fameux qui n'a été dépassé par aucun des maîtres de cette célèbre école, dite flamande, à défaut d'une qualification plus exacte qui puisse englober, avec les artistes flamands, les nombreux maîtres wallons dont l'œuvre apparaît de jour en jour plus considérable et plus brillante.

Combien j'en pourrais nommer d'autres sans parler de ceux, plus proches de nous, auxquels vous préparez des monuments, mais je n'en cite que quelques-uns à titre d'exemple, et je craindrais, Messieurs, en vous parlant plus longtemps d'eux, de vous entraîner loin d'ici, trop loin de cette cérémonie où nous n'en sommes pas encore à célébrer ces héros tournaisiens mais où vous fêtez ceux qui veulent être leurs historiens. Et de nouveau, Messieurs, nous vous disons à tous merci ! Merci pour les honneurs que vous nous décernez aujourd'hui, merci pour les encouragements que vous donnez à l'œuvre entreprise par notre Société.

Puissent nos communs efforts, unis, et par conséquent plus forts, procurer à notre chère ville de Tournai, la gloire et la célébrité, la beauté et la prospérité que nous lui souhaitons. (*Longs applaudissements.*)

Après ce discours M. le Bourgmestre déclare la séance levée.

Les jubilaires sont alors entourés et complimentés par leurs amis; on examine les médailles au sujet desquelles M. Devreese est à maintes reprises complimenté et au milieu de conversations animées, on se rend à la Salle des Concerts, où doit avoir lieu le banquet, en traversant le Parc tout émaillé de fleurs, sous les rayons d'un soleil splendide.

LE BANQUET.

Les tables sont dressées dans le grand salon de la *Salle des Concerts*, sobrement décoré de plantes vertes et de draperies; à l'inverse de la séance solennelle de l'Hôtel-de-Ville, le banquet offre un caractère d'intimité familière qui lui donne un très grand charme

La table d'honneur est présidée par le comte du Mortier, ayant à ses côtés les deux jubilaires, le comte de Nédonchel et M. Soil; viennent ensuite MM. Carbonnelle, bourgmestre, Stiénon du Pré, et comte de Limbourg-Stirum sénateurs, Duquesne, représentant, Delwart et Azou, échevins, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, chanoine Van den Gheyn vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, Allard, Président du Tribunal civil, Alexandre Favier, Fernand Donnet, Godefroid Devreese,

Amédée Soil, et les membres du comité organisateur.

Soixante-dix convives environ, membres titulaires de la Société, conseillers communaux, magistrats, avocats, amis personnels des jubilaires, etc., occupent les deux tables latérales. Le menu du banquet, œuvre de MM. Allard et Vasseur, d'un caractère très moderne, reproduit les médailles offertes aux héros de la fête avec une élégante figure de femme symbolisant la ville de Tournai, tenant une palme à la main.

A 1 heure 1/2 on se met à table et les convives font honneur au repas servi par le restaurateur A. Debray.

Au champagne, le COMTE DU MORTIER porte le premier toast au Roi et à la famille royale, pour qui tout tournaisien est un sujet fidèle et loyal; au Roi à qui la Belgique doit une longue période de bonheur et de prospérité!

Ces paroles sont écoutées debout et saluées du cri de : Vive le Roi!

M. MAURICE HOUTART prend aussitôt après la parole, pour boire aux jubilaires et rappelle que leurs mérites ont été exposés au nom de la Société, de la science archéologique, et de la ville de Tournai Ayant à porter leur santé, il le fera au nom de l'amitié, car la fête qu'on célèbre en ce jour unit, dit-il, au caractère officiel, celui d'une réunion amicale.

Il montre en M. de Nédonchel le représentant de la vieille Société française, si remarquable par sa haute distinction et son affabilité. On a fait allusion ce matin, dit-il, aux charités que le comte de Nédonchel répand avec profusion sur les pauvres, partout où se présente une occasion de leur faire le bien, mais il a fait plus encore, car à tous ceux qui l'approchent, il dis-

tribue l'aumône de son érudition, de son savoir inépuisable, de sa bienveillance sans bornes.

Quant à M. Soil, il renverse toutes les idées qu'on se fait parfois sur les archéologues; sa science aimable et séduisante, tournaisienne avant tout, s'est prodiguée en toutes occasions au profit de notre Société et du glorieux passé de notre ville.

Nous saluons en lui le dévoué Secrétaire de la Société historique en même temps que l'organisateur du Congrès archéologique et de l'Exposition d'art ancien, sans oublier l'aimable hospitalité du collectionneur et la courtoisie du conservateur des musées.

En terminant, M. Houtart exprime les sympathies unanimes qui, jointes à l'estime du monde savant, font acclamer les noms de MM. de Nédonchel et Soil.

Ce toast, empreint d'une charmante et cordiale éloquence est longuement applaudi.

M. SOIL, au nom du comte de Nédonchel et au sien, remercie avec émotion tous ceux qui ont contribué à la manifestation de sympathie dont ils sont l'objet, et en particulier M. Houtart qui, avec tant de grâce et de délicatesse vient de les complimenter. Il affirme de nouveau leur dévouement inaltérable à la Société et à leur ville natale, puis, faisant allusion à l'acte généreux du comte de Nédonchel qui, il y a quelque dix ans, donnait à la Ville pour son Musée, sa superbe collection de monnaies et de médailles tournaisiennes, M. Soil rappelle que son exemple a trouvé des imitateurs modestes, il est vrai, et prie l'administration communale de l'admettre à leur suite.

Collectionneur comme notre vénéré Président, dit-il, j'ai principalement dirigé mes recherches vers les arts et les industries d'art tournaisien. Et parmi ces indus-

tries il en est une tout à la fois d'une importance exceptionnelle, et d'un art charmant, celle de nos magnifiques porcelaines de Tournai, qui ont porté dans l'Europe entière le renom artistique de notre cité.

J'ai réuni un ensemble de pièces qui proclame bien haut la valeur de nos artisans-artistes, et qui nous fait faire grande figure, je vous l'assure, en présence des produits des manufactures royales de Sèvres, de Saxe et des autres fabriques les plus renommées.

Comme le médailler tournaisien du comte de Nédonchel, elles prendront place un jour dans les vitrines de notre Musée communal, si vous en agréez l'offre. (*Longs bravos.*) Et, continue l'orateur, s'il nous est donné de voir élever les nouveaux locaux des musées, réclamés depuis longtemps et que l'exiguité des salles actuelles rend si nécessaires, imitant jusqu'au bout l'exemple de notre digne Président, aurais-je peut-être comme lui, l'héroïsme de les ranger moi-même dans les vitrines des nouvelles salles! (*Nouvelles acclamations.*)

En terminant, M. Soil ajoute qu'il n'acquitterait pas toute la dette de reconnaissance des jubilaires, s'il ne remerciait l'excellent sculpteur, M. Devreese, qui avec un art exquis et si personnel a modelé leurs médailles.

M. LE BOURGMESTRE CARBONNELLE se lève aussitôt et au nom de la ville de Tournai, remercie M. Soil des généreuses intentions qu'il vient d'exprimer; ses paroles sont chaleureusement applaudies, à plusieurs reprises, et M. Soil est vivement félicité par tous ceux qui l'entourent.

Le VICOMTE DE GHELLINCK-VAERNEWYCK, au nom de l'Académie d'archéologie et des sociétés

savantes du pays apporte à son tour ses félicitations aux jubilaires.

M. LE BOURGMESTRE prenant de nouveau la parole, boit à l'avenir et à la prospérité de la Société historique et archéologique dont il apprécie hautement le mérite et les services qu'elle rend à la ville.

Puis, après quelques mots de M. Devreese en réponse au toast qui lui a été porté, le banquet prend fin vers cinq heures, et des groupes se forment pour déguster le cigare en même temps que le café et les liqueurs.

*
* *

Dans la soirée beaucoup d'amateurs de la ville et de l'étranger se sont rendus chez M. Soil pour visiter ses Collections, dont il a fait les honneurs avec la compétence et l'amabilité qui le caractérisent.

Nous donnons, d'après le *Courrier de l'Escaut* du 9 juin, un aperçu de ces collections, classées d'après la méthode adoptée par les musées allemands, où chaque catégorie d'objets est disposée dans un milieu de style ou de genre bien déterminé; il en est de même ici, où chaque salle est meublée de meubles anciens avec le souci d'une scrupuleuse exactitude archéologique.

« Après le banquet et le soir du 2 juin, un grand nombre de personnes ont été visiter les collections de M. Soil, qui avait obligeamment ouvert, à leur intention, les salles qui les renferment, et nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant une description rapide, non des deux ou trois mille pièces qui composent ces collections, et que des spécialistes seuls pour-

raient apprécier, mais plutôt des aspects d'ensemble qu'elles offrent et du cadre dans lequel elles sont présentées, ce que tout visiteur, fût-il étranger aux choses de l'art, peut comprendre et goûter.

» Les collections de M. Soil comprennent trois groupes principaux : la *céramique*, dont les porcelaines de Tournai forment, de loin, la série la plus importante; *le mobilier*, bois, cuivres, étains, etc. ; *les armes et les armures;* et ces objets divers sont disposés, par ordre chronologique, dans une suite de salles en rapport par leur style avec les objets qu'elles renferment.

» C'est d'abord une salle gothique, à la voûte en bardeaux, à l'imposante cheminée en pierre de Tournai, du XVe siècle, avec ses crémaillères, ses chenêts et ses bûches formidables. Des coffres, des bahuts gothiques sont disposés le long des murs; un fragment de vitrail, représentant le baptême des parents de saint Eleuthère par saint Piat, occupe le centre de la grande fenêtre en triplet, qui éclaire toute la salle. Sur les murs sont disposées neuf armures complètes et des séries de toutes sortes d'armes, casques, cuirasses, boucliers, épées, lances, hallebardes, canons, arquebuses, mousquets, pistolets, etc.

» Dans le vestibule qui conduit à cette *armeria*, trophées d'armes du premier empire et de la Restauration, aux formes si caractéristiques et qui sont si recherchées de nos jours; trophées d'armes des guerres de Crimée et de 1870, etc.

» Enfin, dans un autre vestibule, série des casques et coiffures militaires, parmi lesquelles on remarque les shakos tromblons et les shakos tuyaux de la garde civique et de l'armée belge en 1831.

» Une seconde salle, cabinet de travail, renferme les objets du style de la Renaissance (XVI[e] et XVII[e] siècle) : ici encore une énorme cheminée en pierre, provenant d'une maison de la rue des Filles-Dieu, datée 1576, et dans le style du jubé de la cathédrale, domine tout l'appartement; cinq crédences et bahuts, de formes variées, des tables, des fauteuils, des chaises, tous anciens, meublent la salle; de gracieux coffrets en bois, en cuir, en fer; des chandeliers en bronze et en étain, des statues en chêne, des majoliques de Lucca della Robbia et de Bernard Palissy, la décorent. Tout un paneau est occupé par la bibliothèque, qui comprend les publications tournaisiennes, les ouvrages sur les arts, et les cartons renfermant les photographies que le maître du logis a rapportées de ses nombreux voyages.

» Plus loin, c'est une grande chambre à coucher dont les meubles principaux portent la date de 1650. L'ensemble est de style Louis XIII, ou renaissance flamande : cheminée à manteau en bois sculpté, et dont le foyer est plein d'objets de ménage; vaste lit à baldaquin en chêne sculpté, meubles, tables, coffres et armoires étagères. Tous ces meubles sont garnis de quatre groupes d'objets : les verreries, les grès, les faïences, les étains; d'autres s'étalent sur les murs et un peu partout dans l'appartement, qui a un cachet étonnant.

» La salle voisine, salon de style Louis XV, entièrement garni des meubles élégants du XVIII[e] siècle, meubles à deux corps avec vitrines, tables, consoles, chaises, écrans, renferme la collection de porcelaines de Tournai. Ce sont les magnifiques groupes, les statuettes, les vases, en porcelaine vernissée ou en

biscuit, dus aux charmants artistes qui ont fait la réputation de notre Manufacture de porcelaines; on remarque particulièrement le gracieux groupe « la forge des cœurs, » de Lecreux, dont l'état de conservation est merveilleux; la statue de sainte Thérèse, de Gilis, qui fut offerte par Péterinck à l'impératrice Marie-Thérèse, quand il obtint d'elle, pour son usine, le titre de Manufacture Impériale et Royale. Cette statue, aussi grande que nature, est une des pièces de porcelaine les plus étonnantes qui existent et aucun musée ne possède sa pareille.

» Les quatre grands meubles-vitrines renferment les spécimens les plus riches et les plus variés de la vaisselle de table et des petits objets mobiliers, encriers, boîtes à mouches, tabatières, que notre fabrique a produits en si grande abondance. Tous les décors, genre Chine, Saxe et Sèvres, y sont représentés par des spécimens très intéressants. Les murs sont couverts de pièces décorées en bleu, de tous les types des services de table qui ont été en usage dans les ménages tournaisiens, et de ces services décorés d'emblèmes relatifs au tir à l'arc ou à l'arbalète, donnés autrefois en prix dans les sociétés de tir de Tournai et des environs, des villes de Flandre et du Nord de la France.

» La même salle renferme encore un groupe important de faïences de Tournai, beaucoup moins connues que les porcelaines, et qui cependant ont été fabriquées en quantité considérable; ces faïences sont très belles, très artistiques et très variées, et ont fait pendant deux siècles et demi, l'objet d'un trafic important.

» C'est cet ensemble de porcelaines et de faïences, que M. Soil destine à notre musée, se réservant de l'augmenter encore si les circonstances le permettent;

mais vu la rareté des pièces en porcelaine de Tournai, recherchées aujourd'hui pour les plus grandes collections et disputées dans les ventes à prix d'or, il paraît difficile de pouvoir ajouter de nouveaux types à cette série déjà si complète et si variée.

» La salle en face est aménagée en chambre à coucher de style Louis XVI, et présente un ensemble complet de ce style si pur et si gracieux. Des bustes et autres pièces en porcelaine de Tournai, des peintures et des dessins de Sauvage, des portraits de présidents au Parlement de Tournai, décorent la cheminée et les murailles de cette chambre.

» Les armoires renferment une série de porcelaines étrangères, et une collection de monnaies et médailles relatives à Tournai.

» Quelques très belles pièces en porcelaine de Tournai se trouvent encore dans les appartements habités, qui ne font pas partie, à proprement parler, des salles de collection, bien que toute la maison soit garnie de meubles anciens. Ce sont les groupes en biscuit de Joseph II et de Neptune, une superbe corbeille à pied, en partie dorée, de style Louis XVI, dans le salon, qui est garni d'un mobilier ancien de style Louis XV et renferme encore divers objets d'art et d'antiquité.

» Dans la salle à manger, à belle cheminée en bois sculpté, de style Henri II, provenant d'une maison de Mons et dont le mobilier appartient à la même époque, bien que complété par quelques meubles moins anciens et plus gracieux, garnis de riantes porcelaines de Chine, on remarque de magnifiques bouts de poutres sculptés, du XVIe siècle, dont l'un porte les armes de Charles-Quint et la date 1547; une très importante pendule de style Louis XIV, garnie de magnifiques

cuivres ciselés ; de grandes pièces en majolique et en faïence, vases et plats aux décors abondants et chauds, dont quelques-uns peuvent être attribués aux faïenceries tournaisiennes.

» Dans le jardin d'hiver, des bustes en marbre et en terre cuite, du XVIIIe siècle, et des statues antiques en pierre, se détachent au milieu de la verdure des fougères et des palmiers ; enfin, dans des armoires sont rangées des antiquités romaines, et en particulier de nombreuses poteries trouvées dans cette ville, lors de diverses fouilles récentes.

» Tel est l'ensemble des œuvres d'art et d'antiquité recueillies au cours d'une carrière, déjà longue, de collectionneur, par l'aimable artiste qui s'est donné pour mission de faire connaître et aimer sa ville natale, si riche en œuvres et en souvenirs de toute espèce.

L'hôtel de M. Soil est un véritable musée, où l'on peut passer une heure instructive et charmante, guidé par un cicérone idéal. Et nous avons acquis la preuve que la promesse de notre éminent concitoyen relative à ses porcelaines de Tournai est pour notre ville d'une valeur inappréciable. »

(*Le Courrier de l'Escaut, 9 Juin 1901.*)

LE GÉNÉRAL

de Formanoir de la Cazerie

Auguste-Charles-Hubert DE FORMANOIR DE LA CAZERIE, naquit à Tournai, le 29 octobre 1820, de Pierre-Hubert de Formanoir de la Cazerie et de Joséphine van de Kerchove d'Hallebast, appartenant tous deux à des familles nobles fixées dans le Tournaisis depuis plusieurs siècles. Il fit de brillantes études primaires et moyennes, à l'athénée de Tournai, couronnées le 18 août 1837, par l'obtention d'un prix d'honneur spécial, au sujet duquel le palmarès de cette année s'exprime dans les termes suivants : « L'élève de » Formanoir Auguste, de Tournai, ayant obtenu six » prix dans la classe de rhétorique (dont le prix d'ex- » cellence), un dans la classe d'histoire et deux dans » le second cours de mathématiques supérieures, il » lui a été décerné un prix d'honneur. » Il n'avait alors que dix-sept ans, et compléta ses études en suivant pendant un an le cours de philosophie qui existait alors à l'athénée de Tournai. Après quoi il se décida à embrasser la carrière militaire à l'exemple de deux de ses frères, dont l'un, Victor, était alors capitaine au quatrième régiment de ligne, et l'autre, Eugène, sous-lieutenant au deuxième régiment de chasseurs à cheval.



Le Général de Formanoir de [illegible]

1820 - 1901

de F[illegible]

[illegible] de Pie[illegible] [illegible]

[illegible] obte[illegible] [illegible] le prix [illegible] et deux [illegible] [illegible]périeur[illegible] [illegible] n'avai[illegible] que dix-[illegible] en [illegible] pendant un a[illegible] qui ex[illegible] alors à l'athéné[illegible] il se d[illegible] à embrasser la c[illegible] [illegible]emple de [illegible] de ses frères, do[illegible] alors cap[illegible] au quatrième régi[illegible] autre, Et[illegible] sous-lieutenant au [illegible] chasse[illegible] cheval.



Le Général de Formanoir de la Cazerie

1820 - 1901

Il se présenta aux examens de l'Ecole militaire, et fut admis à cet établissement en 1838, en même temps qu'Alexis Brialmont, lieutenant-général et ingénieur militaire célèbre, et le comte Xavier de Mérode, qui fut plus tard ministre des armes de Pie IX. Nommé sous-lieutenant à l'école d'application le 15 février 1841, il en sortit le 24 septembre 1843 en qualité de sous-lieutenant d'artillerie, désigné pour le premier régiment de cette arme. Lieutenant le 21 février 1850, adjudant-major le 25 janvier 1853, il avait été en garnison à Gand, Ypres, Louvain, Malines et Tournai, lorsqu'il se maria, en 1853, dans cette dernière ville; il appartenait alors au 3e régiment d'artillerie, que le colonel Eenens fut appelé à commander au mois de juin de la même année. Capitaine en second le 23 avril 1859, aide de camp du général-major Eenens le 24 mai suivant, capitaine-commandant le 20 juillet 1861, il prit une très large part à la réorganisation de l'artillerie de siège; nommé major en 1868, il resta aide de camp du même général, qui commandait, en 1870, l'armée d'Anvers et devînt plus tard Gouverneur de la position d'Anvers et commandant de la première division territoriale; de Formanoir avait été entretemps en garnison à Tirlemont, Liège, Anvers et Bruxelles.

Lieutenant-colonel le 25 mars 1873, directeur d'artillerie dans les deuxième et troisième divisions territoriales le 27 juin 1874, et dans la deuxième circonscription militaire le 10 novembre de la même année avec résidence à Liège; colonel le 29 juin 1875 et général-major, commandant la province de Namur, puis la province de Liège le 25 décembre 1879. Il fut mis à la retraite, en cette qualité le 26 décembre 1883.

Partisan déterminé du service personnel, ayant une parfaite connaissance des choses militaires, le général

de Formanoir a publié jusqu'à son dernier jour, dans beaucoup de revues et de journaux, des articles de vulgarisation ou de polémique sur ces questions. Il a conservé toute sa vie un grand amour de l'armée à laquelle il a donné son fils unique et il était prompt à saisir toute occasion qui fut de nature à en rehausser le prestige. C'est ainsi qu'il accepta la présidence d'honneur de diverses sociétés d'anciens militaires et en particulier de celle des ex-sous-officiers de l'Armée, dans l'arrondissement de Tournai. Très dévoué à l'œuvre de civilisation entreprise par le roi au continent noir, il fut appelé à présider le Comité de Tournai de la Société antiesclavagiste de Belgique, fondée pour coopérer à la répression de la traite des nègres en Afrique, ainsi que le Comité local de l'Œuvre des bibliothèques congolaises, et fit partie de l'Association de la Croix-Rouge du Congo, au profit de laquelle furent organisées, en 1898, une belle exposition d'art ancien, et en 1899, la grande fête militaire, à laquelle assista S. A. R. le prince Albert.

La ville de Tournai connaissant sa valeur et ses aptitudes spéciales, l'appela à faire partie de la Commission des musées et de celle de l'académie des beaux arts; de nombreuses Sociétés privées se sont fait un honneur de le mettre à leur tête : c'est ainsi qu'il fut Président de la Société du Cabinet littéraire, société civile et militaire; et partout il conquit toutes les sympathies par son dévouement, son extrême serviabilité, sa prudence et la sûreté de ses conseils.

Deux faits de la vie militaire d'Auguste de Formanoir nous paraissent mériter une mention particulière par l'intérêt général qu'ils offrent; c'est d'abord la mission qu'il remplit auprès du Roi des Pays-Bas en

1883, et celle qui lui fut confiée en 1867, lors de la visite du général français Lebrun, en Belgique.

Au mois de mai 1883, le général de Formanoir fut chargé par le Roi, d'aller avec le Gouverneur de la province de Liège, M. Pety de Thozée, complimenter le roi des Pays-Bas, Guillaume III, qui faisait son entrée dans la capitale du grand Duché de Luxembourg. C'est à la suite de cette importante et délicate mission que s'établirent des relations cordiales entre les dynasties belge et hollandaise, qui avaient toujours été jusque-là assez tendues, et que la réconciliation fut scellée entre les deux peuples « si bien faits pour s'entendre » selon l'expression du roi Guillaume, à l'envoyé du roi Léopold. Le service signalé rendu aux deux pays en cette circonstance par le général de Formanoir, fut récompensé par la Croix de Commandeur de l'Ordre de Léopold (il était chevalier et officier depuis longtemps) et la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne, que lui décerna le roi des Pays-Bas.

C'est en qualité d'aide de camp du lieutenant-général Eenens, inspecteur général de l'artillerie, qu'il fut chargé d'accompagner en 1867 au camp de Braeschaet, le général français Lebrun envoyé par l'empereur des Français pour se rendre compte de la valeur de l'armée et en particulier de l'artillerie belge et de l'appoint ou de la résistance qu'elle pourrait fournir, en cas de conflit entre les puissances voisines, conflit qui se produisit en 1870. Ses souvenirs étaient restés très précis à cet égard, et peu de jours avant sa mort il nous les rappelait encore :

« En prévision de la guerre (de 1870) et aussi avec l'arrière pensée d'une conquête éventuelle qui lui avait

été suggéré par le comte de Bismark à Biaritz, l'empereur Napoléon voulait savoir si la Belgique était en mesure d'opposer une résistance sérieuse à une tentative d'invasion, et il résolut de s'assurer de ce que valait l'armée belge dont on ne faisait pas grand cas dans son entourage. Il chargea de cette mission délicate le général Lebrun en qui il avait la plus grande confiance. Ceci se passait au mois de juillet 1867 ; l'armée était au camp de Beverloo commandée par le lieutenant-général Renard. Le général Lebrun était en relation d'amitié avec le major de Savoie (mort lieutenant-général en 1880) qui avait publié un traité de tactique très estimé en France et qui se trouvait alors au camp. Il lui écrivit pour lui exprimer le désir de venir le voir et lui demander si rien ne s'y opposait. Le major en référa au commandant du camp qui, connaissant la haute situation que le général Lebrun occupait auprès de l'empereur, s'adressa au roi pour lui demander des instructions. Le roi lui répondit qu'il devait engager lui-même le général Lebrun à venir à Beverloo et le recevoir au quartier général.

» C'est ce qui eut lieu et le général français séjourna au camp jusqu'à la fin de la période, puis il alla rendre compte de sa mission à l'empereur et ne cacha pas la bonne opinion qu'il avait conçue des troupes belges qu'il avait vu manœuvrer à Beverloo, particulièrement de l'artillerie, munie, comme l'artillerie prussienne, de canons rayés se chargeant par la culasse, tandis que l'artillerie française en était encore aux canons rayés se chargeant par la bouche, avec projectiles à tenons. Cette communication intéressa vivement l'empereur qui s'était occupé spécialement des questions techniques relatives à l'artillerie et il songea à envoyer de nouveau le général Lebrun en Belgique pour

visiter le polygone de Braeschaet. L'impression favorable à l'armée belge que le général garda de ses deux visites, eut pour la Belgique les plus heureuses conséquences lors de la guerre franco-allemande, comme on le verra plus loin. La visite à Braeschaet a pour nous une très grande importance parce qu'elle nous éclaire sur les devoirs de notre neutralité, qui est une neutralité *active* et non une neutralité *passive* comme quelques personnes se l'imaginent, et qu'elle montre combien il est important pour nous d'avoir une bonne et solide armée.

» Les notes du général de Formanoir, alors premier aide de camp du lieutenant-général Eenens, inspecteur-général de l'artillerie, et qui a accompagné le général Lebrun à Braeschaet, font connaître l'état d'âme de ce général à la suite de ses visites aux camps de Beverloo et de Braeschaet (1). On sait que l'empereur avait toute confiance en lui ; on comprend l'impression produite dans les hautes sphères militaires françaises par le compte rendu de la mission remplie en Belgique. Il n'y a donc pas de doute possible que l'initiative de l'engagement pris par les puissances belligérantes, à la veille de la guerre de 1870, de respecter le territoire belge, est venue de la France, dont la proposition appuyée par l'Angleterre, a été agréée par la Prusse. Et en ce qui concerne l'intervention du général Lebrun, à Sedan, le 1er septembre au matin, dissuadant le

(1) A un banquet qui suivit cette dernière visite, le général Eenens ayant demandé au général français ce qu'il pensait de l'artillerie belge, celui-ci répondit qu'il ne pouvait former qu'un désir, c'est qu'en cas de guerre franco-allemande, l'armée belge formât l'aile gauche de l'armée française ; à qui le général Eenens répondit qu'elle n'y manquerait pas, à moins dit-il, qu'elle soit obligée de devenir l'aile droite de l'armée allemande, pour repousser l'invasion française, si celle-ci se produisait.

général Ducrot d'entrer en Belgique, à la tête de l'armée française, le fait s'explique tout naturellement.

» Et d'abord le général Ducrot a-t-il conçu réellement ce projet? Tous les historiens qui ont écrit sur la guerre de 1870, sont d'accord sur ce point, le doute n'est pas possible à cet égard. L'armée française se trouvait enfermée dans un cercle de fer dont un seul point restait libre, celui qui confinait à la Belgique. La pensée de s'échapper de ce côté devait venir au général qui venait de prendre le commandement en chef de l'armée, en remplacement du Maréchal de Mac-Mahon, blessé vers six heures du matin. Cette pensée il l'a eue; il donna les premiers ordres pour son exécution, puis il s'arrêta brusquement et renonça à son projet. Qu'a-t-il donc pu se passer? Le général Lebrun était là, qui avait gardé de l'armée belge et surtout de son artillerie, semblable à celle de l'armée prussienne, l'impression que l'on sait. Il pouvait et devait croire qu'on allait se heurter à l'armée belge toute entière concentrée à la frontière, et à ses *pièces de précision* comme les appelait le commandant Berge, à Braeschaet. C'est donc bien lui, ce ne peut être que lui, qui a fait changer le général Ducrot de résolution. En ce moment le général de Wimpfen prit le commandement de l'armée. La situation était désespérée : il se décida à tenter un suprême effort sur Carignan, dans la direction de Metz; il devait échouer, il échoua, la capitulation suivit, et l'armée française prisonnière fut emmenée en Allemagne. Les officiers entr'eux, tout au moins les généraux, s'entretinrent évidemment du projet avorté de la fuite en Belgique, qui aurait peut-être sauvé l'armée. L'écho en vint alors jusqu'à nous. Le général Lebrun regretta de l'avoir déconseillé, le général Ducrot regretta d'y avoir renoncé, mais tous les deux avaient

agi pour le mieux; leur conduite se justifiait parfaitement; les commentaires cessèrent; les événements se succédaient d'ailleurs de plus en plus tragiques; on ne parla plus de l'incident Lebrun-Ducrot, et cet épisode, quelque caractéristique et quelqu'important qu'il fut, tomba dans l'oubli. »

L'activité du général de Formanoir était grande et le poussa à s'occuper de diverses affaires très importantes en dehors de ses devoirs professionnels.

C'est ainsi qu'il étudia d'une manière approfondie, et présenta en 1864, de concert avec M. Keller entrepreneur de travaux publics et M. Vercken banquier, à Anvers, un tracé de chemins de fer souterrain, à Bruxelles, sur le tracé du boulevard central actuel, destiné à relier les gares du Nord et du Midi, avec gare centrale, et connu sous le nom de « Projet Keller. » Le projet avait été adopté par l'Administration communale de Bruxelles, et les Chambres s'y montraient favorables; mais l'Administration des chemins de fer s'y opposa alors. Cette idée, reprise aujourd'hui par d'autres, est bien près de devenir une réalité, si ce n'est que la voie décrétée suivra une toute autre direction que celle qu'avait proposée le général de Formanoir, qui faisait passer la sienne sous le boulevard central actuel (boulevard du Hainaut, boulevard Anspach, boulevard du Nord) qui dut véritablement sa création à son initiative, et comme suite aux études par lui faites pour l'établissement de son chemin de fer souterrain.

Outre les nombreux articles de journaux et de revues écrits, jusqu'en ses derniers temps, par le général de

Formanoir, on lui doit encore les publications suivantes, presque toutes anonymes :

— *Du paupérisme et des moyens de le soulager* ; par un belge. (Gand, août 1847.)

— Supplément à la brochure intitulée : *Du paupérisme et des moyens de le soulager*, par A. de F. officier d'artillerie. (Gand 1847.)

— *Catéchisme à l'usage des écoles régimentaires*, par A. de F. Anvers 1860. (Plusieurs éditions).

— *Fragments d'études sur les canons rayés de campagne.* (Bruxelles 1862.)

— *Projet Keller et Cie*, Bruxelles embelli et assaini : la Senne-Boulevard, raccordement des stations de l'Etat par un chemin de fer souterrain, station centrale. (Anvers 1864.)

— *Projet Keller et Cie*, Bruxelles embelli et assaini. Second mémoire explicatif. (Anvers 1864.)

— *Projet Keller et Cie*, chemin de fer souterrain, Bruxelles. (Anvers 1865.)

— *Projet Keller et Cie*, assainissement de la Senne. (Anvers, octobre 1865.)

— *Projet Keller et Cie*, assainissement de la Senne. Réponse de la Compagnie Keller au rapport des ingénieurs en chef. (Anvers, 1er mars 1866.)

Généalogie de la famille de Formanoir de la Cazerie. (Extrait de l'Annuaire de la noblesse belge. Bruxelles 1879.)

Auguste de Formanoir épousa à Tournai, le 30 mars 1853, sa cousine Cornélie van de Kerckove, dont il eut deux enfants ; éloigné de sa ville natale, par les exigences du service militaire, il revint s'y fixer en 1883, aussitôt après sa mise à la retraite, et alors commença pour lui une vie nouvelle, où il trouva le

moyen d'occuper utilement pour ses concitoyens et agréablement pour lui, les loisirs que lui avait apportés sa nouvelle situation. Sollicité d'entrer dans la politique où on lui promettait succès et honneurs, il lui préféra l'étude des arts et de l'archéologie et se présenta à la Société historique qui se fit un honneur de l'inscrire dès le mois de février 1884 au nombre de ses membres titulaires et l'appela en 1897, à succéder au chanoine Huguet, en qualité de vice-président. Il assista avec une régularité parfaite à toutes les séances de la Société et, en maintes circonstances prit part aux discussions que soulevèrent les questions diverses qui y furent traitées. Lorsqu'un événement heureux arrivait à l'un de nos membres, on le trouvait toujours empressé à en faire part à la Compagnie et à le féliciter. Son urbanité, l'intérêt qu'offrait sa conversation, les souvenirs personnels qu'en maintes circonstances il évoquait, donnaient un grand charme à ces réunions, où son absence se fera péniblement sentir.

A la séance du 14 novembre 1889, il proposa à la Société d'émettre un vœu pour la conservation de l'ancien couvent des Célestines, qui auparavant avait servi de château aux gouverneurs de Tournai et le 8 juin 1893 il fit paraître dans nos Bulletins (tome xxv, p. 252) une notice sur ce monument.

M. de Formanoir s'intéressait vivement à la création d'un musée communal et d'un musée particulier de la Société historique et il en poursuivit longtemps la réalisation; afin que le musée fît bonne figure dès les premiers jours, il n'hésita pas à lui prêter quelques pièces de ses collections et lui en procura d'autres par la suite.

Le 13 novembre 1890, il transmet à la Société, pour son musée, de la part de M. de Villers Grand'-

Champs, un curieux peigne de toilette en ivoire, de l'époque gothique. Le 9 juin 1892, il lui offre un volume de la chronique des Ducs de Brabant, avec gravures coloriées ; le 19 novembre de la même année, un rouet du XVIIe siècle, et le 15 décembre un manuscrit tournaisien, le livre de raison de la famille Marescaut. Le 12 avril 1894 il donne encore une lampe romaine trouvée à Timgat (Afrique), le 15 mars 1896, les tables manuscrites des anciens registres paroissiaux de Tournai, concernant des personnes notables, ou appartenant à la noblesse de la ville; enfin le 18 mars 1897 il obtient de la famille Sacqueleu, pour notre musée, plusieurs monuments funéraires importants, l'un du XIIIe siècle, d'un chevalier Mouton, provenant de l'église Saint-Brice à Tournai, d'autres, du XIVe siècle, provenant d'anciennes églises de notre ville, aujourd'hui démolies.

Le 14 mars 1895 il proteste contre la démolition projetée de la Tour Henri VIII et des Tours Marvis, près de la caserne Saint-Jean; le premier de ces monuments est assuré de demeurer debout, et quant aux seconds, le général de Formanoir recevait le jour même de son décès, l'assurance qu'ils seraient conservés. Il proposa, et obtint de la Société qu'on mit une plaque commémorative sur la façade de la maison où fut trouvé le tombeau de Childéric. Enfin le 11 novembre 1897, il lisait en séance une note sur les principes qui doivent guider les architectes dans la restauration des monuments anciens, et en cette année 1901, il s'occupait avec un vif intérêt de l'organisation de la fête jubilaire du 2 juin, lorsque la mort nous l'a ravi.

Sans être collectionneur, dans le sens propre du mot, M. de Formanoir possédait un ensemble d'œuvres

d'art très intéressant dont plusieurs tableaux anciens, de grands maîtres, étaient les maîtresses pièces.

Citons deux portraits de membres de la famille d'Aubermont par Holbein, un Pantoja de la Cruz et un Velasquez. Il les fit figurer à plusieurs expositions notamment en 1873 à Bruxelles, et en 1898, à Tournai et les décrivit dans une brochure publiée en 1877 à Liège et intitulée : *Notice sur quatre tableaux anciens exhibés à l'Exposition néerlandaise de bienfaisance à Bruxelles en 1873*. M. L. Cloquet leur a consacré une étude dans le tome XXII de nos Bulletins, page 257, avec reproduction du portrait de Jeanne de Gavre par Holbein (1).

Il possédait encore, parmi d'autres porcelaines, une partie de service en porcelaine de Tournai, magnifiquement décoré aux oiseaux, avec encadrement bleu de roi et or, fait pour le prince Charles de Lorraine et que racheta sa bisaïeule maternelle, la comtesse d'Ayasasa (2) d'après une tradition de famille constante.

C'est dans les travaux volontaires qu'il avait entrepris, c'est dans les diverses fonctions où l'avait appelé la confiance de ses concitoyens, dans une atmosphère d'art et de science, qu'il passa dans sa ville natale, la dernière période de son existence, longue de dix-huit ans, à partir de sa mise à la retraite, et si, durant cette période, les épreuves, irréparables de toute existence humaine, ne lui ont pas été épargnées, il trouva du moins dans la culture des arts, dans l'amour du bien

(1) M. de Formanoir fit paraître une nouvelle brochure sur ces peintures en 1895 à l'occasion du Congrès archéologique de Tournai. Elle est intitulée : *Notice sur quelques tableaux anciens appartenant à M. le général de Formanoir*. Tournai 1895.

(2) Les autres pièces du même service sont la propriété de Mlle de Formanoir de la Cazerie de Templeuve, et de Mlle G. de Villers Grand'Champs.

et du beau, une puissante diversion à ses soucis et des heures de douces et bienfaisantes émotions.

Parvenu à un âge avancé en conservant toute la plénitude de ses facultés et une vigueur physique bien rare à cet âge, il célébra le 29 octobre 1900 le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance. Mais à partir de cette époque, sa santé s'altéra et c'est à grand peine qu'il put assister aux séances de novembre et de décembre, de la Société historique.

En janvier 1901 une première crise faillit l'emporter, il s'en remit assez bien pour pouvoir espérer une guérison complète et c'est alors qu'il s'occupa activement de l'organisation de la fête jubilaire que préparait notre Société en l'honneur de son Président et de son Secrétaire. Il avait repris, bien qu'avec prudence, ses sorties habituelles, lorsqu'à la fin d'avril un nouvel accès du mal dont il souffrait le mena en quelques jours au tombeau et le 28 avril il expirait entouré de sa femme, de ses enfants et petits-enfants.

La mort ne le surprit pas à l'improviste; esprit méthodique et plein de jugement, en même temps que chrétien convaincu, il avait mis ordre à toutes ses affaires et s'endormit dans le Seigneur plein de calme et de foi. Ses obsèques furent magnifiques tant par leur solennité que par l'affluence considérable de ceux qui y prirent part et où toutes les classes de la Société étaient représentées. Le colonel van Malcote de Kessel au nom de l'armée, le Secrétaire de notre Société, au nom de celle-ci, ònt salué avec émotion sa dépouille mortelle qui, après le service funèbre célébré en l'église Saint-Piat à Tournai, fut transportée à Templeuve pour être inhumée dans le caveau de sa famille.

Les armes de la famille de Formanoir sont : *d'or*

fretté de sable. Heaume couronné, ayant pour cimier une aigle de sable naissante membrée d'or et lampassée de gueules.

Au XVI[e] siècle les de Formanoir se divisent en deux branches, celle des seigneurs de Merlain et celle des seigneurs de la Cazerie. Plusieurs de leurs membres ont occupé des fonctions distinguées dans l'église, l'armée et la magistrature. Ils sont alliés aux familles : de Boez, Bruneau, du Bois, Gombault, de Pailly, le Boucq de Carnin, Scorion, Delfosse d'Espierres, Jacquerye, de Gouy, van de Kerchove d Hallebast, de Cambry de Baudimont, de Sébille, Cousebant d'Alkemade, van de Kerchove, etc.

La généalogie de cette famille est insérée dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1879.

Le général de Formanoir de la Cazerie était, nous l'avons dit plus haut, Commandeur de l'Ordre de Léopold et de la Couronne de Chêne, du Luxembourg, et décoré de la Croix militaire de première classe.

E. J. SOIL.



LE CHEF

aux Fleurs de Lis

DANS LES ARMES DE TOURNAI

Dans une des dernières notices que nous devons à sa plume (1), M. Amaury de la Grange racontait comment les tournaisiens refusèrent de coudre à leur blason le chef d'azur à trois fleurs de lis d'or que Charles VII leur concéda, quand il n'était encore que roi de Bourges.

Plusieurs textes recueillis dans la série de nos Archives communales intitulée *Comptes d'entremise*, des considérations suggérées par l'étude des faits contemporains nous permettent d'ajouter quelque chose au travail de notre regretté collègue.

Et d'abord, quand et comment la charte des armoiries, datée de Mehun sur Yèvre, septembre 1426, parvint-elle à Tournai? Un article du compte d'entremise de 1427 nous l'apprend en ces termes : « A Clais la Derière, pour avoir allé à Mouson, par devers Philibrert de Vaudry, pour avoir et raporter la chartre contenant l'anoblissement des armes de ceste ville que le Roy nostre Sire a donné et accordé à icelle ville pour ce 4 livres 10 sous. »

(1) Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, t. III, pp. 107-134.

Le personnage dont il est ici question, Philibert de Vaudrey, est connu des historiens de ce temps. D'origine bourguignonne (1), il avait épousé Catherine de Mouy, attachée à la duchesse de Guyenne, fille de Jean sans Peur (2). La duchesse épousa en secondes noces Arthur de Bretagne, comte de Richemont; Vaudrey devint écuyer de ce prince et, à sa suite, passa du camp bourguignon dans le camp français en 1425. C'est à partir de l'époque où Richemont, devenu connétable de France, dirige la politique de Charles VII, que nous rencontrons Vaudrey dans les affaires tournaisiennes.

Le connétable, d'ordinaire assez dur aux gens des communes, s'était montré plein de prévenances pour les tournaisiens dès son arrivée au pouvoir. En décembre 1425, il envoya un de ses écuyers, Jean de Chevery, les saluer de sa part de la façon la plus gracieuse (3). Au printemps de 1426, quand la prorogation du traité qui maintenait les tournaisiens en paix avec les sujets du duc de Bourgogne, offrit de sérieuses difficultés, Richemont écrivit au duc pour les aplanir et Vaudrey s'y employa (4). Si l'on observe que, à la date de notre charte, le connétable se trouvait auprès du Roi ou ne l'avait quitté que depuis peu (5), on est tenté d'attribuer à son influence l'honneur fait aux tournaisiens.

Circonstance singulière, le pli scellé à Mehun en septembre 1426 ne parvint à Tournai que dans le cou-

(1) Philibert de Vaudrey, seigneur de Montbozon, bailli d'Amont en Franche-Comté, épousa Catherine de Soyecourt, fille de Charles, seigneur de Mouy et d'Isabeau de Châtillon. Cf. P. Anselme. *Histoire généalogique*, T. VIII, p. 527.

(2) De Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, T. II, p. 375, note 4.

(3) Consaux, 4 décembre 1425.

(4) Id., 17 mars 1426 et compte d'entremise de la même année, voyages et ambassades.

(5) De Beaucourt, ouvrage cité, T. II.

rant de juin 1427 ; cette date ressort de l'ordre chronologique dans lequel sont enregistrées les dépenses au compte précité. De plus, tandis que, entre Tournai et la Cour française, c'était un continuel échange de messages et d'ambassades, notre document ne parvint qu'indirectement à sa destination et semble avoir été retenu quelque temps à Mouzon.

Cette petite place, située sur la Meuse aux confins des Ardennes, restait presque seule au roi Charles dans les provinces du Nord depuis la reddition de Guise et de Vitry. Entre Mouzon et Tournai, autre oasis français, des relations s'établirent. C'est à Mouzon que Jean de Chevery se fit conduire après la visite dont nous avons parlé ; Eustache de Conflans, gouverneur de cette place et « lieutenant du Roi delà la Seine, » entretenait de fréquentes communications avec Tournai. Comment notre charte vint échouer là, les « périls des chemins, » comme on disait alors, et les faits de guerre peuvent l'expliquer ; ou bien, n'a-t-on pas voulu la tenir en réserve jusqu'à ce qu'un homme important de l'entourage du connétable eût l'occasion de la remettre aux tournaisiens afin d'attirer ceux-ci au parti de son maître. Les rivalités et les intrigues qui agitaient la petite cour de Bourges autorisent cette dernière hypothèse.

C'est donc Philibert de Vaudrey, l'un des plus intimes conseillers de Richemont, qui mit les tournaisiens en possession de la précieuse charte et même, vraisemblablement, leur en révéla l'existence. Négociateur infatigable, en 1427 il avait accompagné la grande ambassade que le duc de Bretagne envoya au duc de Bourgogne pour traiter la paix du royaume de France. Il prêta ses bons offices aux tournaisiens pour la prorogation de leur trêve particulière, revint avec

les députés que la ville avait chargés de cette affaire et nous le trouvons, le 2 juin, en halle des *Consaux*, assistant au rapport qui fut fait sur l'état des négociations. Il fut encore à Tournai les 8, 16 et 17 juin ; (1) le 18 les *Consaux*, lui allouaient une gratification de quarante écus d'or pour sa coopération au renouvellement de la trève et « pour l'honneur de son maître » (le connétable de Richemont) ; nous le revoyons le 26 ; enfin, au milieu de juillet, il fit un nouveau séjour à Tournai, si utile aux intérêts de la commune, que celle-ci paya ses frais de séjour à l'hôtel du Saumon (2). C'est, pensons-nous, entre le 18 et le 26 juin qu'il faut placer le voyage de Mouzon concerté avec Vaudrey pour rapatrier la charte des armoiries.

*
*   *

Nous avons à nous demander maintenant comment le diplôme royal fut accueilli à Tournai et quelle suite y fut donnée. Ni le journal des *Consaux*, ni le registre aux publications n'en font mention. Faut-il inférer de là, avec M. de la Grange, que nos magistrats voulurent tenir la chose secrète, qu'ils en étaient embarrassés ; que si, par ci par là, les fleurs de lis apparurent sur des écussons aux armes de Tournai, ce fut le fait d'individus sans mandat? Non ; l'intervention d'un personnage tel que Vaudrey, le voyage que nous trouvons porté au compte communal excluent cette interprétation. Au reste, nous pourrions citer d'autres lettres royales et non des moindres, dont la réception n'a pas laissé plus de traces. Celle qui nous occupe ne donnait pas lieu nécessairement à une délibération. C'était,

(1) Compte d'entremise de 1427, présents de vin.
(2) Id. Dépenses f° 42 v°.

d'après une expression remarquable du texte cité, un « anoblissement » accordé par le Roi, donc une faveur, un privilège, dont l'acceptation allait de soi. Quoi d'étonnant si les procès-verbaux du conseil de la commune n'ont rien à nous en dire?

Et pourquoi le magistrat aurait-il craint de mettre le peuple au courant de l'affaire? Rien de plus français, de plus dynastique, de plus chauvin, si l'on peut dire que le peuple tournaisien d'alors. Il lui fallait des fleurs de lis partout. C'était le temps où les deux serments d'archers se disputaient cet emblème (1), où le tourier du beffroi ornait de lis naturels l'intérieur du donjon communal (2). Si la fidélité à la patrie personnifiée par le roi de Bourges était regardée par le Magistrat comme un devoir, le peuple en faisait un culte enthousiaste, dont rien n'arrêta jamais les manifestations.

Mais il y a plus. M. de la Grange a fait connaître, au moins en partie, en quels endroits la ville dut faire effacer la brisure aux fleurs de lis, quand, en 1429, elle résolut de maintenir son blason « à l'ancien usage » Nous savons donc ce qui fut fait comme suite à l'octroi de nouvelles armoiries. Il est facile de démontrer que l'Administration communale seule — et non des particuliers — a pu le faire.

En effet, le chef de France fit son éphémère apparition :

1° « *A l'encontre du mur de la halle des doyens.* » A ce sujet, voici un texte inédit que nous tirons du compte d'entremise de 1427 : « Audit Ernoult (3) sur

(1) Consaux, 29 juillet 1427, date qui suit de fort près l'arrivée à Tournai de la charte des armoiries.

(2) Compte d'entremise de 1425, f° 35.

(3) Il s'agit d'un certain Ernould Prindale, maçon, qui sollicita, en novembre 1426 l'emploi de maçon de la ville. Comme il y avait plusieurs compétiteurs, on trouva commode de ne pas « se tenir à l'un seulement. » Consaux, 15 novembre 1426.

son salaire de le fachon de six fleurs de lis de blanque pière, pour assir aux deux escuchons armoiés des armes de la ville estant en la halle de mes dis seigneurs les doyens; 20 sous. »

Si les finances de la ville étaient généralement mauvaises, la comptabilité communale ne manquait ni de soin ni de surveillance. Une Commission spéciale, dite des VI élus, vérifiait les dépenses, mandatait les paiements et rien n'était passé en compte sans son visa. C'est ce qui fait la valeur de notre texte; porté au compte de la commune, le petit travail dont il s'agit implique l'adhésion de celle-ci au changement des armoiries.

2° « *A l'huis et porget de la halle des jurés.* » On exécutait, en 1427 d'importants travaux à la chapelle attenant à cet édifice et, au mois d'octobre de cette année, la ville paya le prix d'une « ymage et personnage de nostre Signeur mis en ung sepulcre estant à l'entrée de la halle de Messeigneurs les jurés (1). » Au reste, la halle des jurés et celle des doyens n'étaient que les parties d'un même édifice. A défaut d'indications plus précises, c'est ici le cas de dire que, pas plus au XVe siècle que de nos jours, la fantaisie d'individus sans mandat n'aurait pu s'exercer sur des bâtiments communaux et, en particulier, sur celui où les magistrats tenaient leurs séances presque quotidiennement.

3° *Sur la guérite de la porte Morel.* Vers le mois de mai 1427, maître Jehan le Fèvre, maçon, entreprit pour compte de la ville un « ouvrage de machonnerie au devant de le porte de Morelporte, une avant-porte et le fait et fondation d'une garite et ledite œuvre estoffée

(1) Compte d'ouvrages, août-septembre 1427.

et ordonnée de pillers, allerons vossures et soubz bassements (1). » Ce travail, plusieurs fois visité par les magistrats, fut reçu « comme bien et deuement fait » au nom de la ville en novembre de la même année. Sans aucun doute, l'écusson brisé d'un chef de France, fut reçu avec le reste, comme conforme aux données officielles.

Faisons un rapprochement intéressant. Au mois de mars 1427, maître Robert Campin recevait son salaire « d'avoir fait et ordonné sur le crepon de legaritte faite à le porte Saint-Martin trois escus armoyez des armes du Roy et de la ville et d'avoir peint et armoyé desdictes armes les pignons mis au-dessus de ladite garite (2). » Là, on n'eut rien à gratter; car maître Robert avait terminé son travail quelques mois avant que la charte donnée à Mehun en septembre 1426 fut parvenue à Tournai.

En résumé, là où furent exécutés des travaux publics depuis la réception de la charte, nous trouvons les fleurs de lis et point ailleurs. Cela signifie que la ville mit ses écussons « au nouvel usage » chaque fois que des travaux en cours lui en donnèrent l'occasion.

4° Un *compte d'entremise* de 1430 offre le texte suivant : « A Rolant de Praghe, orfèvre, pour avoir, par l'ordonnance de nosdis Signeurs, effachié aux escuchons et ensengnes des haux menestrés et trompete de le Ville le brisure qui estoit aux armez de Tournay et ycelles armes remplies le campagne de vermeil, ainsi qu'il estoit al anchienne coustume; pour ce, xx s (3). » Voilà des gens aux gages de la ville, perchés au sommet du beffroi ou rangés en tête des

(1) Compte d'ouvrages, novembre 1427.
(2) Id., Mars 1427.
(3) Compte d'entremise 1429-1430. Dépenses f° 43 v°.

cortèges municipaux, auxquels on a permis d'arborer les trois fleurs de lis sur les blasons de leurs livrées. N'est-ce pas une preuve irrécusable de l'adhésion de la commune au « nouvel usage ? »

*
* *

S'il ressort des observations précédentes que la ville de Tournai, en 1427, accepta sans discussion l'honneur de briser ses armes d'un chef de France, il n'en est pas moins certain qu'elle le refusa en 1429 (1). Pourquoi cette contradiction? Nous croyons pouvoir en donner la clef, en signalant un revirement d'opinion très remarquable qui s'opéra entre ces deux dates.

Depuis la mort de Charles VI (1422), éloignée d'un pouvoir qui avait tout intérêt à la ménager, la commune se trouvait absolument livrée à elle-même. Les partis politiques s'y donnèrent libre carrière. Rien de plus curieux que cet interrègne de la tutelle monarchique occupé par un gouvernement d'opinion, c'est-à-dire d'une opinion impressionnable, capricieuse, irascible, dans laquelle tout bourgeois, tout habitant, si humble fut-il, jetait sa note. Nous nous proposons d'étudier cette période dans un travail d'ensemble; quelques indications suffiront ici.

Les journées de juin 1423, en donnant aux XXXVI bannières des métiers la haute main sur les affaires communales, ne terminèrent point la lutte. Une accalmie relative suivit. Mais, au mois de juillet 1425, l'émeute fit triompher une faction de démagogues qui poussa la démocratie tournaisienne aux excès et même au crime. Si ce gouvernement violent, on pourrait dire

(1) V. les textes publiés par A. de la Grange, *loc. cit.*

terroriste, se maintint pendant plusieurs années, il faut l'attribuer au patriotisme ardent que, d'accord avec le sentiment populaire, il ne cessa de manifester. Enfin, on se lassa de ce régime; en 1428, il fut emporté, comme il avait été amené, par une émeute. Constatons que c'est sous le règne des démagogues que la charte des armoiries fut octroyée, reçue et en partie exécutée et voyons se produire, aux mois d'août et de septembre 1428, une réaction furieuse, qui coupe des têtes et qui bannit en grand pour commencer, qui s'attache ensuite à effacer les traces du régime précédent. Cet enchaînement de faits expliquera l'opposition de certains actes administratifs.

Les nouveaux maîtres de la commune subissaient l'influence de la bourgeoisie, tandis que c'était le peuple qui avait dominé auparavant. « Et depuis ces choses ainsi faites, dit un chroniqueur tournaisien, les seigneurs de la loi de la ville et cité de Tournai, avec les commis *et marchans* de icelle, tinrent la chose en bon estat (1). » Furent-ils moins bons français que les autres? On les en accusait et l'on disait, par exemple, à propos de la fameuse lettre de Jeanne d'Arc, que « la puchielle avoit escript et envoyé ses lettres aux bons franchois et non point à ceux de la loy (2). » Il est certain que leur patriotisme fut moins exubérant.

Une première série de réformes, proposée par les Consaux, fut adoptée par le peuple le 13 février 1429. Bien qu'il s'agît de mesures dirigées contre leurs doyens, les métiers ne résistèrent que sur un seul point et deux jours seulement. Il en était ainsi presque

(1) Chronique de France, d'Angleterre et de Tournai, publiée par De Smet, p. 404.

(2) Reg. de la loi, bans de tous jours, 15 juillet 1429

toujours. Les batailles de l'opinion se livraient sur la place publique et dans les rues; l'émeute finie, les vainqueurs faisaient voter tout ce qu'ils voulaient (1).

Le 5 juin suivant, le peuple de Tournai, réparti sous les trente-six bannières des métiers, eut à se prononcer sur deux propositions des Consaux. La première visait directement la faction autrefois dirigeante. Il s'agissait d'une ambassade à envoyer au roi pour imputer à cette cabale le meurtre de deux bourgeois, Ernoul le Muisis et Lotard de Willeries, injustement condamnés à mort en 1426 et pour dégager la responsabilité de la commune. Détaillant l'objet de cette ambassade, les consaux rappelaient les « troubles et inconvénients » advenus en la ville avant le mois d'août 1428, auxquels ils opposaient « le gouvernement et paix » qui avaient succédé « par avoir détruit et banni les conspirateurs et commoteurs contre le bien de paix. » Le but ici est manifeste : décliner toute solidarité avec le régime antérieur, effacer un passé odieux.

Comme introduite par cette préface, suivait la proposition relative aux armoiries. Les consaux avaient habillé les faits à leur façon : à les en croire, le commencement d'exécution donné au diplôme royal était dû à « aucuns particuliers, » qui avaient agi clandestinement. Nous savons ce qu'il faut penser de cela.

Mais voici la grande raison : selon nos magistrats de 1429, la brisure aux armes de France n'était pas « honorable pour la ville. » Certes, si leur langage fut sincère; s'ils ont pensé que la commune de Tournai s'était montrée assez fidèle sans ce signe apparent de sujétion; si, après avoir beaucoup souffert et tout risqué

(1) Poullet fait la même remarque pour les communes flamandes. Cf. (Hist. politique nationale, T. II, p. 71.

afin de « tenir la ville pour le roi, » nos ancêtres ont refusé, par simple fierté, de laisser imprimer le sceau royal sur le blason tournaisien, ce fut un acte très noble et qui donnerait une haute idée de l'esprit communal. Malheureusement, nous avons de bonnes raisons de croire que la vérité historique ne peut être placée à ce niveau. C'est plutôt le système d'opposition habituel aux partis qui inspira les Consaux de 1429, leur dicta un faux exposé des faits et une appréciation malveillante de la charte de 1426

Dans ce document, (1) le roi, après avoir résumé les mérites des tournaisiens, déclare qu'il veut « iceux rémunérer de haut et digne honneur. » S'il a « parfaite espérance et singulière confiance » que, par ce moyen, eux et leurs descendants seront plus « curieux, astreints et obligés » de servir la maison de France, cette sujétion ne peut s'entendre d'une façon nouvelle ni moins conforme aux franchises communales. Enfin, usant envers ses loyaux sujets d'une délicatesse remarquable, le roi les laisse libres d'utiliser ou non la « grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale » qu'il leur donne de joindre ses propres armoiries aux leurs. Quoi de plus honorable et quoi de moins alarmant pour les susceptibilités communales (2)!

En ajoutant à l'appui de leur proposition que les sceaux de la ville « ne sont aucunement muez audit nouvel usage, mais toujours demourez en leur premier estat » les Consaux de 1429 confirment notre opinion. Le sceau de la ville datait de 1367 ; on y voyait « une tour et environ les fleurs de lis, » celles-ci imposées par

(1) Cf. le texte édité par M. de la Grange à la suite de sa notice.

(2) Nous ne connaissons qu'une ville en France qui reçut de Charles VII une distinction analogue, c'est Limoges, qui porta les trois fleurs de lis en bande. Cf. De Beaucourt, *op. cit.*, T. I, p. 233.

Charles V, quand ce souverain priva Tournai du droit de commune. L'on n'avait jamais songé, l'on ne songeait pas encore à faire disparaître ce signe de déchéance, tandis que l'on regardait de mauvais œil la noble brisure octroyée par Charles VII!

Le peuple obéit, comme il en avait l'habitude, au mot d'ordre donné par les gens au pouvoir. Mais, sans doute parce que ceux-ci s'étaient inspirés de l'esprit de parti et aussi parce que le chef d'azur à trois fleurs de lis rappelait de nobles souvenirs, la décision prise le 5 juin 1429 ne passa point tout à fait en force de chose jugée et un jour vint où la postérité la révoqua.

M HOUTART.

RÉCEPTION

DU

Marquis de Trazegnies

COMME GOUVERNEUR DE TOURNAI

1649

Le marquis de Trazegnies qui fut le dernier gouverneur de Tournai sous la souveraineté espagnole fut aussi le dernier à qui cette ville fit une réception solennelle. En effet, comme on pourra le voir dans le travail que je prépare sur l'histoire de Tournai pendant la domination de Louis XIV, aucun des gouverneurs de cette période ne fut l'objet de pareils honneurs; et, si l'on s'en réfère à l'inventaire de nos Archives communales, il en fut de même durant tout le XVIII[e] siècle.

C'est cette considération qui m'avait poussé à écrire cette notice sur la réception solennelle du marquis de Trazegnies comme gouverneur de Tournai, le 6 juin 1649. J'y ai joint une note sur un conflit qui éclata à la même époque entre les Consaux et les Doyens à propos d'une aide extraordinaire accordée par les premiers sans le consentement des Bannières, ce qui constituait une violation flagrante de la Constitution de Tournai (1).

(1) Les chartes disaient expressément que le consentement des Ban nières était indispensable pour l'octroi des subsides : « Et que lesdiz



RÉCEPT…

Marquis de T…

COMME GO…

Le marquis de Traz… …
…eur de Tournai … … le dernier à … … En effet, com… … prépare sur … de L… … communales, … en fut … XVIII… siècle.

C'est … …dération … cette … réception … Trazeg… 1619. J'y ai … … à la même époque entre les … … d'une aide extra… … le consentement … violation flagra… … de Tournai (1).

(1) Les … disent expressément que … …mères était … pour l'octroi des subsides …


Mortagne et S. Amand Chef Capitaine d'une
Compagnie d'hommes d'armes &c.

Cette violation, qui reçut, somme toute, l'approbation du gouvernement de Bruxelles, ne fut qu'un épisode de la lutte sournoise des Consaux contre les Bannières, autrement dit du pouvoir central, représenté par des magistrats qu'il choisissait souverainement, contre les derniers éléments du pouvoir démocratique, les Doyens élus par le peuple.

C'est ce qui rendra peut-être intéressant le *fait-divers* qui fait l'objet de cette communication.

prevostz, jurez, eschevins, eswardeurs, doyens et soubzdoyens ne puissent doresenavant... eslever ne mettre sus nouvelle assise ne *faire tailles ni aides aucunes* en laditte ville se en toutes les choses dessusdittes les chiefz d'ostel et bonnes gens de laditte ville ne sont assemblez et appelez par bannières. Et que riens n'en soit fait ne passé se des trente six bannières dessusdites les vingt quatre n'en sont d'accort et d'assens... » Ainsi s'exprime la charte de 1423, textuellement confirmée par celle de 1424. Cf. *Annales de la Soc. hist. et archéol. de Tournai*, tome V, pp. 18-19 et 28. — Charles-Quint, qui bouleversa la Constitution de Tournai, confirma tacitement ce privilège des Bannières, loin d'y porter atteinte. En effet, les Bannières ayant un jour refusé par quatorze suffrages contre vingt-deux, un impôt nouveau, l'Empereur déclara, par lettres données à Gorcum le 16 août 1525, que *pour une fois* le consentement de vingt-deux Bannières, parmi lesquelles étaient les dix-huit principales, suffirait. ARCHIVES DE TOURNAI, *Reg. aux Tailles, n° 17*, 5 V°, publié dans le *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, 2de série, tome II, page 367 (1898). — Cela me paraît absolument concluant. L'acte d'accord intervenu à la fin du conflit que je raconte confirme du reste les prétentions des Bannières et leur donne droit contre les Consaux, tout en leur faisant payer les pots cassés.

I.

Gillion Otto (1) marquis de Trazegnies (2) était gouverneur et capitaine-général du pays et comté d'Artois (3) quand Philippe IV, sur la proposition de Léopold-Guillaume d'Autriche, lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas et de la Franche-Comté, l'établit gouverneur de Tournai et Tournaisis,

(1) Il devait ces prénoms à Gillion de Trazegnies, héros d'un fabliau du moyen-âge, — et à Othon de Rœulx, souche de la seconde maison de Trazegnies au XIIIe siècle. Dès le XVIIe siècle ces prénoms de Gillion et d'Othon furent d'un emploi fréquent dans la famille. Cf. *Histoire de Gilion de Trasignyes et de dame Marie, sa femme*, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Université d'Iéna, par O. L. B. Wolff. Paris et Leipsig, 1839. — *Notice sur G. de Trasignyes, roman français du XVe siècle, suivie de quelques autres fragments*. Paris, 1839, in 8. Le fabliau est résumé dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, publié par le comte Is. de Stein d'Altenstein, t. II (1848), pp. 195 et 196.

(2) Baron de Silly, pair de Hainaut, sénéchal héréditaire de Liège, vicomte de Bilstein et d'Armuiden, seigneur d'Irchonwelz, La Chapelle, Gouy, Longrenée, Courcelles, Beauwelz, Erquignies, Herlaimont, Gondregnies, etc., gentilhomme de la Cour du roi, de son Conseil de guerre, chef capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes substitué en vertu de procuration suffisante de Son Excellence Don Francisco de Moura y Cortereal, marquis de Castel-Rodrigo... Ainsi se qualifie-t-il lui-même. ARCH. DE TOURNAI, *Reg. aux tailles, no 19*, 143 Ro.

(3) En 1644, il était gouverneur de Saint-Omer. En 1647, il fut nommé gouverneur de l'Artois. Il fut remplacé dans ce gouvernement, en vertu de patentes du 26 novembre 1649, par Ambroise de Hornes, comte de Beaucignies, gouverneur de Namur. Ce dernier ayant été arrêté en 1653 par ordre du pouvoir central (Cf. WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. III, p. 495), Trazegnies reprit provisionnellement le gouvernement de l'Artois pendant *l'absence* de Beaucignies, en conservant ses fonctions à Tournai, par commission du 18 janvier 1653. Cf. *Les Gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*, par Edmond Poullet, in *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XXXV, n° 4 (d'avril 1873), pages 178 et 186.

et bailli de Tournai et Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand (1).

Il était le fils aîné de Charles, baron et depuis marquis (2) de Trazegnies, et d'Adrienne de Gavre, fille aînée de Charles comte de Beaurieu et de Frezin et d'Anne de l'Esclatière. Il avait épousé (3) Jacqueline de Lalaing, fille du comte d'Hoogstraete et veuve de Philippe de Mérode, comte de Middelbourg (4).

Il était, lors de sa promotion, déjà quinquagénaire, et avait de brillants états de service (5) comme la plu-

(1) Voir ci après (pièces justificatives, n° 1 et 2) les lettres patentes de Pouvoir et Commission de ces qualités données en faveur du marquis de Trazegnies, lues en Consaux du 8 juin.

(2) La baronnie de Trazegnies fut érigée en marquisat le 8 février 1614 par les Archiducs en faveur de Charles de Trazegnies. Cf. les *Monuments anciens recueillis par le comte de St-Genois* (in-4°. Paris, Saillant), t. I, page CLXJ.

(3) A Tournai, paroisse de Saint-Jacques, le 2 janvier 1631. Secundâ die januarii dominus Otto Egidius de Trezenies et domina Jacoba de Lalin, prœs. Dominis Egidio de Ternes et Joane Mercier, permittente reverendissimo Dno Tornacensi. *Reg. de l'Etat-Civil de Tournai*, n° 72, f° 51. Le contrat de mariage fut passé à Tournai, le 2 janvier. Cf. *Saint-Genois*, ibid.

(4) POUTRAIN, II, p. 590. — SAINT-GENOIS, loc. cit. — *Annuaire de de la noblesse de Belgique*, t. II, p. 197.

(5) « Le marquis de Trazegnies mourut au château de ce nom, le 2 septembre 1669, âgé de 73 ans, après avoir passé 55 ans au service du Roy d'Espagne tant en services rendus à la guerre quant (sic) charges et dignités de gouverneur de provinces d'Artois et de Tournay. D'après un auteur du 18e siècle il fut partout estimé et regardé comme un brave officier. Son corps fut enterré dans l'église de Trazegnies. » (*Ms. de la Bibl. d'Arras*). Note communiquée par M. le comte d'Hautecloque.

A rapprocher de cette appréciation élogieuse le jugement porté sur le même personnage par l'auteur anonyme du Ms. 782 de la Bibliothèque de Saint-Omer, qui s'exprimait ainsi (en 1670) :

« Le marquis de Trazignies, gouverneur de Tournay, est un vieux et rusé courtisan, maistre de toute sorte de passion, mais, à dire vrai, esclave de son interest. Il est entré dans le monde en homme fort

part des seigneurs de sa maison, et il en avait été comme eux brillamment récompensé (1).

incommodé, car ses parens lui avoient mangé le bien de sa maison qui se trouvoit lors plus illustre qu'accommodée; son esprit adroit, complaisant et mesme galant, lui acquit une femme avec de grands advantages, sœur de feu comte d'Hóstrate et du comte de Rennebourg d'aujourd'hui, et veuve du comte de Middelbourg. Il s'attacha ensuite à la cour où il a esté bien avec tous les princes et gouverneurs; et sans avoir jamais fait de grands exploits militaires, il a eu le gouvernement d'Artois et de Tournay; il les a mesme possédés ensemble pendant la disgrâce du comte de Bossigny, et a mis sa maison en très bon estat, ayant acquitté toutes les debtes et racheté, pour ainsi dire, les biens chargés, et de surplus fait un grand fonds d'appui, d'argent et de grosses rentes par son adresse... » (*Discours contenant les portraits des personnes de qualité et de considération qui sont attachées au service de Sa Majesté Catholique aux Pays-Bas*, publié par Gachard in *Bull. de la Comm. Royale d'Hist.*, 3e série, t. X, page 329.)

(1) Arch. du Nord à Lille. Portefeuille B 3209. « *Remarque des mercèdes faictes aux naturelz de ces pays quy ont eu l'honneur de servir, soit en court ou à la milice, au temps de Son Altesse.* » J'y lis :

« La maison de Trasegnies, maison d'Haynault fort illustre, at esté érigée en marquisat, le père n'ayant servy, le filz [Gillion Otto] servant s'advanche en charges deues à son eage. Un, gouverneur de Bolducq [Bois-le-Duc], at pardessus son gouvernement un régiment, tous les siens des compaignies de cavallerie, des charges en toute sorte d'estats; il at obtenu ung payement de 300.000 florins pour des prétentions dont plusieurs autres semblables demeurent là sans nul espoir, place de commis des finances pour leurs enfants. Monsieur de Wiese at asseuré son filz, quy jamais n'a servy, de ses estats de grand Bailly d'Ypre et de la Commissarie des Flandres. » (*Inventaire*, t. VI, p. 284.)

M. le comte du Chastel à qui j'avais communiqué cette note m'a fait remarquer que c'est par une erreur du scribe que le gouverneur de Bois-le-Duc et le grand bailli d'Ypres sont ici rangés parmi les Trazegnies.

« Le premier est Antoine Schetz, chevalier le 4 avril 1596, seigneur de Grobbendonck, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, baron (1602) puis comte (1637) de Grobbendonck, baron de Wesemael, seigneur de Heyst-op den Berg, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, gouverneur de Bois-le-Duc en 1602, 1613 et depuis, maréchal héréditaire de Brabant, membre du Conseil de guerre, gouverneur de

Le portrait qui accompagne cette notice reproduit une œuvre de l'artiste tournaisien Ladam (1). La planche de cuivre de cette gravure a été découverte par hasard par M. de Saint-Genois qui s'en est servi pour orner le tome I de ses *Monuments Anciens*.

La gravure originale a une dimension de 45×32 centimètres.

M. Eug.-J. Soil, vice-président de la Société Historique et Archéologique de Tournai, possède dans ses collections un autre portrait du marquis de Trazegnies, gravure sur cuivre de 174×125 millimètres. C'est un portrait en buste dans un ovale, avec l'inscription suivante : Messire Gillion Otto, Marquis de Trazegnies, Baron de Silly et de Bilsteyn, Pair de Haynau, Seneschal héréditaire de Liège, seigr de la ville d'Amuyden, etc. Gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur gral. des Ville et chasteau de Tournay et pays de Tournesis, commis au gouvernemt. de la province d'Artois, capne. d'une compagnie d'hommes d'armes. *Corn. Meyssens sculpsit Joan. Meyssens evend. Antverpiae.*

C'est le 27 février 1649 que le marquis de Trazegnies

Louvain (qu'il défendit victorieusement contre les Français et les Hollandais coalisés), capitaine de 200 chevaux, deuxième fils de Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonck, trésorier-général des finances aux Pays-Bas, et de Catherine d'Ursel.

Le second était Jean d'Yedeghem, chevalier, comte de Watou, baron de Bousbecque, seigneur de Wiese, etc., chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Jacques, gentilhomme de la Bouche de l'Archiduc Albert, commissaire au renouvellement des magistrats de Flandre, grand bailli d'Ypres, etc., décédé le 8 septembre 1640. (Notes communiquées par M. le comte P. A. du Chastel). »

(1) Sur cet artiste, voir un article de M. de la Grange, p. 387 du t. XXIII des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, et la notice de M. Eugène Soil dans la *Biographie nationale*.

fut promu à l'office de gouverneur de Tournai. Les Consaux en furent avertis le 3 mars par une lettre du secrétaire du duc d'Havré (1) qui leur annonçait que son maître passait du gouvernement de Tournai à celui du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, et par une autre du conseiller pensionnaire Jean de Bargibant (2) qui se trouvait en ce moment à Bruxelles pour y traiter des affaires de la Ville.

Les Consaux étaient alors depuis trois mois en lutte ouverte avec les Métiers, comme je le dirai plus loin. Ils cherchèrent donc à se ménager un protecteur dans la personne du nouveau gouverneur.

Alexandre de Cordes, sieur de Ghisegnies, grand (3) Prévôt, dès la reception de la lettre du secrétaire du duc d'Havré, le 2 mars, voulait déjà partir à Bruxelles pour féliciter le marquis; toutefois il différa prudemment son départ, attendant une confirmation de la nouvelle. Mais dès qu'on eut ouvert et lu en séance les lettres de Jean de Bargibant, datées du 1er, et qu'on y eut vu que le gouvernement de Tournai était bien attribué à Monsieur de Trazegnies, on n'hésita plus; et, comme le pensionnaire le recommandait dans sa lettre, on décida d'envoyer sans retard une députation pour féliciter le duc d'Havré et le marquis de Trazegnies de leur

(1) Par patentes du 25 février 1649, Philippe François de Croy Solre, duc d'Havré, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant gouverneur et capitaine du château, est porté du gouvernement de Tournai à celui du duché de Luxembourg et comté de Chiny en remplacement du fameux Jean Beck, baron de Beaufort. (POULLET, *op. cit.*, p. 153.)

(2) Sur ce personnage, voir *Notices généalogiques tournaisiennes* par M. le comte P. A. du Chastel, t. I, p. 176.

(3) Alexandre de Cordes, avait remplacé comme grand prévôt Charles de Chastillon, seigneur de Malaize, décédé le 20 décembre 1645. Sur le sieur de Ghisegnies, voir les *Not. Généal. Tourn.*, t. I, p. 569, dernier §.

promotion respective, selon ce qui se faisait du reste lors de chaque changement de gouverneur.

La députation se composait du grand Prévôt et de Nicolas Meurisse, seigneur du Moncheau, mayeur des Echevins de la Ville, auxquels on adjoignit Jean de la Hamayde, seigneur de Warnave, licencié en droit, l'un des Jurés, à la place d'un des conseillers, ceux-ci étant absents ou s'excusant de pareil voyage à cause de leurs infirmités (1). Ces députés remirent au duc d'Havré les félicitations du Magistrat de Tournai et un présent de 200 florins. Ils allèrent également présenter leurs congratulations au nouveau gouverneur, sans lui faire de présent cependant; du moins les comptes communaux n'en font pas mention; mais on peut supposer que le conseiller de Bargibant persuada aisément aux députés de mettre dès la première entrevue le gouverneur dans leurs intérêts. Nous verrons du reste que Trazegnies embrassa le parti des Consaux.

II.

La querelle entre les Consaux et la Chambre des Doyens et Sous-Doyens remontait à l'année 1648. L'issue qu'elle eut fut profondément immorale et fit voir aux populations que le gouvernement espagnol ne reculerait plus devant une injustice pour se créer des ressources, ce qui ne fut pas de nature à entretenir dans le peuple tournaisien des sentiments de loyalisme.

Cette conduite, au lendemain de la paix de Munster et de la bataille de Lens, en pleine guerre contre la

(1) *Arch. de Tournai. Reg. des Consaux 212*, 250 V°. — *Comptes généraux* de 1648-49, f° 80.

France conquérante, était souverainement impolitique ; et quand vingt ans plus tard Tournai se défendit si mollement contre Louis XIV et se rendit si promptement à lui, je ne sais s'il faut l'attribuer davantage à la défection du Magistrat ou à la désaffection du peuple pour la cause espagnole.

Lors d'un voyage qu'il avait fait à Bruxelles pour les affaires de la Commune, le conseiller de Bargibant avait été l'objet de sollicitations pressantes de la part de divers ministres pour que Tournai fît au gouvernement, épuisé de ressources à cause de la ruineuse guerre qu'il avait à soutenir, quelque avance de secours et de subsides pour les nécessités de la campagne (1).

Bargibant se récria et rappela tous les frais que la ville avait supportés pour sa dernière garnison, frais qu'on avait promis de déduire de ses aides, ce qui était bien autre chose que de réclamer un subside extraordinaire. On lui répondit que les nécessités présentes ne permettaient pas de faire pareille déduction, mais qu'au contraire il était grand besoin de fournir promptement de l'argent à Son Altesse le Gouverneur des Pays-Bas pour lui permettre d'exécuter ses desseins.

Bargibant vit bien qu'il faudrait finalement en venir là, et que, si le Magistrat actuel ne cédait pas, le subside demandé serait accordé par le Magistrat nouveau qui allait être créé et qui serait créé en conséquence. Il insinua qu'à la vérité la ville était dénuée de tout argent par le fait de sa garnison, mais que peut-être les magistrats, comme particuliers, pourraient faire l'avance du subside sur leurs deniers personnels,

(1) *Arch. de Tournai. Reg. 212*, Consaux du 26 mai 1648.

à la condition que Son Altesse les continuerait pour un an en fonctions.

L'Archiduc était alors à Bruxelles et on lui fit rapport des propositions du pensionnaire de Tournai. Sur son ordre la question fut examinée par les ministres, et Bargibant revint à Tournai sans qu'on eût pris une décision définitive.

On se demandera peut-être quel intérêt pouvait avoir le Magistrat à se faire continuer en charge.

Il faut remarquer que Bargibant n'avait fait qu'une simple proposition de son chef, et que les Consaux pouvaient encore la ratifier ou la désavouer après réflexion. Mais le rusé conseiller savait bien qu'il ne s'exposait pas à un désaveu de la part de Messieurs du Magistrat, et que ce qu'il proposait était au contraire une bonne petite opération. Les 25,000 florins demandés devaient être payés par le peuple; et les magistrats n'auraient eu qu'à faire l'avance de la somme sur leur caisse personnelle et auraient retiré, comme intérêts de cette avance, les émoluments attachés à leur fonction. Ces émoluments étaient assez élevés, comme on peut le voir par l'aperçu ci-dessous.

Les Prévôts et Jurés avec leurs conseillers (1), greffiers (2) et procureurs reçoivent pour leurs présences aux plaids et aux séances pour les affaires de la ville (c'est-à-dire aux Consaux), y compris les journées extraordinaires et 48 £. pour 4 bourgeoisies, de mai 1648 à mai 1649 (3)	22,242 £. 2 sols.

(1) « La place de troisième conseiller vaut de pension 762 L.; la seconde vaut 828 L. » *Le Livre Noir du patriciat tournaisien* (1681), p. 84.

(2) « Le greffier des Consaux a pour traitement 432 L. » *Registre 4182* A' 283 R°.

(3) *Comptes généraux* 1647-48, 54 R°.

Les Echevins de la Ville, à raison de 12 sols par journée, reçoivent pour le même temps (1) 4054 £.

Ceux de Saint-Brice et du Bruisle, y compris leur présence aux Consaux (1). 2834 £.

Les deux prévôts reçoivent pour leurs gages de prévôts, leurs frais d'éclairage aux Halles et leurs séances de nuit hors d'heures, chacun 31 £. 10 s. 3 d.
pour la garde des clefs des portes, chacun 50 £.
pour la garde du contre-scel aux causes de la ville et pour sceller ce dont ils étaient requis, chacun 34 sols
soit un total de 166 £. 8 s. 6 d.

Le juré et l'échevin chargés des *rejets et waresquaix* reçoivent annuellement ensemble (2) 10 £. 4 s.

Les chefs et conseil (3) pour un an. 2051 £. 14 s.

Les mayeur et commis aux finances reçoivent ensemble annuellement (4) 22 £. 2 s.

Les mêmes pour la reddition et l'audition des comptes chaque année 12 £. et 107 £. 6 s. [8 d.

Ajouter les donatifs pour vins au prévôt

(1) *Comptes généraux* 1648-49, 54 V°. Les échevins de Lille ne recevaient que deux robes par an, d'une valeur de 6 Livres de gros chacune. *Reg. 4182* A' Les magistrats sortant de charge étaient exemptés de corvée de garde et faction pour plus d'un an. *Ibid.*

(2) *Comptes généraux* 1647-48 et 1648-49.

(3) « Aux chefz de Messieurs les Consaulx, conseilliers, greffier civil et procureur fiscal en nombre de unze pour les Sallaires par eulx méritez durant le terme d'un an finy le xxvj[e] mars 1649 d'eulx avoir assamblez par chacun jour de vendredy ordinaire et aultres jours extraordinaires selon et à l'advenant que les nécessitez et occasions se sont présentez, lesquelles affaires ne se pouvoient comprendre sommièrement et le plus souvent convient examiner et visiter plusieurs tiltres et registres affin de mieulx rapporter leur advis et s'informer lesdits srs Chefz de la vérité et mérite des cas... » *Comptes généraux* 1648-49.

(4) *Comptes généraux* 1647-48 et 1648-49.

et aux boursiers des échevinages. En 1647-48 (1) ils s'élèvent à 312 £. 12 s.

Pour frais de voyage, le prévôt a 24 £. par jour, le mayeur autant, le boursier des prévôts et jurés 16 £. par jour.

C'était donc un total d'environ 31.500 Livres Flandre (2) de *salaires* (d'où il faut déduire le traitement des conseillers, greffiers et procureurs) comme intérêts annuels d'une somme de 35.000 florins (3).

Je ne parle que pour mémoire de l'honneur qu'il y avait à être magistrats d'une ville presque souveraine et je conclus que les Consaux avaient tout intérêt à ratifier les propositions de l'habile Bargibant.

Le conseiller étant revenu à Tournai (4) communiqua avec les principaux membres des Consaux et fit quelques démarches auprès d'autres. Sur ces entrefaites, l'Archiduc Léopold résida quelques jours à Tournai, s'en allant mettre le siège devant Courtrai (5). Je n'ai

(1) *Comptes généraux* 1647-48.

(2) Les Doyens supputaient que les Prévots et Jurés, les deux Echevinages, les Chefs et Conseil, et la Chambre des finances, sans leurs conseillers, procureurs et greffiers, absorbaient annuellement, sans les donatifs, 17.800 Florins, soit 35.600 L. Fl., chiffre qui se rapproche de mon évaluation. Cf. *Arch. de Tournai, Reg. 4182 A'*.

(3) La livre flandre valait alors 60 centimes et demi de notre monnaie; le florin (d'argent) 1 franc 25; la livre tournois (de France) 1 franc, la livre parisis 1 franc 25. (*Nicolas Du Bois, 76e abbé de Saint-Amand, par l'abbé Jules Desilve*. Extr. des Mém. hist. sur l'arrond. de Valenciennes. Valenciennes, Lacour et Cie, 1899, p. 421.)

(4) Après avoir offert au comte d'Isembourg, au mois de décembre, deux pièces de vin de la part des prévôts et jurés. *Comptes généraux* 1648-49, 68 R°, dernier article.

(5) Rantzau, gouverneur de Dunkerke, et Paluau, gouverneur de Courtrai, avaient résolu de s'emparer d'Ypres. On confia le siège au prince de Condé. L'Archiduc avait sous ses ordres une belle armée de plus de 25.000 combattants. Le 13 mai, Condé, Rantzau et Paluau

pas trouvé trace d'entrevues relatives à l'affaire pendant ce séjour. Mais quand l'Archiduc partit, on envoya derrière lui le conseiller Constantin Willocqueau (1) « affin d'adjuster enthièrement cette affaire. »

Rien cependant n'était encore déterminé lorsque vers la mi-mai arrivèrent à Tournai, venant d'Audenarde (2), les Commissaires à la recréation des Lois de Flandre (3). Il n'y avait plus à tergiverser. Il fallait

se donnèrent la main sous les murs d'Ypres qui se trouva presque instantanément investi. Le 16 les troupes lorraines (au service d'Espagne) quittent leurs quartiers de Tournai. Léopold fait une feinte de Lille vers Ypres puis brusquement se jette sur Courtrai dégarni de troupes par l'imprudence de Rantzau et dont les habitants sont hispanophiles. Le 19, Courtrai est pris d'assaut. Le Rasle se jette dans la citadelle, annonçant qu'il y fera bonne défense, mais le 21 il se laisse surprendre et toute la garnison est prisonnière de guerre. La joie fut grande au camp espagnol, car Courtrai avait été fortifié soigneusement par les Français (en 1646) et sa prise enlevait toute valeur à l'occupation d'Ypres. Cf. Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, V 186-197.

« Les ennemis se sont jettés sur Courtray qu'ils ont attaqué de vive force et ont emporté la ville d'assault, quoyque M. de Paluau m'ait asseuré y avoir laissé 1500 hommes de pied et 150 chevaus. Nos gens se sont retirés dans la citadelle et le château où on m'asseure qu'ils se deffendent bien. » (Lettre de M. le prince à Mazarin, Camp devant Ypres, 24 mai 1648)... « Cette deffence a esté si pitoiable que la ville et la citadelle n'ont tenu que deus jours. Il estoit assés difficile de prévoir une chose si extraordinaire. » ...(Du même au même, ibid., 30 mai 1648).

(1) Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 689.

(2) *Comptes généraux* 1647-48, 61 R°.

(3) C'étaient le comte d'Isenbourg et de Grensau, baron d'Arenfels, Herspach et Luhr, sgr de Lintz, Aldewied, Neuwerbourch, etc., chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, premier Chef des Domaines et Finances de Sa Majesté (au lieu du gouverneur de Flandres); Guillaume de Blasere, chevalier, sgr d'Hellibus, Castre, etc., capitaine et châtelain du vieux château de Gand, et grand bailli, capitaine et châtelain de la ville et châtellenie d'Audenarde; François Van Haverskercke, chevalier, sgr de Watervliet, grand bailli de la ville de Bruges et pays du Franc, et Guillaume de Gruutère, sgr de Mariakercke, Warnewick, Voghelesanghe, Rynesch, etc. *Ibid.* 67 V°.

accorder le subside extraordinaire et obtenir ainsi la continuation du Magistrat, ou s'exposer à une disgrâce en refusant le subside que voterait probablement sans hésitation le Magistrat nouveau. Willocqueau n'ignorait pas que le comte d'Isenbourg avait reçu, en qualité de premier Chef des Finances, plein pouvoir pour conclure. Nicolas de la Chapelle, seigneur de Mallerye, second prévôt (1) eut avec le comte quelques entrevues secrètes où tout fut bâclé. Les 25.000 florins furent accordés le 24 mai (2) « par forme de secour et subside pour la nécessité de la prochaine campagne », et la somme fut constituée à l'instant au moyen de versements faits par plusieurs membres des Consaux. Les noms de ces peu honnêtes personnages ne nous ont pas été transmis par les greffiers de leur Chambre.

En retour le Magistrat fut continué en office (3).

Willocqueau et le second prévôt allèrent rejoindre Son Altesse en son camp devant Courtrai pour lui remettre le subside et la remercier tant de la continuation du Magistrat, proclamée en Consaux le 23 Mai, que du siège de Courtrai dont la nombreuse garnison française (4) exerçait des déprédations sur le territoire de Tournai et du Tournaisis. Son Altesse reçut la somme avec reconnaissance, autorisa les magistrats à la porter à charge de telle entremise qu'ils jugeraient bon et leur en fit donner quittance par Don Antonio de Castro, faisant office de pagador général.

(1) Cf. *Not. gén. Tourn.*, t, I, p. 399, dernier §.

(2) *Reg. 4182* A' 82 R°.

(3) Charles de Chastillon, sgr de Malaise, de la Gheulle, etc., grand Prévôt, reçut pour un banquet offert aux Commissaires le jour du renouvellement de la Loi le 22 mai, 701 L. 4 s. Il reçut en outre pour une pièce d'Ay qui fut bue à cette occasion 139 L. 4 s. *Comptes généraux* 1647-48, 59 R°. — Voir Pièces Justif., n° 4.

(4) Duc d'Aumale, *op. cit.* V. 187.

Restait à faire admettre le subside extraordinaire par les Bannières.

Les Consaux savaient fort bien qu'ils auraient fort à faire et que les Métiers refuseraient probablement d'approuver cette contribution supplémentaire, vu les charges considérables dont la campagne avait déjà écrasé le peuple. Aussi, tout en comptant sur l'appui du pouvoir central, étaient-ils inquiets sur le résultat de l'iniquité qu'ils venaient de commettre. Ils décidèrent donc de ne communiquer la chose au peuple que lorsqu'il s'en présenterait une occasion favorable (1).

En attendant, pour amadouer les Doyens, on commença par leur accorder la continuation de leur charge, par acte des Commissaires en date du 26 mai 1648. Quelques-uns des Doyens et Sous-Doyens n'acceptèrent pas ce nouveau mandat et se déportèrent; il fut pourvu à leur remplacement et la Chambre prêta ès-mains des Consaux le serment pertinent (2).

Pour les Doyens, être continués en office était peut-être une faveur moins grande que pour les Consaux au point de vue pécuniaire puisqu'ils ne touchaient que de forts modestes jetons de présence pour les séances de leur Chambre (3); mais au point de vue honorifique, il en allait autrement, car leur titre les mettait au-dessus des gens de leur corporation, leur valait un costume spécial et un rang privilégié dans les cérémonies publiques, leur attribuait un pouvoir judiciaire, faisait d'eux, si je puis dire, les prédécesseurs des conseillers

(1) « Ordonnant qu'à la première commodité le tout seroit communicqué au peuple pour avoir son advœu. »

(2) Consaux du 27 mai 1648. — *Reg. 4184* (des Bannières), à la date du 26 mai. — La liste des Doyens figure aux pièces justificatives, n° 4.

(3) De onze à douze cents Livres Flandre : 1170 L. en 1648-49 (*Comptes gén.* 1648-49, 54 V°) qu'ils étaient 69 ou 70 à se partager, soit une moyenne de 16 L. 14 sols.

prud'hommes de l'époque actuelle. Les continuer en charge sans les soumettre au vote de leurs pairs, c'était prolonger d'un an la durée de leurs prérogatives, le droit à la hache, au bonnet feutré et à la robe rouge, la préséance au cortège de la ducasse Notre-Dame et de la grande procession de la ville, le droit de juger et de *mulcter* autrui, tout cela sans que les autres maîtres du stil eussent rien à y contredire. Pour qui connaît le fonds de vanité naïve des bourgeois de cette époque, il sera aisé de comprendre combien le pouvoir central pouvait espérer s'être assuré le concours des Doyens après cette continuation.

En quoi pourtant il se trompait.

Cependant le gouvernement de Bruxelles se trouvait dans des embarras financiers de plus en plus grands, et cherchait à se procurer de l'argent par tout moyen.

Le comte de Noyelles (1) fut envoyé muni d'instructions à Tournai. Il se présenta aux Consaux le 25 août et entre autres choses demanda qu'ils voulussent bien accorder au Roi une avance de 10.000 florins (2). Après délibération, on lui répondit que la ville était surchar-

(1) Arch. de Tournai, *Comptes généraux* 1647-48, 85 V°. Hugues de Noyelles, chevalier, comte de Noyelles et de Fallais, baron de Torsy, seigneur de Staden, Calonne, Ricouart, Lihue, etc., gouverneur du duché de Limbourg, conseiller d'Etat de Sa Majesté et chef des Domaines et Finances aux Pays-Bas, créé comte de Noyelles par lettres des Archiducs Albert et Isabelle du 8 février 1614, étant alors maître d'hôtel de Leurs Altesses. (De Vegiano de Hovel, *Nobiliaire des Pays-Bas*, etc.; édit. du baron de Kerckenrode. Gand, Ghyselynck 1865, t. I, pp. 459 et 460.

Ne pas confondre ce comte de Noyelles avec Maximilien du Chastel, seigneur de Blangerval, qui posséda la terre de Noyelles-lez-Vermelles, tandis que le comté de Noyelles est la terre de Noyelles-sous-Lens. (Note communiquée par M. le comte P. A. du Chastel).

(2) Arch. de Tournai, *Reg. 212*, à cette date.

gée et qu'on prendrait une décision le 7 septembre. Le peuple ignorait encore le don des 25.000 florins, et les Consaux n'étaient guère disposés à entreprendre de lui faire approuver par-dessus le marché les 10.000 florins de cette nouvelle demande.

Le même jour après-midi, on lit dans une seconde séance une lettre du comte de Fuensaldana (1) qui demande de Saint-Amand à être informé sans délai de ce qui aura été décidé. Il faut croire que le malheureux capitaine avait grand besoin de ces deniers.

Le surlendemain 27, on lit en Consaux une lettre du Conseil d'Etat demandant de l'argent à cause de la grande misère où le Roi se trouve réduit par suite des dernières défaites de ses armées et des engagements de la paix.

Le 7 on se réunit pour donner la réponse définitive promise au comte de Noyelles, mais finalement on est d'assens de remettre encore cette décision (2). Le motif de ce nouveau délai se comprend sans peine.

Le 24 octobre, Son Altesse fait demander aux Consaux par le duc d'Havré, gouverneur, où en est la question.

Je ne vois pas qu'on ait jamais accordé quoi que ce soit en réponse à ces sollicitations si pressantes et si répétées.

(1) Don Luis Perez de Vivero, comte de Fuensaldana, mestre de camp d'infanterie en 1636. En 1648 il prit le commandement de l'armée des Pays-Bas, avec les pouvoirs de premier ministre sous l'archiduc Léopold, jusqu'en 1656. Gouverneur des Pays-Bas en 1659, il mourut à Cambrai en 1661. (*Duc d'Aumale. Hist. des princes de Condé*, t. IV, p. 52, note 2). Dans l'armée espagnole où Beck avait la fougue et l'impétuosité de T. Varron, Fuensaldana apportait le tempérament et la sagacité de Paul-Emile. Si l'on eût suivi ses conseils, Condé n'eût point remporté cette victoire de Lens qui fut un désastre irréparable pour l'Espagne.

(2) *Reg. 212*, 179 R° et 182 R°.

Mais s'il était possible au Magistrat de faire le sourd à ces demandes de subsides extraordinaires, il n'y avait pas moyen qu'il le fît à la proposition de l'aide ordinaire. De délai en délai on atteignit le 28 novembre, jour où cette proposition fut faite et où il fallut absolument révéler l'octroi des 25.000 florins. Les Bannières furent convoquées pour donner leur consentement à l'aide ordinaire de 3.000 florins par mois, et l'on profita de l'occasion pour soumettre à leur assentiment l'aide extraordinaire de 25.000 florins dont on leur avait dissimulé l'octroi depuis six mois.

Or le 13 juillet précédent, le sieur Cazier (1), conseiller pensionnaire de la Chambre des Doyens, ayant fait observer en séance que lorsque les Bannières étaient convoquées pour l'accord des aides il arrivait que les suppôts des stils et métiers n'osaient pas refuser malgré qu'ils en eussent, il avait été décidé qu'à l'avenir chaque doyen recueillerait l'*assens* de son stil ou métier et le rapporterait à la prochaine assemblée plénière des Doyens (2).

Cette résolution, comme on le verra, eut une grande influence dans l'histoire du conflit. Car c'est en la déclarant illégale que les Consaux réussirent à infirmer les votes émis dans ces conditions, et entre autres le refus que firent les métiers de voter le subside extraordinaire des 25.000 florins.

Les Bannières ne prirent pas de résolution, mais s'en remirent unanimement à ce que leur doyen déciderait après délibération dans la première assemblée générale de la Chambre des métiers, ainsi qu'il avait été résolu

(1) Pierre Cazier, sgr de Waesberghe, ancien Juré. Il fut plus tard conseiller pensionnaire des Etats de Tournai et Tournaisis et mourut le 18 avril 1660. Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 433.

(2) Arch. de Tournai, *Reg. 4184*, 13 juillet 1648.

en séance du 13 juillet, comme on vient de le voir.

Cette décision fut rapportée aux Consaux, et ceux-ci, après avoir débattu et examiné cette affaire « quy estoit une pure nouveauté » résolurent de faire mander par-devant les Prévôts et Jurés le grand Doyen, le sous-grand et le greffier des métiers pour leur remontrer les inconvénients de cette innovation et les détourner, si possible, de traiter cette affaire en leur assemblée; que s'ils décidaient de la mettre quand même en délibération, les Prévôts et Jurés devaient leur défendre de recueillir les voix des doyens. Le procureur de la Commune reçut en même temps ordre de se rendre le lendemain en l'assemblée des doyens pour réitérer la prohibition faite aux grand et sous-grand et à leur greffier et pour leur ordonner de convoquer à nouveau les Bannières le jour même « et de leur remonstrer que les doyens n'ont aulcun pouvoir pour traicter d'affaire de sanblable nature et insister qu'ilz prennent résolution absolute. (1) »

Les Consaux comptaient, pour enlever l'octroi qu'ils convoitaient, sur le vote embarrassé qu'avait si bien signalé le conseiller Cazier, « qu'il arrivait que les suppôts des stils et métiers n'osaient à ce contredire, ores que le plus souvent il y eût matière de ce faire. »

Les Prévôts et Jurés, qui faisaient partie des Consaux et dont le jugement était par conséquent suspect dans l'espèce, convoquèrent le jour même les grand et sous-grand Doyens avec leur greffier. Ceux-ci laissèrent entendre que leur intention n'était pas d'obtempérer à la défense faite par les Consaux de délibérer et prendre une résolution. On les menaça d'une amende

(1) Consaux du 1er Xbre 1648.

de 100 réaux d'or (1). Mais les Doyens passèrent outre. Ils se réunirent le 2 décembre, et malgré que le procureur de la Commune leur eût réitéré l'interdiction de recueillir les voix, ils délibérèrent, passèrent au vote et accordèrent l'aide ordinaire de 3000 florins par mois; mais « au regard des 25.000 qu'il semble avoir esté advancé et furny par lesdits srs Consaulx pour leur continuation en magistrature, on déclare pour le présent ne les point advouer ni confirmer pour ce motif (2). »

Les Doyens envoyèrent leur greffier Michel Martin (3) notifier leur résolution aux Prévôts et Jurés. Ceux-ci déclarèrent qu'ils acceptaient l'accord, mais qu'ils ne reconnaissaient pas aux Doyens le droit de prendre résolution sur pareille matière et que tout ce qu'ils avaieut fait ou feraient serait nul.

De leur côté les Consaux irrités de voir démasquée et révélée leur mauvaise action cherchèrent à rendre inopérant le vote hostile des Bannières dont le résultat eût été de faire supporter tout le poids des 25.000 florins — déjà versés — par la caisse privée des magistrats qui en avaient fait l'avance. Aussi le 15 décembre ils décident « de différer d'envoyer l'acte d'accord de l'aide ordinaire jusques à ce que les difficultez meues par les doyens et soubzdoyens pour les 25.000 florins de subside extraordinaire seront widé. » Dès le 4 décembre ils avaient envoyé une requête pour protester contre le vote des Doyens. Apostille favorable y fut mise en marge (4).

(1) Le florin réal de Flandre, frappé en vertu d'une ordonnance de 1641, valait 3 £ 7 sous, soit d'après Desilve les 100 réaux d'or = 209 f. 37 ; d'après Weiss, *L'Espagne depuis Philippe II*, I 17, = 697 frs.

(2) *Reg. 4184*, 2 décembre 1648.

(3) Né le 4 janvier 1608, enterré (Saint-Quentin) le 6 mars 1656. Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 153, et *Reg. de l'Etat-Civil n° 314*, f° 183.

(4) *Reg. aux Tailles n° 19*, 73 V°.

Les bourgeois se plaignaient parce que les Consaux voulaient passer outre. La Chambre des métiers protesta; mais les Consaux firent ironiquement observer aux doyens « que leur faict n'estoit que de prendre connoissance des stils et mestiers et contraventions aux ordonnances qui les concernent. »

Les Doyens se piquèrent d'amour-propre. Le 7, ils envoyèrent une députation au duc d'Havré, gouverneur, pour lui exposer les motifs de leur refus et lui demander son appui. Le sieur d'Esparquaux (1), lieutenant du gouverneur, à qui les Consaux avaient infligé quelques affronts et qui avait une petite vengeance à tirer d'eux, épousa la querelle des Doyens et vint demander aux Consaux de s'expliquer « sur ce que aulcuns du magistrat au mois de may dernier ont procuré leur continuation en Loy pour la somme de 25.000 florins. » Les Consaux déclarent sur le ton qui leur est habituel avec d'Esparquaux qu'ils répondront à qui de droit et qu'ils agréent tout ce qui a été fait et négocié en leur nom. Ils envoient Bargibant à Bruxelles (2) pour appuyer leurs revendications. Les Doyens y envoient leur Souverain pour entraver l'habile conseiller, auteur de tout le mal.

Le 6 mars 1649, le Conseil Privé émit une ordonnance enjoignant aux Doyens de s'assembler par bannières séparées aux lieux à ce destinés et y résoudre promptement sur les propositions faites de la part de

(1) Jean-Baptiste Luytens, seigneur d'Esparquaux. Voir *Ann. de la noblesse de Belgique* 1864, et *Reg. des Consaux*, 25 février 1625.

(2) Bargibant passa à Bruxelles la plus grande partie de décembre 1648 et de janvier, février et mars 1649. Il y retourna encore 12 jours en mai. Le Juré de la Hamaide, qui remplaçait souvent les conseillers et qui devint plus tard conseiller de l'échevinage de Saint-Brice, y passa la moitié des mois de février et mars 1649. *Comptes généraux* 1648-49, 80 V° et 81 R°.

Sa Majesté sans les pouvoir renvoyer à l'assemblée des Doyens (1).

Le 9 mars les doyens apprennent que le sieur Cazier, leur ancien pensionnaire, va à Bruxelles pour le service des Etats du Tournaisis dont il est devenu conseiller; ils lui confient la mission de parler en leur faveur contre le Magistrat; le 6 mai, ils lui donnent plein pouvoir pour s'opposer à une seconde continuation de la Loi (2) qu'ils considéraient à juste titre comme la récompense de l'iniquité des Consaux et la confirmation de leur propre défaite. Ils adressent au roi une requête pour empêcher que les 25.000 florins ne soient passés au compte de la ville, et ils envoient à Bruxelles leur conseiller pensionnaire Coppin (3) pour travailler à ce que l'apostille de la Cour de Bruxelles à cette requête leur soit favorable.

Le Conseil Privé fut ainsi saisi du différend.

(1) *Reg. aux Tailles no 19*, 73 V°.

(2) Du 6 de may 1649.

Les députez de la chambre de Messieurs les Doyens assemblez cejourd'huy ont trouvé convenir pour le bien publicque d'empescher autant que faire se polra la continuation de ceulx du Magistrat de la ville de Tournay et à cet effect faire tous debvoirs requis auctorisant pour adce parvenir Monsieur le conseiller Cazier luy donnant tout tel pouvoir qu'est de besoing en semblable cas. *Reg. 4184.*

(3) Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 550, § 1. Cazier nommé conseiller pensionnaire des Etats de Tournai et Tournaisis fut remplacé comme conseiller des Métiers le 20 juillet 1648 par J.-B. Coppin licencié ès-lois. (*Reg. 4184* à cette date.)

III.

Tandis que cette affaire passionnait le public à Tournai, le changement de gouverneur s'était effectué, et les démarches de Bargibant n'étaient pas demeurées stériles auprès du nouveau titulaire.

Celui-ci depuis sa promotion n'était pas resté inactif. De Bruxelles il vaquait aux affaires de son gouvernement. Le Magistrat était en relations constantes avec lui. Le messager de la ville, Gabriel Leloup, fit en mai un premier voyage de huit jours pour lui communiquer des affaires de la Commune, et un second voyage, au château de Trazegnies, pour le même motif. Le 3 juin, le Gouverneur écrit de Trazegnies pour avertir les Magistrats qu'il se dispose à entrer à Tournai le dimanche suivant (1). Le même jour, il adresse au sieur de Bourquembray (2) une lettre par laquelle il le continue dans sa charge de lieutenant du Bailliage de Tournay et Tournaisis (3). Le 26, il annonce aux Consaux qu'il a fait les plus pressantes démarches auprès des ministres pour obtenir une seconde continuation du Magistrat, et qu'il s'en remet au conseiller

(1) *Reg. 293*. Séance du 4 juin 1649.

(2) François de la Motte-Baraffe, sgr de Bourquembray, lieutenant-général du Bailli de Tournaisis par lettres patentes du 12 janvier 1649, puis lieutenant-général de Tournai et Tournaisis le 4 décembre 1649, né à Willemeau le 22 mai 1609, décédé à Tournai (Saint-Piat) le 15 juin 1663.

(3) ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 293*, Consaux du mardi 18 mai 1649. Voir aussi *Reg. 212*, 326 R°, dernier §. Le registre aux délibérations des Consaux n° 212 contient une malencontreuse lacune de mars à juillet 1649. Cette lacune peut heureusement être en partie comblée au moyen du Reg. 293 qui renferme les minutes du greffier pour les années 1648 et 1649.

De Bargibant de leur communiquer les détails de cette affaire (1).

Le pensionnaire se présenta aux Consaux le 28 mai porteur de cette lettre. (2). Son retour était de bon augure et laissait supposer qu'il était parvenu aux fins de sa mission à Bruxelles; la lettre du Gouverneur était pour les Magistrats un autre sujet d'espérer le succès.

Aussi Bargibant leur ayant fait part de la prochaine arrivée de M. de Trazegnies à Tournai, on décide de lui faire une réception solennelle.

Le même jour, dans une seconde séance, le grand Prévôt annonce qu'il a reçu des nouvelles plus précises. Le marquis arrive le dimanche suivant, 6 juin, et il importe de fixer au plus tôt les détails de la réception. L'assemblée s'en remet à lui de faire choix d'un capitaine sous les ordres duquel la jeunesse de la ville marchera en parade. Les chefs et conseil — c'est-à-dire les deux prévôts, les deux mayeurs et les conseillers pensionnaires des Jurés et des Echevinages — qui représentaient alors dans l'assemblée plénière des Consaux ce qu'est aujourd'hui dans nos conseils communaux le Collège des Bourgmestre et Echevins (3), sont chargés de dresser la liste des notabilités qui

(1) *Reg. 293*, Consaux du 28 mai 1649.

(2) *Comptes généraux* 1648-49, 81 R°.

(3) « Aux chefz de Messieurs les Consaulx, conseilliers, greffier civil et procureur fiscal en nombre de unze pour les sallaires par eulx méritez durant le terme d'un an finy le xxvj[e] mars 1649 d'eulx avoir assamblez par chacun jour de vendredy ordinaire et aultres jours extraordinaires selon et à l'advenant que les nécessitez et occasions se sont présentez, lesquelles affaires ne se pouvoient comprendre sommièrement et le plus souvent convient examiner et visiter plusieurs tiltres et registres affin de mieulx rapporter leur advis et s'informer lesdits srs Chefz de la vérité et mérite des cas... » *Comptes généraux* 1648-49.

seront invitées au banquet offert par la Commune au Gouverneur le lendemain de son entrée solennelle.

Le vendredi 4 juin on publie à son de trompe dans les carrefours et dans les lieux extraordinaires que la jeunesse devra marcher en parade le jour de la joyeuse entrée du marquis (1). Le lendemain on republie la même convocation en désignant le capitaine choisi, qui est le sieur Gilles Nicolas Le Capellier, seigneur de Frize (2).

Les solennités de la réception se firent le 6 et le 7 juin (3).

Dès le samedi 5, le grand Prévôt, le mayeur des Echevins de la ville et le conseiller Constantin Willocqueau accompagnés d'un messager aux honneurs se rendirent l'après-midi à Antoing (4) où ils remirent au marquis de Trazegnies les compliments de bienvenue de la Commune.

Ils y retournèrent le lendemain matin avec deux messagers aux honneurs et accompagnèrent le Gouverneur qui fit son entrée en ville par la porte de Marvis.

A cette porte se trouvaient les quatre serments, la compagnie de la Jeunesse et les compagnies bourgeoises

(1) Voir ces publications ci-après aux *Documents et Pièces justificatives*, *N° 3*.

(2) *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 404.

(3) ARCH. DE TOURNAI, *liasse n° 2775*. C'est une liasse de divers comptes particuliers, entre autres celui de l'entrée de M. de Trazegnies. Ce dernier est reproduit en grande partie aux *Documents et Pièces justificatives*, *n° 8*.

(4) Le marquis de Trazegnies était allié à la Maison d'Epinoy (à qui appartenait le château d'Antoing) comme descendant d'Isabeau de Werchin, tante d'Yolande de Werchin, souche des princes d'Epinoy (SAINT GENOIS, *Op. cit.*, I 142). La marquise était aussi cousine de prince d'Epinoy. Voir *Le blason de Lalaing* par FÉLIX BRASSART, pp. 127 et 135.

groupées par paroisses (1) sous le commandement de leurs capitaines respectifs (2). On ne voit pas que la garnison espagnole soit intervenue dans la cérémonie.

Toutes ces compagnies se formèrent en cortège et accompagnèrent le marquis de Trazegnies jusqu'à la résidence ordinaire des gouverneurs au château, où l'on but les vins d'honneur : une pièce de vin de Dijon et une feuillette de vin d'Orléans. On offrit au marquis 2000 Livres Flandres en présent, et à la marquise, au lieu de linge damassé qui était le *donatif* traditionnel, une somme de 600 Livres. Quelques-unes des compagnies, fortifiées de contingents volontaires tirés des autres compagnies, montèrent ensuite la garde en parade sur la grand'place.

Le lendemain lundi 7, on offrit au Gouverneur un banquet en la Maison de Ville. Parmi les invités figuraient

(1) Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Quentin, Saint-Brixe, Saint-Piat, Saint-Nicaise, Saint-Pierre, Saint-Jacques, Sainte-Catherine et la Madeleine.

(2) Les compagnies bourgeoises, sorte de garde civique de ce temps, se composaient de tous les bourgeois de la ville non privilégiés, trouvés capables par les Prévôts de faire la garde, et qui n'avaient pas contracté un engagement dans l'un des quatre Serments. J'ai remarqué qu'au XVII[e] siècle il y avait pénurie de ces engagements *tempora quum fuerent nubila*, foison au contraire lorsque la paix ramenait l'argent dans les bourses, la vaillance dans les cœurs, la sécurité dans le commerce et la sérénité derrière les comptoirs. Les compagnies bourgeoises étaient groupées par paroisses (sauf les paroisses du Bruisle et de Sainte-Marguerite qui n'avaient pas de contingent particulier) et mises sous les ordres d'un capitaine qui avait pour officiers subalternes un lieutenant, un alfère ou porte-étendart (grade correspondant à celui de *cornette* dans les compagnies de France) et un sergent; les tambours et fifres étaient considérés comme des fantassins d'élite.

Un document que je reproduis aux *Pièces justificatives*, *N° 5*, fait voir la force de ces compagnies en 1648. Un autre document dont on m'avait signalé la présence aux Archives de Tournai n'a pu m'être communiqué, à mon grand regret; il se rapportait, paraît-il, à la part prise par les Serments au cortège d'installation du marquis de Trazegnies.

le prélat de Saint-Amand, dom Nicolas Du Bois, membre des Etats du Tournaisis et député aux Etats-Généraux de Bruxelles (1), et le seigneur d'Ere (2).

Pendant le banquet les trompettes communales

(1) Il était né à Tournai, Saint-Piat, le 4 août 1590, de Nicolas Du Bois, conseiller des Etats de Tournai et Tournaisis, et d'Anne de Cambry de Baudimont. Il éta t alors dans tout son éclat, et ses démêlés avec l'évêque de Tournai ne s'étaient pas encore produits. « Ejus sagacitatis ac industriæ fama ubicumque cognita, Tornacesii ordines eum sœpissime negotiis provinciæ pertractandis adhibuerunt, dit la *Gallia Christiana*, t. III, p. 270, col. 2. Sur ce remarquable personnage, voyez : *Nicolas Du Bois, 76e abbé de Saint-Amand* (*1622-1673*) par l'abbé Jules Desilve. Valenciennes, Lacour et Cie 1899. (Extr. des Mém. hist. sur l'Arrond. de Valenciennes.) — VICTOR CROIX, *Notice historique sur la célèbre abbaye de Saint-Amand*, p. 17. — *Not. généal. Tourn.*, t. I, p. 243. — *Ms de la Bibl. de Tournai* n° clxij : *Vitæ abbatum Sti Amandi in Tornacensi pago.*

(2) C'était, à n'en pas douter, Charles du Chastel, sgr de Terramesnil, seigneur puis baron d'Ere par lettres données à Madrid le 12 octobre 1630 enregistrées à Bruxelles le 28 mars 1631. Il avait été grand prévôt et gouverneur de Maubeuge le 14 décembre 1634; il fut ensuite nommé gouverneur d'Arras le 18 février 1637 en remplacement du comte de Gomiecourt et le demeura jusqu'à la capitulation d'Arras le 9 août 1640 (Contrà le duc d'Aumale qui dit dans son *Histoire des Princes de Condé*, tome III, p. 131 et suiv., que le gouverneur d'Arras alors était le comte d'Isenbourg). Il fut alors nommé gouverneur et grand bailli du Quartier d'Alost. (Cf. E. LECESNE : *Hist. d'Arras*, tome I, pp. 297 et 304. — COMTE P.-A. DU CHASTEL : *Seigneurs et Dames d'Ere-lez-Tournay*, in *Jadis*, 2e année, p. 178. — DE VEGIANO DE HOVEL : *Nobiliaire des Bays-Bas*, etc., édit. du Baron de Herckenrode. Gand, Ghyselynck, 1865, tome I, p. 424. — P. DE WALDENCOURT : *Crayon généalogique de la maison du Chastel.* Tournai, Vasseur-Delmée 1882, p. 29. — *Bibl. Nat. de Paris*, *Collection Colbert-Flandre,* vol. 27 fol. 147). D'après une note de M. le comte de Hautecloque, Legrand, comte de Gomiecourt, gouverneur d'Arras depuis le 18 mars 1625, mourut le 16 janvier 1637, et le gouvernement de la ville fut confié au baron d'Ere qui prêta serment le 18 février. Celui-ci eut des difficultés avec le gouverneur général d'Artois, comte d'Isenbourg, parce qu'on l'accusait d'avoir employé à des courses à son profit une compagnie de la garnison attachée à la garde de la cité. Le Conseil d'Etat évoqua l'affaire (Arch. municipales d'Arras). En 1640 lorsque les Français assiégèrent Arras, le baron d'Ere n'eut pas le

sonnaient des fanfares, et la jeunesse en armes rassemblée dans le jardin de la veuve Jean de Calonne (1) tirait des salves de mousqueterie en l'honneur du Gouverneur, et vidait les pots à sa santé.

Ce banquet coûta à la ville 4919 £. 13 *s.* 4 *den.* (2).

Les comptes signalent un second banquet qui aurait eu lieu le mardi 8 Juin, mais je n'en ai trouvé aucune autre mention.

Le Chapitre s'associa à la fête de la réception.

Le 4 Juin il fit disposer sur l'autel dans le grand chœur la relique de la vraie croix pour l'offrir à baiser au Gouverneur dans le cas où, selon l'exemple de son prédescesseur, il viendrait à la cathédrale faire ses dévotions l'après-midi même de sa joyeuse entrée.

Une délégation, composée du Doyen du chapitre, J.-B. Stratius (3), de l'Archidiacre André Catulle (4)

commandement principal de la défense. O'Neil fut chargé de ce soin. Il paraît que le baron d'Ere par ses discours augmentait l'effroi des assiégés. Cf. *Sièges d'Arras* par le comte d'Hé**r**icourt, p. 217. Les provisions de gouverneur en faveur du baron d'Ere reposent aux Archives du Pas-de-Calais, *Registre aux commissions du Conseil d'Artois*, f° 244. C'est sans doute comme ancien gouverneur d'Arras que le baron d'Ere fut invité au banquet offert au marquis de Trazegnies qui quittait le gouvernement de l'Artois.

(1) C'était vraisemblablement dame Jeanne de la Hamayde, fille de Jean, échevin de Saint-Brixe et du Bruisle, et de Judith Willocqueau. Elle mourut, paroisse Notre-Dame, le 5 mai 1651. Elle était veuve de Jean de Calonne, en son temps échevin de Tournai et commis aux finances, décédé le 16 avril 1633 à l'âge de 35 ans. Elle habitait une grande maison en haut de la rue de la Tête d'Or, voisine par conséquent des Halles des Consaux. Cf. *Not. généal. Tourn.*, t. I, p. 355. — *Livre noir du Patriciat tournaisien*, p. 79.

(2) D'après Desilve, *Op. cit.*, p. 421, cela équivaudrait à 2976 frs. de notre monnaie. Voir la note 1, page 24.

(3) Sur ce personnage, cf. Vos, *Dignités et fonctions de l'ancien Chapitre de Notre-Dame de Tournai* (1898), tome I, page 146.

(4) Sur ce personnage, cf. Vos, *op. cit.*, tome I. page 335. — *Bull. de la Soc. Hist. et Litt. de Tournai*, tome XVII, page 43.

et des chanoines Dandelot, trésorier, et de Steenhuys (1), maître du cellier, se rendit auprès du marquis pour lui recommander les affaires du Chapitre et lui offrir deux pièces de vin. Le Gouverneur accepta gracieusement et présenta ses hommages à Messieurs les chanoines (2).

IV.

Les fêtes de la réception n'apportèrent qu'un court répit à la lutte des Consaux contre les Métiers, et le conflit touchait à sa fin.

En effet, dès le 1[er] juin étaient arrivés à Tournai le sieur Malineus (3), conseiller du Conseil Privé de

(1) Il fut remplacé le 12 Juin dans son office de maître du cellier par le chanoine de Steenwerpen.

(2) Veneris iiij Junii 1649.

Dicente Dno Decano illustrem Dnum marchionem de Trasegnies gubernatorem hujus civitatis intendere di e dominicâ proximâ post prandium facere suum jucundum introitum, Domini deputarunt Dnos Decanum, Archidiaconum, Thesaurarium, Cellerarios ad eundem Dnum Gubernatorem casu quo primo ad hanc ecclesiam devotionis causâ venire voluerit dictâ die post prandium in Choro hujus ecclesiæ (positâ super altari sanctâ cruce ei ad osculationem) prout factum fuit Ill. Dno Duci d'Havrech nuperrimo Gubernatori, ac die sequenti eundem salutandum eique duo vasa vini offerendum super duobus officiis.

Mercurij 9ª Junij 1649.

Retulit Dnus Decanus se una cum Dno Archidiacono Catulle ac Magistris cellarij juxta ordinationem Dominorum 4ª hujus præsentasse vina Illustri Dno Marchioni de Tresignies Gubernatori hujus civitatis eidem commendando negotia hujus ecclesiœ dictaque vina grato animo acceptasse offerendo Dnis suum obsequium.

Arch. du Chapitre de Tournai : Actes capitulaires. Extr. communiqués par M. le chanoine Scheys.

(3) Messire Aurèle Augustin van Male, dit Malineus ou Malinez, chevalier, né à Anvers vers 1553, issu de la noble et ancienne famille de Male, en Flandre; fils de Charles van Male dit Malinez qui fut bourgmestre d'Anvers en 1589, 1590, 1594 et 1595, puis président de la Chambre des Comptes du Roi, conseiller de l'Amirauté, et ambassadeur

Bruxelles, et son secrétaire M. de Berty (1), chargés par le pouvoir central de régler diverses questions

d'Espagne au traité de Vervins en 1598, et de Anne Véron (fille d'Otto); petit-fils de Guillaume de Malinez, chambellan de l'empereur Charles-Quint, et d'Hyppote Reynen (?).

Il fut nommé par les Archiducs lieutenant civil de la ville de Gand en vertu de lettres d'habilitation pour la Flandre et naturalité le 21 décembre 1619, malgré l'opposition des Etats de Flandre. Le 9 juillet 1620 il remplaça le conseiller ordinaire F. Marchant, décédé, au Conseil souverain de Brabant et y siégea en même temps que son oncle maternel le conseiller Maximilien de Véron. Il fut ensuite nommé conseiller du Conseil suprême de l'Amirauté des Pays-Bas et de Bourgogne, et vice-chancelier du Conseil de Brabant. Par lettres patentes de Philippe IV du 14 décembre 1645, il devint président du Conseil provincial de Flandre, mais, les Etats de cette province ayant fait opposition à sa promotion en raison de sa qualité de Brabançon, il dut renoncer à cette dignité, et le roi l'établit en 1648 son premier conseiller au Conseil Privé et son ambassadeur auprès de l'empereur Ferdinand III à la diète de Ratisbonne.

Plus tard il fut appelé à Madrid pour y occuper l'état de premier conseiller du Conseil suprême d'Etat des Pays-Bas et de Bourgogne. Il partit de Bruxelles le 21 février 1661 et mourut à Madrid le 17 août 1662 âgé de 70 ans. Il y fut enterré dans l'église de St André dite des Flamands où l'on voit son épitaphe.

Il avait épousé Anne Prats, fille de messire Philippe, chevalier, seigneur de Saint-Albert, et en eut deux fils : Charles-Aurèle-Augustin, premier écuyer des archiducs Léopold et don Juan, et Philippe, capitaine de cavalerie, puis grand-maître des forêts de Brabant, lequel mourut à Bruxelles en 1707, âgé de 90 ans.

C'est probablement le même van Male qui fut en 1620 envoyé en mission par les Archiducs Albert et Isabelle auprès du roi d'Angleterre Jacques I et qui, si l'on en croit le *Rapport des Ambassadeurs extraordinaires de la République des Provinces-Unies à Londres en 1620*, rédigé par le célèbre Constantin Huyghens, déploya une grande habileté diplomatique en aigrissant l'humeur de Jacques I contre les Hollandais.

Cf. *Biographie nat.*, XIII, p. 226. — PIROU : *Lebens beschryvingen*, p. 234. — *Bull. de la Comm. Royale d'Hist*, 3e série, tome II, pp. 113 et suiv. — *Charles Poplimont : Belgique héraldique* (Paris, de Walter, in-8o 1866) tome VIII, p. 175. — *Notices gén. Tournaisiennes*, t. II, p. 357. — GAILLARD : *Le Conseil de Brabant*, t. III. — ARCHIV. GÉN. DE BRUXELLES. *Ms. de Hellin* (fonds du Cons. Privé, Reg. 730, 1re partie, fo 221), et *Reg. des Cons. de Brabant*, tome II, p. 683. Ibid.

(1) Edouard de Berty, seigneur de Lint, secrétaire du Roi en son

litigieuses entre le Magistrat de Tournai et le gouvernement de Bruxelles, ainsi que le différend qui existait entre les Consaux et les Bannières (1). Ils étaient descendus à l'abbaye de Saint-Marcq dont l'abbé Marc Denis était le neveu du Gouverneur (2), mais ils tenaient leurs séances chez le Gouverneur, au château.

Ces arbitres imposés évoquèrent à eux la cause. Ils firent connaître au conseiller Bargibant et au souverain doyen Cornil la mission dont ils étaient chargés.

Cornil convoqua ses collègues le 9 juin et leur communiqua ce qui lui avait été dit. Les Doyens déclarèrent s'en remettre à l'arbitrage de Malineus, pourvu que ceux du Magistrat payassent les frais faits jusque là par la Chambre des métiers dans cette affaire. C'était fort pacifiquement agir. On voit que pressentant un peu la décision des médiateurs, ils cherchent à sauvegarder leurs pauvres deniers du coup dont ils n'espèrent plus sauvegarder leur amour-propre. Ils désignèrent leurs délégués à la conférence.

Bargibant reçut des Consaux l'autorisation de traiter, à condition de ne rien accorder aux métiers en dédommagement de leurs dépens. Il se rendit chez le Gouverneur à la conférence le matin et l'après-midi et

Conseil Privé et de la Chambre des Archiducs, mort le 26 août 1676, enterré à N.-D. du Sablon à Bruxelles. Epoux de Catherine Clockman, décédée le 23 août 1657, enterrée au même lieu. Fils de Théodore de Berty, secrétaire du Conseil Privé (12 Mai 1584), et d'Agnès de Boisschot. (DE VEGIANO, *op. cit.*, tome I, p. 178.)

(1) ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 4182* A', 82 R°.

(2) J'ai vu ce détail dans les *Comptes Généraux*, mais je crois qu'il y a eu erreur de la part du scribe, car la parenté du Gouverneur avec Marc Denis est inexplicable. En effet, cet abbé baptisé à Tournai, Saint-Pierre, le 23 janvier 1604, était fils de Marc Denis, marchand, seigneur de le Vourcque (à Velaines) et de Marie-Barbe de Jeumont. Géry Denis, frère de l'abbé, épousa Claude de la Hamayde, tante de Jean de la Hamayde, juré en cette année 1649.

y rencontra les délégués des Doyens porteurs d'un mémoire que Malineus refusa sèchement de lire disant qu'il était résolu à juger le conflit d'après les discussions orales.

Les délégués plénipotentiaires des Consaux étaient les deux prévôts et les mayeurs des deux échevinages avec les conseillers Willocqueau et Bargibant, leur premier greffier et leur procureur fiscal (1). Ceux des Doyens étaient les Grand et second Grand avec Nicolas Duponcheau, doyen des épiciers, Léger Taffin et Guillaume Buyet, boursiers de la Chambre, et le conseiller pensionnaire (2).

La partie n'était pas égale. Forts de l'appui et de la complicité de Bruxelles, les Consaux eurent vite fait d'écraser sous les subtilités de procureur de Willocqueau et la faconde grandiloquente de Bargibant (3) les honnêtes bonshommes des métiers et leur modeste pensionnaire.

Les débats furent courts, et le verdict tôt expédié. Les Consaux dirent pour leur défense que les 25.000 florins n'avaient été accordés que pour satisfaire à une demande de 60.000 florins faite le 16 novembre 1647 (4) et que s'ils n'avaient pas demandé l'assentiment préalable des Bannières c'est que la nécessité de verser la somme sans délai ne leur en avait pas laissé le temps!

On a vu pourtant qu'ils tinrent délibérément la chose secrète pendant six mois.

Ils s'engageaient à ne plus outrepasser le droit des Métiers. Ils obtinrent en retour que le vote des Métiers

(1) *Reg. 293.* Séances du 1er, du 2 et du 10 juin 1649.

(2) *Reg. 4184.* Séances du 9 juin et suivantes.

(3) Ne pas oublier que Bargibant avait été conseiller pensionnaire des Doyens et qu'il connaissait les faiblesses de ses adversaires d'aujourd'hui, qui étaient ses clients de la veille.

(4) Voir *Doc. et Pièces justificatives*, n° VII.

serait annulé et que les Bannières seraient reconvoquées pour voter séparément, et non plus en assemblée des Doyens, sur l'acceptation du subside, objet du conflit. Moyennant quoi, la paix serait rétablie.

Le 15 juin, l'accord fut conclu sur ces bases, approuvées par les arbitres. Acte en fut dressé et approuvé par le Roi par patentes du 12 février 1650 (1).

Le Magistrat dut en outre payer à la Chambre des Métiers une somme de 1920 Livres Flandres (2) pour compenser une partie des frais faits par les Doyens (3). Les Consaux acquiescèrent le 11 juin 1649. (4)·

Battus sur ce point, les Doyens ne furent pas plus

(1) Le même jour, 15 juin, un accord intervint entre le Gouverneur et les Consaux au sujet de diverses causes. Cet accord, approuvé par le roi, est enregistré au *Reg. aux Tailles no 19*, 29 R°.

(2) L'arrêt dit 400 patacons, ce qui met le patacon à 4 £ 16 sols. Desilve, *op. cit.* p. 421, l'estime trop haut à 5 £. Fl.

Voici le texte de cette partie de la sentence.

Ayant esté remarcqué par les commissaires de Sa Majesté députez à l'accommodement du différent meu entre le Magistrat et les doyens et soubzdoyens de ceste ville qu'icelluy pourroit estre difficulté à raison des despens exposez par lesdits doyens à la poursuitte dudit différent, tant à cause de plusieurs voiaiges faictz de leur part à Bruxelles et aultres vacations montans à grande somme dont le recouvrement leur seroit fort difficil, iceulx Commissairs ont trouvé convenir que pour le soulagement des suppostz des stils et mestiers et pour aultres bonnes considérations lesdits du magistrat prendroient pour ceste fois et sans le tirer en conséquence à la charge de laditte ville quattre cens patagons pour en partie subvenir ausdits frais desquels le surplus lesdits doyens poldront répartir en conformité de leur octroy de l'an seize cens douze.

(3) *Reg. 1484*, séance du 9 juin.

(4) Voir le texte de la sentence aux *Documents et Pièces justificatives*.

Les Consaux vainqueurs votèrent à Malineus deux pièces de vin, et à M. de Berty une pièce. *Reg. 293*, séance du 10 juin. — « A M. Malineus et à M. de Berty son secrétaire, pour vin... 41 £. » (*Comptes généraux* 1648 49, 68R°.). — Ils les firent reconduire jusqu'à Gand par Martin de Male, boursier et juré, et le conseiller Willocqueau. (*Comptes généraux* 1648-49, 81 R°). Martin de Male et Malineus étaient peut-être parents. Cf. *Not. Gén. Tourn.*, tome II, page 357.

heureux dans leurs agissements pour empêcher la continuation en loi du Magistrat, ce qui aurait été pour celui-ci une vexation très agréable aux Métiers. Le Magistrat fut continué en charge par l'archiduc Léopold (1). Les Doyens s'en doutaient bien un peu. En effet, le 20, alors que la nouvelle officielle n'en était pas encore parvenue à Tournai, ils décident, sur la proposition du Souverain, que « Messieurs les Consaux prétendant être maintenus en leur charge, on cherchera à obtenir pareillement la continuation des Doyens si les Consaux l'obtiennent pour eux, et l'on députe à cet effet le grand Doyen, le second Grand Gérard Delrue, doyen des cabaretiers et fruitiers,

(1) Les lettres patentes, du 15 juin, furent lues aux Consaux du 23. *Reg. 293*, à cette date. — Les commissaires étaient le comte de Noyelle (voir plus haut, p. 20, note 1); Pierre Coloma, baron de Bornhem, vicomte de Doullens, sieur de Brestel, Terna, Allennes, etc.; François Bernardin, baron de Boulers, bær de Flandres, sgr de Schindelbeke, Petit-Rœulx lez Nivelle, gentilhomme de la bouche de feu S. A. l'archiduc Albert; et Jean de Schinkelle, chevalier. sgr de Wallecourt, Sporkinshove, Ysenberghe. *Comptes généraux* 1647-48, 85 V°.

Extrait intéressant des ACTES CAPITULAIRES à ce sujet.

Mercurij 23 junij 1649.

Domini primum præpositum hodie a commissariis regiis in hac civitate existentibus eligendum elegerunt specialiter pro sua parte ad effectum certis casibus nomine Ecclesiæ mandandum executioni quædam contenta *in concordato inito inter Capitulum et Magistratum de anno 1350.*

Creati fuerunt præpositi, jurati et scabini prout sequitur: N..., qui omnes, quamvis hoc anno continuati fuerint, præstiterunt juramentum in capella Sti Vincentii.

Scabini omnes (il ne s'agit que des Echevins de la Ville) præstiterunt juramentum in capitulo.

(Note communiquée par M. le chanoine Scheys). Cf. *Ann. de la Soc. Hist. et Archéol. de Tournai*, tome V, pp. 202 et suiv., articles 3 et 15.

J'ai souligné le passage qui m'a paru indiquer une convention peu ou point connue.

avec le conseiller et le greffier de la Chambre (1). »

Ici au moins les Doyens obtinrent satisfaction car les Lettres qui continuaient les Consaux en charge renfermaient pour les Doyens l'octroi de la même faveur (2).

Et le peuple paya les 400 patagons et les 25.000 florins.

V.

Ainsi encouragés à continuer leur petit trafic, les Magistrats de Tournai ne s'arrêtèrent pas là.

Quelques années plus tard, Prévôts et Mayeurs constituèrent une sorte de *consortium* pour avancer à frais communs une somme de 24.000 florins à la Couronne, à condition d'être maintenus en charge aussi longtemps que cette somme ne leur serait pas remboursée. L'année suivante ils doublèrent l'avance (3). Naturellement ils tenaient par là le Gouvernement sous leur dépendance, et abusaient de la situation pour s'octroyer réciproquement présents de vins et donatifs variés, le tout aux frais de la caisse municipale alimentée par les impôts dont ils s'étaient exemptés pour le temps de leur magistrature et les deux années suivantes!

Le peuple maugréait.

(1) *Reg. 4184*, séance du 20 juin.

(2 Lettre de son Altesse Léopold à M. le marquis de Tresenies gouverneur de Tournay touchant la continuation de la loi 1649. « M. le marquis, comme nous avons trouvé convenir de continuer les Prevostz, Jurez, Mayeurs et Eschevins de la ville et cité de Tournay ung an en leur magistrature, nous avons bien voulu vous faire ceste pour vous dire que nous avons sanblament treuvé bon de continuer en leur charge et fonctions les Doyens et Sous-Doyens des stils et mestiers de ladite ville à quoy vous donnerez l'ordre nécessaire. A tant, M. le marquis, nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le xvj juing 1649. »

(3) *Reg. 4182 A'*, 233 V° et seq.



Un jour vint où les Doyens eurent leur revanche. Ce fut en 1667, lors de la suppression de l'échevinage de Saint-Brice et de la moitié de la Chambre des Prévôts et Jurés.

Il est vrai qu'alors encore le peuple eut à payer les frais du procès sous forme d'un impôt nouveau.

C'est le cas de répéter une fois de plus : *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.*

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Pouvoir pour S. E. le marquis de Trasegnye de Gouverneur de Tournay.

PHILIPPES par la grâce de Dieu Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Hiérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallice, des Maillorques, de Séville, de Sardaigne, de Cordube, de Corsicque, de Murcie, de Jaen, des Algarbes, d'Algézire, de Gibraltar, des isles de Canarie, des Indes tant Orientales que Occidentales, des isles et terre ferme de la mer Océane, archiducq d'Austrice, ducq de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gelre et de Milan, comte de Habsbourg, de Flandres, d'Arthois, de Bourgoigne, palatin de Thirol, de Haynnau, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, prince de Zwave, marquis du Saint Empire de Rome, seigneur de Frize, de Salins, de Malines, des cité villes et pays d'Utrecht, d'Overyssel et de Groeninge, et dominateur en Asie et en Affricque, à tous ceulx qui ces présentes verront SALUT.

Sçavoir faisons que pour la bonne cognoissance que nous avons de la personne de nostre très chier et féal le marquis de Traisignyes, Gouverneur et capitaine général de nostre pays et comté d'Arthois et de ses sens, vertuz, prudence et expérience, nous

confians à plain en ses léaulté et bonne diligence avons icelluy marquis de Traisignyes par la délibération de nostre très cher et très amé bon cousin Léopold Guillaume par la grâce de Dieu archiducq d'Austrice, ducq de Bourgoigne..., Lieutenant Gouverneur et Capitaine général de nos Pays-Bas et de Bourgoigne..., commis ordonné et estably, commettons ordonnons et establissons par ces présentes à l'estat et charge de Gouverneur et capitaine de nostre ville et chasteau de Tournay, et Tournesis, ensemble de noz gens de guerre de cheval et de pied ordonnez et à ordonner pour la garde dudit Tournay, vacant par la promotion de nostre très chier et féal cousin le ducq d'Havré à l'estat de Gouverneur et capitaine général de nostre pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny, en donnant audit marquis de Traisignyes plain pouvoir, authorité et mandement espécial dudit estat doresnavant tenir, exercer et déservir garder et deffendre noz droictz, haulteur et seigneurie, vacquer et entendre à la garde préservation et deffence de nostre ville, cité et chasteau de Tournay, d'y tenir et faire tenir bon guet et garde de jour et de nuict avecq les soldoyers ordinaires y estans, de audit guet contraindre et faire contraindre ceulx qu'il appartiendra et tenuz y seront selon l'exigence du temps et en la manière accoustumée, de tenir lesdits soldoyers en bon ordre et justice, punir les délinquans et au surplus faire bon et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal gouverneur et capitaine susdit peult et doibt faire et que y compètent et appartiennent, aux gaiges de douze cens livres du pris de quarante gros nostre monnoye de Flandres la livre par an à commencer avoir cours doiz cejourd'huy date de ces présentes, et au surplus aux honneurs, droictz, prérogatives, prééminences, libertez, franchises, prouffficts et émolumens accoustumez et y appartenans et telz et semblables que ledit ducq d'Havré les a eu et prins de nous à cause dudit effect. Sur quoy et de soy bien et loyalement acquiter ledit marquis de Traisignyes sera tenu de faire le serment pertinent et en oultre jurer que pour obtenir ledit estat ou à cause d'icelluy il n'a offert promis ny donné ny faict offrir promettre ny donner à qui que ce soit aulcun argent ny aultre chose quelconque ny le donnera directement ou indirectement ny aultrement en aulcune manière saulf et excepté ce que s'est accoustumé de donner pour les dépesches, et ce en mains de nostredit cousin que commectons à ce, et le requérons que ledit serment faict il le mette et ins-

titue ou face mettre et instituer de par nous en la possession et jouyssance dudit estat. Si donnons en mandement aux prévostz, bailliz, jurez, eschevins, bourgeois, mannans et habitans d'icelle ville et de ses appendances et dépendances de cognoistre et recepvoir ledit marquis de Traisignyes pour tel et qu'à luy en cas qu'il appartiendra ilz entendent et obéissent, et dudit estat, ensemble des honneurs droictz prérogatives prééminences libertez franchises prouffictz et émolumens susdits ilz et tous aultres nos justiciers officiers et subjectz cui ce regardera le facent souffrent et laissent plainement et paisiblement jouyr et user, cessans touts contredictz et empeschemens au contraire. Si donnons en mandement â tous chefz capitaines et officiers de gens de guerre de cheval et de pied ordonnez et à ordonner pour la garde de nostredite ville cité et chasteau de Tournay et Tournesiz et à tous aultres gens de guerre soldatz et aultres et à chacun d'eulx endroict soy et si comme à luy appartiiendra qu'ilz ayent doresenavant â tenir, réputer et recognoistre ledit marquis de Traisignyes pour gouverneur et capitaine desdits ville cité et chasteau de Tournay et Tournesiz et que nosdits gens de guerre qui soubz sa charge seront commis à ladite garde luy portent tout honneur, révérence et obeyssance en ce qu'il leur commandera et luy prestent toute ayde et assistence.

Mandons en oultre à nos très chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz domaines et finances que par nostre recepveur qu'il appartiendra ilz facent doresenavant payer, bailler et délivrer par chacun an audit marquis de Traisignyes ou à son command pour luy les gaiges audit estat appartennans aux termes et en la manière accoustumez, auquel nostre recepveur qu'il appartiendra mandons aussy d'ainsy le faire et en rapportant ces mesmes présentes vidimus ou copie autenticque d'icelles pour une et la première fois et pour tant de fois que mestier sera, quictance dudit marquis de Traisignyes, sur ce servante, tant seullement. Nous voulons tout ce que payé baillé et délivré luy aura esté, à la cause dicte, estre passé, et alloué en la despense des comptes et rabattu des deniers de la recepte de nostredit recepveur qu'il appartiendra et payé l'aura par nos amez et féaulx les Président et gens de nostre chambre des Comptes à Lille ausquelz mandons semblablement d'ainsy le faire sans aulcune difficulté car ainsy nous plaist-il, bien entendu touteffois qu'aux absences que ledit marquis de Traisignyes fera

dudit Tournay, icy sera tenu d'y commectre à ses périlz fortune et fraiz un commis ou lieutenant souffisant et confident pour respondre de ladite place et charge. En tesm. de ce nous avons faict mettre notre seel à ces présentes.

Donné en notre ville de Bruxelles le vingt septiesme jour de febvrier l'an de grâce mil six cens quarante nœuf et de noz règnes le vingt-huictiesme. Paraphé, et sur le reply par le Roy signé Verrycken et sur le pos d'icelles lettres estoit escript ce que s'ensuit.

Au jourd'huy dix septiesme du mois de may mil six cens quarante nœuf le marquis de Traisignyes dénommé au blancq de cestes a presté le serment de Gouverneur et capitaine de la ville et chasteau de Tournay et Tournesiz dont il est chargé par icelluy blancq et ce ès mains de Son Alteze et plus bas moy présent signé Verreyken et plus bas estoit encoires escript : Les chefs trésorier général et commis des domaines et finances du Roy consentent et accordent (en tant qu'en eulx est) que le contenu au blancq de ceste soit furny et accomply tout ainsy et en la mesme forme et manière que Sa Majesté la veult et mande estre faict par icelluy blancq. Faict à Bruxelles au bureau desdits finances soubz les seings manuels desdits chefs trésorier général et commis le vingtiesme de mars xvjC quarante nœuf signées le conte d'Isenbourg, H. conte de Noyelle, F. Kinschot, J. W. Maes, J. Vanderwilden, P. Reye et P. Le Roy, et scellé du grand seel de Sa Majesté en chire rouge en double queue de parchemin y appendant.

ARCHIVES DE TOURNAI, *Reg. aux Tailles N° 19.* 17 R°.

L'original ne repose pas au Chartrier.

II.

Pouvoir ou commission de S. E. le marquis de Trasegnye de Bailly de Tournai et Tournesyz, Mortagne et Saint-Amand.

PHILIPPES par la grâce de Dieu Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Hiérusalem, de Portugal, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallice, des Mail-

lorques, de Séville, de Sardaigne, de Cordube, de Corsicque, de Murcie, de Jaen, des Algarbes, d'Algézire, de Gibraltar, des isles de Canarie, des Indes tant Orientales qu'Occidentales, des isles et terre ferme de la mer Océane, archiducq d'Austrice, ducq de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, de Gueldres et de Milan, comte de Habsbourg, de Flandres, d'Arthois, de Bourgoigne, palatin de Thirol, d'Haynnau, d'Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, prince de Zwave, marquis du St Empire de Rome, seigneur de Frize et de Salins, de Malines, des cité villes et pays d'Utrecht, d'Ouveryssel et de Groeninghe, et dominateur en Asie et en Affricque, à tous ceulx qui ces présentes verront SALUT.

Sçavoir faisons que pour la bonne cognoissance que nous avons de la personne de nostre très chier et féal le marquis de Traisignyes, Gouverneur et capitaine général de nostre pays et comté d'Arthois et de ses sens, vertuz et suffiçance, nous confians à plain de ses léaulté et bonne diligence avons icelluy marquis de Traisignyes, par la délibération de nostre très chier et très amé bon cousin Léopold Guillaume.... commis ordonné et estably, commettons ordonnons et establissons par ces présentes en l'estat et office de Bailly en noz ville, cité et terroir de Tournay et Tournésiz, Mortaigne et St Amand vacant par la promotion de nostre très chier et féal cousin le ducq d'Havré à l'estat de Gouverneur et capitaine général de nostre pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny en donnant audit marquis de Traisignyes plain pouvoir authorité et mandement espécial dudit estat, doresenavant tenir exercer et déservir ou par personne idonne et souffisante, son Lieutenant et commis, faire tenir exercer et déservir à ses périlz et fortune, de poursuivre garder soustenir et deffendre noz droicts, haucteur, seigneurie, justice et dommaine, conjurer et semondre noz hommes de fiefz et gens de Loy dudit Tournay Tournesiz Mortaigne et St Amand et aultres qu'il appartiendra et selon qu'il est accoustumé de faire droict loy justice équité et raison à tous ceulx et celles qui les requerront et ès cas que besoing sera et au surplus faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal Bailly dessusdit peult et doibt faire et qu'audit office compètent et appartiennent aux gaiges, droictz, sallaires, honneurs prérogatives prouffictz et émolumens accoustumez et y appartennans tant qu'il nous plaira, et ce sur le serment que ledit marquis de Traisignyes doibt prester en qua-

lité de Gouverneur et capitaine de noz ville, cité et chasteau de Tournay.

Si donnons en mandement à tous noz justiciers, officiers et subjectz cui ce peult ou pourra toucher et regarder que dudit estat de Bailly de Tournay Tournesiz Mortaigne et St Amand et d'icelluy, ensemble des gaiges droictz sallaires honneurs prérogatives prééminences libertez franchises prouffictz et émolumens dessusdits ilz facent souffrent et laissent ledit marquis de Traisignyes plainement et paisiblement jouyr et user sans lui faire mettre ou donner ny souffrir estre faict miz ou donné aulcun trouble destourbier ou empeschement au contraire. Mandons en oultre à nostre recepveur dudit Tournai Tournesiz Mortaigne et St Amand présent ou aultre à venir que les gages audit estat et office appartenans est accoustumé de payer, q'iceulx il paye baille et délivre doresenavant par chacun an audit marquis de Traisignyes ou à son command pour luy aux termes et en la manière accoustumez, et en rapportant cesdits présentes vidimus ou copie autenticque d'icelles pour une et la première fois et pour tant de fois que mestier sera, quictance pertinente dudit marquis de Traisignyes, sur ce servante, tant seullement. Nous voulons tout ce que payé baillé et délivré luy aura esté, à cause desdits gaiges, estre passé et alloué en la despense des comptes et rabattu des deniers de la recepte de nostredit recepveur de Tournay Tournesiz Mortaigne et St Amand présent et aultre à venir qu'il appartiendra et payé l'aura par nos amez et féaulx les Président et gens de nostre chambre des Comptes à Lille ausquelz mandons semblablement d'ainsy le faire sans aulcune difficulté car ainsy nous plaist-il. En tesmoin de ce nous avons faict mettre notre seel à ces présentes.

Donné en nostre ville de Bruxelles le vingt septiesme de febvrier l'an de grâce mil six cents quarante nœuf et de noz règnes le vingt huictiesme...

Ibid., 19 R^{o}.

L'original ne repose pas au chartrier.

III.

Publications.

On faict commandement de la part de Messieurs les Consaulx de la ville et cité de Tournay à tous jeusnes hommes ayant ataïnct l'eaige de dix huict ans et endessus quy sont enffans de bourgeois et marchants de laditte ville, sans toustesfois exclure ceulx de moindre eaige quy le feront volontairement et seront trouvez capables qu'ilz ayent à s'équiper et armer pour marcher en parade soubz la conduicte du Capitaine quy sera dénommé pour faire honneur à la Joyeuse entrée de Son Excelence Monsieur le marquis de Tresegnyes nostre Gouverneur qu'il arrivera Dimenche prochain sur peine de douze florins d'amende à paier par les père et mère des deffaillans. Faict en Tournay le iiij^e Juing 1649.

Publié au son de la trompette tant par les carrefours de ceste ville qu'aultres lieux extraordinairs les jour, mois et an que dessus.

On faict commandement de la part de Messieurs les Consaulx de la ville et cité de Tournay à tous jeusnes hommes ayans attainct l'eaige de dix huict ans et endessus quy sont enffans de bourgeois et marchands de ladite ville sans touttesfois exclure ceulx de moindre eaage qui le feront volontairement et seront trouvez capables qu'ils ayent à s'équipper et armer pour marcher en parade soubz la conduitte de Sr Gille Nicolas Le Cappelier escuier sgr de Frize dont mesdits Sgrs Consaulx ont faict choix pour faire honneur à la joyeuse entrée de Son Excellence le marquis de Taigenye nostre Gouverneur lorsqu'il arrivéra, sur peine de douze florins d'amende à payer par les père et mère des defaillans. Faict le iiij^e de juing 1649.

Publié au son de la trompette par les carrefours de ceste ville et aultres lieux extraordinaires le cincquiesme desdits mois et an susdits.

ARCH. DE TOURNAI, *Reg. aux Publications n° 351,* 386 R°.

IV.

Loy de la ville et cité de Tournay continuée par haults et puissants Srs Messeigneurs les Commissaires du Roy nostre Sire en vertu des lettres de S. A. Impérialle, le xxij[e] de May 1648 (1).

PRÉVÔTS ET JURÉS.

Sire Charles de Chastillon, écuyer, seigneur de Malaize, *grand Prévôt*.

Né vers 1578-79, décédé à Tournai, Saint-Jacques, le 20 décembre 1648. Il était fils aîné de Jean de Chastillon, écuyer, seigneur de Malaize (à Rumes), del Gueule (à Kain) etc. et de Jeanne de Bachy. Il épousa en première noces (1605) Catherine Le Cappelier, inhumée à Saint-Jacques le 5 septembre 1608, et en secondes noces à Sainte-Marguerite (18 juin 1612) Marie Le Cappelier, cousine de sa première femme.

Cf. *Annuaire de la nobl. de Belgique*, t. XXIX, pp. 113-114.

Il fut remplacé, après son décès, par

Sire Alexandre de Cordes, dit Waudripont, écuyer, seigneur de Guisegnies.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, tome I, p. 569, dernier §.

Messire Nicolas de la Chappelle, chevalier, sieur de Mallierye, *second Prévôt*.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 399, dernier §.

Jurés.

Pierre de Ruttere.

Jean de la Hamayde, licencié ès-lois, seigneur de Warnave (à Warneton).

Né à Tournai, Notre-Dame, y baptisé le 2 août 1612, licencié ès-lois à Douai en 1634, juré de Tournai à diverses reprises de 1641 à 1648. Il devint conseiller de l'échevinage de Saint-Brice en juin 1649 (*Arch. de Tournai, Reg. 293*, 22 juin 1649), conseiller de la ville en 1652, premier conseiller pensionnaire en 1667-68, conseiller au Conseil souverain de Tournai le 5 juin 1673, et procureur général au même Conseil le 8 août 1674. Il fut seigneur de Lussigny (à Frasnes-lez-Buissenal) le 2 juin 1681, comme héri-

(1) J'ai fait suivre les noms de quelques indications biographiques, en renvoyant le plus souvent aux excellentes *Notices Généalogiques Tournaisiennes* de M. le comte du Chastel.

tier de son fils aîné Jean-Baptiste, conseiller de la ville de Tournai. Il devint anobli et devint chevalier par sa charge au Parlement ; dès juin 1681 il est qualifié de *Messire.* Il était fils de Pierre de la Hamayde, mayeur de l'échevinage de Saint-Brice, et de Jeanne Cocquiel dit le Merchier. Il épousa à Tournai, Saint-Pierre, le 30 novembre 1635, Françoise Scorion, fille unique de Nicolas et de Catherine Haroult. Son second fils est l'auteur du *Livre noir du patriciat tournaisien.* Cf. *Annuaire de la noblesse de Belgique* 1874. (gén. de La Hamayde). — GOETHALS : *Miroir des notabilités nobiliaires*, Bruxelles, 1862, in-4°, II 753. — *Livre Noir*, mentionné ci-dessus, p. 83.

Louis Errembault, licencié ès-lois.

Cf. *Annuaire de la noblesse belge*, 1891, 1re partie, p. 60. — *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, tome XXII, 227. — *Not. gén. Tourn.*, II, 312 et 594.

Né à Tournai le 2 mai 1625, il y mourut le 14 juillet 1694. Il débutait dans la magistrature. Il fut plus tard pensionnaire du Bailliage (1651), conseiller au grand Conseil de Malines (1657), intendant général de Flandre (1657), président du Conseil de Flandre (1668). En 1681 il entra au Parlement de Tournai comme président honoraire et y fut nommé huit ans après président à mortier.

Nicaise Roger.

Epousa en premières noces N. dont il eut un fils François et une fille Gillette mariée avant août 1659 à Pierre de Ghersem, fils de Géry et de Jeanne Le Bon que Nicaise Roger épousa en secondes noces. (Note de M. le comte P. A. du Chastel.)

Antoine Baclan, seigneur des Rosières.

Connétable du Rodhuy en la paroisse Saint-Quentin (*Arch. de Tournai, Comptes généraux*, 1648-49, 73 R°); capitaine d'une compagnie bourgeoise (*Ibid.*, *Reg. 2775*). Né en 1610, juré de 1641 à 1663, décédé en 1663.
Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 154.

Thiéry Rogiers.

Mayeur des finances. Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 347.

Jacques Leflon, écuyer, seigneur de Royaucourt.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 63.

Henri de Tenremonde, écuyer, seigneur de la Hault (ou Hauw), à Bruyelles.

Juré de 1641 au 12 juin 1652, jour de sa mort ; inhumé dans l'église des PP. Dominicains à Tournai. Fils de Joachim, écuyer, et de Jeanne van der Tommen, fille de Jean, qui fut bourgmestre de Louvain. Il épousa Catherine de Halewyn, fille de Jacques, écuyer, et d'Antoinette Goudt. Sa fille Jeanne Isabelle, mariée d'abord au capitaine de Bray, convola à Tournai, Saint-Piat, le 16 décembre 1665 avec Eustache l'Escuyer, écuyer, seigneur

de la Bataille, Godesbiecq, Querieu, Hellenies, etc. Cf. *Ann. de la nobl. de Belgique*, 1882, p 305, en bas. — *Not. gén. Tourn.*, t. II. p. 37, note 1.

François Cazier.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 414.

Charles de Monnel, écuyer, seigneur de l'Epinoy.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 663, ligne 25. — *Livre noir du patriciat tournaisien*, p. 16. Il fit le relief du fief de l'Epinoy (à Escanaffles) tenu de la seigneurie de Grandbreucq, le 12 novembre 1630.

Adrien Meurisse.

Qualifié seigneur du Havre, à Dottignies, dans la Loi du 23 juin 1649 *Arch. de Tournai*, Reg. 148.) Cf. *Not gén. Tourn.*, t. II, p. 648 et t. I, p. 414.

Michel de Gaest, écuyer, seigneur de Warconvel.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 90.

Martin de Male, *boursier*.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 538, dernier §.

Conseillers Pensionnaires.

Premier : Constantin Willocqueau.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 689.

Second : Nicolas de Brienne, licencié ès-lois.

Epoux de Mad. de Cordes. Seigneur del Planque, conseiller du Bailliage échevin de la Ville de 1622 à 1626, mort en 1652. Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 312.

En 1652 il se déporta de sa charge moyennant une somme de 3000 florins qui lui versa Jean de la Hamaide en le remplaçant ; il est vrai que Jean de la Hamaide reçut 1500 florins du sieur Ternoy qui le remplaça comme pensionnaire de l'Echevinage de Saint-Brice. Cf. *Livre noir*, p. 84 (en note). Le *Livre Noir* dit, à cette page, que Jean de la Hamaide « fut fait parles Consaux eschevin de Saint-Brixe par le déport en sa faveur du sieur Dufief. » C'est *conseiller* et non *eschevin* qu'il faut lire. Même page, on voit : « la charge de troisième conseiller de la ville possédée par le sieur Brienne... » : ceci aussi est inexact. Jean de la Hamayde en remplaçant Brienne devint troisième conseiller parce que Bargibant qui était troisième monta d'un rang ; Brienne était en 1648-49 second conseiller. Cf. les comptes généraux de ces années.

Troisième : Jean de Bargibant.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 176. — *Livre noir du patriciat tournaisien*, p. 28.

Signature de Bargibant, Brienne, Guillaume. *Reg. 212*, 131 V°.

ÉCHEVINS DE LA VILLE.

Nicolas Meurisse, licencié ès-lois, seigneur du Moncheau, *mayeur*.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 646, dernier §.

Louis Cocquel.

Jean Coppin, l'aîné.

Bailli d'Ere. Père du conseiller pensionnaire de la Chambre des Métiers. Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 549.

Jean Scorion.

Cf. *Ann. de la nobl. de Belgique*, année 1868, t. XXII, p. 316.

Honorable homme Philippe Dufay, seigneur de la Tourette (à Tourpes).

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 39.

Maître Pierre Lefebvre, docteur en médecine.

Médecin pensionnaire de la ville (*Comptes gén.* 1647-48, 56 R°), et premier parlant aux Finances. Cf. *Not. Gen. Tourn.*, t. II, p. 99.

Honorable homme Barthélemi Bauduin.

Marchand de vin.

Conseiller.

Léon du Quesne.

ÉCHEVINS DE SAINT-BRIXE ET DU BRUISLE.

Jean Desmartin, écuyer, seigneur de Foresteau, *mayeur*.

Souverain du Serment Saint-Michel en 1649 (*Arch. de Tournai*, Reg. 293, 15 juin 1649). — Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 642. — *Livre noir.*, p. 8.

Philippe-Ernest Joseph, seigneur du Busquiel. (1)

Cf. *Livre noir*, p. 69. — *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 384.

Jaspar Wattecamp.

Honorable homme Jaspard Wattecamp, époux de Marie Inglebert, mort avant 1655.

Je n'ai pas trouvé moins de quatre Jaspard Wattecamp en 1649.

L'un, peut-être l'échevin, était marchand, fils d'honorable homme Jean

(1) Fief gisant à Rumegies, tenu de l'abbaye de Saint-Amand.

Wattecamp lequel eut encore pour enfants Jacques, Marguerite épouse de Charles Dessaulx, Arnould, Pierre, Gabriel époux de Marguerite Leblon et Jenne.

Un autre Jaspard Wattecamp était marchand lictier « au pied du pont à pont faisant coing de la rue des Brasseurs, paroisse Saint-Pierre, tenant à la brasserie du Chaudron. » Il eut pour première femme Marie de le Marre veuve de maître Jean Sigelle et mère de maître Martin Sigelle chirurgien. De ce premier lit il eut Hélène épouse d'Arnould De Courtray, tailleur, Jean, François et Elisabeth. Remarié à Franchoise Cocquère il en eut Michel et Marie. Il était lui-même fils de Thomas et de Vinchenne Hannoteau qui eurent pour enfants Jean, Marie morte avant 1628, Anne épouse de Fr. de le Croix, Barbe, Catherine, Thomas qui fut dominicain, et enfin Jaspard, Antoine et Isabeau qui étaient encore mineurs en 1628. (1)

Jean Quinet.

Maître Antoine Sepa.

Docteur en médecine, médecin pensionnaire de la ville (*Comptes gén.* 1647-48, 56 R°). — Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 480. — *Livre noir*, p. 31.

Maître François Ternois, licencié ès-lois.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 526.

Guillaume de Douay, *boursier*.

Il était frère de Jean de Douay (voir note 2 de la page 63), et ils avaient épousé deux sœurs.

Conseiller.

Arthus Dufief.

Seigneur des Hostels; licencié-ès-lois, avocat au Grand Conseil, ancien échevin de la Ville.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 61. Il mourut le 11 octobre 1649. Il s'était déporté de sa charge en juin 1649 et les Consaux l'avaient remplacé par Jean de la Hamaide, juré. Cf. *Livre noir*, p. 84. Voir ci-dessus ce qui est dit du pensionnaire Nicolas de Brienne.

Greffier civil. Jean de Male.

Cf. *Not gén. Tourn.*, t. II, p. 357.

Greffier criminel. Michel Portois.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 107, sous le prénom de *Martin*.

Procureur fiscal. Denis Guillaume.

Second procureur. Gérard Lefebvre.

Massart et receveur général. Michel Présin.

Successivement commis aux finances, greffier de St Brixe et massart; décédé le 27 juillet 1649, âgé de 51 ans. Cf. *Not. gen. Tourn.*, t. III, p. 164.

(1) *Ms. Albert de le Vingne.*

COMMIS AUX FINANCES.

Thiéry Rogiers. *mayeur.*
Pierre Lefebvre, docteur en médecine, *premier parlant.*
Jean de la Charité. *Hors loi.*
Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I, p. 432.
Robert Grau, le jeune. *Hors loi.*
Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 137.

COMMIS A LA DRAPERIE.

Mayeur. Roland De Jeumont.
Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 378.
Sous-mayeur. Nicolas Delerue.
Premier parlant. Nicolas Dassegnye, marchand.
Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. I. p. 132, dern. §.

CHAMBRE DES DOYENS ET SOUS-DOYENS.

Grand Doyen. Honorable homme Albert Cornille.	*Filletiers et retordeurs.*
Antoine Durieu.	
Second Grand. Honorable homme Gérard Delrue.	*Cabaretiers et fruitiers.*
George Varwenne.	
Honorable homme Nicolas Duponchau.	*Epiciers et apothicaires.*
Louis Bourdeau.	
Honorable homme Pierre Marissal.	*Hautelisseurs.*
Louis Renteur.	
Léger Taffin, *premier boursier.*	*Gressiers.*
Jean Delvigne.	
Guillaume Buyet, *second boursier* (1). Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 154.	*Brasseurs.*
Balthazar Dismal (1).	

(1) Remplacés en 1649 par *Bernard Josson* (Cf. *Not. gen. Tourn.*, t. II, p. 390) et *Jean Dismal.*

Guillaume Hersecap. *Charpentiers et mériniers* (1).

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 267 et t. III, p. 827.

Jacques Chisaire.

Jacques Noel. *Lormiers.*

Pierre Ledoux.

Gilles Dupriet. *Chaussetiers.*

Philippe Petit.

Antoine Reversé. *Poissonniers.*

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 389.

Guillaume Descobecq.

Guillaume Carnoy. *Gantiers.*

Charles Decq, *procureur calengeant* (2). *Escriniers et futailleurs.*

Jean Lescrohart.

Honorable homme Adrien Poullereau (3). *Marchands et merciers.*

Jaspard Caeste.

Gilles Houfflin. *Laboureurs.*

Denis Deswattines.

Honorable homme Marc Hogge. *Sayeteurs.*

Jean-Baptiste Plasquinius.

Pierre Regnault. *Teinturiers.*

Nicolas Lamy. *Piremans et cordiers.*

Jaspard Helguin (4).

Clément Philippes (5). *Boulangers et meuniers.*

Abraham Dauchy.

Gilles Ricquelart. *Couturiers.*

Jérôme Havet.

Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 213.

Maître Firmin Molquin. *Chirurgiens.*

Maître Pierre Carette.

Jérôme Myrou. *Eguilletiers.*

Jean De Rin. *Corroyeurs.*

Jean Inglebert. *Tanneurs et caureurs.*

(1) Scieurs de long.

(2) Le procureur calengeant remplissait les fonctions de ministère public dans l'assemblée des Doyens *jugeant.*

(3) Remplacé en 1649 par François Cauvin.

(4) Remplacé en 1649, *par Pierre Taffin.*

(5) *Second boursier* en 1649, en remplacement de *Guill. Buyet*, doyen des brasseurs en 1648.

Maurice Delespesse.	
Jean Blauwet	*Cordonniers.*
Philippe Lequeux (1).	
Guillaume Pels.	*Orfèvres et verriers.*
Philippe Boissette.	
François Dudeboult.	*Tisserands de toile.*
Georges Maes.	
Jean Froidure.	*Vieuwariers.*
Jérôme Muidavaine.	*Navieurs.*
Simon Leclercq.	*Bouchers.*
Jean Frizon, l'aîné.	
Jaspard Davion (2).	*Maçons et tailleurs de pierre.*
Pierre Dumazy.	
Nicolas Baulin.	*Tonneliers.*
Jean Tournan.	
Erasme Febvrier.	*Febvres et serruriers.*
Eleuthère Decq.	
Antoine Souiller.	*Tondeurs de draps.*
Gilles Mosnier.	*Epingliers.*
Pierre Dugaucquier.	*Bonnetiers et foulons.*
Nicaise Hoquet (3).	
Jean Sottin.	*Pelletiers et chapeliers.*
Martin Cappeau.	
Simon Dupret.	*Couvreurs et potiers.*
Jacques Stap.	
Antoine Damien (4).	*Savetiers.*
François Ravet.	
Antoine Dewaille.	*Penneurs et chartons* (5).
Nicolas Carrette.	

Conseillers : Cazier (6).
» J.-B. Coppin (7).
Greffier : Martin (8).

(1) Remplacés en 1649 par *Philippe Lequeux* et *Philippe Delbury*, (*Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 736) respectivement.

(2) En 1649, *Guil. Delingne* fut élu doyen. Il mourut en charge et fut remplacé par le même *Jaspard Davion*.

(3) En 1649, doyen des foulons ; il n'y eut pas de sous-doyen cette année.

(4) Remplacé en 1649 par *Pierre Verret*.

(5) Portefaix (haleurs de bateaux, peineurs, hommes de peine) et conducteurs de chevaux (*cartons*, dans le patois actuel).

(6) Voir p. 22, note 1. (7) P. 26, n. 1 (8) P. 24, n. 3.

V

Le sieur de Mallerye second prévost at rapporté qu'après avoir faict une recerche exacte en suitte des ordres de Messieurs les Consaulx de cette ville de tous les bourgeois d'icelle capables de faire la garde pour réduire les compagnyes bourgeoises plus esgalles en nombre que faire se pourroit il est trouvé que le Sr Liégeois capitaine ayant 335 hommes, comprinses les vefves, debvroit rendre au Sr Gille n'en ayant que 266 le nombre de 30 hommes pour fortifier sa compagnye et la rendre à peu près esgale à la sienne.

Comme aussy que le Sr Goudt ayant 325 hommes comprinses pareillement les vefves debvroit rendre au Sr de Douay n'en ayant que 272 le nombre de 35 hommes pour ledit de Douay en rendre au Sr de Villers 17.

De mesme le Sr de le Vingnè ayant 310 hommes comme dessus rendroit audit de Villers n'en ayant que 240 le nombre de 20 hommes avecq les 17 dudit de Douay comme dict est et pour le surplus ledit Sr de Villers polra faire recerche de plus près de sa compagnye pour esgaller les aultres.

Finallement le Sr Roger ayant 321 hommes comme dessus rendroit au Sr du Mortier n'en ayant que 269 le nombre de 26 hommes.

Laquelle réduction estant advouée par Messieurs les Consaulx ledit Sr Liégeois aura en sa compagnye comprinses les vefves et jeusnes hommes le nombre de 305 hommes.
le Sr Gille 296
le Sr Goudt (1) 290
le Sr de Douay 290
le Sr Delevigne 290
le Sr de Villers 277 seulement pour les raisons cy-dessus déduictes
le Sr Roger 295
le Sr du Mortier 295

Et au regard des Srs Coppin et Baclan aussy capitaines ils ont chacun le nombre que dessus ou environ, le tout sans toucher

(1) Michel Goudt. Cf. *Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 130.

aux lieutenans, Alphères, Soubalphères, sergens, tambours et fisfres (1).

ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 212,* 164 V°.

VI.

Accord faict avecq le Magistrat et les Doyens le xv Juing 1649 et depuis confirmé par Sa Majesté le xij^e febvrier 1650, par lequel les Consaulx s'engagent de n'accorder les aides et subsides doresenavant sans au préalable en faire la proposition aux bannières.

PHILIPPE, par la grâce de Dieu,... à tous ceux qui ces présentes verront SALUT.

Receu avons l'humble supplication et requeste des Doyens et Soubzdoyens des stilz et mestiers de nostre ville et cité de Tournay contenant que l'année passée seize cent quarante nœuf ilz ont soustenu différent en nostre Conseil Privé contre les Prévostz, Jurez, Mayeurs et Eschevins de ladite ville où si avant at esté procédé qu'aurions trouvé bon de députer commissaires pcur appoincter les parties si faire se pouvoit, à l'intervention desquelz icelles se seroient accordées le quinziesme de Juing dernier en la forme reprinse par l'acte d'accord exhibé, et désirans les remonstrans d'en avoir nostre aggréation, ilz ont prins leur recours à nous, supplians très humblement qu'il nous pleust corroborer et confirmer ledit accord ainsy qu'il s'ensuict de mot à autre.

Comme différent at esté meu au Conseil Privé du Roy entre les Prévostz, Jurez, Mayeurs et Eschevins faisans les Consaulx de la ville de Tournay d'une part et les Doyens et Soubzdoyens des stilz et mestiers de ladite ville d'autre à cause d'un subside de vingt cincq mille florins accordez et furniz par lesdits Consaulx à Sa Majesté pendant que Son Alteze estoit empesché au siège de Courtray le vingt quatriesme de May de l'an passé, se plaignant

(1) En tout, cela faisait plus de 2.500 hommes. Les consaux, par parité de voix, rejetèrent la proposition.

D'après mes calculs j'estime que les quatre serments avaient mis ce jour là sur pied un effectif de 1050 hommes sans compter les officiers et les tambours.

lesdits Doyens de ce que contre la forme accoustumée en semblable cas et sans sur ce entendre au préallable les bannières de ladite ville selon que de toute ancienneté auroit esté practiqué lesdits Consaulx auroient accordé et payé ladite somme. Surquoy aians esté tenues diverses conférences pardevant nous Commissaires à ce députez par Sa Majesté afin d'adjuster et accorder lesdites parties à l'amiable si faire se pouvoit, après avoir entendu lesdits Prévostz, Jurez, Mayeurs et Eschevins de ladite ville par leurs députez qui ont faict apparoir par acte d'acceptation signée par Son Alteze au camp devant Courtray et quictance de don Antonio de Castro faisant l'office de pagador général de ce que lesdits deniers auroient esté furniz et employez en satisfaction d'un subside extraordinaire de soixante mille florins à eux demandé doiz le seiziesme de novembre xvjC quarante sept pour secourir aux nécessitez urgentes de l'armée de Sa Majesté et que pour la presse et instance que l'on faisoit à la prompte délivrance de ces deniers le temps n'a pas permis de faire au préallable la proposition ausdites bannières, déclarans lesdits Consaulx comme ilz ont faict et font par la présente que leur intention est que doresenavant se présentans semblables occasions de demandes d'aydes, subsides ou de lever quelques deniers pour subvenir aux necessitez publicquez ou autrement qu'ilz n'y procèderont sans au préallable les proposer ausdites bannières en la forme que cy devant at esté fait en suitte de la chartre du mois de Juing quatorze cent vingt et quattre (1) et que selon icelle lesdites parties auront à se régler; et ensuivant le décret émané dudit Conseil privé le seiziesme de mars dernier qui porte que les mestiers de ladite ville de Tournay auront à s'assembler par bannières séparament aux lieux à ce destinez et y résouldre promptement sur les propositions faictes de la part de Sa Majesté sans les pouvoir renvoyer à l'assemblée des Doyens et que parmy ce viendront à cesser tous différens esmeuz à l'occasion que dessus, sans que l'une ou l'autre desdites parties pourra emprendre quelque chose sur ce qne luy appartient restivement. Fait à Tournay le quinziesme de juing mil six cent quarante nœuf. Estoit signé Malineus et Ed. de Berti.

Pour ce est-il que nous, ce que dit est considéré, et ouy en nostre Conseil privé le rapport desdits Commissaires, inclinans

(1) Voir ci-devant page 1, note 1.

favorablement à la supplication et requeste desdits Doyens et Soubzdoyens des stils et mestiers de nostredite ville et cité de Tournay supplians avons aggréé approuvé et confirmé, aggréons approuvons et confirmons par ces présentes l'accord cy dessus transcript, déclarons nostre intention estre qu'icelluy soit entretenu et observé en tous ses poincts selon sa forme et teneur. Si donnons en mandement à noz très chers et féaux les chef présidens et gens de noz privé et grand Conseilz et à tous aultres nos justiciers, officiers et subjectz qui ce regardera que de nostre présente grâce, aggréation, approbation et confirmation dudit accord ilz facent, souffrent et laissent lesdits supplians planièrement et paisiblement jouyr et user leur cessans tous contredicts et empeschemens au contraire, car ainsy nous plaist il. En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre seel à cesdites présentes données en nostre ville de Bruxelles le douziesme jour du mois de fevrier l'an de grâce mil six cent cincquante et de nos règnes le vingt nœufiesme. Paraphé. F v[t]. Sur le reply estoit escript par le Roy en son Conseil signé Ed. de Berti et scellé du grand seel de Sa Majesté y appendant en chire vermeille (1).

ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 4182 A'*. 82 R°.

VII.

Consaulx rassamblez le xvij[e] de IXbre 1647, par ordonnance de Mons. de Malesse, Prévost de la Commune, Son Exc. le ducq d'Havré présent.

At esté faicte lecture d'une lettre de Son Alteze Impérialle en date le x[e] de ce mois dont la teneur s'ensuit.

Léopold Guilliaume par la grâce de Dieu Archiducq d'Ausstrice, ducq de Bourgoigne..., Lieutenant Gouverneur et Capitaine Général des Pays-Bas et de Bourgogne, etc.

(1) Déclaration du Conseil privé en date du 25 septembre 1652 par laquelle est dit que les exécutoriales requises par les Doyens sur l'accord fait entre les Consaux et eux le 15 de juin 1649 *n'y eschoit*, mais que lorsqu'il sera demandé l'aveu des bannières pour faire des assiettes [d'impôts], il sera spécifié sur quoi on prétend les lever. ARCH. DE TOURNAI, *Reg. aux Tailles n° 19*, 34 R°.

Très chiers et bien amez,

Suyvant l'ordre que nous avons donné pour vostre prochaine assamblée en la ville de Tournay au 15e jour de ce mois pour le lendemain entendre la proposition qui vous sera faicte, nous avons donné charge au ducq d'Havré gouverneur et capitaine des ville et chasteau de Tournay, Bailly dudit Tournay, Tournesyz, Mortaigne et St Amand de vous faire ladicte proposition. C'est pourquoy nous vous requérons de non-seulement luy donner toutte audience, foy et crédence, mais aussy à l'effect de ce qu'il vons en dira et demandera de nostre part au nom du Roy monseigneur, vous monstrer si prompts et voluntaires, comme nous nous confions de vous et de vostre zèle et affection accoustumée au service de Sa Majesté, et vous scavez la présente conjuncture du temps et des affaires et vostre propre bien et conservation le requérir. A tant, très chers et bien amez, N. S. vous ait en sa ste garde. De Gandt le 10 de novembre 1647... Léopold Guilliaume.

Après la lecture de laquelle lettre Sadite Excellence at proposé verbalement que Sadite Alteze Imperialle faisoit demande d'une ayde ordinaire de cincq mille florins par mois et que l'on voudroit anticiper promptement la somme de quinze mille florins.

Si at icelle Son Excellence délivré les instructions qu'elle avoit sur ce suject par escript desquelles at esté faicte lecture et dont la teneur s'ensuit.

Instruction pour vous mon cousin le ducq d'Havré, Gouverneur et Capitaine des ville et chasteau de Tournay, Bailly dudit Tournay, Tournesiz, Mortagne et St Amand, touchant ce que de la part du Roy Monseigneur de nostre ordre vous aurez à proposer aux Prévostz, Jurez, Mayeurs, Eschevins et Conseil de la ville et cité de Tournay à ce convocquez povr le 16 de ce mois.

Il y at environ septz mois qu'estans arrivez pardeçà, après un pénible et dangereux voyage nous n'avions à peine respiré l'air du pays que le désir de le veoir libre de la domination des Franchois nous mist hors de Bruxelles pour reprendre sur eulx comme nous avons faict avecq une armée assez petitte les villes et places fortes d'Armentières, Commines et Landrechyes.

Le siège de Dixmude ayant couronné ceste campagne par une

expugnation non pareille en réputation et utilité, il se void à l'œil que Dieu se veut désormais déclarer pour sa cause des plusieurs chefz inséparable de celle de Sa Majesté et de ses bons et fidels sujectz de pardeçà.

Et comme cette grâce procède entre aultres d'avoir contribué tout ce qui se pouvoit à faire réussir les justes intentions du Roy Monseigneur, aussy ne faut-il rien espargner pour la mériter à l'advenir.

En quoy les obligations des Roys et Princes et celles de leurs subjects estans en partye communes et uniformes et en partye particulières et distinctes les unes des aultres, nous avons tasché de satisfaire aux premières de la part de Sa Majesté et de la nostre par des remerchimens très humbles à Dieu avecq une confiance enthière que les subjectz de Sa Majesté en feront aultant, et qu'ilz compasseront leurs actions au niveau de la Loy pour attirer sur eulx les bénédictions du Ciel et moyenner ensuytte le bon succès de la prochaine campaigne.

Et pour les obligations particulières et distinctes respectivement du Prince et de ses sujects, quoyqu'elles soyent en grand nombre, vous n'en toucherez maintenant que deux.

Asçavoir la protection de l'un costé et la contribution des moyens de l'aultre, offrans ausdits Prévosts, Jurez, Mayeux et Eschevins de la ville et cité de Tournay à l'accomplissement de celle-là le bras de Sa Majesté et le nostre et ensuitte sa main qui a si libérallement versé dans ces pays les trésors qu'elle venoit de recevoir de ses aultres Royaulmes et Estats.

Sans prétendre d'eulx pour toutte rétribution réciprocque que le cœur ou l'amour qui ne trouve rien disficille et a esté par eulx si souvent sacrifié à leurs Princes pour les assister dans leurs grands besoings et mesme pour se délivrer de la domination franchoise qui a déclinée la paix jusque à ce jour.

Nous asseurans que l'accomplissement réciprocque de ces deux obligations la produira bientost par les moyens nécessaires à bien faire la guerre à la prochaine campaigne, car le bras seul quelque puissant qu'il soit ne peut rien sans armée, et celle du Roy estant fort diminuée et harrassée par la mort des ungs et les blessures des aultres et les fatigues de tous les Chefs, Officiers et soldats qui en cette campaigne et à nostre exemple ont continuellement hazardé leur vie au service du Roy et à la conservation de ces pays, il ne faut rien espargnier à procurer leur

accommodement et subsistence ny à restaurer et grossir les trouppes de Sa Majesté.

A ces fins et pour ces causes, vous demanderez ausdits Prévostz, Jurez, Mayeux et Eschevins pour le terme d'un an une ayde de cincq mille florins par mois à commencher le premier de ce mois, et oultre ce la somme de soixante mille florins pour subside, à employer à la subsistence des gens de guerre.

Les requérans d'accélérer la négociation et de la combler au plutost de leur consentement, et d'anticiper promptement la somme de quinze mille florins affin que cependant les gens de guerre ne commectent des désordres à faulte d'accommodement. Faict à Gandt le 10[e] de novembre 1647.

Arch. de Tournai, *Reg. 212,* 40 V°.

VIII.

Compte que faict et rend à vous Messieurs les Mayeur et commis aux finances de la ville et cité de Tournay honnorable homme Michel Prèsin massart et receveur général de ladite ville à cause des mise par luy faictes, payées, soustenues et desboursées pour l'entrée de Son Excellence le marquis de Tresignyes, gouverneur d'icelle ville, quy fut le vj[e] jour de Juing 1649, tant pour bancquetz faicts les vij[e] et viij[e] des dits mois et an que pouldres qu'on at donné aux capitaines des compaignies bourgeoises, serments, que jeusnes hommes, dons et présens à luy faicts et aultrement...

A Jean de la Hamaide licentié ès loix, seigneur de Warnave, pour un voiaige qu'il at fait vers la ville de Bruxelles par ordre de ceste ville au mois de mars 1649 afin de congratuler son Excellence le marquis de Tresignyes de son advancement au gouvernement de ceste ville auquel voiage il at employée sept jours à rate de seize livres chacun. jC xij £.

A sire Alexandre de Cordes, escuier, seigneur de Guisegnyes, pour deux voiages qu'il at faict vers Anthoing avecq Monsieur le conseillier Willocqueau sabmedy xij de Juing après midy et dimanche ensuyvant du matin afin de bienvenir Monsieur le marquis de Tresignyes lequel prétendoit faire sa joieuse entrée en ceste dicte ville (1). xlviij £.

(1) ...le dit jour de dimanche après midy... (*Pièces à l'appui des comptes.*)

A Monsieur Willocqueau conseillier pensionnaire de cette ville pour deux voiages qu'il at aussy faict vers Anthoing avecq Monsieur de Guisegnyes grand prévost affin de bienvenir Monsieur le marquis de Trésignyes lequel prétendoit faire sa joieuse entrée en ceste dicteville. xxxij £.

A Gabriel Leloup messagier aux honneurs de ceste ville pour certain voiage par luy faict vers Son Excellence le marquis de Trésignyes pour les affaires de ceste ville au mois de may 1649 auquel voiage il at emplyé huict jours à rate de huict Livres par jour. lxiiij £.

A Toussainct Lenglet (1) aussy messagier aux honneurs de ceste ville pour avoir par ordre des sieurs Prevostz et Jurez esté audevant de Monseigneur le marquis de Tresignies gouverneur lorsqu'il at faict sa joieuse entré accompaignant monsieur le grand prévost et monsieur le conseillier Willocqueau ausquel voiage il at employée deux jours à rate de huict Livres chacun. xvj £.

A Gabriel Leloup pareillement messagier aux honneurs de ceste ville pour un voiage qu'il at faict par ordre que dessus vers le chasteau de Trésignyes auquel voiage il at employé trois jours à rate que dit est. xxiiij £.

Audit Gabriel Leloup pour aultre voiage par luy faict au devant dudit Sgr marquis de Tresignyes lorsqu'il at faict sa joieuse entrée pour le gouvernement de ceste ville. viij £.

A honnorable homme Louys de Villiers (2) capitaine d'une

(1) Toussaint Lenglet était valet de chambre de M. des Obeaux (Adrien de Gand dit Villain), chanoine trésorier de la cathédrale de Tournai, mort le 15 décembre 1659. Il fut nommé messager aux honneurs le 28 janvier 1649 sur les instances de l'évêque François de Gand dit Villain, frère du chanoine. — *Reg. des Consaux 293*, 235 R°.

(2) Louis de Villers, marchand tanneur, échevin en 1628 (?), époux de N. de le Croix, fille de Pierre décédé avant 1628 et d'Anne Despret. Il était fils d'Antoine, en son vivant brasseur à Tournai, en la brasserie du Chaudron sise proche le Noble au chevet Saint-Pierre et de Gillette Brienne, veuve dès 1593, morte le 15 oct. 1622. Il eut pour frères et sœurs :

Honorable homme Nicolas, époux en 1[es] noces de Françoise Ricouart d'où Piat et Marie, et en 2[des] noces de Catherine Cottrel d'où Pierre et Nicolas;

Marie, ép. de Daniel Lenoir;

Agnès, ép. de Jérôme Gilles, brasseur;

Liévine, ép. de Léon Ledoux, brasseur;

Michel, ép. de Marie Jouret;

Antoine, laboureur en la paroisse Sainte-Marguerite, † nov. 1626, époux

compaignie bourgeoise la somme de xlviij £. Flandres au lieu de dix canes de vin au pris de iiij £ xvj s. chacune que luy at esté accordé tant pour luy que ses Lieutenant et Alphère en considération des debvoirs qu'ils ont respectivement rendus le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Trasignyes en ceste ville auquel jour ils ont monté avecq leur compaignie en parade et tenu leur poste sur le grand marché. xlviij £.

Audit de Villiers cent quatre vingts £. Flandres que luy at esté accordé tant à sa compaignie ordinaire qu'aux cent et vingt hommes y ayans esté aggregez en considération des debvoirs qu'ils ont rendu le jour de l'entrée joieuse de Son Excellence le marquis de Tresignies en ceste ville (1). jC iiijXX £.

A honorable homme Jean de Douay (2), capitaine d'une compaignie bourgeoise la somme de quarante huict £. Flandres que luy at aussy esté accordé en recognoissance des debvoirs qu'il at rendeu en montant en parade avecq sa compaignie et cent vingt hommes choisie hors de trois aultres le jour de la joieuse entrée de Sadite Excellence le marquis de Tresignies. xlviij £.

Audit de Douay luy at aussy esté accordé pour avoir monté en parade le jour de l'arrivé joieuse de Son Excellence le marquis de Tresignies en ceste ville (3). jC iiijXX £.

en 1es noces de Isabeau du Pret d'où Gillette et en 2des de Françoise Frizon d'où plusieurs enfants;

Catherine, ép. de H. H. Pierre Wattecamps, brasseur, † Av. 1622.

(*Ms. de Albert de le Vingne.*)

(1) ... ayans monté ledit jour en parade sous ledit sieur capitaine et tenu leurs postes sur le grand marché... *(Pièces comptables.)*

(2) Honorable homme Jean de Douay, fils de Jean de Douay et de Pasque de Genay (ou de Genech), épousa à Notre-Dame de Tournai, le 9 janvier 1622, Jacqueline Isbecque, baptisée en la même paroisse le 2 mai 1595, fille de Jean Isbecq ou Isbecque, marchand, surnommé l'aîné, et de Françoise le Clercq, sa première femme *(Not. gén. Tourn.*, t. II, p. 342, ligne 19*)*. Voir aussi Comte du Chastel-Neuvireuil: *Notes pour servir à la gén. de la famille Bernard.* Tournai, Vasseur-Delmée, 1894, in 8°, p. 109 en note.

Honorable homme Jean de Douay, âgé de 73 à 74 ans en 1665, dit avoir été pendant 31 ans capitaine et lieutenant de la compagnie bourgeoise de St Piat et demande, sans succès, d'être exempté à ce titre de l'impôt de rachat de garnison comme l'a été le Sr Liégeois qui fut capitaine d'une autre compagnie bourgeoise durant 30 années. *Reg. 217*, 336 R° et 340 V°.

(3) Aux gens de la compaignie bourgeoise du Sieur capitaine de Douay, dit l'ordonnance de paiement, et cent vingt hommes qui ont été aggrégez ausdits gens.....

A honnorable homme Antoine Baclan (1) capitaine d'une compaignie bourgeoise la somme de quatorze Livres huict sols Flandres au lieu de trois canes de vin au pris de iiij £. xvj s. Flandres chacune que luy a esté accordé en recognoissance des debvoirs qu'il at rendu le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignies notre gouverneur en ceste ville (2). xiiij £. viij s.

Aux gens de la compaignie dudit capitaine Baclan leur a esté accordé en considération des debvoirs qu'ils ont rendu le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignies en ceste ville. lxxij £.

A honnorable homme Hierosme de Levigne (3) capitanne de la compaignie bourgeoise de Saint Nicaise la somme de xix £. iiij s. Fland. au lieu de quatres canes de vin au pris de iiij £. xvj s. chacune que luy a esté accordé en considération des bons debvoirs qu'il at rendu le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignyes en ceste ditte ville. xix £. iiij s.

A Monsieur de Lespinoy l'un des jurez de ceste ville la somme de vingt huict Livres seize sols Fland. pour la valeur de six canes de vin à rate de iiij £. xvj s. chacune que luy a esté accordé pour avoir le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignyes notre gouverneur adsigné aux quatre sermens, compaignies bourgeoises et celle de la jeunesse chacun leur poste hors la porte de Marvys montans en parade et marchans au devant de Sadite Excellence. xxviij £. xvj s.

A honnorables hommes Denys Guillaume procureur général, M. Porthois greffier criminel et Gérard Lefebvre second procureur de ceste ville la valeur de six canes de vin à rate de iiij £. xvj s. chacune qu'est à chacun d'eulx deux canes que leur a esté accordé pour aulcuns debvoirs par eulx respectivement

(1) Juré. Voir ci-dessus, p. 48.

(2) ... ayant avecq sa compaignie tenu poste sur le grand marché et puis suyvy Sadite Excellence jusques au chasteau et illecq faict des salves... (*Pièces comptables.*)

(3) Marchand de vin (*Comptes génér.* 1647-48, 68 R°). Il mourut le 13 juillet 1686 après avoir été successivement juré, échevin; il fut aussi bailli général du Chapître pour le quartier du Hainaut Cf. Hennebert, *Ephém. tourn.* et *Not. gén. Tourn.*, t. III, p. 611.

faicts le jour de la joyeuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignies (1). · xxviij £. xvj s.

Aux capitaines des quatre serments de ceste ville la somme de cent quinze Livres quatre sols Flandres qu'est à l'advenant de vingt huict [£.] seize sols [de la] dite monnoye au lieu de chacun six canes de vin au pris de iiij £. xvj s. chacune que leur a esté accordé pour eulx et chacun leur Alfers en considération des debvoirs qu'ils ont respectivement renduz le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignies en ceste dicte ville. jC xv £. iiij s.

Aux confrères du jardin de Sainct Antoine dit des Canonniers la somme de nonante six Livres Flandres que leur a esté accordé pour les bons debvoirs qu'ils ont rendu le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignyes nostre gouverneur (2). iiijXX xvj £.

Aux confrères du serment sainct George la somme de septante six Livres seize sols Flandres que leur at esté accordé en considération des debvoirs qu'ils ont faict le jour de la joyeuse entrée de Sadite Excellence le marquis de Tresignies. lxxvj £. xvj s.

Aux confrères du serment sainct Sébastien la somme de

(1) ...sçavoir ledit procureur général à donner ordre à ce que la salle du marché fut disposé, et lesdits Greffier criminel et second procureur d'avoir vacqué à la distribution des pouldres délivré à la jeusnesse ayante monté en parade... (*Pièces comptables.*)

(2) A titre documentaire, je transcris l'extrait suivant du *Reg. 212*, f° 325 R° et 327 V°.

Consaux du 20 juillet 1649.

De la requeste des Confrères du serment de St Anthoine dict des Canonniers remonstrans que comme il at pleu à Voz Seigneuries leur accorder la somme de nonante six livres Flandres pour les bons debvoirs qu'ils ont faict à la joyeuse entrée de Monseigneur le Marquis de Tracegnye en ceste ville pour eulx récréer par ensemble, ce qu'ils n'ont faict, ains désirent employer ladite somme pour faire ung nouveau drappeau pour leurdit serment comme estant du tout nécessaire, pourquoy ils supplioient Voz Seigneuries leur accorder quelque somme de deniers à l'advanchement dudit drappeau, considéré de tant plus que ce n'est à aultre chose que de faire plus d'honneur à cestedicte ville et audit serment.

Apostille. Que le procureur voye le vieu drappeau affin de recognoistre s'il est besoing d'en faire faire un nouveau, puis en face rapport.

Consaux du 27 juillet 1649.

Ledit procureur at représenté que suyvant l'ordonnance de Voz Seigneuries

soixante seize livres seize sols Flandres au lieu de seize canes de vin au pris de iiij £ xvj s. chacune que leur a esté accordé en recognoissance des debvoirs qu'ils ont rendu le jour de la joyeuse entrée de Sadite Excellence. lxxvj £. xvj s.

Aux confrères du serment sainct Michel dit des Joueurs à l'espée la somme de quarante six Livres Flandres que leur a esté accordé au lieu de dix canes de vin au pris de quatre Livres seize sols chacune en considération de ce qu'ils ont monté en parade le jour que Sadite Excellence le marquis de Tresignyes at faict son entrée en ceste ville. xlvj £.

A Raymond Carbon, trompette, et [au] clercq de la greffe civille pour avoir publyé par les carrefours de cette ville et divers aultres lieux extraordinaires certaine ordonnance contenant que tous jeusnes hommes eagez de dix huict ans et en dessus auront à s'équiper et armer pour marcher en parade soubz la conduicte du Sr Gilles Nicolas Le Cappelier escuier, sgr de Frize pour faire honneur à la joieuse entrée dudit sieur marquis. vij £. iiij s.

Audit Raymond Carbon et [au] clercq de laditte greffe civille pour avoir pareillement publyé tant par les carrefours de ceste ville qu'aultres lieux extraordinaires que tous jeusnes hommes s'auroient armés pour aller en parade audevant de Sadite Excellence le marquis de Tresignies nostre gouverneur. vij £. iiij s.

A Gilles Nicolas Le Cappelier escuyer sgr de Frize pour dix canes de vin au pris de iiij £. xvj s. Flandres chacune que luy a esté accordé pour avoir le jour de la joyeuse entrée de Son Excellence le marquis de Tresignyes conduict comme capitaine la compaignie de la jeusnesse ayant esté audevant de Sadite Excellence. xlviij £.

Audit sieur Cappelier pour le desdommager de ce qu'il at frayé pour vin et bierre consumé par aulcuns de la compaignie

il avoit esté visiter le drappeau des Canonniers et qu'il l'avoit trouvé fort deschiré, pourquoy il leur estoit bien besoing d'en faire faire un aultre.

Apostille. On a accordé à l'advanchement d'un nouveau drappeau la somme de trente-six florins [soit 72 Livres].

A rapprocher l'extrait suivant du *Catalogue du Musée d'Antiquités de la ville de Tournai* (5e éd., 1896, page 21).

« Drapeau qui a appartenu au serment des canonniers ou Confrérie Saint-Antoine; malgré a date qui y est inscrite, 1585, il ne remonte qu'au XVIIe siècle. »

de la jeusnesse laquelle il a conduict audevant dudit sieur marquis de Tresignyes. xxxvij £. x s.

Au sieur Thiery Rogiers Alfier de la compaignie de la jeusnesse et pour la valeur de cincq canes de vin au pris de iiij £. xvj s. chacune que luy a esté accordé en récompense de ce qu'il at monté en parade audevant de Sadite Excellence le marquis de Tresignies nostre gouverneur faisant sa joieuse entrée. xxiiij £.

Audit sieur Thiery Rogiers pour et valeur de trois canes de vin au pris que dessus que luy a esté accordé pour le service par luy rendu lorsque la jeusnesse s'est assamblé au jardin de la vefve Callonne pour y faire diverses saltes durant le bancquet présenté à Sadite Excellence (1). xiiij £. viij s.

A maistres Franchois Dupret, Charles Delannoy, Jean Lansez et Andrieu Panteau hosteleus la somme de cent soixante huict Livres Flandres qu'est à chacun d'eulx quarante deux pareilles Livres pour avoir par eulx esté livrez le nombre de vingt tonnes de bierre consumez par les jeusnes gens ayans marché en parade le jour de la joyeuse entrée de Sadite Excellence. jC lxviij £.

Aux jeusnes gens choisis de la compaignie de la jeusnesse trente Livres Flandres que leur a esté accordé pour avoir le lendemain de la joyeuse entrée de Sadite Excellence durant le bancquet quy se faisoit par ceste ville faicts diverses salves dans le jardin de la vefve Calonne. xxx £.

Aux dix sergeants des compaignies bourgeoises la somme de vingt Livres Flandres qu'est à l'advenant de quarante sols chacun que leur a esté accordé en recognoissance des debvoirs qu'ils ont respectivement rendu le jour de la joieuse entrée de Son Excellence le marquis de Trasignyes notre gouverneur. xx £.

A Jean Dubois, Michel Machon, Simon de le Croix et Pierre Van Broucq la somme de vingt quatre Livres Flandres que leur a esté accordé en considération qu'ils ont en qualité de sergeants donné ordre lorsque la jeusnesse a monté en parade le jour de la joyeuse entrée de Sadite Excellence. xxiiij £.

Aux hallebardiers de Son Excellence le marquis de Traisignyes gouverneur la somme de douze Livres Flandres que leur a esté accordé en considération des debvoirs qu'ils ont rendu à la joyeuse entrée de Sadite Excellence en ceste ville. xij £.

Aux dix tambours des compaignies bourgeoises la somme de

(1) ...en la maison de ville. (*Pièces comptables.*)

vingt Livres Flandres que leur a esté accordé en considération des debvoirs qu'ils ont rendu le jour de la joyeuse entrée de Sadite Excellence. xx £.

Aux tambours des quatre serments de ceste ville pour les bons debvoirs qu'ils ont rendu le jour de l'arrivée et joyeuse entrée de Sadite Excellence la marquise de Traisignyes en ceste ville. viij £.

Aux quatre tambours ayans compaignyé et servye la jeusnesse le jour de la joieuse entrée dudit sieur marquis en ceste ville durant la parade la somme de douze Livres qu'est à l'advenant de trente patars chacuns. xij £.

A Alexandre Bellehaye marchant pouldrier la somme de nœuf cens dix huict Livres douze sols Flandres pour pouldre qu'il at racomodé et livré lorsque Sadite Excellence de Tresignies at faict son entrée dans ceste ville (1). ixC xviij £. xij.

Aux sergeants bastonniers de ceste ville la somme de vingt quatre Livres Flandres que leur a esté accordé pour les debvoirs

(1) Déclaration des poudres à canons que Allexandre Bellay at livrez pour le service de ceste ville depuis le 6e d'octobre 1648, tant pour l'entrée de Son Excellence le marquis de Tressenyes nostre gouverneur, le tout par bilié et charge de monsieur maieur.

... Livré le 5e de May 1649 au capitaine des canonniers quatre vingt livres de poudre pour l'entrée de Son Excellence le marquis de Tressenyes.

Ledit jour livrés au capitaine des arbalestriers iiijXX libvres de poudre.

Ledit jour livrés pour la compaignie Ste Catherine trente cinq libvres de poudre.

Livré ledit jour pour la compaignie St Piat cent et vingt libvres de poudre.

Ledit jour livrés pour la compaignie St Piere encore cent et vingt libvres de poudre.

Ledit jour pour la compaignie St Nicaise quarante libvres de poudre.

Ledit jour pour la compaignie St Jacques quarante libvres de poudre.

Ledit jour pour la compaignie Nostre Dame trente cinq libvres de poudre.

Ledit jour pour la compaignie St Brixe trente cinq libvres de poudre.

Livré le 5e de May 1649 pour la compaignie St Quintin soixante libvres de poudre.

Ledit jour pour la compaignie St Jean trente cinq libvres de poudre.

Ledit jour pour la jeunesse trois cent xxx de poudre.

Livré à Gilles Nicolas le Capelier par la charge de monsieur maieur quatre vingt sept libvres.

Ledit jour livrés à Robert Grau lieutenant dix huit libvres de poudre.

Livré le 7e de May 1649 pour la compaignie de la jeunesse pour faire un salve à l'honneur du marquis de Tressenyes iiijXX libvres.

Ledit jour au sergant de monsieur Baclan vingt quatre libvres de poudre.

par eulx respectivement apportez le jour de la joyeuse entrée de Sadite Excellence. xxiiij £.

A Raymont Carpon (1) trompette la somme de dix Livres Flandres que luy at esté accordé en considération qu'il at touché avecq deux de ses filz tant le jour de l'arrivée et joyeuse entrée dudit sieur marquis que le lendemain durant le disner. x £.

Au sieur Pierre Cazier licentié ès loix conseillier pensionnaire des Estatz du Tournesis la somme de six Livres Flandres en refurnissement de pareille somme qu'il at exposé et payé à un exprès envoyé par Son Excellence le marquis de Trasegnyes pour affaires concernantes ceste ville et lesdits Estats. vj £.

A Rolland Brico la somme de six Livres pour avoir esté inviter le prélat de Sainct Amand et le seigneur d'Erre à la joyeuse entrée de Sadite Excellence nostre gouverneur. vj £.

A honorable homme Bartholomé Bauduin (2) la somme de deux cens septante Livres Flandres pour avoir livré pour le service de ladite ville une pièce de vin de Digeon et une fillette de vin d'Orléans pour servir lorsque Son Excellence le marquis de Tresignyes nostre gouverneur a faict son entrée en ceste ville. ijC lxx £.

A honnorable homme Martin De Maele juré et boursier de ladite ville pour le rembourser de ce qu'il at exposé pour le service de ladite ville à raison du bancquet faict à Son Excellence Monseigneur le marquis de Tresignyes le lendemain de sa joyeuse entrée de gouvernement.
iiijM ixC xix £. xiij s. iiij d.

A Monsieur le Mayeur des finances d'icelle ville pour le rembourser de la somme qu'il at payé par ordre des sieurs Prévostz et Jurez audit sieur marquis de Tresignyes nostre gouverneur pour le congratuler de sa joyeuse entrée en ceste ville. ijM £.

Ledit jour pour la compaignie de La Magdelenne quarante deux livres de poudre.

Ledit jour par le commandement de monsieur le procureur Denis Guillaume trois libvres de poudre

Ledit jour livré à Nicaise Dumon par la charge de monsieur maieur huict libvres de poudre.

Ledit jour livré encore par le commandement du petit procureur trois libvres de poudre. (*Pièces comptables.*)

(1) Raymond *Carbon*, ses fils Brice, Philippe et Nicolas. *Reg. 293*, 15 Juin. Cette famille détint l'emploi durant plus d'un siècle.

(2) Echevin de la Ville.

Audit sieur Rogiers pour pareillement le rembourser de ce qu'il at payé par charge que dessus à Madame la marquise de Tresignyes gouvernante au lieu d'un service de nappe et serviettes damassées et la congratuler de sa joyeuse entrée en ceste ville. vjC £.

A sire Alexandre de Cordes, escuier, sgr de Guisegny et prévost de la commune de ceste ville, la somme de cent soixante huict Livres Flandres pour un voiage qu'il at faict vers la ville de Bruxelles affin de congratuler Son Excellence le ducq d'Havré de son advanchement au gouvernement de Luxembourg et le marquis de Traisignyes à celuy de ceste ville auquel voiage il at employé sept jours à l'advenant de xxiiij £. par jour. . jC lxviij £.

A Monsieur Meurisse sgr du Moncheau licentié ès loix mayeur des eschevins de ceste ville cent soixante huict Livres Flandres à cause d'un voiage qu'il at faict vers la ville de Bruxelles affin de congratuler le ducq d'Havré de son advanchement au gouvernement de Luxembourg et le marquis de Tresignyes à celuy de ceste ville auquel voiage il at employé sept journées à rate de xxiiij £. par jour. jC lxviij £.

Audit sieur Meurisse aultre somme de quarante huict Livres Flandres pour deux journées de voiage qu'il at employée en compaignie du sieur de Guisegnyes grand prévost en allant au rencontre du sieur marquis de Tresignies nostre gouverneur jusques à Anthoing la veille de sa joyeuse entrée. xlviij £.

Somme des mises de ce présent estat.

xM ixC liiij £. xj s. iiij d. (1)

(1) Selon l'évaluation de M. l'abbé Delsive, *op. cit.*, ces 10954 L. 11 s. 4 d. feraient 6846 frs 60 de notre monnaie. L'estimation de Natalis de Wailly porterait cette évaluation à 9968 frs 65.

ERRATUM.

Page 135, note 1. Supprimer le 2e §, qui est en contradiction avec des documents recueillis depuis.

Le Docteur F. DESMONS.

TEMPLEUVE-LEZ-DOSSEMER

SON

Histoire Féodale

I.

Etymologie. — Topographie. — Agglomération paroissiale.

On trouve plus d'une étymologie au nom de Templeuve. Selon Guilmot, Templeuve provient de *Tem*, la, et *pleld*, qui signifie campagne élevée. Suivant Duthilleul, il signifierait campagne arrosée, du celtique *Temp*, la, *pfeld* ou *Feld*, champ, et *euwe*, eau; mot à mot : champ à l'eau (1). Voilà pour le celtique.

Chotin, qui fait venir ce mot du latin *Templum-Jovis*, Temple de Jupiter, prétend que c'est l'étymologie que l'on donne au nom de ce village depuis un temps immémorial et qu'il serait difficile de trouver une autre explication à ses radicaux (2). Il faudrait induire de là que dans ce village, comme dans celui de Templeuve-en-Pèvele, il y avait autrefois un temple consacré au maître des dieux, de même qu'à Templemars il y aurait eu un temple dédié au dieu de la guerre. Templeux, dans la Somme, en latin *Templuzium*, *Templeuxium*, doit s'entendre, d'après de Cagny, par Temple d'Ésus.

(1) *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, T. II.
(2) *Etudes étymologiques de la province de Hainaut.*

Quant à Mannier, il penche pour ne voir dans Templeuve, comme dans Templeux, qu'un établissement des Templiers (1). Mais alors que faire de *Templovium* bien antérieur à l'institution des Templiers.

Tous ces temples de Jupiter, de Mars et d'Ésus, dont on ne rencontre aucune trace alors qu'il reste tant de voies et de villæ romaines, ne me disent rien qui vaille, et si Chotin n'était pas si affirmatif je chercherais dans *Templovium* un lieu où l'on élève les brebis (oves, ovium) et dans *Templemarch* un lieu où l'on renferme les mars ou menus grains ; mais je ne suis guère compétent dans la science des étymologies qui ne m'a jamais rien appris, et j'ai souvent l'outrecuidance de la trouver oiseuse. — Temple de Jupiter ou bergerie, Templeuve serait ici d'origine romaine.

« Le village de Templeuve, dit Hoverlant, est appelé » Templeuve-en-Dossemets, c'est-à-dire *in dorso maris*, » parce que son église (temple) est bâtie, quant au » chœur, au dos de la mer, pour mettre les fidèles qui » s'y rendent à l'abri des vents maritimes les plus » mauvais. » Il y a même des titres latins où Templeuve est dit : *in dorso maris*, et il en cite une série des XVI[e] et XVII[e] siècles, extraits du registre aux actes du vicariat de l'évêché de Tournai et relatifs à la chapelle de Saint-Etienne, qui ne désignent pas autrement cette paroisse : *Capellania in oppido Templuviensi in dorso maris ; — de Templeuviâ in dorso maris* (2).

Hoverlant le répète ailleurs (3) : Templeuve est dit en *Dossemets*, *dorso maris*, c'est-à-dire au dos de la mer, d'où, ajoute-t-il très judicieusement, les habitants du Hainaut appellent ceux de Templeuve, les plats

(1) *Etudes étymologiques du département du Nord.*
(2) *Histoire de Tournai*, T. 56, pp. 372-375.
(3) *Ibid.*, T. 56, p. 371.

dos (sic). Toutefois, l'ex-législateur, qui, en dépit de son argumentation, s'obstine à écrire *Dossemets*, rapporte, sans la contester, l'assertion de Guilmot sur le nom de Dossemer, provenant, selon le savant bibliothécaire de Douai, du mot celtique *Doss*, qui signifie butte de terre, et du mot breton *mer*, qui signifie maître; c'est-à-dire butte du maître, du seigneur (1).

Ainsi, soit qu'il désigne Templeuve comme situé au dos de la mer, soit qu'il le désigne comme butte du maître, le nom de Dossemer ne serait qu'un qualificatif et il ne faudrait pas lui chercher d'autre fonction que de distinguer notre village de Templeuve-en-Pèvele. Mais Dossemer est un domaine, non dans lequel, mais près duquel, gît Templeuve, un ancien fisc, sans doute, dont le nom, s'il était sûrement interprêté, pourrait révéler une autre origine. A ce propos, il y a lieu de constater que jusqu'aux derniers siècles on a écrit *Dossemer;* que la forme actuelle *Dossemez* peut influer sur le sens étymologique du mot; qu'enfin Templeuve se dit plus justement Templeuve-lez-Dossemer que Templeuve-en-Dossemer.

Par son diplôme de l'an 877, Charles-le-Chauve donne à l'abbaye de Marchiennes : dans le Mélantois, la villa de Ronchin, avec sa dépendance la villa de Templeuve. *In pago Medenetense villam Runcinium cum appendice villam Templovio* (2). Il ne s'agit ici ni de Templeuve-lez-Dossemer, ni de Templeuve-en-Pèvele, et, dans ma conviction, par l'expression *appendice* on a voulu désigner aux environs même de Ronchin, dans le Mélantois, une dépendance dont le nom *Templovio* s'est perdu. L'importance territoriale

(1) *Addition à l'Histoire de Templeuve*, insérée à la fin du T. 58.
(2) Miræus, 1. 138.

de l'un et de l'autre Templeuve par rapport à Ronchin, qui serait beaucoup moins considérable que sa dépendance, l'absence de toute prétention de l'abbaye de Marchiennes sur la possession de Templeuve-lez-Dossemer ou de Templeuve-en-Pèvele ne peuvent laisser aucun doute sur ce point. De plus, si ma conviction est fondée, le *Templovio* de Ronchin, son état même d'appendice, fortifierait l'assertion qu'il désigne plutôt une bergerie ou dépendance analogue qu'un temple de Jupiter.

Templeuve est borné au Nord par Néchin et Bailleul, au levant par Ramegnies et Blandain, au midi par Blandain et Baisieux, à l'occident par Willems, Sailly et Toufflers.

Avant que la fixation moderne des limites en ait fait un village belge, une grande partie de Templeuve appartenait à la châtellenie de Lille, quartier du Ferrain, lequel était une subdivision du pagus de Tournai où se trouvaient aussi Neuville et Wattrelos : *In pago Tornacensi in Villa nova molendinum unum*, 871 (1). — *In pago Tornacensi villam Wattrelos cum ecclesia*, 1019-1030 (2). — *In pago Tornacensi Templovium*, 1113 (3). — La partie du Tournaisis, y compris Rumez, dépendance du Hainaut, contenait, suivant Hoverlant, 617 bonniers 1200 verges, celle de la châtellenie de Lille, où se trouvait le clocher, comprenait 447 bonniers 800 verges (4). La contenance totale et la division données par Jacques Le Groux, en 1730, sont bien différentes : « La paroisse de Templeuve, dit celui-ci,

(1) Dom Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, T. VIII, p. 633.
(2) Serrure, *Cartulaire (inachevé) de Saint-Bavon*, p. 18.
(3) Piot, *Les pagi de la Belgique*, p. 44.
(4) *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 228.

» d'environ 1300 bonniers, est divisée en terre de » Tournaisis, 537 bonniers et le reste est de la châtel- » lenie de Lille (1). » Qui a raison? — L'ensemble est aujourd'hui officiellement de 1543 hectares.

Ces parties distinctes, indépendantes l'une de l'autre, ayant chacune son existence propre, ses intérêts séparés et sa juridiction particulière, constituaient cependant une même paroisse. Je cherche, comme j'ai fait pour Néchin, l'explication de ce fait dans l'organisation primitive des paroisses (2).

Un propriétaire, qui voulait pourvoir aux besoins spirituels des hôtes attachés à son domaine, obtenait de l'évêque l'autorisation de bâtir une église, en y affectant une dotation perpétuelle et la dîme sur toutes les terres productives de son domaine. Ainsi naissait le noyau d'une paroisse, dont le ressort, déterminé suivant un capitulaire de Charlemagne, devait se composer de tous les fonds dont l'église percevrait les dîmes. Or, il arrivait souvent que ce ressort s'étendait au-delà des limites de la propriété pour le service de laquelle l'église avait été bâtie. Les habitants des propriétés circonvoisines encore privées d'église venaient demander à celle-là leur part de secours spirituels, à charge de lui payer aussi la dîme de leurs récoltes, et entraient par cela même dans une circonscription paroissiale étrangère au ressort civil de la seigneurie à laquelle ils restaient attachés.

On se figure sans effort que les choses ont dû ou pu se passer de la sorte dans beaucoup de paroisses de la frontière. Les hôtes de Dossemer et de Rumez, voisins

(1) *La Flandre gallicane*, manuscrit autographe des Archives de Roubaix.

(2) Voir ma notice : *Néchin, son histoire féodale*, dans le T. XXV des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai.*

de Templeuve où un autel avait été élevé et doté, auront demandé à cet autel leur part de secours spirituels à charge de lui payer aussi la dîme de leurs récoltes et, en entrant ainsi dans la circonscription paroissiale, seront restés néanmoins, pour la juridiction civile, dépendants du Tournaisis et du Hainaut.

II.

Constatation de l'organisation ecclésiastique et administrative de Templeuve ; sa composition au point de vue féodal.

Hériman rapporte, dans l'Histoire de la restauration de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, que le chanoine Gerric et le chevalier Wenemar donnèrent une partie de l'autel de Templeuve à cette abbaye sous l'évêque Radbode II, mort en 1098 (1). — L'évêque Baudri confirma, en 1103, la cession de la dîme de Templeuve qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai par deux chevaliers de cette ville, Arnoul et Guinemar, et par le chanoine Gerric (2). — Le pape Pascal II, approuvant, en 1108, toutes les donations que le Chapitre avait reçues jusqu'alors, y comprend « *Une partie de la dîme de Templeuve* (3). »

Déjà, à cette époque, on distinguait dans les églises

(1) *Apud* D'ACHÉRY, *Spicilegium*, T. II, p. 911. *Narratio restaurationis Abbatiæ Sancti Martini Tornacensis*, § 73.

(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, T. II, p. 10.

(3) J. VOS, *Les dignités et les fonctions de l'ancien Chapitre de Notre-Dame de Tournai*, T. I, pp. 20 et 23.

le *bode* et l'*autel*. L'autel était le lieu le plus élevé de l'église, où se tenaient les ministres du culte, ce qu'on appelait le *cancel* ou le *chœur*. Le bode où se tenaient les laïcs était le bas ou le fond de l'église, ce que les Allemands et les Flamands appellent *boden*, d'où le mot *bodium*. Suivant cette distinction, les biens des églises paroissiales se divisaient en deux parts : l'une, appelée l'autel et comprenant la maison pastorale, les oblations et un tiers de la dîme, était le partage exclusif du clergé ; l'autre, nommée le bode et comprenant les deux autres tiers de la dîme, était considérée comme un bien pouvant être abandonné aux laïcs, bien que les papes et les conciles ne cessassent de réclamer. C'est sans doute à cette distinction que les termes : *Une partie de la dîme de Templeuve* font allusion, car l'autel même était encore aux mains de l'évêque de Tournai qui ne le céda à l'abbaye de Saint-Martin que plus tard. Quoi qu'il en soit on voit que, dès le XI[e] siècle, l'organisation ecclésiastique de Templeuve était un fait accompli. Il y avait une église, un autel, des dîmes ; la paroisse était constituée.

C'est en 1145 que Simon, évêque de Tournai, donna à l'abbaye de Saint-Martin l'autel de Templeuve dans le Tournaisis. *At que in pago Tornacensi altare de Templovio*, donation que l'évêque Gérard confirma en 1152 (1).

Il paraît que l'abbaye de Saint-Sauveur de Ham possédait une partie de la dîme de Templeuve provenant probablement du *bodium* puisqu'elle la tenait de main laïque. Cette part lui était contestée, en 1166, par Willaume de Rume, Lambert et Gonter, de Tem-

(1) A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin*, N°s 59 et 74.

pleuve, ses fils, qui cependant ne persistèrent pas dans leur revendication. Le 22 avril de cette année, l'évêque de Tournai déclarait qu'en sa présence Willaume de Rume, Lambert et autres avaient confessé leur injustice, restitué aux moines ce qu'ils leur avaient enlevé, et reconnu par serment la pleine possession de l'abbaye (1).

Dix ans plus tard, en 1177, les moines de Saint-Martin requéraient de l'abbaye de Ham la cession de cette part de la dîme de Templeuve qui lui provenait de main laïque et qui consciencieusement, pour ainsi dire, devait leur appartenir. Ils eurent plein succès. Les moines de Saint-Sauveur, reconnaissant qu'en effet cette portion de dîme tenait au domaine de Saint-Martin comme un membre est uni à la tête : *ut capiti membrum cohereat*, la cédèrent bénévolement, unanimement et en aumône à l'abbaye tournaisienne (2).

Évrard, évêque de Tournai, rappelant, en 1184, les donations faites à l'abbaye de Saint-Martin par les évêques ses prédécesseurs, et confirmant l'abbaye dans toutes ses possessions au diocèse de Tournai, cite en premier lieu l'autel de Templeuve. *Primo altare de Templovio* (3).

*
* *

L'organisation administrative de la seigneurie apparaît ensuite ; elle comprend des échevins dont plusieurs figurent en noms dans un acte de 1190, auquel je m'arrête un instant.

Eustache, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Tournai, fait connaître que sire Thomas de Salines a donné

(1) *Ibid.*, N° 101.
(2) A. d'Herbomez, *Chartes de Saint-Martin*, N° 120.
(3) *Ibid.*, N° 137.

à cette église 5 bonniers et demi de terre situés dans la poesté de Templeuve, acquis par lui de Siger de Donein, de l'assentiment du seigneur Thierri de Sin et ensuite de Gualter, son frère, dont le droit est entièrement sauf; laquelle terre il possédait depuis 15 ans sans qu'aucune réclamation ait été élevée. Mais comme cette terre était loin des cultures de l'abbaye, l'abbé trouva bon de la donner en arrentement héréditaire à Gomare, cultivateur à Templeuve, moyennant 18 rasières de seigle mesure de Tournai, à livrer annuellement à la Toussaint. Pour sûreté de la rente, Gomare, en présence des échevins, des hôtes et des censiers du village, assigne une terre semblable et de même étendue contigüe à celle qu'il a prise en arrentement. En raison de cette possession dont l'abbaye conserve le domaine direct, l'abbé s'engage à envoyer quelqu'un des siens trois fois par an, aux jours marqués pour assister aux *Timaux*. *Ter in anno statutis diebus Tiemallos quis quam ex nostratibus herede sibi prenunciante exequitur* (1).

S. Domini Eustacii, abbatis. — S. Balduini, prioris. — S. Roberti, Nicolai, Galteri, Johannis, Arnulphi, Everardi, item Galteri, presbiterorum (de Saint-Nicolas.) — S. Gualteri terre illius domini (Seigneur de la terre arrentée.) — S. Scabinorum (échevins de Templeuve) : Gerardi de Kroket, — Radulphi de Puteo, — Hugonis de Puteo, — Johannis de Tronketo, majoris et scabini, (maire du Tronquoi et échevin de Templeuve.) — S. hospitum (les hôtes de Templeuve) :

(1) Les trois plaids généraux auxquels je reviendrai plus bas, se nommaient parfois *Timaux*, du radical *ti*, *tie*, *tet*, dont la signification m'échappe, et de *mallum*, plaid. *Tetmalla* dans un texte du IXe siècle cité par Du Cange, sub verbo *Tetmallum*. *Tiemallos*, comme dans l'acte ci-dessus, est moins usité.

Gossuini de Salicibus (des Saulx, de *Salix,*) — Johannis de Puteo, — Letberti de Stafleirs, — Gerardi de Clauwet, — Hermanni de Richartmeis, — Roberti de Puteo, — Simonis de Vico, — Gonteri Villani, — Petri de Stafleirs. 1190 (1).

En 1195, Bauduin, comte de Flandre, prenant sous sa protection l'abbaye de Saint-Nicolas-des Prés et lui confirmant sa possession, y comprend la rente de 18 rasières de blé assignée sur les 11 bonniers, c'est-à-dire sur l'ensemble des 2 terres dont parle l'acte de 1190, celle donnée en arrentement et celle prise en garantie de la rente (2). De même fit le comte Fernand au mois de juin 1212 (3).

*
* *

Au point de vue féodal, particulièrement et exclusivement visé dans ce modeste essai, la paroisse comprenait 3 ressorts distincts :

La châtellenie de Lille dans laquelle gisaient la seigneurie de Templeuve proprement dite, et les fiefs d'Houplines et de Baudimont ;

Le Tournaisis où se trouvaient Dossemer et divers autres fiefs ;

Le Hainaut dont Rumez était une dépendance.

C'est l'ordre que je compte adopter nonobstant les quelques répétitions qu'il impose quand un même seigneur possède à la fois plusieurs de ces ténements. Toute autre disposition eût été pénible à suivre.

(1) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, dans le T. 12 des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 103.
(2) Archives du Nord, *Premier Cartulaire de Flandre*, pièce 32.
(3) *Ibid.*, pièce 33.

III.

La seigneurie de Templeuve. — Châtellenie de Lille.

Le dénombrement servi, le 22 juin 1622, par Nicolas de le Cambe, dit Ganthois, donne une idée complète de la seigneurie de Templeuve-Châtellenie de Lille et de son importance non seulement comme domaine particulier, mais encore comme fief dominant. Deux paragraphes distincts énumèreront les hommages qui en relèvent; ici, je n'ai à traiter que de la seigneurie même, laissant autant que possible, au document qui la décrit, sinon sa forme littérale assez incorrecte, du moins son cachet original.

« C'est le rapport, grandeur et dénombrement que Je, Nicolas de le Cambe, dit Ganthois, écuyer, seigneur de Templeuve, Accannappes, Maufait, La Motte, etc., fais et baille aux Archiducs, nos souverains princes et seigneurs, comtes de Flandres, du fief et Seigneurie de Templeuve-lez-Dossemez, que je tiens de Dieu et desdits Archiducs, à cause de leur Salle et bailliage de Lille, contenant les parties ensuivantes.

» Le château et maison seigneuriale dudit lieu (1), environné de beaux fossés et de deux bonniers de jardinage du gros de mon fief, plantés d'arbres fruits portants et bois montants; — 14 bonniers de terre à

(1) La vue du château de Templeuve, intitulée : « *Castrum de Templeuve-en-Dossemer*, *gentis nobilissimæ de Gantois in castellania Insulensi,* » a été levée avec beaucoup d'autres pour le troisième volume resté inédit de *La Flandria illustrata* de Sanderus, et se trouve dans le manuscrit 16823 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. (A. de La Grange, dans le tome 24 des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 254.)

labour nommés les terres du Quesnoy qui sont aussi du gros de mon fief, aboutissant aux héritages de la cense de Dossemez et au Chemin à moi appartenant, menant de Lannoy vers Tournai.

» Item appartient à mon dit fief et seigneurie de Templeuve un moulin à vent qui vaut par chacun an cent rasières de blé de mouture (1).

» Item m'appartiennent tous les rejets, chemins, flégards et toucquets enclavés dans mon dit fief et seigneurie de Templeuve contre quels héritages qu'ils soient tenus, gisans et abordant, tant de la Châtellenie de Lille audit Templeuve que du bailliage de Tournaisis.

» Item m'appartiennent à cause de mondit fief de Templeuve, des rentes seigneuriales qui se lèvent sur 800 bonniers de terre à labour et jardinage tenus en main ferme (2) de madite seigneurie particulièrement déclarée par mes briefs et cartulaires (3); et me doivent

(1) Outre ce moulin appartenant au seigneur, il y avait à Templeuve un moulin à tordre huile, élevé sur un cent de terre éclissé d'un fief de 1000 verges, à charge, suivant un acte de 1681, de tordre annuellement l'huile nécessaire à la consommation du seigneur en son château de Templeuve. Ce fief de 1000 verges était tenu dudit seigneur, en 1728, par Nicolas Dillies, fils de Toussaint, magister de Templeuve. (Hoverlant, T. 56, p. 214 et 219.)

(2) *Manu firma*, par opposition à location ou concession précaire. La mainferme était irrévocable dans tous les cas et c'est là son caractère distinctif; elle constituait pour le tenancier une véritable propriété héréditaire, grevée de redevances sans doute, mais qu'il pouvait donner, engager ou vendre, et dont il disposait à sa volonté sans autre règle que celles qu'imposait la coutume.

(3) D'après le dénombrement servi au roi Louis XV, le 22 octobre 1728, et rapporté par Hoverlant (*Histoire de Tournai*, T. 56, pp. 152 et suivantes), le seigneur de Templeuve percevait annuellement en rentes seigneuriales : 130 rasières 12 hotteaux et 4 bassinets d'avoine, en mars et à la Noël; — 2 hotteaux de froment, 138 chapons et demi et une partie de chapon, 6 poules et demie et un quart de poule, à la Noël et à la Saint-Jean-Baptiste; — plus, en argent, 40 livres 10 sous 8 deniers tournois et 4 deniers lonisiens.

les tenanciers double rente à la mort du possesseur et le dixième denier à la vente, au don ou transport des héritages (1). Des quelles tenures une partie chargée de terrage ne devait que 20 patars de relief à l'avenant du bonnier et le dixième denier à la vente, don ou transport des héritages. Toutes étaient soumises aux plaids généraux trois fois l'an (2).

» Item appartient à mon dit fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice (3), avec bailli, lieutenant,

(1) Toute aliénation de propriété, soif fief soit censive, par vente, don ou transport, devait étre agréé par le seigneur pour que l'acquéreur fût légalement investi, et ce consentement se payait ordinairement par le dixième de la valeur du fief ou de l'héritage aliéné. Le seigneur s'était réservé la seigneurie directe, n'ayant concédé au vassal que la jouissance utile; celui-ci ne pouvait donc transmettre la propriété par lui-même, il ne faisait que renoncer, en faveur de l'acquéreur, à la concession, la rapporter, pour ainsi dire, aux mains du seigneur qui en investissait le nouveau possesseur. Ce droit du dixième denier était l'essence même de la seignenrie.

(2) Le droit coutumier reconnaissait aux justices seigneuriales la aculté, pour atteindre les coupables, de procéder par voix d'inquisition dans des assises dites plaids généraux que des abus avaient fait réduire par Charlemagne à trois dans l'année. Aux jours désignés, tous les habitants d'une seigneurie étaient tenus, sous peine d'amende au profit du Seigneur, de comparaître aux plaids généraux et d'y déclarer, sous la foi du serment, les méfaits et contraventions venus à leur connaissance. Toutefois, en 1622, à l'époque de ce dénombrement, les plaids généraux ne subsistaient plus guère que nominalement et comme fruits de justice. On ne tenait plus ou presque plus les plaids faute d'assistants, sans doute, les justiciables préférant le payement de l'amende au dérangement et à la perte de leur temps, mais alors cette amende de quelques sous qu'ils acquittaient comme une redevance avait cessé d'être onéreuse.

(3) La haute justice comprenait en elle-même les droits des deux autres. Elle atteignait les crimes les plus graves qu'elle pouvait punir par tous supplices. Les causes qui lui étaient exclusivement réservées étaient le meurtre et l'homicide, le rapt et le viol, l'incendie et le vol sur les chemins. Il n'appartenait qu'aux hauts justiciers de visiter et lever les corps des noyés, désespérés ou occis et d'avoir des fourches

hommes de fiefs et échevins (1), sergents et messiers.

» Sont aussi tenus de ma Seigneurie plusieurs fiefs et nobles ténements qui me doivent féauté et hommage, service en cour et le dixième denier à la vente don ou transport et autres charges particulières. (2) »

Les hommages relevant de Templeuve-lez-Dossemez étaient au nombre de 114 ainsi répartis : 31 en diverses paroisses, 83 à Templeuve même. Parmi ces fiefs, 80 de toute grandeur, aux reliefs et obligations variables, sont innommés. — En 1728, on comptait 123 fiefs mouvant de Templeuve.

On sait que par l'article 4 du traité des limites, conclu à Versailles, le 16 mai 1769, le Roy très chrétien céda à l'Impératrice Reine, entre autres enclaves de la châtellenie de Lille dans le Tournaisis, la partie française du village de Templeuve, sans apporter dans sa condition féodale d'autre changement que de la faire relever du bailliage du Tournésis.

patibulaires à trois piliers. Le haut justicier pouvait connaître de toutes les causes civiles et de police que des lois expresses n'exceptaient pas de sa juridiction.

(1) Les hommes de fief jugeaient les causes criminelles et féodales. Les échevins connaissaient des causes civiles et, de plus, joignaient aux attributions de juges celles d'administrateurs. Ils constituaient ainsi, en même temps qu'une cour de justice, un corps administratif dont l'action embrassait les intérêts communaux, la voirie, la gestion des biens des pauvres et de l'église paroissiale ainsi que la tutelle des mineurs.

(2) Résérvés, comme il a été dit plus haut, pour deux paragraphes distincts : Hommages de la seigneurie de Templeuve situés en divers paroisses ; — Hommages de Templeuve gisant en cette paroisse.

IV.

Les seigneurs de Templeuve-Châtellenie de Lille des maisons de Mortagne, du Quesnoy et Blondel.

On ne trouve pas, avant la fin du XIIIe siècle, dans les sources ordinaires de l'Histoire, la trace d'une famille qui aurait possédé en fief la terre de Templeuve-Châtellenie de Lille; j'en infère que jusque là cette terre n'avait pas été inféodée et qu'elle était restée dans le domaine particulier des comtes de Flandre comme plusieurs autres terres dans la Châtellenie de Lille. On ne voit pas davantage en quelle circonstance ladite terre est parvenue aux mains de Guillaume de Mortagne, qui la transmit à ses descendants.

I. Quatrième fils d'Arnoul de Mortagne, châtelain de Tournai, mort vers 1280, Guillaume était l'oncle et l'un des tuteurs de Marie de Mortagne, châtelaine de Tournai, héritière de Jean. Il s'était attaché au service du comte Gui qui ne lui ménageait pas les faveurs et qui, en 1278, lui avait fait donner par le châtelain de Tournai, la seigneurie de Rumez dont Guillaume portait le titre en 1281. En novembre 1290, alors que Guillaume avait pris le nom de Seigneur de Dossemez, le Comte Gui lui constituait une rente de 120 livres en échange de la prévôté de Lille qu'il lui avait conférée et qu'il se voyait forcé de lui retirer (1). Tout porte à croire que le comte avait aussi fait don ou cession à Guillaume, de la Seigneurie de Templeuve-

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1563.

Châtellenie de Lille, vers ce même temps. Guillaume Ier mourut avant le 9 septembre 1311 (1).

II. Guillaume eut de sa troisième épouse, Isabeau d'Audenarde, un fils, Guillaume II de Mortagne, qui lui succéda et qui possédait aussi la Seigneurie de Templeuve-Châtellenie de Lille puisqu'il l'avait assignée en douaire à sa femme. Guillaume II, mort à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, laissa après lui deux filles : Marie et Yolende de Mortagne. Sa veuve Isabeau de Fiennes, se remaria, vers 1349, à Robert V, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Malannoy, à qui elle porta momentanément la seigneurie de Templeuve-Châtellenie de Lille qu'elle ne pouvait tenir, d'ailleurs, qu'à titre de douaire.

Il existe aux Archives de Tournai, dans les comptes d'exécutions testamentaires, deux actes de vente passés, le 31 août 1350 et le 30 décembre 1352, l'un par devant le lieutenant de Jean Després dit Blanchard, et l'autre par devant le dit Després lui-même, bailli de haut, noble et puissant Seigneur, Monsieur de Wavrin de sa justice et seigneurie de Templeuve, et les hommes de fief de ladite justice et seigneurie (2). La femme du sire de Wavrin, Isabeau de Fiennes, mourut vers 1360.

III-IV. Marie de Mortagne, fille de Guillaume II, épousa, en premières noces, Jean du Fay, chevalier, et, en secondes noces, Pierre Pascaris, aussi chevalier. Elle eut de sa première union un fils du nom de Jean

(1) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. XXV, p. 276, charte 200.

(2) Communication de M. le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie, extraite du compte de la curation des biens de Dlle Agnès d'Anvaing et du compte de l'exécution du testament de feu Arnould d'Anvaing. (ARCHIVES DE TOURNAI, *Comptes de l'année 1472*.)

auquel revenait la part principale des biens de la maison d'Audenarde ; mais celui-ci étant mort en 1379 sans postérité, Yolende de Mortagne dut recueillir son héritage ainsi que celui de sa sœur Marie, mère du jeune seigneur. Toujours est-il que, d'après les titres, la seigneurie de Templeuve-Châtellenie de Lille était, en 1383-1384, aux mains d'Yolende de Mortagne.

V. Yolende de Mortagne, fille de Guillaume II, avait épousé, en premières noces, Gossuin, seigneur du Quesnoy (à Braffe), de Braffe, etc., à qui elle avait donné, entre autres enfants :

1° Louis, chevalier, seigneur du Quesnoy, de le Loire, de Brillon, de Braffe, des terres entre Marcke et Rosne, sire et vicomte d'Audenarde, baron de Pamèle, ber de Flandre, avoué d'Eenham, etc. Il mourut à Azincourt en 1415, ne laissant point de postérité légitime, mais un fils naturel, Balthazar du Quesnoy, qui fit souche à le Loire.

2° Marie, dame de Douriez, etc., puis du Quesnoy, du Chastelet, de Braffe, de Toutencourt, des terres entre Marcke et Rosne, etc., vicomtesse d'Audenarde, baronne de Pamele, berin de Flandre, avoueresse d'Eenham, etc., etc. Elle épousa Jean Blondel de Joigny, chevalier, sire et baron de Longvilliers, seigneur de Canteleu, de Méry, etc., et lui donna plusieurs enfants, parmi lesquels Charles, Jean et Oudard Blondel. En 1424, pendant la guerre que firent éclater l'assassinat de Jean sans Peur, et l'alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais, ce Jean Blondel finit par se ranger du côté du roi Charles. Ses terres furent immédiatement confisquées au profit du roi d'Angleterre et données par ce monarque au seigneur de Roubaix, savoir : « les villes, Chasteaulx, terres et seigneuries de Long- » villiers, Toutencourt, Méry, Douriez et le Loire,

» ensemble toutes les autres terres, seigneuries, cens,
» rentes, revenues et possession avec leurs appartenan-
» ces et appendances quelzconques,..... qui estoient
» et appartenoient nagaires à Jehan Blondel, chevalier
» rebelle et désobéissant à nous et nostre ennemi et
» adversaire..... Donné à Paris, le xxii[e] jour d'octobre
» de l'an de grace mil cccc xxiv et de nostre règne le
» tiers. (1) »

3° Philippote qui suivra;

Et d'après une note du R. P. Alex. Pruvost (2) :

4° Yolente, dame de Templeuve en 1443?

A la mort de Gossuin du Quesnoy, Yolente de Mortagne remit à Louis du Quesnoy, son fils, les terres et seigneuries qu'avait laissées son neveu Jean du Fay, fils de sa sœur Marie de Mortagne, retenant pour elle les terres de Rumez, de Templeuve et de Tourcoing. Elle épousa, en secondes noces, Jean de Strépi de Ville, chevalier, seigneur d'Audregnies, qui fit avec elle, le 25 février 1383 (1384 n. st.), et le 30 novembre 1389, à la Salle de Lille, le rapport et dénombrement du fief et seigneurie de Templeuve-lez-Dossemer.

Jean d'Audregnies aurait pris part, avec Persan, son frère, en 1396, à la glorieuse expédition du duc Albert de Bavière contre les Frisons. Y périt-il? On ne sait, mais sa trace se perd après cette date. Quant à Yolente, elle est encore mentionnée comme dame de Tourcoing et de Templeuve, dans un compte de 1417; (3) et comme

(1) Archives nationales, *Trésor des Chartes*, Registre JJ, 172, Chartre 565.

(2) *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 106.

(3) 1417, Octobre-Novembre. Quittance d'un droit de relief pour le fief du Touquet délivré à Agnès du Mortier, veuve d Allard de Baudimont, par Gillebert du Buscq, bailli et receveur d'Yolente de Mortagne,

dame du Quesnoy, de Templeuve, de Rumez et de Tourcoing, veuve de Monseigneur d'Audregnies, dans un chirographe de Saint-Brice, à Tournai, du 24 janvier 1420 (v. st.) (1). Les biens qu'elle s'était réservés : Templeuve, Rumez et Tourcoing, durent passer à sa fille cadette, Philippote du Quesnoy. C'est aux mains de celle-ci qu'on les retrouve en 1432.

VI. Philippote du Quesnoy avait épousé Pierre d'Esne, dit Grignard, chevalier, et c'est sans doute de ce chef qu'elle est qualifiée dame d'Anechin, et le 14 février 1432 (n. st.) dame Philippote du Quesnoy, dame d'Anechin, (2) de Templeuve-lez-Dossemer, de Tourcoing et de Rumez, recevait de Pierre le Neveu, fils de Jacques, le rapport et dénombrement de Landas, à Gruson, fief tenu en justice vicomtière de la seigneurie de Templeuve-lez-Dossemer (3). Philippote mourut à Tournai, le 10 mai 1435, et fut inhumée à Saint-Brice de cette ville. Dans son testament, approuvé par les mayeurs et échevins de Tournai, le lendemain de son décès, elle désigne pour héritiers son neveu naturel, Balthazar du Quesnoy, et son neveu légitime, Oudard Blondel, sire de Pamèle, ber de Flandre, qui furent aussi ses exécuteurs testamentaires conjointe-

veuve de Jean d'Audrignies, en son vivant seigneur de Templeuve-lez-Dossemer. (ARCHIVES DU NORD. *Inventaire sommaire*, B. 1439.)

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. *Fonds des Chirographes* ou *Actes divers*, année 1420.

(2) Grignard d'Esne peut avoir possédé, comme ses parents, non Anechin (Néchin de la châtellenie de Lille), mais un fief à Anechin, la seigneurie du Bois démembrée de La Royère. (Voir ma notice : *Néchin, son histoire féodale*, dans le T. 15 des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai.*)

(3) LÉOP. DEVILLERS, *Notice sur un cartulaire de l'abbaye de Sainte-Elisabeth du Quesnoy*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, T. XXI, pp. 343-348.

ment avec Antoine de Wachoel, (1) lequel était issu, comme les du Quesnoy, de l'antique maison de Péruwelz.

Ici se présente une difficulté. Une note du R. P. Alex. Pruvost dit que Yolende du Quesnoy, la plus jeune des sœurs de Philippote, était dame de Templeuve en 1443 (2). Il est possible que cette seigneurie lui ait été attribuée viagèrement à condition de retour à la succession après sa mort. Toujours est-il que les trois terres réservées par Yolende de Mortagne se trouvent, en 1448, réunies dans les mains d'Oudard Blondel.

VII. Oudard Blondel avait épousé, le 3 février 1419, Marie Allaerts, fille de Daniel, président de Flandre, seigneur de Caprycke et de Genech; il en eut deux filles dont l'une épousa le seigneur de Noircarmes. Le 23 janvier 1448 (n. st.), Oudard Blondel, écuyer, seigneur de Pamèle, ber de Flandre, dit seigneur d'Audenarde, seigneur de Tourcoing, de Templeuve-lez-Dossemer et de Rumez, recevait de Pierre le Neveu le rapport et dénombrement du fief de Landas à Gruson (3).

Le sire de Pamèle parait avoir exercé les fontions de conseiller et de chambellan du duc de Bourgogne. Il avait épousé, en secondes noces, Isabeau de Gavre, fille d'Arnoul, baron d'Escornaix, et d'Isabeau de Ghistelles, et eut de ce dernier mariage un fils, Josse, qui lui succéda, et une fille, Marguerite, qui épousa Jean de Herzelles, seigneur de Lillaere. Oudard mourut, d'après l'opinion la plus probable, en 1456 (4).

VIII. Josse Blondel était encore, en 1458 sous la

(1) Comte du Chastel, *Généalogies tournaisiennes*, T. III, p. 201.
(2) *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 106.
(3) Léopold Devillers, cité plus haut.
(4) *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, pp. 115-116.

tutelle de Gauthier, seigneur d'Halluin, En 1483, il était chevalier, sire de Pamèle, seigneur de Tourcoing et de Templeuve-lez-Dossemer, et consentait à l'amortissement, au profit de l'abbaye de Sainte-Elisabeth du Quesnoy, du fief de Landas, à Gruson, tenu en justice vicomtière de la seigneurie de Templeuve-lez-Dossemer, lequel fief avait éte donné à cette abbaye, le 10 octobre 1472 (1).

La notice de Josse Blondel de Joigny, baron de Pamèle, époux de Jossine de Rockeghem, fille de Robert, franc bourgeois d'Audenarde, et d'Isabeau vander Gracht, ne manque pas d'intérêt historique, mais je n'y vois plus de rapport avec mon sujet. Du reste Josse Blondel ne conserva pas jusqu'à sa mort tous les domaines que ses pères lui avaient légués, car on trouve la seigneurie de Templeuve aux mains de Sidrac de Lannoy dès 1485.

V.

Les seigneurs de Templeuve-Châtellenie de Lille des maisons de Lannoy, de Le Cambe et Desmaisières.

IX. Sidrac de Lannoy, écuyer, seigneur de Templeuve-lez-Dossemer, bâtard légitimé par Maximilien et Marie, duc et duchesse de Bourgogne, fils d'Adrien de Lannoy, chevalier, seigneur de La Motterie, à Leers, et de Jeanne du Plouich (2), était bailli de la ville de Hal, en 1498 (3), et prévôt de Lille en 1510.

(1) Léopold Devillers, cité plus haut.
(2) Arch. de Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1616.
(3) *Ibid.*, B. 2149.

Ses mœurs ne furent pas meilleures que celles de son père, car on lui connaît un bâtard, Etienne de Lannoy, qu'il fit légitimer en 1514 (1). Il avait épousé Marie des Prets ou des Prez qui lui avait donné :

1° Arnould, qui suit.

2° Marie, dame de Templeuve après son frère.

3° Marguerite de Lannoy, qui épousa Antoine le Boucq dit de Carnin, dont elle fut la première femme. Elle hérita du fief d'Asc-Annappes qu'elle vendit, le 13 février 1537 (n. st.), à son beau-frère Bertrand de Le Cambe, dit Ganthois, écuyer.

4° Catherine de Lannoy, qui aurait épousé Roland de Maulde, seigneur du Plesnoy, du Saulchoy, des Aulnes, etc. (2).

X. Arnould de Lannoy, seigneur de Templeuve, est celui qui fit élever, en 1530, entre Annappes et Tressin, sur le chemin de Lille à Tournai, un perron en maçonnerie avec une inscription destinée à rappeler la nature et la valeur du fief d'Asc-Annappes, et dans laquelle il se nomme.

« L'an mil cinq cent et trente,
» Icy me fit planter
» Arnould de Lannoy,
» Seigneur de Dossemez. »
. . . .

Arnould de Lannoy n'était pas réellement seigneur de Dossemer, comme il le dit. — Il épousa Adrienne du Chesne dont il n'eut pas de postérité

(1) *Ibid.*, B. 1726.
(2) Voir le Comte P.-A. du Chastel, *Généalogies tournaisiennes*, T. II, p. 577.

et qui lui survécut très longtemps (1). Il laissa vers 1534, la seigneurie de Templeuve à sa sœur Marie de Lannoy.

XI. Marie de Lannoy était la seconde épouse de Bertrand de Le Cambe, dit Ganthois, seigneur de la Haye et de Basenghien, qui avait été anobli en 1515 et qui ne vivait plus en décembre 1550. Marie de Lannoy mourut à Templeuve, le 23 septembre 1571, laissant, entre autres enfants :

1° Mathias de Le Cambe, qui suit.

2° Nicolas de Le Cambe, seigneur de Templeuve après son frère.

3° Marie de Le Cambe, mariée, par contrat du 10 novembre 1541, à Quentin Alegambe, conseiller et avocat de l'empereur Charles-Quint, en son bailliage de Tournai et Tournaisis. De ce mariage étaient nés cinq enfants, entre autres : Louis, Jean et Jacques Alegambe.

XII. Mathias de Le Cambe dit Ganthois, écuyer, seigneur de Templeuve, d'Asc-Annappes, de Maufait à Néchin, de Basenghien, du Vertbois et de Cysoing (à Allennes), porte guidon du seigneur d'Ongnies, mourut, le 3 octobre 1572, à 36 ans, sans enfants de Marie de Billiau, son épouse, et laissant les fiefs de Basenghien, du Verbois et de Cysoing à Louis, Jean et Jacques Alegambe, ses neveux, et la seigneurie de Templeuve à son frère Nicolas.

XIII. Nicolas de Le Cambe. En 1566, des lettres de rémission avaient été accordées par Philippe II à Nicolas de Le Cambe, dit Ganthois, écuyer, et à Ponthus Legroul, palfrenier du seigneur de Tem-

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1826 et 1829, T. III, pp. 370 et 411.

pleuve, qui, en cas de légitime défense, avaient blessé mortellement Josse Au Poch, homme querelleur et dangereux par lequel ils avaient déjà été attaqués (1).

Ecuyer, seigneur de Templeuve et de Berquehem, Nicolas de Le Cambe, dit Ganthois, servit fidèlement Charles IX pendant la guerre civile contre les huguenots et mourut en France, en 1590. (2) Il avait épousé Madeleine de La Haye, fille de Pierre, seigneur de La Haye, à Flers, et de Jacqueline de La Motte. De cette alliance étaient venus :

1° Arnould, qui suit.

2° Bertrand, religieux.

3° Nicolas II, seigneur de Templeuve après son frère Arnould.

4° Jeanne de Le Cambe, mariée à Jean de la Motte, fils puîné d'Adrien, seigneur de Baraffle, grand bailli de Roubaix, capitaine du Château de Tournai, et de Madeleine de Haudion-Bourquembray.

5° Barbe de le Cambe, femme de Robert de Bernemicourt, seigneur d'Ere-lès-Tournai.

XIV. Arnould de Le Cambe, dit Ganthois, seigneur de Templeuve, mourut sans alliance et laissa la seigneurie de Templeuve à son frère Nicolas qui la releva en janvier 1594.

XV. Nicolas II, seigneur de Templeuve, d'Asc-Annappes, de Maufait (à Néchin), et de La Motte, épousa, par contrat du 16 août 1597, Anne de Mar-

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1777. — La famille Au Poch avait alors la seigneurie des Parqueaux à Templeuve.

(2) Toutes les généalogies de la famille *de le Cambe* dite *Ganthois*, donnent la date de 1570 comme étant celle de la mort de Nicolas lequel alors n'eut pas été seigneur de Templeuve, son fils Arnould ayant été le successeur immédiat de Mathias.

quais, fille de noble homme Jean de Marquais, écuyer, seigneur de Villers, de Baurain et de Werquin, et de Anne Le Vasseur. Il acquit, en 1610, du prince d'Orange le fief de la Motte, à Templeuve, tenu de la cour de Maire, et fit, le 22 juin 1622, le rapport et dénombrement de la seigneurie de Templeuve-Châtellenie de Lille. Il était mort en 1627, alors que son héritage avait été recueilli par ses hoirs. Ses enfants étaient :

1° Florent. Il succéda à son père dans la seigneurie de Templeuve.

2° Madeleine de Le Cambe, dite Ganthois, mariée à Roland de Vicq, chevalier, seigneur de Watermeulen,

XVI. Florent Ganthois, seigneur de Templeuve, avait réuni à dîner, le 17 février 1636, à l'hôtellerie du Banc d'or située sur le grand marché de Tournai, plusieurs gentilshommes, entre autres, Arnould Bernard, seigneur du Moulin, fils de Pierre, seigneur de Taintegnies, et Pierre de Boulogne, « lesquels après avoir disné assez joyeusement, » se prirent de querelle et, dans la rixe qui suivit, Pierre de Boulogne fut tué, d'où des lettres de rémission sollicitées et obtenues par Arnould Bernard (1).

On retrouve Florent Ganthois, seigneur de Templeuve, en 1682, cédant aux Chartreux de la Bouteillerie un fief sis à Obigies (2). Il avait épousé Honorine Le Lièvre, dame de Neuville, fille de Jean, seigneur de Neuville et du Carne, et d'Isabeau de Polinchove, sa seconde femme. De cette union, vinrent cinq enfants qui se trouvent mentionnés dans le testament fait le 17 février 1687 par leur cousin Ferdinand le Blancq,

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1814, T. III, pp. 290 et 291. — Le fief du Moulin est situé à Fretin.

(2) Hoverlant, *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 183.

écuyer, seigneur de Meurchin et du Maret; ce sont :

1° Nicolas-Florent, qui suivra sous le chiffre XVII;

2° Roland-François;

3° Anne-Thérèse, qui suivra sous le chiffre XVIII;

4° Marie-Florence, religieuse à l'hôpital de Tournai;

5° Madeleine-Françoise-Bernardine de Le Cambe, dite Ganthois, qui épousa par contrat passé à Tournai, le 8 janvier 1698, Jérôme-François Desmaisières, chevalier héréditaire, seigneur de Vassal, de Trith, de Maing, de Werquigneul, dit Saint-Léger, demeurant à Valenciennes, dont elle fut la première femme et à qui elle donna Louis-Joseph Desmaisières, seigneur de Templeuve, après sa tante.

XVII. Nicolas-Florent de Le Cambe, dit Ganthois, seigneur de Templeuve, mourut sans alliance et sa sœur Anne-Thérèse lui succéda. Le testament de 1687 où il est nommé avec son frère et ses sœurs est conservé dans les Archives de Tournai parmi les comptes d'exécutions testamentaires.

XVIII. Anne-Thérèse de le Cambe, dite Ganthois, baptisée à Templeuve le 21 février 1656, dame de Templeuve, de Neuville, du Carne, etc., avait épousé, le 10 novembre 1695, Marian Sallet, écuyer, seigneur de Semperie, Larbrassart, etc. Les deux époux vivaient séparés de biens et sans postérité en 1707 (1). La dame de Templeuve eut pour héritier, en 1728, son neveu, Louis-Joseph Desmaisières, qui suit.

XIX. Louis-Joseph Desmaisières servit le rapport et dénombrement de la seigneurie de Templeuve-Châtellenie de Lille à Sa Majesté Louis XV, le 22 octobre 1728. Il habita Tournai et fit partie du Magistrat

(1) Comte P.-A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. III, p. 460.

de cette ville de 1739 à 1759 (1). Il était prévôt en 1752 et en 1759.

XX. Nicolas-Joseph Desmaisières, le dernier seigneur de Templeuve, est mort à Valenciennes, le 8 avril 1808. Il avait ordonné par son testament en date de 1806, la vente du domaine de Templeuve (2), qui fut acheté par M. Hubert de Formanoir de la Cazerie.

De Le Cambe portait : *de gueules au chevron d'or*.

Desmaisières : *d'argent au lion de sable, couronné d'or, armé et lampassé de gueules* (3).

VI.

Hommages de la seigneurie de Templeuve situés en diverses paroisses.

Des hommages relevant de la seigneurie de Templeuve au XVIIe siècle, quatre : Bachy et Gruson dans la châtellenie de Lille, Guignies et la Howarderie dans le Tournaisis, sont des terres à clocher. D'autres sont situés à Avelin, Bailleul, Blandain, Obigies, Pecq, Ramegnies-Chin, Taintegnies. Cette partie est celle qui va suivre, le nombre des hommages me forçant à les diviser et à réserver pour un chapitre spécial les fiefs situés à Templeuve même.

Du reste, les uns et les autres sont décrits, comme la seigneurie même dont ils relèvent, d'après le dénom-

(1) H. Vandenbroeck, dans le T. 10 des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 124.

(2) Hoverlant. *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 228.

(3) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 3.

brement de 1622. Je ne suis sorti de cette source authentique que par exception, ne pouvant donner à ce travail, pour la satisfaction d'étendre la série des possesseurs de chaque fief, des proportions exagérées qu'il ne comporte pas.

BACHY, dans la Châtellenie de Lille. Ce domaine consistait en deux fiefs réunis nommés les fiefs, terres et seigneuries de Bachy et de Baudimont, tenus de Templeuve à 20 livres de relief et comprenant ensemble un beau château entouré d'eau, une cense et 60 bonniers de terre labourable, 34 bonniers de bois, 13 bonniers de jardinage, prés, pâtures, etc., un terrage d'une gerbe de chaque diseau sur 40 bonniers, un moulin à vent avec 10 cents et demi de terre, des rentes en blé, en avoine, en chapon et en argent, et 40 hommages.

A Pierre de Tenremonde, chevalier, seigneur de Bachy, Mérignies, Monbrehain, Hostel, etc.

NORGUET, à Bachy, fief tenu de Templeuve et comprenant 16 bonniers et demi d'héritages en plusieurs pièces, « gisant ès confins et termes de Rumes et Bachy. »

A Paul de Preys, écuyer, fils de feu Denis, écuyer, seigneur de Froyennes, des Cleppes, etc. — Aux de Preys succédèrent les de Pally. — Charles Becquet, procureur à Lille, acheta le fief, le 12 juin 1699, de la Curatelle de Jean-François Pally, seigneur de Rabecq. — Le fief de Norguet du moins en partie, passa peu de temps après, par alliance, dans la famille Demadre dont une branche en a pris le nom. — Louis-Albéric-Joseph Demadre, écuyer, seigneur de Norguet,

figure parmi la noblesse du bailliage de Lille assemblée pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789.

GRUSON, fief, terre et seigneurie en la Châtellenie de Lille, tenu de Templeuve à 10 livres de relief et service en cour, comprenant un manoir enclos de fossés, 22 bonniers 724 verges de prés, pâtures et terres à labour, deux viviers contenant ensemble 33 cents convertis en pré et bosquet, des rentes en chapons, en blé, avoine et argent, le fermage des pourceaux d'une obole à la Saint-Remy et 19 hommages.

« A Eustache d'Ongnies, chevalier, seigneur de Gruson et d'Anstaing, etc., conseiller de guerre, gouverneur et capitaine général des ville et bailliage de Hesdin. » — Celui-ci eut un fils, qui mourut en bas âge, et deux filles par l'aînée desquelles les seigneuries de Gruson et d'Anstaing passèrent dans la maison de Fiennes. — Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, l'un des descendants de cette maison, vendit, en 1727, Anstaing et Gruson à Michel Le Maistre, écuyer, seigneur d'Esplechin, anobli par l'achat d'une charge de conseiller-secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France.

THIEULAINE, à Gruson, fief tenu de Templeuve à 10 livres de relief, au dixième denier et au service en cour, consistant en 8 bonniers 920 verges en 7 pièces, quelques rentes et 2 hommages.

1455. Quinte *Thieulaine*, héritière, épouse de Jacques Dare depuis chevalier. — Arnould Dare, leur fils. — Gui Guilbaut, fils de Sainte Thieulaine et de Jehan Guilbaut, hoir féodal d'Arnould Dare. Depuis, le fief fit retour aux Thieulaine (1).

A Arnould de Thieulaine, chevalier, seigneur du Fermont eu 1662.

Le Coulombier, à Gruson, fief tenu de Templeuve à 10 livres de relief, comprenant une ferme avec 16 bonniers de terres labourables.

1420. Pierre d'Anvaing, écuyer; — 1457, Arnould d'Anvaing, écuyer, fils de Pierre; — 1472, Agnès d'Anvaing, sœur de feu Arnould. (1)

En 1728, ce fief appartenait au fils aîné de Messire Joseph-Ignace-Florent-Louis de Nassau, comte de Conroy. (Hoverlant, T. 56, p. 161.)

GUIGNIES, fief, terre et seigneurie comprenant maison, brasserie, grange, étable, cour, jardins, prés, pâtures, terres labourables et bois contenant ensemble 26 bonniers 12 cents d'héritages « gisant audit Guignies, » et 4 hommages.

Avant 1622, Charles de Zuijlen, chevalier, seigneur d'Erpe, Laerne, d'Estombes (des Tombes), etc., possédait le fief de Guignies qu'il vendit à noble homme Maximilien de Le Val, chevalier, seigneur de Grincourt, Pèvele, Briastre, etc. (Dénombrement.) — Celui-ci avait épousé Yolente de Malery et eut pour successeur son fils, Philippe de Le Val, seigneur de Grincourt (à Néchin), Briastre, Guignies, lequel s'unit à Anne de Lannoy, fille de Louis, seigneur du Hautpont, à Néchin.

Le Bois de Pas, à Guignies, fief relevant de Templeuve à 10 livres de relief, dixième denier et service en cour, comprenant 17 bonniers 4 cents de bois, près du bois des religieuses de Notre-Dame des Prés, à Douai.

(1) Archives de Tournai, *Compte de la curation des biens de Dlle Agnès d'Anvaing*, rendu en 1472.

A Maximilien de Hennin, fils et héritier de Nicolas, vivant licencié ès-droit. — En 1728, le bois de Pas appartenait à damoiselle Anne-Robertine de Lannoy d'Inglebert.

Le Bois des Bons-Enfants, à Guignies, fief tenu de Templeuve et comprenant 7 bonniers de bois en la paroisse de Guignies.

A Michel de La Biche, chevalier, seigneur de Cherfontaine (Cerfontaine), du Cherneau, de Léaucourt, des Vicomtés, etc , grand bailli de Commines, époux de madame Anne de La Biche. — En 1728, le bois des Bons-Enfants était aux mains de dame Jeanne-Thérèse des Enffans de Lannoy, veuve de Philippe-François-André Le Vaillant, écuyer, seigneur de Merlain, et tutrice de Jean-François-André Le Vaillant, son fils.

Grosbec, « gisant à Guignies, paroisse de Velvain, » fief consistant en rentes, tenu de Templeuve en justice vicomtière, à 10 livres de relief, dixième denier et service en cour.

A haute et puissante dame Marie de Lens, comtesse douairière d'Egmont, princesse de Gavre, en 1622. Depuis à la famille Hovine de Bossuyt (sur l'Escaut).

La Howarderie, fief, terre et seigneurie tenu de Templeuve et consistant en château et hôtel nommés *La Houardrie*, en basse-cour et en jardins enclos de fossés, en prés, en bois à taille, en terres à labeur et en hommages. (Pour La Howarderie, voir le Cartulaire publié par le comte P.-A. du Chastel.)

A noble homme Antoine du Chastel, chevalier, vicomte d'Haubourdin et Emmerin, baron d'Espierres et de Petit-Ayne, seigneur de La Houardrie, de

Cavrinnes, d'Aix-en-Pèvele, etc., fils et héritier principal de feu Nicolas du Chastel, chevalier, seigneur et vicomte des dites terres.

Le Bois du Quint, à la Howarderie, fief de 12 bonniers 14 cents, tenu de Templeuve à 10 livres de relief et situé près du bois du Temple et du bois d'Escramelles (1).

A Louis de La Hamaide, écuyer, seigneur de Haudion, par le trépas de Nicolas de La Hamaide, son père.

Les Bois d'Escramelles, à La Howarderie, tenus de Templeuve en cinq fiefs contenant ensemble 45 bonniers y compris 2 bonniers de prés, « Vulgairement appelés les bois *d'Escreumelles*. »

A Charles et Ode Utenhove, mineurs sous la tutelle d'André de Lannoy, chevalier, seigneur d'Esplechin, et à Nicolas Utenhove, écuyer, seigneur d'*Escreumelles*, en son privé nom.

Le Bois de Mouchain, « gisant aux environs de *La Hovardrie*, au Pommier Piérin, » fief tenu de Templeuve et consistant en 16 bonniers 3 quartiers et 55 verges d'héritage. C'est le bois Jean.

A Jacques Bernard, écuyer, seigneur de Coqueriaumont, fils et héritier de Philippe Bernard, écuyer, seigneur de Baudignies, et d'Isabeau de Hornut.

Le Crocquet, à Avelin, « nommé l'ung des vassaulx d'Avelin, » contenant 5 cents et demi de terre à labour tenus de Templeuve. « Auquel fief appartient la neufiesme garbe de la grande dîme audit Avelin. »

(1) Ce bois est aujourd'hui nommé par corruption *Bois du Coing* ou *du Coin*.

A Jean Cuvillon, greffier civil de la ville de Lille, à lui échu par le trépas d'Agnès Preudhomme, veuve de Jean Cuvillon, sa mère.

DOSSEMEZ, à Bailleul, fief de 5 bonniers gisant en la couture de Rocquehaye, tenant aux terres de l'église paroissiale et à celles de la chapelle de Saint-Pierre, de Tournai.

Dossemer était, aux XVe et XVIe siècles, dans la maison d'Ollehain. Jean d'Ollehain, chevalier, seigneur d'Estaimbourg, de La Beuvrière, de Sotrud et de Dossemez, à Bailleul, mort avant 1490, eut pour fils unique, Jacques d'Ollehain, écuyer, seigneur des mêmes lieux, mort à Estaimbourg, le 26 avril 1508, ne laissant qu'un fils, Josse d'Ollehain, chevalier, seigneur d'Estaimbourg. Josse épousa, en premières noces, Adrienne de Gavre de Liedekerke, et, en secondes noces, Jossine Uutenhove. Les deux fils du premier lit moururent sans postérité légitime, laissant leurs biens à leur sœur du second lit, Anne d'Ollehain. Celle-ci mourut en 1566 et eut pour principaux héritiers les de La Broye.

En 1622, Guillebert de La Broye, écuyer, était seigneur d'Estaimbourg, de Gondecourt, de Has, du Bois, de La Beuvrière, de Sotrud, des Alleux, de Dossemez, etc. — En 1728, Dossemez était au mains de dame Marie-Françoise-Alexis de Lannoy, comtesse de Bailleul, tutrice des enfants nés de son union avec Charles-Alexandre *Bernard*, chevalier, comte de Bailleul, seigneur d'Esquelmes et de Bettignies.

Le GARD, à Obigies, fief de 4 bonniers et demi de prés « rewannables, » tenus de Templeuve.

A Maître François Le Clercq, seigneur de Montiffaut,

héritier de honorable homme Jacques Le Clercq, docteur en droit, son frère. — Ce fief aurait été amorti, en 1682, en faveur des Chartreux de la maison de Valenciennes. (Hoverlant, T. 56, p. 183.)

La Hamaide, à Pecq, fief de 11 bonniers d'héritages tant en pâtures qu'en terres labourables, tenu de Templeuve à 10 livres flandres de relief.

A Guillebert de La Broye, écuyer, seigneur d'Estaimbourg, de Gondecourt, du Has, du Bois, de la Beuvrière, de Sotrud, des Alleux, de Dossemez, à Bailleul, etc. — En 1728, la Hamaide appartenait à damoiselle Jeanne-Marie de La Broye, dame d'Estaimbourg.

Le Parcq, à Blandain, seigneurie vicomtière tenue de Templenve à 10 livres de relief, consistait « en une maison, chambre et jardin de plaisance assis sur motte environnée d'eau, en une basse-cour aussi environnée d'eau et en jardins, prés, pâtures, bocages et terres à labour. »

A l'époque du dénombrement le Parcq appartenait à Jacques de Quarmont, fils de feu Rolland. — Jacques fut père de deux enfants : Rolland, seigneur du Parcq, et Marie-Anne de Quarmont, épouse de Jean de Le Masure ou des Masures. Jeanne de Le Masure, fille de Jean et de Marie-Anne de Quarmont, héritière du Parcq, épousa Antoine Waymel, licencié ès-lois Leur fils et héritier était, en 1728, messire Roland-François Waymel, licencié-ès-droit, chevalier, seigneur du Parcq. conseiller du Roi et son avocat général au Parlement de Flandre à Douai. (Hoverlant, T. 56, p. 184.) Il est mort en 1745, ayant épousé Marie-Brigitte Caneau, fille de Pierre-Joseph, écuyer, seigneur

d'Escramelles, et de Marguerite-Joseph Du Gardin. Parmi leurs enfants on n'en voit pas qui aient pris la qualité de seigneur du Parcq.

FIEFS IMNOMMÉS, tenus de Templeuve : 2 à Bachy, 3 à Gruson, 3 à Guignies, 1 à Obigies, 3 à Ramegnies outre-Escaut, tenus par le Chapitre de Notre-Dame de Tournai à cause de l'office du réfectoire, 1 à Taintegnies. Ensemble 13 fiefs innommés dont la description n'intéresserait guère.

VII.

Hommages de Templeuve situés en cette paroisse même.

LA BRUANDRIE, à Templeuve, comprenant un manoir sur motte, jardin et bosquet entourés d'eau et contenant en plusieurs pièces 2 bonniers et demi tenus de Templeuve. On y joignait 2 bonniers 10 cents de terre contigüs, tenus du seigneur de Lannoy.

La *Bruauldrie* appartenait à noble homme Charles de Lalaing, comte d'Hoochstrate et de Hornes, du chef de sa femme Alexandrine de Länglée-Wavrin, fille du baron de Pecq et d'Eyne. — Ils eurent pour successeur leur fils Albert-François de Lalaing, comte d'Hoochstrate et de Hornes, gouverneur d'Artois, etc., mort à Saint-Omer en 1643, lequel avait épousé, en premières noces, sa cousine Marie-Claire, comtesse de Bailleul (1), fille de Maximilien et de Chrétienne de Lalaing, et, en secondes noces, Isabelle-Marie-Madeleine de Ligne-Arenberg. Du premier lit était née, entre autres enfants, Marie-Gabrielle de Lalaing, com-

(1) Bailleul-lès Pernes, Pas-de-Calais.

tesse d'Hoochstrate et de Hornes après son frère, mariée à Charles, comte de Salm, de la maison Wild et Rhein Graff de Daun et Kirbourg, dont postérité. — Jean-Dominique-Albert Wild et Rheingraff, prince de Salm Kirbourg, baron d'Eyne et de Leuze, ber de Flandre, né le 19 juillet 1708, fut seigneur de La Bruandrie. Elevé au rang de prince du Saint-Empire, il n'était pas marié en 1760.

Le Bus, à Templeuve, tenu de cette seigneurie à 10 livres de relief, contenait 7 bonniers et un quartier de terre avec une ferme à laquelle étaient joints un fief de 3 quartiers 20 verges, éclissé du Bus, et un autre fief contigu de 2 bonniers.

Gilles Localin, natif d'Helchin, marchand et bourgeois de Tournai, mort le 2 septembre 1554, avait acquis le fief du Bus qu'il transmit à son fils, honorable homme Jean Localin, seigneur de La Bilocherie, du Bus, etc. Celui-ci le laissa à sa sœur Marguerite Localin, épouse de Caron Cocquiel, dit le Merchier, bourgeois marchand, juré de Tournai.

Le Bus passa de Caron Cocquiel à son fils, « Gilles Cocquiel l'aisné par le trespas de damoiselle Localin, sa mère » (Dénombrement de 1622) et de celui-ci à Gilles Cocquiel le Jeune. Ce dernier le transmit à son fils du même nom, Gilles Cocquiel, seigneur de le Vingne et du Bus, qui releva ces fiefs, le 30 mars 1652, et testa en faveur de son frère Pierre. Pierre Cocquiel, seigneur de le Vingne et du Bus, mort le 22 janvier 1689, avait épousé Isabeau Le Jeusne et en avait eu treize enfants, entre autres, Marie-Barbe Cocquiel, dame de le Vingne et du Bus, morte à Tournai, le 14 mars 1727. (Comte du Chastel, *Généalogies tournaisiennes*, T. 1, pp. 544 et suivantes.) Son fief du Bus

échut à sa plus jeune sœur, veuve de Marc-Antoine Vosdey, maître chirurgien juré de Tournai. En 1770, le fief appartenait à un sieur Vosdey, qui en fut lors exproprié, (Hoverlant, T. 56, p. 210.) et passa à la famille d'Ysembart.

Les Wez, dit le Carnoy, à Templeuve, comprenant maison, motte, jardin, fossés, eaux, prés et terres labourables joignant ensemble et contenant 6 bonniers, 14 cents de terre près de la terre de l'église de Templeuve, du pré Mau-Placquet et du chemin de Finqueval à Templeuve; des rentes foncières et seigneuriales.

A Adolphe des Trompes, chevalier, seigneur du Carnoy, fils de messire Jean. — Ce Jean des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, de Zoutervelde, du Fresnoy (à Willems), etc., maître ordinaire et président de la Chambre des comptes à Lille, avait obtenu confirmation de noblesse avec anoblissement si besoin était, par lettres du 15 juin 1594. Il était mort le 5 juin 1617, ayant épousé Jeanne Colins (fille de Florent et de Catherine de Nielle ou Niele), qui lui avait donné quatre enfants parmi lesquels notre Adolphe des Trompes.

Adolphe des Trompes, chevalier, seigneur de Boesinghe, de Macquette et du Carnoy, à Templeuve, épousa Adrienne Gevarre, fille de Jean, seigneur de Wildre, et d'Esther Tacquet, et en eut Jean-Gaspard des Trompes. Celui-ci, créé chevalier par lettres du 15 avril 1643, mourut sans postérité de Françoise-Louise Le François, son épouse, dame de La Motte, fille de Louis, seigneur dudit lieu, et de Jossine Vlaminck. — Des Trompes portait *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or.* (*Nobiliaire des Pays-Bas*, de Herckenrode, pp. 1231-

1232.) — En 1728, le fief appartenait à damoiselle Barbe de Lannoy.

Indépendamment du fief des Wez, dit le Carnoy, il y avait, paraît-il, à Templeuve une réunion de fiefs sous le nom du Carnoy. Hoverlant cite « les fiefs et seigneuries du Carnoy, contenant 1800 de terre. » (*Histoire de Tournai*, T. 56, p. 186.) On ne les reconnaît pas dans le dénombrement de 1622.

Macquette, à Templeuve, fief de 3 bonniers 4 cents de terre.

A Adolphe des Trompes, chevalier, seigneur du Carnoy, fils de messire Jean. — En 1728, à damoiselle Barbe de Lannoy.

Le Corroire, à Templeuve, au relief d'une blanche lance sans fer, consistait en 9 cents de terre labourable et en un droit de terrage sur 4 bonniers.

Ce fief où l'on rencontre les familles de Cambry, de Preys et Hannaert, mais qu'on ne voit pas nominalement repris dans le dénombrement de 1622, fut vendu en 1728 par M. de Bisselinghe à Jacques Du Jardin, fermier à Néchin. — Le seigneur de Bisselinghe était alors Charles-Joseph de Schynckele, fils de Charles-Dominique et de Anne-Marie-Catherine Hannaert, dame de Bisselinghe.

Estafflers (Le Triez d'), à Templeuve, consistant en un rejet et flégard près de la chapelle « de le Cacheries » et tenu à deux chapons en plumes de relief, au dixième denier et au service en cour.

A la veuve Mathias Libert, demeurant à Gruson.

Fierrabras, à Templeuve, tenu à 10 livres de relief

et 20 gros de cambrelage (1), contenant 7 bonniers et demi en 2 pièces, l'une située à la couture du Moulin près des terres de la cense du Carnoy, l'autre située en la haute couture près de la marlière du Croquet et des terres de l'abbaye de Saint-Martin.

Jacques Haccart, écuyer, seigneur de le Senne, (à Aix-lez-Orchies), possesseur du fief de Fierabras, le vendit, vers 1622, à François Du Gardin, échevin et juré de Tournai. Celui-ci épousa Jeanne Grau qui lui donna 14 enfants, entre autres Elisabeth-Brigitte, laquelle s'allia à GuislainFrançois Ladam, peintre d'un mérite distingué. De ce mariage naquit Claude-Henriette Ladam, qui, le 19 juin 1707, épousa Jacques-Dominique Cordonnier, chevalier, conseiller du Roi en sa cour du Parlement de Tournai. Leur fille, Claire-Guislaine-Henriette Cordonnier, dame de Fierrabras, s'unit à Robert-François Hustin, lieutenant-général de la Gouvernance de Douai et Orchies. (Comte P.-A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. 11, p. 96.)

Finqueval, à Templeuve, fief consistant en rentes seigneuriales.

A Jean et Ignace de la Vichte, écuyers, à eux échu par le trépas de Catherine Du Pret, leur grand'mère. — Françoise-Isabelle, fille d'Ignace de La Vichte et

(1) Le chambellan, assistant dans la chambre du roi à la cérémonie de foi et hommage des vassaux, recevait d'eux, à cette occasion, quelque libéralité qui fut bientôt considérée comme un droit et dont le taux fut fixé. Tel était le droit de *Chambellage*, *Chambrelage* ou plus communément *Cambrelage*. De même en agirent les officiers des grands seigneurs. Dans notre contrée, le Cambrelage était ordinairement de 20 sous. C'est la taxe qu'avaient à acquitter le petit nombre des fiefs qui y étaient soumis. A Templeuve, je n'ai rencontré ce droit que dans la seigneurie de Fierrabras.

d'Antoinette de La Vichte, vicomtesse d'Erembodeghem, épousa, en 1670, Barthélemy-François-Joseph Hangouart, baron d'Avelin, seigneur de Seclin, de Marcq-en-Pèvele, etc., créé comte d'Avelin en 1696, mort en 1710, auquel elle donna Charles-Philippe Hangouart, comte d'Avelin, seigneur de Seclin, Marcq-en-Pèvele, Antreulles, Attiches, La Madeleine, la Mairie de Gondecourt et aussi de Finqueval, à Templeuve-lez-Dossemer, mort le 19 novembre 1749, inhumé dans l'église du couvent des Collectines de Lille.

Belle-Image, fief de 400 verges tenu de Templeuve à six livres de relief. Le fief contenait primitivement 1600 verges dont un fief de 800 verges et un autre de 400 verges avaient été éclissés, de même qu'un rejet le long du chemin du Chêne-à-la Croix, du côté de midi jusqu'au jardin nommé la Jambe-de-Beurre. La dénomination de ce fief est postérieure au dénombrement de 1622.

Belle-Image ainsi que les fiefs éclissés, appartenaient, en 1728, à Jean-Philippe Escrepont. (Hoverlant.)

Inglemaret, à Templeuve? Fief tenu de la seigneurie de Templeuve et consistant en 7 bonniers d'héritages ou environ. (C'est tout ce que dit le dénombrement de 1622.)

A Louis de Cordes, écuyer, seigneur de Fremeville. — Il était fils de Charles de Cordes, écuyer, seigneur de Ghisegnies, et de Jeanne Alegambe, née le 26 janvier 1554, fille de Quentin Alegambe, seigneur du Hamel et d'Inglemaret, et de Marie de Le Cambe, dite Ganthois, sœur du seigneur de Templeuve. Louis de Cordes testa, le 8 juin 1644, en faveur de son neveu Alexandre de Cordes qui n'est pas qualifié seigneur

d'Inglemaret, et de son petit-neveu Maximilien-François de Cordes, écuyer, qui mourut sans alliance. (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. 1, pp. 568-570.)

Inglemaret fit probablement retour à la maison Alegambe où on le retrouve au XVIII[e] siècle. Charles Alegambe, seigneur de Basenghien, et de beaucoup d'autres lieux, né le 27 mars 1674 et mort le 21 janvier 1758, âgé de 84 ans possédait Inglemaret qu'il laissa à son fils, Charles-Guillaume, comte d'Alegambe, baron d'Auweghem, seigneur de Basenghien. Celui-ci mourut le 1[er] mars 1771, ayant eu de sa troisième femme trois enfants. (*Nobiliaire des Pays-Bas*, de Herckenrode, pp. 17 et 22.) A l'un de ces enfants, sans doute, fut attribué le fief d'Inglemaret.

INGLEMARET, à Templeuve, au hameau des Parqueaux contenant 13 bonniers et demi.

Ce fief délaissé au trépas de François de Lannoy, écuyer, fut acquis, ensuite d'exécution de justice, par Nicolas Imbert l'aîné, qui le possédait en 1622. — Nicolas Imbert, écuyer, est dit seigneur d'Inglemaret, rewart de Lille, dans un acte du 27 août 1654. (Archives de l'Hôpital Comtesse, *Inventaire-Sommaire*, n° 2257.) — Un Nicolas-Ferdinand Imbert, chevalier, seigneur d'Inglemaret, etc., conseiller au Parlement de Flandre, épousa, à Sainte-Marie-Madeleine, de Tournai, le 23 septembre 1703, Marie-Marguerite de Broide, dame d'Escobecque, fille d'Henri, chevalier, seigneur d'Escobecque, et de Marie-Jeanne Faulconnier, dame de Gondecourt.

En 1728, les héritiers Imbert, les descendants de Nicolas l'aîné, possédaient par tiers les fiefs d'Inglemaret, le Flégard de ce nom et le Flégard au Jambon

ou fief de Montauban. (Hoverlant, *Histoire de Tournai*, T. 56, pp. 197-198)

INGLEMARET (Le flégard d'), à Templeuve « tenant » au chemin qui mène d'Esparqueaux à Bailleul, sur » lequel chemin se prennent des deux côtés tous les » plantis jusqu'à la traverse nommée La Pecquerie et » jusqu'au flégard au Jambon. »

A Nicolas Imbert l'aîné qui l'a acquis par décret au trépas de François de Lannoy, seigneur d'Inglemaret.

LE FLÉGARD AU JAMBON, à Templeuve, fief consistant en un rejet et flégard sur le chemin menant au Triez des Parqueaux, tenu au dixième denier, au service en cour et au relief « d'ung jambon de Mayence cuit avecq » de la moutarde succrée, présentant audict seigneur » de Templeuve estant à table, en chantant gaillarde- » ment la chanson vulgairement appelée Regnaut de » Montauban trouve sa mère morte et lui souffle au cul » et se la reconforte, etc. »

A Nicolas Imbert l'aîné. — Passe pour le Jambon de Mayence et la moutarde sucrée, on en voit bien d'autres ; mais la chanson ! Les seigneurs d'Inglemaret, les Imbert, écuyers, puis chevaliers, n'acquittaient sans doute pas eux-mêmes ce grotesque relief (1).

(1) La Bibliothèque de l'Arsenal possède, sous le N° actuel 2990, le roman de « Renaut de Montauban, » attribué à Huon de Villeneuve. Ce roman ne pouvait manquer de se trouver dans la Bibliothèque du duc de Bourgogne. On voit, en effet, qu'il est payé, en 1468, 62 livres 6 sous « à Loyset Lyedet, historieur, pour avoir fait au second volume » de Regnault de Montauban, LXVII grandes histoires de plusieurs » couleurs, au prix de XVIII solz chacune histoire. » (ARCHIVES DU NORD, *Inventaire sommaire*, B. 2068. Premier compte de Guillebert de Ruple, conseiller et argentier du duc de Bourgogne, pour un an commençant au 1er janvier 1467.) (V. st.). Est-ce le roman qui a inspiré la chanson ?

INGLEMARET, (La Motte d'), à Templeuve, contenant 900 grandes verges près des héritages de Messieurs du Chapitre de Tournai.

A Gilles Bonte fils de feu Nicolas.

LOCRON, à Templeuve, fief et seigneurie vicomtière consistant en un bonnier et demi de prés « gisant en » dessoubz Dossemez, ès prets de Crespelaine, tenant » aux aulnois et pastures du Parcq. » Le dénombrement de 1728 porte en plus : 7 rasières 7 hotteaux d'avoine, des rentes sur 6 bonniers 700 verges, et un droit de terrage sur 2 bonniers de terre labourable.

Ce fief passa des *d'Estrayelles*, aux *Au Poch*, puis aux *de Lattre* par alliances successives et arriva à Pierre de Lattre. — A Wallerand Du Châtel, échevin de Lille, en 1728.

PLACQUET (Le Triez du), à Templeuve, fief de 2 cents de terre situés vers Estafflers tenant au chemin de Willems à Templeuve.

A François de Guersem, boucher à Tournai, à lui dévolu par le trépas de Jaspard de Guersem, son père, qui l'avait acquis, le 2 juin 1550, de Jean de Fresnes, fils de Godefroy.

LES TERRAGES, à Templeuve. Ils se levaient l'un, dit le grand, à l'avenant de « 2 loyures sur 17 et sur 79 bonniers de plein terrage; » l'autre, dit le petit, sur environ 7 bonniers de demi-terrage. Ils formaient 2 fiefs chargés chacun de 10 livres de relief, du dixième denier et du service en cour.

Les Terrages étaient indivis entre Maximilien *Bernard*, chevalier, seigneur de Florent, et Jean Marissal, fils de feu Adam. Une moitié avait été acquise par le

seigneur de Florent, en 1610, de Guillaume de Nassau, prince d'Orange; l'autre moitié était échue à Jean Marissal par la mort de son père.

En 1728, on ne voit plus d'indivision, et les Terrages appartiennent à dame Marie-Françoise-Alexis de Lannoy, comtesse de Bailleul, tutrice des enfants nés de son union avec Charles-Alexandre *Bernard*, chevalier, comte de Bailleul, seigneur d'Esquelmes et de Bettignies.

Fiefs innommés, à Templeuve, au nombre de 67.

VIII.

Fiefs à Templeuve non reconnus. Houplines à Templeuve et Blandain, tenu de la salle de Lille.

Cromberue, à Templeuve, contenance et mouvance inconnues.

Louis Haccart, écuyer, était seigneur de Cromberue à Templeuve-lez-Dossemer dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il épousa, en premières noces, le 13 ou 15 juin 1584, Marguerite de Hornut, damoiselle de Cocriaumont à Blandain, morte le 20 septembre 1588. Il se remaria, par contrat du 15 mai 1589, à Jossine de Lannoy, dame de Guignies, qui mourut à Tournai, le 30 juillet 1630 (1). Elle était fille de Hugues, sei-

(1) Jossine de Lannoy ne pouvait plus être dame de Guignies, à sa mort, alors que depuis plus de vingt ans cette seigneurie avait été vendue à Maximilien de le Val, auquel son fils Philippe avait succédé. Ou bien, ce que ferait croire la présence simultanée de plusieurs seigneurs de Guignies à diverses époques; il y avait plus d'un fief de ce nom, entre autres le *fief en l'air de Guignies* que les *Montmorencty* possédèrent. C'est un point à éclaircir.

gneur de Maretz, de Guignies, etc., et de Jeanne de le Cambe, dit Ganthois, sa seconde femme. Louis Haccart fut maître d'hôtel du prince de Ligne et sa femme fut demoiselle d'honneur de la marquise de Roubaix. Parmi leurs enfants on n'en voit pas qui soient qualifiés seigneur de Cromberue (1), fief qui a laissé son nom à un hameau de Templeuve.

Estafflers, à Templeuve, contenance et mouvance inconnues.

Letbert et Pierre de Stafleirs souscrivent comme hôtes de Templeuve l'acte de 1190 (§ II). — Staflers était une seigneurie vicomtière jouissant de tous les droits d'une seigneurie de cet ordre, notamment d'un échevinage et du pouvoir de tenir trois fois l'an les plaids généraux. On voit, en effet, en 1198, un Jean, *Scabines de Staflers*. (J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 62.)

En mai 1226, Walter de Marvis, évêque de Tournai, déclare que Walter de Staflers, paroissien de Templeuve, a reconnu qu'il n'avait aucun droit sur les biens appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés à Templeuve, excepté les trois plaids généraux tenus à la cour dudit Walter de Staflers et auxquels l'abbé, soit par lui-même, soit par délégué, devait assister. L'abbaye devait en outre répondre des amendes infligées aux hôtes faisant défaut aux plaids généraux. (J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 106.)

Dans le dénombremant de 1622, les mentions incidentes de la seigneurie de *Staflers*, *Estaflers*, Estafflers, qui a aussi laissé son nom à un hameau de Templeuve, sont fréquentes.

(2) Comte P.-A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. II, p. 159 ; T. III, pp. 817 et 828.

*
* *

Houplines, à Templeuve et Blandain, tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief et à justice vicomtière, consistait en rentes, savoir : 8 rasières de blé, mesure de Tournai, 33 sous, 27 sous et demi lonisiens dont les 16 valent 18 deniers, et 36 sous pour un arrentement, 21 chapons, 15 rasières d'avoine. — Bailli, juges, sergents et messiers ; amendes de 60 sous, épaves, estrayers, avoir de bâtard ; — 2 hommages dont l'un était Baudimont à Blandain, fief consistant en une maison de plaisance et 4 bonniers plantés d'arbres fruitiers, de haies, etc.

En 1420, Houplines appartenait à Léon Danquasnes (d'Ancoisne) qui en fit le rapport et dénombrement le 28 décembre de cette année.

Jean le Tailleur fit également rapport et dénombrement de Houplines, le 6 juillet 1496. — Péronne le Tailleur, veuve de Jean Caulier, vendit le fief, en 1541, à Jean de Cambry, plus tard qualifié écuyer, fils de feu Gervais, seigneur de Baudimont à Blandain.

Jean de Cambry, seigneur de Houplines, de Baudimont, de Vièsecourt à Linselles, du Châtelet à Toufflers, etc., prévôt de Tournai en 1572, mort le 10 octobre 1581, avait épousé Anne du Retz, fille de Jean du Retz et d'Anne Le Clercq, et en avait eu, entre autres enfants, Jean, qui suit :

Jean de Cambry, écuyer, seigneur de Houplines, de Baudimont, de Vièsecourt. etc., épousa, le 25 janvier 1586, Marie de Thouars, dame de Le Vingne, qui lui donna quatre fils dont l'aîné, Hugues de Cambry, suivra. Jean mourut le 2 juin 1600 ; sa veuve se remaria à Michel de Cambry, bourgeois de Tournai, seigneur de Morenghes, à Willems, et fit, le 6 mai

1603, avec son second mari et au nom de son fils Hugues encore mineur, le rapport et dénombrement du fief de Houplines.

Hugues de Cambry, écuyer, seigneur de Houplines, Baudimont, Vièsecourt, Le Vingne, le Chastelet, mourut le 13 décembre 1647, laissant de Jeanne de Heydendal, Emmanuel de Cambry, qui suit, et Marie de Cambry, dame du Chastelet.

Emmanuel de Cambry, écuyer, seigneur de Houplines, Baudimont, Vièsecourt, le Vingne, etc., mort le 4 octobre 1648, avait épousé, Claude-Julienne Le Blancq, fille d'Alexandre Le Blancq, sire et baron de Bailleul-Sire-Berthoult. Son second fils, Alexandre-François de Cambry, lui succéda.

Alexandre-François de Cambry, écuyer, seigneur de Houplines, Baudimont, Vièsecourt, Le Vingne, des Wiaux (à Ramecroix), etc., épousa, en premières noces, Françoise de Bargibant; en secondes noces, Antoinette-Marie-Madeleine de Vulder, et, en troisièmes noces, Marie-Isberghe de Monget. Des enfants du second lit, je retiens : Antoine-François, seigneur de Baudimont, Philippe-Alexandre, seigneur de Houplines, et François-Joseph dont le fils, Alexandre-Joseph, recueillit de son oncle la seigneurie de Houplines, du moins en partie, et mourut le 19 janvier 1785.

Antoine-François de Cambry, écuyer, seigneur de Baudimont, épousa Anne-Elisabeth-Thérèse Cordouan et par elle fut père de Jacques-Antoine-Honoré de Cambry, écuyer, seigneur de Baudimont. Celui-ci s'allia, le 4 juin 1726, à Marie-Émérence de Laben de Louvignies et en eut Charles-Antoine-Joseph de Cambry, seigneur de Baudimont, qui suit, et Jean-François-Joseph de Cambry, qui fut seigneur d'Houplines en partie.

Charles-Antoine-Joseph de Cambry, écuyer, seigneur de Baudimont, du Grand Châtelet, etc., épousa, le 24 septembre 1750, Marie-Hippolyte-Augustine-Ignace-Josèphe de Formanoir, dite d'Archimont. Leur fils aîné, Léon-Auguste-Antoine-Joseph de Cambry, écuyer, dernier seigneur de Baudimont, est mort le 16 février 1815 à Celles-Molembaix (1).

Trois autres fiefs innommés à Templeuve-lez-Dossemez relevaient de la Salle de Lille; l'un d'eux d'une contenance de quatre cents trois quartrons était situé aux Saulx-Borgne. (*Manuscrit de Jean Scapelinck*, greffier du Bailliage de Lille, f° 245.)

IX.

Le domaine de Dossemer.

Aucune donnée ne m'est parvenue sur la nature, la contenance et la mouvance du domaine de Dossemer. Dans son *Addition à l'histoire de Templeuve*, Hoverlant dit bien, d'après Guilmot, que le château de *Dossemets* à Templeuve était une forteresse considérable au moyen âge; que c'était une seigneurie particulière dont la position topographique était telle que les souverains, comtes de Flandre, y plaçaient une forte garnison commandée par un châtelain; qu'en 1297, Gui de Dampierre, s'attendant à voir son pays attaqué par l'armée de Philippe le Bel fit entrer un bon corps de troupes au château fort de Dossemets, ce qui arrêta les

(1) Comte P.-A. du Chastel de la Howarderie, dans le T. 23e des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, où la généalogie de Cambry, rectifiée, est presque complète.

courses du comte de Hainaut, allié du roi de France ; mais que ce monarque étant parvenu depuis à s'emparer du château de Dossemets, y établit pour gouverneur Jean de Lalaing lequel fut tué dans une embuscade, en 1303, en faisant une sortie contre les Flamands rebelles (1) ; qu'après la bataille de Mons-en-Pèvele, la garnison française du château de Dossemets fut renforcée et défit depuis les Flamands qu'elle débusqua du pont d'Espierres (2). Mais ces notes n'apprennent rien sur la condition féodale du domaine. On sait seulement par les dénombrements et autres documents que la seigneurie de Dossemer tenait d'un sens au gros du fief de Templeuve-Châtellenie de Lille et qu'elle s'étendait ès paroisses de Templeuve et de Blandain ; que le rieu, le ponchel, le bois et le marais qu'on rencontre de ce côté se nommaient le rieu, le ponchel, le bois et le marais de Dossemer, que les habitants de la seigneurie, à Templeuve et à Blandain, avaient droit de faire paître leur bétail au marais de Dossemer à charge d'une redevance annuelle de 4 deniers à chaque tête de bétail.

On sait aussi que la seigneurie de Dossemer comprenait une chapelle castrale vulgairement appelée de *Rumez* et que le droit de présentation appartenait à l'abbé de Saint-Martin de Tournai. Le 7 juin 1345, Jean, évêque de Tournai, nommait Jean Hanyelle, prêtre, à la chapelle de Rumés dans la maison de noble homme Guillaume de Mortagne, seigneur temporel de Dossemés (3).

(1) Li Muisis, *Chron.*, apud J. J. de Smet, *Corpus Chronic. Flandriæ.* — Jean Cousin, *Histoire de Tournai*, liv. IV, p. 93.

(2) Insérée à la fin du T. 58e de l'*Histoire de Tournai.*

(3) Table des 4 volumes intitulés : *Evêché de Tournai*, par Denis Joseph Godefroy, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 16, pp. 116-117.

Le répertoire de Wallerand de Bauffremez, aux Archives du Nord, contient, au f° 24, le document suivant daté de 1454, le pénultième jour du mois de juin. « *Littera presentationis abbatis monasterii S. Martini* » *Tornacensis ad cappellaniam vulgariter appellatam* » *de Rumez, sitam in castro de Rumez, infra methas* » *parochie de Templuvia in Dossemer, cum procura-* » *torio ad résignandum capellaniam ipsam* (1). »

A s'en rapporter à cette appellation du vulgaire, la chapelle en question aurait été fondée au temps de Guillaume I[er] ou même de Guillaume II de Mortagne alors qu'ils étaient à la fois seigneurs de Rumez et de Dossemer. Ce serait bien, en ce cas, la chapelle de Rumez érigée dans le château de Dossemer, mais Wallerand de Bauffremez s'égare en la signalant, sans hésiter, comme située *in castro de Rumez*, château qui n'a jamais existé.

Dossemer, comme château-fort, paraît avoir trouvé sa fin en 1580, pendant les troubles religieux du pays. Dans une lettre adressée aux Etats de Flandre, le 8 mars de cette année, le prince d'Epinoy, gouverneur de Tournai, leur fait part qu'il a emporté les châteaux de Wez, de Merlin, de Hollain et de *Templeuve;* qu'il les a rasés, excepté celui de Wez, et que ces succès ont ranimé ses troupes (2).

Il s'agit ici, à n'en pas douter, du château de *Dossemer* et non du château de Templeuve qui était encore debout en 1622. Le dénombrement de cette époque ne fait nulle mention de la destruction ni de la recons-

(1) A. D'HERBOMEZ, *Sources de l'histoire du Tournaisis*, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 24, p. 209.

(2) *Bulletin de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, T. 2, p. 213.

truction de ce dernier, et semble constater qu'en ce temps il ne subsistait de Dossemer qu'une cense dont les terres aboutissaient au gros du fief de Templeuve. Quoi qu'il en soit, « Aujourd'hui (1730-1737), dit » Jacques le Groux, pour ce qui est du château de » Dossemer, qui autrefois étoit un boulevard contre » les Flamens, il n'en reste plus que des matériaux (1). »

En 1768, il était question du partage des marais. On estimait que, même en réservant une partie nécessaire au pacage commun des bestiaux, il resterait du marais de Dossemer 80 bonniers à partager par tiers entre le seigneur de Dossemer et les habitants de la seigneurie, à Templeuve et à Blandain, qui avaient d'ancienneté le droit d'y faire paître leur bétail. Le partage eut lieu en effet par tiers, mais beaucoup plus tard, et fut ratifié par décret impérial daté de Coblentz, le 2e jour complémentaire an XII (19 septembre 1804) (2).

* * *

De la seigneurie de Dossemer relevaient un certain nombre d'hommages dont six à Templeuve, parmi lesquels Esperselles et le Bois-Plumet, sont repris dans un registre des fiefs tenus de la cour de Maire de 1515 à 1612 (3).

ESPERSELLES, à Templeuve, tenu du château de Dossemer à 60 sous lonisiens de relief et contenant sept quartiers de terre labourables tenant aux terres de Dossemer aux terres de la seigneurie de Templeuve et à une piedsente qui mène de Casault à Dossemer.

(1) *La Flandre gallicane*, manuscrit autographe des ARCHIVES DE ROUBAIX.

(2) HOVERLANT, *Histoire de Tournai*, T. 56. pp. 134, 244. 262.

(3) ARCHIVES DU NORD, ancien T. 28 de l'*Inventaire Poret*.

Acquis, en 1530, 800 livres de Flandres, franc-argent (1), par maître Nicolas Cottrel, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Tournai, qui ne garda pas *Espercelles*, car on le retrouve en 1542 aux mains de Nicolas Goube, drapier à Lille, payant 60 sous lonisiens de relief pour ce fief à lui échu par le trépas de Bauduin Goube, son père.

Nicolas Goube vendit *les Perselles*, en 1565, au prix de 1500 livres de Flandres, à Allard du Gardin, censier de *Betegnies*, qui, le 29 octobre 1577 le céda au prix de 2 mille livres de Flandres, à maître Antoine Simon. — Simon Simon, bourgeois de Tournai, vendit, le 19 octobre 1595, par devant les bailli et officiers de Dossemer, au prix de milles livres de 40 gros le fief *de Percelles*, tenu de la seigneurie de Dossemer appartenant à Sa Majesté, à Florent Bernard, seigneur d'Esquelme. — Le même jour, l'acquéreur assigna le fief à son fils Maximilien Bernard, pour en jouir après le trépas de son père (2).

1532. Nicolas Le Brun, bailli de la terre et seigneurie de Dossemer, achète un fief de 2 cents et demi de pré, à Templeuve, tenu de la seigneurie de Dossemer appartenant à l'empereur.

1558. Guillaume de la Motte acquiert un fief de 5 cents de terre à Templeuve, tenu du roi à cause de sa seigneurie de Dossemer.

1564. Pierre Hespiel, censier de *Péromez*, vend à Jean Du Pont une maison et héritage contenant un

(1) La clause de franc-argent avait pour effet de rejeter sur l'acheteur le droit seigneurial qui était à la charge du vendeur. En ce cas, l'acheteur devait en plus un droit d'affranchissement qui consistait dans le dixième du droit seigneurial.

(2) Archives du Nord, ancien T. 28, aux dates respectives.

quartier gisant à Templeuve, tenu en fief du Roi à cause de sa seigneurie de Dossemer.

Le Bois-Plumet, consistant en 5 cents de pré, à Templeuve.

Thomas de Bugne achète ce fief, en 1585, d'Alexandre Le Clercq, venant d'Allard du Gardin et tenu du roi à cause de sa seigneurie de Dossemer.

6 janvier 1586, Rapport fait par Marie Au Poch, veuve de maître Pierre Cottrel, au roi, seigneur de Dossemer, de 6 cents de pré et d'un arrentement de 72 sous à prendre sur 6 cents de terre à labour, « tenant au Neuf-Chemin, paroisse de Templeuve et » tenus dudit fief et seigneurie de Dossemer au dixième » denier et service de plaids. (1) »

X.

Les seigneurs de Dossemer des maisons de Dossemer et de Rume.

Le 16 décembre 1116, Bauduin, comte de Flandre, étant avec sa cour à l'abbaye de Saint-Amand, règle les droits et les devoirs du prévôt de la ville, vassal de l'abbé. Parmi les témoins de cet acte figure Radbod de Dossemer (2). — En 1118, le même comte confirmait plusieurs donations faites à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, entre autres, celle du bois de Pèvele que Radbodus de Dossemer tenait en fief et qu'il avait donné à l'abbaye en présence de Lambert,

(1) Archives du Nord, ancien T. 28, aux dates respectives.

(2) *Cartulaire de Saint-Amand.* — Miræus et Foppens, T. 2, p. 1153. — Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 316.

évêque de Tournai (1). — L'année suivante, 1119, Radbodus de Dossemer est l'un des témoins, le premier cité, de la donation faite par Walter, avoué de Tournai, d'un moulin sur le cours d'eau appelé le Riès, qu'il tenait en fief de l'évêque de Tournai (2).

Lambert de Wattrelos, insérant, dans ses Annales de Cambrai, la généalogie de sa famille, dit que Ingebrand, son aïeul paternel, chevalier, épousa Havide de Néchin laquelle lui apporta en mariage de riches possessions, ce qui le détermina sans doute à quitter Wattrelos pour aller résider à Néchin ; qu'il y devint père de quatre fils et d'une fille ; que Oghot, le second des fils, épousa Gisla, sœur de Rabodon de Dossemer, et eut pour fils Evrard, chevalier, homme puissant par ses armes et ses forces corporelles (3).

Ce Rabodon de Dossemer paraît avoir été l'époux de Béatrix de Rume laquelle, en 1159, fait don, à l'office du réfectoire des Chanoines de Tournai, de toutes ses terres labourables et vergers, avec sa dîme et son terrage à Lamain, pour le repos de son âme et de celle de Rabodon, son mari (4). Il est certain, en effet, qu'une alliance avait, en ce temps, fusionné les deux familles.

En 1163, à Lille, Guillaume de Dossemer est l'un des témoins d'un acte de Philippe, comte de Flandre, approuvant l'échange fait avec l'abbaye de Saint-Martin,

(1) A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, pp. 32 et 180.

(2) *Ibid.*, p. 34.

(3) Le R. P. Alex. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, chap. IV. Lambert de Wattrelos et sa généalogie d'après les *Monumenta Germaniæ, Script.* T. XII, p. 511.

(4) J. Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai*, T. I, p. 29 et T. II, p. 15. — Cousin, liv. III, p. 273.

par Jean de Velvain et Walter Tirans, d'un arrière-fief qu'ils tenaient du comte à Taintegnies et Velvain, contre un autre à Velvain et Wez (1). On retrouve ce Willaume de Dossemer en 1166, comme témoin de deux actes d'Evrard Radoul, châtelain de Tournai, prince du Tournaisis (2). Ce Willaume est sans doute le même personnage que Willaume de Rume cité au § II et qui, précisément en 1166, avec ses deux fils Lambert et Gonter, de Templeuve, contestait à l'abbaye de Ham la possession d'une partie de la dîme de Templeuve (3).

En 1218, Béatrix de Rume, la jeune, donne au Chapitre de Tournai, en augmentation de la donation faite par sa tante, 30 bonniers environ de terre avec appendances, dont 5 bonniers pour l'office du réfectoire. Roger, son neveu, marié avec enfants, voulut faire annuler cette donation. Par une transaction conclue avec le Chapitre, il obtint pour lui et ses héritiers la jouissance de ces biens sauf de ceux qui avaient été donnés au réfectoire, à condition d'en faire hommage à la cathédrale de laquelle il les tiendrait en fief. Roger, par reconnaissance, céda tout ce qu'il possédait de la dîme de Templeuve et Toufflers avec l'hommage de Bauduin d'Orchies dans la dîme de Templeuve et appartenances. Il donna en outre, en augmentation des donations précédentes, 40 marcs blancs avec lesquels le Chapitre acquit certaine partie de la dîme de Toufflers et autres revenus (4). — En 1220, Rabodon de Rume tenait de l'abbaye de Saint-Martin une terre à Templeuve (5).

(1) A. d'Herbomez, *Chartes de Saint-Martin*, N° 94.
(2) Le même, *Histoire des châtelains de Tournai, preuves*, N°s 6 et 7.
(3) Le même, *Chartes de Saint-Martin*, N° 101.
(4) J. Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien Chapitre de Tournai*, T. I, pp. 43 et 44.
(5) A. d'Herbomez, *Charles de Saint-Martin*, N° 264.

Bien qu'aucun acte explicite ne permette d'être plus affirmatif, il semble que cette famille n'est pas étrangère à la seigneurie de Dossemer et que ladite seigneurie est dès ce moment aux mains de la maison de Rume ; ce qui est certain c'est qu'elle s'y trouvait encore à la fin du siècle.

Roger de Rume, chevalier, figure comme seigneur de Dossemer dans les actes de 1270 à 1284. Il avait épousé Marie d'Auby, laquelle, en 1270, renonce à tous les droits qu'elle aurait pu faire valoir, à raison de son douaire, sur le bois Tournisien à Malannoy, au territoire de Rume, vendu par son mari à la comtesse Marguerite pour l'abbaye de Flines. Elle déclare avoir une compensation suffisante, pour son douaire, dans le château de Dossemer et ses dépendances et, au besoin, dans le fief de Treskières à Baisieux (1).

Roger de Rume, chevalier, sire de Dossemer, était en contestation avec le Chapitre de Saint-Pierre de Lille au sujet d'une rente à Tresquières et à Willems. Le 16 novembre 1271, il s'engage à accepter la décision de Guillaume de Haveskerque, prévôt d'Aire. Cette décision, rendue en 1272, fut favorable au Chapitre (2).

Le 9 novembre 1284, Roger de Rume, chevalier, sire de Dossemer, distrait de son fief, en faveur de l'abbaye de Flines, l'hommage d'une dîme à Tressin. Le Comte de Flandre, Gui de Dampierre approuve les lettres de son « Chier et foiable Rogier de Rume, seigneur de Dossemer (3). »

On retrouve les enfants de Roger dans la personne

(1) Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, pp. 180-182, 210.

(2) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, pp. 445 et 446.

(3) Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, pp. 260, 264 et 273.

de Charon de Dossemer et ses frères et sœurs vendant à Guillaume de Mortagne et à Isabelle d'Audenarde, sa troisième femme, des alleux dont ils se dessaisissaient au profit du Comte de Flandre. Le domaine de Dossemer avait-il fait partie des aliénations effectuées par les enfants de Roger? Je ne suis pas en mesure de l'affirmer d'une manière précise, mais je vois dans la notice de Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Rumez, qu'il fit en ce temps l'acquisition de la seigneurie de Dossemer près de Templeuve, et qu'il en prit le nom (1). Le cartulaire 131 de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai aux Archives du royaume, à Bruxelles, contient quelques titres « touchant la vente du château de Dossemer, faite à Willaume de Mortagne, en 1289, pages 177 et suivantes (2). »

XI.

Seigneurs de Dossemer des maisons de Mortagne, de La Marche, de Roubaix, des Fontaines et de Rouvroy.

GUILLAUME DE MORTAGNE. Sire de Dossemer et de Rumez, puis de Tourcoing et de Templeuve-Châtellenie de Lille, familier du comte Gui, Guillaume de Mortagne a joué un rôle des plus importants dans les événements qui ont marqué, en Flandre, la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe; mais ce rôle, étranger aux seigneuries qui constituent mon sujet, appartient surtout à l'histoire générale et sous ce rap-

(1) R. P. ALEX. PRUVOST, *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 88.
(2) A. D'HERBOMEZ, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 24, p. 329.

port la notice du personnage est complète et parfaite dans l'*Histoire des seigneurs de Tourcoing* (1). J'y renvoie le lecteur qui ne pourra manquer d'y prendre grand intérêt. On retrouvera d'ailleurs Guillaume de Mortagne comme seigneur de Rumez dans un § suivant.

Le seigneur de Dossemer fut du nombre des 50 chevaliers dévoués qui s'offrirent, le 24 mars 1300, pour accompagner à Paris le vieux comte Gui de Dampierre, vaincu par Philippe le Bel, et pour partager son sort. Il était encore prisonnier quand il devint seigneur d'Audenarde et ber de Flandre du chef de sa troisième femme Isabeau d'Audenarde; mais le 14 septembre 1303, le roi de France lui avait rendu la liberté à condition qu'à l'avenir il n'aiderait plus les Flamands contre lui (2). Il était mort au 9 septembre 1311, alors que la châtelaine de Tournai donnait à Marie de Dossemer, sa cousine, fille de feu Guillaume de Mortagne, son oncle, une rente de 100 livres parisis à prendre au péage de Maulde (3). Il laissait d'Isabelle d'Audenarde : Guillaume, qui suit; Marie de Dossemer dont il vient d'être question; et Isabelle, qui fut femme de Wistace, sire de Ribeumont (4). Sa veuve se remaria à Gérard de Grandpreit, seigneur de Houffalize, dans le Luxembourg.

Guillaume II de Mortagne. En 1321, Gérard de Grandpreit et Isabelle, sa femme, mère de Guillaume II, s'étaient dessaisis en faveur de celui-ci de la baronnie

(1) Par le R. P. Alex. Pruvost, pp. 77-100.

(2) A d'Herbomez, *Les châtelains de Tournai, preuves*, N° 194.

(3) *Ibid.*, N° 200.

(4) Les généalogistes lui donnent une autre fille, Yolende, qui aurait épousé Fastré de Berlaimont, seigneur d'Assembourg ou Assenbroeck, mais je n'en ai pas trouvé la trace.

d'Audenarde, en s'en réservant toutefois l'usufruit pendant leur vie (1).

En juillet 1333, Thomas de Lille, au nom de son cousin Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, s'engageait à remettre Flobecq et Lessines entre les mains du comte de Hainaut et à obtenir le consentement des deux sœurs germaines de Guillaume, ainsi que du seigneur de Houffalize et de sa fille, ce qu'il effectua, et le 1er mai 1336, Guillaume de Mortagne, sire de Dossemer, donnait quittance au comte de Hainaut de 3.800 livres qu'il avait reçues pour la vente des dites terres (2). C'est le fait le plus saillant de la vie de Guillaume II.

Le 26 août 1346, le noble seigneur tombait sous les coups des Anglais à la sanglante bataille de Crécy. Il laissait après lui deux filles : Marie et Yolende.

Marie de Mortagne. Elle épousa, en premières noces, Jean du Fay, chevalier, seigneur de Tilloloy. Que se passa-t-il entre les deux époux, c'est ce que nous n'avons pas voulu éclaircir, dit l'historien des seigneurs de Tourcoing, mais il arriva que Marie de Mortagne, prétendant que son mariage était nul, en contracta un second avec le chevalier Pierre Pascharis (3). Il existe aux Archives du Nord une copie de la sentence rendue en cour de Rome, le 6 mars 1369, par laquelle le mariage que Pierre Paskaris, chevalier, demeurant à Tournai, avait contracté avec Marie de Mortagne, dame d'Audenarde, est déclaré valable, et celui que la même Marie avait contracté à l'âge de onze ans,

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1583. — R. P. Pruvost, *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 100.

(2) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 724, 740, 1562, 1565. — *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, pp. 100 et 101.

(3) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 913.

avec Jean du Fay, chevalier, demeurant à Tournai, est, malgré les réclamations de ce dernier, déclaré nul (1).

De son côté, Yolende de Mortagne, sœur de Marie, avait épousé Gossuin, seigneur du Quesnoy (à Braffe) et de Braffe.

Marie de Mortagne avait eu de sa première union un fils du nom de Jean, auquel revenait la part principale de l'héritage des sires d'Audenarde. En 1371, un accord mit Gossuin et Yolende en possession de la terre de Tourcoing jusqu'à ce que la majorité de Jean étant arrivée, le partage des biens communs pût se faire selon l'usage du pays. Nulle part, depuis la mort de Guillaume II, en 1346, il n'est nommément question de la seigneurie de Dossemer. Mais Jean étant mort en 1379, sans laisser de postérité, Yolende dut, sans nul doute, recueillir son héritage ainsi que celui de sa sœur Marie, mère du jeune seigneur.

YOLENDE DE MORTAGNE. Devenue veuve de Gossuin, Yolende de Mortagne transporta à Louis du Quesnoy, son fils, toutes les terres et seigneuries qu'avait laissées Jean, fils de Marie, retenant pour elle les terres de Rumez, de Tourcoing et de Templeuve. Quant à la seigneurie de Dossemer, elle en avait disposé, paraît-il, en faveur de Marie du Quesnoy, sa fille, épouse de Jean Blondel; mais celle-ci ne l'avait pas gardée, car en 1414, Dossemer était aux mains du comte de La Marche (Jacques II de Bourbon).

COMTE DE LA MARCHE. Il avait exposé au Roi qu'il possédait près de Tournai un château appelé Dosse-

(1) ARCHIVES DU NORD, *Inventaire sommaire*, T. Ier réédité, B. 417, *ad finem*.

mer, lequel était situé ès frontières des ennemis et de très grande garde, et que, si ce château était pris, il en pourrait résulter de grands inconvénients et dommages. Sur cette requête, le Roi avait ordonné aux prévôts et jurés de Tournai d'envoyer au chastel de Dossemer 20 des 50 arbalétriers qu'ils devaient tenir à sa disposition pour le servir au besoin. La commune, réunie par paroisses, le 20 juillet 1414, déclara vouloir obéir aux ordres du Roi; mais le lendemain, les consaux décidèrent qu'il serait envoyé un député, chargé de démontrer au Roi que cette forteresse n'était point tenable et qu'il y aurait grand danger d'y laisser une garnison (1). Les renseignements ne vont pas plus loin; mais on sait que durant la guerre qui suivit l'assassinat de Jean Sans-Peur et l'alliance du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre, le comte de La Marche se vit déposséder de son château de Dossemer, lequel fut donné au seigneur de Roubaix.

Jean de Roubaix. 1424, 22 juin. « Henry, par la » grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, savoir » faisons à tous présens et advenir, que par considéra- » cion des grans, notables et aggréables services que » nostre amé et féal chevalier et conseillier Jehan, » seigneur de Roubaiz, a faiz le temps passé à feu » nostre très chier seigneur et ayeul le roy Charles » derrain trespassé que Dieu absoille, tant au fait de » ses guerres comme autrement en plusieurs et diver- » ses manières, fait de présent à nous et espérons que » encores face au temps advenir, et pour certaines » causes et considéracions à ce nous mouvans, à icelui » Jehan, seigneur de Roubaiz, nostre conseillier, par

(1) H. Vandenbroeck, *Extraits analytiques des anciens registres des Consaux de la ville de Tournai*, T. 1, pp. 116-117.

» l'advis et délibérations de nostre très chier et très » amé oncle Jehan, duc de Bedford, avons de nostre » grâce espécial, pleine puissance et auctorité royal, » par ces présentes donné et octroyé, donnons et » octroyons les chastel, terres et revenus de Dossemer » avecques leurs appartenances et appendances quelz- » conques qui furent et appartindrent à Jacques, comte » de La Marche, jusques à la somme de deux cens » lives parisis de revenue par an que voulons estre » extimez en regart au temps de l'an mil IIII cens et » dix ; lesquelz chastel, terres, revenues, appartenances » et dépendances de Dossemer sont à nous confisquez » escheuz et forfaiz parce que ledit Jacques de tout son » povoir a favorisé et favorise le party de Charles de » Valois et de ses aliez et complices noz ennemis et » adversaires rebelles et désobéissans ; avons et voulons » que d'iceux chastel, terres, revenues, appartenances » et appendances dudit Dossemer nostre dit conseillier » joysse et use doresenavant pleinement et paisible- » ment à toujours mais perpétuellement et héréditai- » rement par lui et par ses hoirs masles légitimes » venans de lui en directe ligne.... Donné à Paris, le » XXIIe jour de juing, l'an de grâce mil IIII cens XXIV » et de nostre règne le second (1). »

On sait que le 21 septembre 1435, le duc de Bourgogne signa à Arras un traité par lequel il abandonnait l'alliance anglaise. On comprend que dès lors le seigneur de Roubaix ne put garder le château, les terres et revenus de Dossemer.

JACQUES DES FONTAINES. En 1441, Jacques des Fontaines, chevalier, époux de Marie Vrete, était châtelain

(1) ARCHIVES NATIONALES, *Trésor des Chartes*, Registre JJ. 172, charte 564. « *Don fait à Mess. Jehan, seigneur de Roubais.* »

de Dossemer. Le 30 mars 1444 (n. st.), était approuvé à Tournai le testament de Marie Vrete, veuve de Monseigneur Jacques des Fontaines, chevalier, seigneur de Dossemez (1).

GILLES DE ROUVROY. Le domaine de Dossemer se retrouve 15 ans après aux mains de Gilles de Rouvroy, dit de Saint-Simon, chevalier, capitaine et bailli de Senlis. En 1450, Gilles de Saint-Simon, seigneur de Dossemer par don du roi de France, nommait Paul Sachette au poste de son bailli et garde de sa justice en ladite terre de Dossemer, gisant ès paroisses de Templeuve et de Blandain (2).

Soixante-dix ans plus tard, la seigneurie de Dossemer était dans le domaine de Charles-Quint. On lit dans une notice de divers fonds conservés aux archives du Nord, que le compte du bailliage de Tournaisis, de 1521-1522, traite, au 21e chapitre, « de la revenue, » terre et seigneurie de Dossemer appartenant à l'Em» pereur de son propre domaine (3). » — Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Dossemer appartient au Roi; mais à une époque difficile à préciser, sous les Desmaisières peut-être, la seigneurie de Dossemer paraît avoir été acquise, en engagère ou autrement, par le seigneur de Templeuve-Châtellenie de Lille qui, possédant aussi Bettignies, réunit ainsi en ses mains à peu près tout le village.

(1) COMTE P.-A. DU CHASTEL, *Généalogies tournaisiennes*, T. III, p. 243.

(2) ARCHIVES DU NORD, *Inventaire sommaire*, B. 159.

(3) A. D'HERBOMEZ, dans le T. 22e des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 207.

XII.

Rumez, à Templeuve, dépendance du Hainaut.

Rumés, Rumeis, Rumez, qu'il est parfois difficile de ne pas confondre avec le village de Rumes, aurait été suivant Hoverlant, « un fief en l'air relevant de » Dieu et du soleil, contenant environ 80 bonniers et » ayant pour hommage la seigneurie de Baudimont » audit Templeuve (1). » Mais il résulte des titres qu'au XIII[e] siècle Rumez était un domaine particulier des châtelains de Tournai et qu'il était tenu du seigneur d'Enghien, ce qui, peut-être, s'expliquerait assez facilement.

Evrard Radoul, châtelain de Tournai et seigneur de Mortagne avait épousé, avant 1215, Elisabeth d'Enghien, que Butkens nomme Ide et que l'historien d'Enghien appelle Mahaut. Elle était fille d'Ingelbert II, seigneur d'Enghien, et fut mère d'Arnoul et aïeule de Jean, successivement châtelains de Tournai et seigneurs de Mortagne. Or Elisabeth, ayant probablement reçu de son père le fief de Rumez, l'aura transmis à son fils Arnoul et celui-ci à Jean de Mortagne. Je n'avance toutes fois ce fait que comme étude.

Quoiqu'il en soit, Jean, châtelain de Tournai, avait déjà disposé d'une partie des revenus de ce domaine en faveur de sa sœur Isabeau, épouse du sire de Diestre (2), quand, en avril 1270, il autorisait l'Evêque de Tournai à prendre chaque année 10 livres tournois sur la terre de Rumés en compensation des

(1) *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 234.
(2) *Diestre* est aujourd'hui la ville de *Diest*.

pertes que les hôtes de l'évêque à Orcq, avaient éprouvés du fait de Guillaume de Mortagne, frère dudit châtelain. L'évêque devait prendre ces 10 livres jusqu'au complet dédommagement des hôtes et jusqu'à concurrence de 40 livres, sauf aussi le droit, « l'assenement » du sire de Diestre (1).

D'un autre côté, le comte Gui avait garanti à Guillaume de Mortagne et à sa femme Isabelle, « dame de Wilde-Espèle », que les revenus de la terre de Rumès leur seraient cédés par le châtelain Jean, lequel, par un acte du mois de décembre 1278, reconnaît qu'il doit leur abandonner ces fruits, leur vie durant, jusqu'au moment où il les aura adhérités bien et à loi de toute la terre de Rumès « tout ainsi que sa sœur de Diestre la tient (2). »

Le châtelain Jean mourut en 1279 sans que l'on sache comment s'est opérée la transmission de la terre de Rumez, ni quel arrangement a été pris à cet égard avec la dame de Diestre; mais on voit que deux ans plus tard Guillaume de Mortagne portait le titre de sa nouvelle seigneurie dans une mission délicate que lui avait confiée le comte Gui.

Le 4 décembre 1281, Ghislain (Guillaume) de Mortagne, seigneur de Rumès, et Bernard, doyen de l'église de Messines, procureur du comte Gui de Flandre, déclaraient avoir réglé avec Alexandre III, roi des Ecossais, les conditions du mariage entre Alexandre, fils aîné du Roi, et Marguerite, fille aînée du comte Gui (3).

(1) A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai, preuves* N° 127.

(2) Archives du Nord, B. 154. — A. d'Herbomez, *Les châtelains de Tournai, preuves*, N° 169.

(3) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, T. 1er réédité en 1899, 1re partie B. 403.

Suivant le Cte Joseph de Saint-Genois, Isabelle, dame de Wilde-Espele, était fille d'Enguerrand, sire de Fiennes, et de Marie, fille d'Alexandre II, roi d'Ecosse (1); ce qui expliquerait, si l'assertion est fondée, le choix de Guillaume de Mortagne comme l'un des deux ambassadeurs chargés de négocier le mariage de Marguerite de Flandre avec le fils du roi d'Ecosse, et expliquerait aussi les paroles du fiancé royal appelant Guillaume de Mortagne « son cher cousin (2). »

On a aussi avancé que le domaine de Rumés se trouva par le fait partagé en deux seigneuries qui gardèrent le même nom. C'est à cette solution que s'arrête l'historien des seigneurs de Tourcoing, longtemps dérouté par cette prétendue division. « Peut-être, dit-il, la seigneurie de Rumés a-t-elle été dédoublée de manière que deux familles en portassent le titre. » L'une des deux parties aurait passé de la maison de Diestre en celles d'Ailly, de Launais, de Glymes-Brabant dit de Berghes et Grimberphe, de Lannoy, de Beauffort et de Croy (3); mais il y a certainement confusion, ce qu'on peut constater surtout par les derniers noms qui sont ceux des seigneurs de Rumes-paroisse et sont inscrits sur des tombes que renferme encore l'église de ce village situé sur la route de Tournai à Douai (4).

En janvier 1289, Guillaume de Mortagne, veuve de sa première femme Isabelle, dame de Wilde-Espèle,

(1) *Monuments anciens*, T. 1, p. 694.

(2) Le R. P. Alexandre Pruvost, *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 82.

(3) Le R. P. Alexandre Pruvost, pp. 106 et 259. La confusion provient de ce que le chef de la Maison de *Diest* avait acheté le domaine seigneurial de Rumes-paroisse.

(4) Voir les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 23, p. 242, et T. 24, p. 161.

dont il n'avait pas retenu d'enfant, songeait à contracter une seconde union avec la demoiselle Pentecoste de Luxembourg, fille de noble homme le seigneur de Durbui (1). Il remettait à cette fin, entres autres biens, au bailli de Watier d'Enghien, le fief de Rumés de la valeur de 200 livres de rente annuelle, pour en adhériter la dite Pentecoste à titre de douaire (2). Mais comme cette seigneurie de Rumés dépendait du Hainaut et que la translation des biens ne pouvait se faire que sur la terre même dont ils suivaient la coutume, le bailli du seigneur d'Enghien emprunta du comte Gui, séjournant alors à Winendale, une pièce de terre qui, par cette fiction de droit, cessa d'être terre de Flandre pour devenir terre du Hainaut, et il put ainsi accomplir les œuvres de loi dont il était chargé (3).

L'union du sire de Rumez avec Pentecoste de Luxembourg fut de bien courte durée. Veuf pour la seconde fois, Guillaume de Mortagne épousa Isabelle, fille d'Arnoul, seigneur d'Audenarde. Un acte du 11 mai 1291 atteste que les deux époux avaient acheté de Charon de Dossemer et de ses frères et sœurs, enfants de feu Roger de Rume, des alleux dont ils se dessaisissaient alors au profit du comte de Flandre. A cette date Othon le Brun (4), Jean de Baudimont et Charon d'Englemarès, chevaliers, francs échevins des

(1) Les généalogistes font marier Guillaume, en seconde noces à Elisabeth Sloet, fille de Léonius Sloet, bourgeois de Gand, et veuve de Gérard de Gand, dit le Diable. Je n'ai rien vu qui justifie cette assertion, d'ailleurs mise en doute par l'historien des seigneurs de Tourcoing.

(2) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 269. — T. 1[er] réédité, B. 407.

(3) R. P. Alexandre Pruvost, *Histoire des seigneurs de Tourcoing*, p. 87. Cette terre est sans doute le domaine avec château dit d'Inghien à Ramegnies-Chin.

(4) Othon *le Brun* était un membre de la Maison *de Trazegnies* et possédait la seigneurie de Bailleul en Tournaisis.

alleux du Tournaisis, déclaraient avoir investi le comte Gui de Flandre des alleux qui lui avaient été cédés par Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Rumés, et par Isabelle, sa femme, dans les paroisses de Templeuve et de Blandain (1). Dans l'intervalle, Guillaume avait acquis la seigneurie de Dossemer, comme il a été dit au § X.

De Reiffenberg donne ainsi la description du sceau équestre de Guillaume : « *S. Willi. de Mauritania militis dni de Rumeis.* « L'écusson que le cavalier porte » au bras gauche et un écusson plus petit qu'il porte » sur l'épaule droite, sont à la croix de Mortagne » chargé de cinq coquilles. Contre scel : *Contra S' Willi* » *Mauritania* militis (2). » Sans doute la croix était l'insigne héréditaire de la famille de Mortagne, mais elle était de gueules sur fond d'or, tandis qu'elle était de sable sur fond d'argent dans l'écu du seigneur de Rumeis, écu qui a été adopté plus tard par la ville de Tourcoing, dont Guillaume était seigneur.

Guillaume eut de sa troisième épouse un fils Guillaume II de Mortagne qui lui succéda et qui ne laissa que deux filles : Marie et Yolende de Mortagne. Marie eut de son premier époux, Jean du Fay, un fils qui mourut sans postérité. Yolende recueillit son héritage ainsi que celui de sa sœur Marie, mère du jeune seigneur. Elle avait épousé Gossuin du Quesnoy, lequel ne vivait plus en 1384 alors qu'elle transportait à Louis du Quesnoy, son fils aîné, toutes les terres et seigneuries qu'avaient laissées le fils de Marie de Mortagne, retenant pour elle les terres de Rumez, de Tourcoing et de Templeuve.

(1) de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., T. 1, p. 253.

(2) *Ibid.*, p. 276, anno 1294.

Rumez suivit la descendance d'Yolende de Mortagne, passant par Philippote du Quesnoy, sa fille, et Oudard Blondel, son petit-fils. Après 1456, on perd la trace des possesseurs de cette seigneurie. — A noter, puisque l'occasion s'en présente, que c'est à Rumez, grosse ferme de Templeuve, du côté de Ramegnies-Chin, que naquit fortuitement, au mois d'août 1684, Joseph-Alexis Poutrain, le futur historien de Tournai (1). Cette ferme était probablement celle de 33 bonniers que possédait à Rumez l'abbaye de Saint-Martin de Tournai (2).

Voici quelques documents concernant une partie de la cense de Rumez :

8 septembre 1574. Lettre de décret pour la vente de la 6e partie des héritages sis à Rumè au profit de Gérard Quinta.

29 juillet 1578. Lettre de décret constatant l'achat du sixième de la cense de Rumè gisant à Templeuve, fait par François de Denain dit le Poivre.

4 et 24 mars 1586. Lettres de mise en possession de la 6e partie de la maison et héritage de la cense de Rumé, faites par ledit François le Poivre au profit de ses enfants, Gérard, Jacques et Jehan de Denain dits le Poivre.

10 juillet 1589. Lettre passée par devant tabellions à Tournai, contenant accord fait par Gérard Hardy, Jehan Théart et autres au profit d'Anne et de François de Denain dits le Poivre, de telles parts, droits et actions qu'ils avaient foncièrement en *la maison et cense de Rumez tenue de la seigneurie de Templeuve.*

La cense de Rumè située en partie sur le Bailliage

(1) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 21, p. 48.

(2) Voir Hoverlant, *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 233.

de Tournai et en partie sur la châtellenie de Lille, fut vendue par Louis Roussel et Jehan Brassart, marchands à Tournai, exécuteurs du testament de François le Poivre dit de Denain, avant le 16 mai 1616, à Martin de Rasse, pour le prix de 2430 livres de vingt pattars (1). A cette époque le fermier de Rumez était François Hubault.

BAUDIMONT. On sait peu de chose de ce fief qu'Hoverlant dit être un hommage de Rumez contenant environ 36 bonniers, à Templeuve.

On lit dans la notice des divers fonds relatifs à Tournai et au Tournaisis conservés aux Archives du Nord, que le fief terre et seigneurie de Baudimont, gisant et s'étendant en la paroisse de Templeuve-lez-Dossemer, était tenu du doyen et chapitre de Notre-Dame, à cause de leur seigneurie appartenant, en 1546, à noble demoiselle Jeannne de Lannoy, veuve de Pierre du Pret, en son vivant écuyer (2).

Au dire d'Hoverlant, Baudimont, relevant de la seigneurie de Rumez à Templeuve, appartint en dernier lieu à M. Hangouart, marquis d'Avelin (3).

XIII.

Fiefs divers à Templeuve-Tournaisis.

BETTIGNIES. En 1571, *Betegnies* comprenait un château enclos d'eau, jardin, fossés et terres à labour, tenus du Roi à cause de sa cour de Maire, à 60 sous

(1) ARCHIVES DE TOURNAI, *Compte de l'exécution du testament de Franchois* DE DENAIN, *dit* LE POIVRE, *rendu le 16 mai 1616.*

(2) A. D'HERBOMEZ, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 22, p. 203.

(3) *Histoire de Tournai*, T. 56, pp. 234-235.

lonisiens de relief. — Près du château était une ferme de 24 bonniers, en 1707, d'après Hoverlant (1). — Bettignies est repris dans les *Mémoires de l'Intendant Dugué de Bagnols* (2). — La vue du château de Bettignies, intitulée : « *Prœtorium de Bettegnies à Templeuve*, » se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles, dans le troisième volume resté inédit de la *Flandria illustrata* de Sanderus (3).

En 1233, Roger de *Bietegnies*, chevalier, figure parmi les hommes de fief de Bauduin, dit Caron, seigneur de Rumez. — Au mois de mai de l'année suivante, il se porte caution pour Roger de Balduimont vendant à l'abbaye de Saint-Martin 8 bonniers de terre à Templeuve, qu'il tenait d'elle en fief (4). En 1259 et 1260, Gérard de *Bietignies*, chevalier, était franc-échevin des alleux du Tournaisis et homme de fief du châtelain de Tournai (5).

Au XVe siècle la seigneurie de Bettignies appartenait à la famille Cottrel de Tournai. Honorable homme maître Michel Cottrel, seigneur de Bettignies, chevalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, conseiller du Roi aux bailliages de Tournai et du Tournaisis, prévôt de Tournai, mourut en cette ville, le 22 juin 1521. Il avait épousé, en premières noces, Jeanne Gommer, morte à Tournai, le 7 avril 1499, fille de Jacques, seigneur des Plancques et des Wattines, et de Jeanne de La Lacherie ; et, en secondes noces, Jacqueline de

(1) *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 255.

(2) *Bulletins de la Commission historique du Nord*, T. 10, p. 515.

(3) A. de La Grange, dans le T. 24 des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 254, N° 46.

(4) A. d'Herbomez, *Chartes de Saint-Martin de Tournai*, N° 384 et 389.

(5) Le même, *Les Châtelains de Tournai, preuves*, N°s 98 et 99.

Le Walle. Du premier lit vinrent, entre autres enfants : Catherine Cottrel, née en 1481, et Nicolas Cottrel, qui suit.

Maître Nicolas Cottrel, chancelier et chanoine de Notre-Dame de Tournai, servait, le x[e] jour d'avril 1522, le relief de son fief de Bettignies (1). Il le laissa à sa sœur Catherine. — Catherine Cottrel, dame de Bettignies, avait épousé Jean Villain, seigneur de La Boucharderie, et lui avait donné six enfants parmi lesquels Antoine Villain qui suit, Marie Villain, épouse de Gérard Bernard, seigneur de Luchin, et Jacqueline Villain, dame de Bettignies après son frère Antoine.

Antoine Villain, écuyer, seigneur de La Boucharderie, acquittait, le 26 novembre 1555, le relief de la seigneurie de *Bethegnies,* à lui échue par le trépas de la demoiselle Catherine Cottrel, sa mère. On ne lui donne pas de postérité et en 1571, Jacqueline Villain, sa sœur, payait le relief du fief de *Betegnies*, qu'elle-même laissa à sa sœur Marie. Le 14 juin 1577, Gérard Bernard, écuyer, seigneur de Luchin, servait le relief du fief de *Betegnies*, échu à sa femme par la mort de Jacqueline Villain (2). — La maison Bernard posséda la seigneurie de Bettignies pendant un siècle et demi. Charles-Alexandre Bernard, comte de Bailleul, seigneur d'Esquelmes et de Bettignies, l'un des descendants de cette maison, épousa, le 5 juillet 1706, Marie-Françoise-Alexis de Lannoy, fille de Charles-François, comte de Lannoy, baron de Wasnes, à Toufflers, Sailly et Templeuve, et de Marie-Catherine-Alexis du Bois de Fiennes. Il n'en eut qu'une fille,

(1) Archives du Nord, ancien T. 28, *Registre des fiefs tenus de la Cour de Maire.*

(2) *Ibid.*

Marie-Marguerite-Caroline Bernard, comtesse de Bailleul (1).

On trouve comme censier de *Bethegnies* Allard du Gardin, en 1562.

CASAU, à Templeuve, tenu de la cour de Maire à 60 sous de relief, au dixième denier et au service de plaids. — Contenance inconnue.

Cazau appartenait au prince d'Orange, qui le vendit à Jean Cambier. Celui-ci en servait le relief, le 22 juin 1610 (2).

Cette terre vicomtière a donné son nom à un hameau de Templeuve, où dès le XVI[e] siècle s'établit la famille Martin dite Desmartin de Tournai. En 1561, Jacques Martin demeurait à *Casault* et vendait, le 25 octobre de cette année, 3 cents de terre labourable à Willaume de La Motte et à Catherine de Lattre, sa femme (3). Jacques Desmartin habitait encore son manoir à Cazau, en 1594, étant alors veuf de Marguerite de Cordes. Sa postérité, qui ajouta à son nom celui de *Casau*, paraît être restée dans ce hameau jusques assez avant dans le dernier siècle (4).

CRONMARETZ, à Templeuve, fief tenu de la cour féodale de Maire, à Tournai, comprenait 900 verges de pré.

Ce fief avait été assigné à Anne de Cambry, fille de Jean et d'Anne du Rez. Damoiselle Anne de Cambry

(1) *Nobiliaire des Pays Bas*, édition de Herckenrode, art. Bernard.

(2) ARCHIVES DU NORD, ancien T. 28, *Registre des fiefs tenus de la Cour de Maire*.

(3) *Ibid.*

(4) Voir le COMTE DU CHASTEL, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. I, p. 644 et t. 3, p. 795.

acquittait, en 1583, le relief du fief de *Croumaretz* (1) à elle échu par le trépas de Jean de Cambry, son père, qui lui avait donné à titre de mort gage (2). — Anne de Cambry épousa honorable homme Nicolas du Bois, conseiller des Etats du bailliage de Tournai et Tournaisis. Elle mourut le 25 mai 1623 (3).

LA MOTTE, à Templeuve, tenue de la cour de Maire à 60 sous de relief. 1562. — Contenance inconnue.

Ce fief appartenait au prince d'Orange qui le vendit, le 17 décembre 1610, à Nicolas Ganthois, écuyer, seigneur de Templeuve, 848 florins (4).

LES PARQUEAUX, actuellement et officiellement L'ESPARQUEAUX. Contenance inconnue.

Gaspard Au Poch ou Opoche, seigneur des Parqueaux, du Plouy ou Ploich, à Templeuve-lez-Dossemer-Tournaisis, avait épousé, vers 1523, Marie d'Estrayelles, demoiselle du Locron (à Templeuve), sœur de Caron, seigneur de Mouchin. Leur fille aînée Barbe, Au Poch (5), dame des Parqueaux, du Plouy, etc., fut

(1) ARCHIVES DU NORD, ancien T. 28, *Registre des fiefs tenus de la Cour de Maire.*

(2) Un père qui mariait son fils ou sa fille et ne pouvait lui remettre, dans le moment, la somme d'argent qu'il lui avait promise, lui donnait une terre en gage pour en percevoir les fruits et soutenir les charges du mariage, jusqu'à ce que la somme lui fut payée. Ce gage était donc *mort* à l'égard du père qui en abandonnait les fruits sans répétition sur la somme, c'est-à-dire en pure perte pour lui; à l'opposé du vif-gage qui s'acquittait de lui-même et dont le créancier prenait les fruits en paiement de la dette. — Le mort-gage se constituait aussi par testament et tenait lieu à l'enfant de légitime et de partage.

(3) COMTE P.-A. DU CHASTEL, dans le T. 23e des *Mémoires de la Société historiqne et littéraire de Tournai*, pp. 480-481.

(4) ARCHIVES DU NORD, ancien T. 28.

(5) *Barbe* AU POCH avait deux sœurs, MARIE et JACQUELINE. Ce fut MARIE qui épousa, en premières noces, Pierre *Cottrel,* licencié-ès-lois, qui fut brûlé vif pour cause d'hérésie le lundi 17 avril 1570. (*Mémoires*

mariée dans l'église d'Ellezelles en 1543, à Jean de La Hamaide, écuyer, seigneur de Lussegnies (à Frasnes-en-Buissenal), de Soubrechies (à Anvaing), etc., capitaine du château de Tournai, et lui donna : Jean de La Hamaide, écuyer, seigneur de Lussegnies, Soubrechies, Gameraiges, des Parqueaux, du Plouy, etc., lequel vendit les Parqueaux, avant le 27 juillet 1612, à damoiselle Anne de Hollain, d'une famille encore représentée à Tournai en 1901.

Anne de Hollain était alors veuve de Georges Luytens, prévôt de Saint-Amand, bailli d'Escaudain, dont elle avait eu un fils unique à qui elle laissa ses biens. Jean Luytens, seigneur des Parqueaux, licencié-ès-lois, fit partie du Magistrat de Tournai de 1616 à 1634 (1). Il fut anobli par lettres données à Madrid, le 24 mars 1627, et portait : *écartelé aux 1er et 4e, d'azur à trois fasces d'argent; aux 2e et 3e, d'azur à trois fasces d'or* (2). Il est mort à Tournai, le 29 juin 1661.

Guillaume Luytens, l'un de ses fils, fut seigneur des Parqueaux et mourut à Tournai, le 23 décembre 1667, laissant sa seigneurie à Philippe-Joseph, son fils.

Ecuyer, seigneur des Parqueaux, membre du Magistrat de Tournai, en 1697-1698 (3), Philippe-Joseph, avait épousé Marie-Antoinette Bayart. Ces époux firent enregistrer leurs armoiries : *de gueules à trois chaises*

de Nicolas le Soldoyer, suite à ceux de Pasquier de le Bare, T. II, p. 357, où Pierre Cottrel est prénommé Philippe), et en secondes noces, Luc *Clerbou* ou *Clerbout*. (ARCHIVES DE TOURNAI, *Chirographes*, Acte du 30 juillet 1583.) Marie laissa six enfants : Nicolas, Jean, Barbe et Marguerite *Cottrel* et François et Marie *Clerbou*. Quant à *Jacqueline* AU POCH, elle fut la femme d'un sieur *de Lattre*.

(1) H. VANDENBROECK, dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 10, p. 137.

(2) *Nobiliaire des Pays-Bas*, édition Herckenrode, p. 1265.

(3) H. VANDENBROECK, p. 137.

à l'antique d'or, 2 et 1 (1); accolé : *d'azur à un chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, et une bande d'or brochant sur le tout* (2). Philippe-Joseph mourut à Bossuyt, le 5 février 1733. Son fils et successeur, Michel-Maximilien Luytens lui survécut à peine 7 mois et mourut à Tournai, le 30 septembre 1733.

Maximilien-François-Joseph Luytens, seigneur des Parqueaux, obtint le titre de vicomte par lettres de l'Impératrice-Reine, du 25 février 1750. Celui-ci portait : *de gueules à trois fers de moulin d'or en sautoir, alésés, parés, anchés et ouverts en losange* (3). Il est mort à Bossuyt, le 18 novembre 1801 (4).

Péromez, au bailliage du Tournaisis, tenu de la cour de Maire, et comprenant 16 bonniers de terre à labour.

Arnould de Landas, né en 1489, écuyer, acquéreur de la terre de Chin en 1526, fut aussi seigneur de Péromez à Templeuve-lez-Dossemer. Il mourut le 1er septembre 1556, ayant eu de Jacqueline de Henneron, sa femme, entre autres enfants, Arnould de Landas, écuyer, qui, en 1556, payait 64 sous 4 deniers pour le relief du fief appelé *Piérommez* (5).

Celui-ci épousa, en premières noces, Anne Dennetières, et par elle fut père de plusieurs enfants parmi lesquels Louis qui suit :

Louis de Landas, écuyer, seigneur de Péromez, se fit protestant et se retira en Hollande où il s'allia à Walburge van Mechelen, dont il eut Anne de Landas

(1) Il faut *de gueules à trois fers de moulin d'or* pour la description être exacte.

(2) Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre*, p. 105, Bureau de Tournai.

(3) *Nobiliaire des Pays-Bas*, de Herckenrode, p. 1265.

(4) Communiqué par M. le comte P.-A. du Chastel de La Howarderie.

(5 Archives du Nord, ancien T. 28.

qui revint au catholicisme, comme le dit l'acte suivant :

Vers 1600. « Main levée en faveur d'Anne de Landas, » laquelle avec l'autorisation de son père Louis de » Landas, demeurant en Hollande, est venue résider » dans les Pays-Bas, avec l'intention d'y vivre selon » la religion catholique, du fief de Péronne (Péromez) » à Templeuve, tenu du bailliage du Tournaisis, dont » Philippe II avait accordé la jouissance à Arnoul de » Barbaise, chevalier, lieutenant dudit bailliage (1). » — Damoiselle Anne de Landas, fille de Louis, acquittait, le 9 août 1600, par les mains d'Arnould de Landas, son tuteur, le relief du fief de *Piéronmez* à Templeuve (2). Anne testa à Tournai ; son testament fut empris le 6 mars 1637 (3). On ne voit pas dans quelles mains est passé le fief de Péromez. — Je crois que Hoverlant a voulu le désigner en citant *Pérouez* parmi les principales fermes de Templeuve (4).

Pierre Hespiel était censier de *Péronmès* en 1564.

Le Plouy, à Templeuve-Tournaisis.

On trouve un Gontier du Ploie, en 1258 (5). Beaucoup plus tard, le fief était aux mains des familles Au Poch et de La Hamaide, comme Les Parqueaux.

Antoine Le Clercq était censier du Plouy, en 1622. — Au commencement du XIXe siècle, le Plouy était une ferme de 12 hectares, 80 ares 95 centiares, affermée 871 francs, 2 corvées et 2 couples de poulets (6).

(1) Archives du Nord, *Inventaire sommaire*, B. 1637.

(2) Archives du Nord, ancien T. 28, *Registre des fiefs tenus de la Cour de Maire.*

(3) Comte P.-A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. 1, p. 86.

(4) *Histoire de Tournai*, T. 56, p. 253.

(5) Archives de Tournai, *Chirographes en volumes*, T. II, f° 43.

(6) Hoverlant, T. 56, p. 236.

Le Triez Loison ou Triez Lozon, à Templeuve-Tournaisis.

Ce fief appartenait, au XVIe siècle, aux familles Cottrel et Villain de La Boucharderie, et un peu plus tard à Louis Bernard d'Esquelmes, premier comte de Bailleul.

Trilfour, dit autrefois le Pré-Mahet, à Templeuve-lez-Dossemer, tenu de la seigneurie de Sottrud à Bailleul-en-Tournaisis.

En 1664, Jacques de Gouy, marchand à Tournai, époux d'Isabeau Grossseau, laissait trois enfants : Denis, Gérard et Marie-Françoise. Dans la part de Denis se trouva le fief de Trilfour.

Les Crousetz, franc-alleu comprenant un lieu manoir avec grange et autres édifices et 18 cents de terre « gisant audit Templeuve, nommé les Crousetz » sur le chemin qui mène de Templeuve vers Bailleul.

Acquis, le 16 avril 1587, de Jean Coucque et de Catherine de La Dessous, sa femme, par Catherine Nollet, veuve d'Adrien Loquifier (1).

(1) Archives du Nord, ancien T. 28, *Registre des terres tenues en franc-alleu du Bailliage de Tournai et Tournaisis.*

APPENDICE.

I. — MENTIONS DIVERSES DE TEMPLEUVE AU XIII[e] SIÈCLE.

1209, octobre. — Gossuin, évêque de Tournai, déclare que Gilles, chevalier de Gœgnies (1), a renoncé au droit qu'il prétendait avoir sur une dîme à Templeuve, et a reconnu que cette dîme appartenait à la cathédrale de Tournai. (Miraus, t. II, p. 985.)

1234, mai. — L'évêque de Tournai déclare que Roger, fils du clerc Roger de Balduimont, a vendu à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai les 8 bonniers qu'il tenait d'elle en fief dans la paroisse de Templeuve. Les frères de Roger, ses sœurs et leurs maris approuvent cette vente, à l'exception d'Alard de Le Wastine, chevalier, et sa femme, sœur de Roger. Pierre, frère de Roger, Bauduin Caron, seigneur de Rumes, Alard et Henri de Bourghelles, Pierre de Guiegnies, Roger de Betignies, Roger de Pecq, Feranus de Porta, chevaliers, se portent cautions de Roger et promettent d'indemniser l'abbaye du dommage qu'elle éprouverait à cause du refus d'Alard de Le Wastine; mais celui-ci et Marguerite, sa femme, approuvent ladite vente au mois d'octobre de l'année suivante. (A. d'Herbomez, *Chartes de Saint-Martin de Tournai*, n[os] 389 et 418.)

1241. — Pierre de Baudimont vend au grand vicaire de Tournai 6 bonniers de terre à Templeuve, « vers le punchiel de Dossemer. » (J. Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien Chapitre de Tournai*, T. I, p. 248.)

1248. — L'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés cède

(1) Ici Goegnies est Guignies-lès-Tournai.

à Mathieu Pincet, de Templeuve, un bonnier de terre moyennant une rente annuelle de 4 rasières et demie de blé tel que rend la grange de la dîme de Templeuve. (J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 152.)

1255, janvier. — Raoul, abbé de Saint-Martin de Tournai, reconnaît que le seigneur de Mortagne, châtelain de Tournai, a droit de haute justice sur 3 bonniers de terre situés à Templeuve et qui étaient tenus en fief du monastère par sire Alard de Rume. (De Laborde, *Layettes du Trésor des Chartes*, T. III. p. 225.)

1255, janvier. — Arnoul, châtelain de Tournai, déclare que c'est de son gré qu'Alard de Rume a fait hommage à l'abbaye de Saint-Martin de 3 bonniers de terre, en la paroisse de Templeuve, antérieurement tenus en franc-alleux par Gonthier de Mouchin, laquelle terre gît au lieu qu'on dit « *à l'Espesce*, » à prendre le long de la piedsente « del kaisniel. » (A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, preuves, n° 87.)

1262, septembre. — Arnoul, châtelain de Tournai, approuve l'acte par lequel Hellin de Mortagne et Béatrix, sa femme, ont repris en fief de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai 5 quartiers et 36 verges de terre gisant en la paroisse de Templeuve au lieu qu'on appelle « *Corbinandre*, » laquelle terre ledit Hellin tenait antérieurement en franc-alleu. (*Ibidem*, n° 106.)

1268. — On trouve comme homme de fief de Jean, châtelain de Tournai, Rogier dou Triesc-Loison, de Templeuve. (*Ibidem*, n° 123, où par erreur le nom *Triesc* est séparé par une virgule du mot *Loison*.)

1293, le jour de la conversion de saint Paul, « Jehans » Cados, de Templueve dales Dossemer, et Jakemés » de le Wasne, ses serouges (son beau-frère,) recon» naissent devoir à Thomas de Le Rue, cinq rasières » de blé de la dîme de Templeuve. — Cados con dist

» dou Cange, dou Cange con dist Cados, » Ancêtres des du Chambge. H. Vandenbrœck, *Les Du Chambge, bienfaiteurs de Tournai*, p. 9.)

II. — BAILLIS, LIEUTENANTS ET HOMMES DE FIEF DE TEMPLEUVE. BAILLIS DE DOSSEMER.

Baillis et lieutenants de Templeuve :

Jean des Prés, dit Blanchard, bailli de Mgr de Wavrin, de sa justice de Templeuve-lez-Dossemer, 1350-1352. — Un Jacques des Prés, dit Blankart, écuyer, était bailli de Douai et Orchies en 1388. (Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, preuves, p. 273.)

Pierre Le Tailleur, lieutenant, 1350; homme de fief, 1352.

Pierre Le Roy, bailli, 1405.

Guillebert du Bus, bailli et receveur de dame Yolende de Mortagne, dame de Templeuve, 1417, 1421.

Alart Le Tailleur, lieutenant, 1418.

Pierre du Triez, bailli, mort avant 1622.

Charles de Hecq, d'Hecq ou Decq, bailli, vivant en 1634.

Nicolas-Joseph Ternois, le Jeune, bailli, mort à Tournai, le 18 juillet 1739.

Joseph-François Hersecap, le dernier bailli de Templeuve. Licencié-ès-droits, premier conseiller pensionnaire de Tournai, il fit partie, de 1759 à 1764, de la magistrature de cette ville, où il est mort, le 24 mars 1799.

Hommes de fief de Templeuve :

Jean Au Poch, 1350, 1352.

Jean Boitriel, 1350, 1352.

Jean Bidin, 1350.

Jean du Tronquoy, 1350.
Jean Lecomte, dit Regnault, 1350, 1352.
Colard de Mousquerou, 1350.
Alard de Le Rue, 1350, 1352.
Thomas du Ponchel, 1352.
Jacquemon du Boisse, 1352.
Baudart Cathine, 1352.
Jean Le Tailleur, 1352.
Hues de Cuinghien, 1405.
Pierre Cottrel, 1405.
Liévin de Marttre, 1405.
Jacques Morel, 1405.
Pierre Boulenghier, 1418.
Pierre Le Roy, 1418.
Pierre Brouwant, 1418.
Jacquemart Le Roy, 1418.
Simon de Saint-Genois, 1421.
Nicolas de Smerpont, 1421.
Jacques Au Poch, 1421.
Jean de La Cessoye, 1421.

Baillis de Dossemer :

Paul Sachette, 1450.
Nicolas Le Brun, 1532.

III. — LIEUX-DITS ET HAMEAUX.

Les documents consultés pour l'histoire féodale de Templeuve révèlent un certain nombre de noms de lieu qui peuvent n'être pas sans intérêt pour les habitants de cette paroisse.

L'Arbre-Verd, lieu-dit ; — chemin vers Bettignies.
La Bachelette, ruelle.
Belle-Image, ferme.

Bettignies, ferme; — chemin vers le Quesne-à-la-Croix; vers l'Arbre-Verd.

Le Blœu, lieu-dit; — chemin vers Estafflers.

La Bruanderie, ancienne ferme; — chemin vers Willems, vers le Carnoy.

La Cacheries, chapelle. Voir Notre-Dame de la Consolation.

Le Carnoy, chemin vers la Bruandrie.

Casau, hameau, triez; — chemin vers Bettignies, — piedsente vers Hardiplancque.

Chêne-à-la-Croix, lieu-dit; — chemin vers Bettignies.

Chony, hameau; — couture.

Corbinandre, lieu-dit repris dans un acte de 1262. (A. d'Herbomez, *les châtelains de Tournai*, preuves, n° 106). On dit aussi Corbinangle.

Crespelaine, prés en dessous de Dossemer.

Le Croquet, marlière; — « S. Gerardi de Kroket, 1190. » (§ II.)

Croisiet, lieu-dit; — chemin qui mène de Templeuve vers Baisieux.

La Croix, cabaret; — piedsente vers Cromberue, — vers Ricarmez.

Cromberue, hameau; — chemin vers Esparqueaux, — vers Willems, — piedsente vers l'église.

Cronmaretz, lieu-dit.

Dottoyre, riez. En 1565, 2 cents de franc-alleu « tenaient au rieu Dottoyre. »

Esparqueaux, hameau; triez; — chemin vers Bailleul, — vers Finqueval, — vers Cromberue, — vers le Triez des Saules, — vers le flégard de Montauban.

Espesce, lieu-dit. En 1255, trois bonniers de franc-alleu, « gisant au lieu qu'on dit à l'Espèce, » étaient à prendre le long de la piedsente « del kaisniel. »

(A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai*, preuves, n° 87.)

Estafflers, hameau, vinage et triez; — chemin vers le Blœu; — piedsente vers l'Oreille, — vers Ricarmez. — « S. Letberti de Stafleire, — S. Petri de Staflere, 1190. » (§ II.)

Finqueval, chemin vers Esparqueaux, — vers Bailleul.

Forzeau, hameau, couture; — chemin vers l'église; — piedsente vers le moulin.

Freste Saint-Quentin (la), lieu-dit.

Gazon (Triez du), traversé par le chemin de Bettignies à l'Arbre-Verd.

Les Harcettes, lieu-dit. En 1576, un demi-bonnier de franc-alleu « gisait en la couture des Harcettes. »

Hardiplancque, lieu-dit; fief et ferme près de Templeuve.

Hauterue, hameau; — chemin vers l'église, — vers Bailleul.

Inglemaret, flégard et fief.

Jardin de la Jambe de beurre (le), lieu-dit.

Lequille, lieu-dit.

Locron, fief qui fut aux *d'Estrayelles*.

Loison, Triès-Loison, lieu-dit.

Long-Fossé, lieu-dit.

Long-Mousseau, triez.

Lonnoncamp, lieu-dit, nommé aussi Louvincamp. En 1564, 8 cents de franc-alleu gisaient « auprès de Lonnoncamp, paroisse de Templeuve. »

Lorthioir, lieu-dit.

Manuboscart, lieu manoir.

Marais, hameau. — Le marais de Dossemer, — le Petit marais.

Marchands (chemin des) de Tournai à Lannoy.

Marlière du Moulin (la), lieu-dit.

Mau Placquet, prés.

Montauban, flégard au Jambon.

Moulin (couture, haute couture, motte du); — chemin vers Bettignies; — petit chemin vers Casau; — piedsente vers Forzeau.

Neuf-Chemin, hameau.

Notre-Dame de Consolation, chapelle. V. Cacheries.

Oreille, chemin vers Lannoy; — vers Cromberue; — piedsente vers Estafflers.

Orthioir (l'). Voyez Lorthioir.

Pape (Triez du), hameau.

Parfonville. Hoverlant cite parmi les principales censes de Templeuve celle de Parfouville (t. 56, p. 253); c'est Parfonville qu'il veut dire sans doute?

La Pecquerie, taverne.

Péromez, fief et ferme.

Pieronpret, lieu-dit. En 1576, un demi-bonnier de franc-alleu « gisait audit Templeuve en la couture de Pieronpret. »

Le Placquet, triez, Cf. Mau-Placquet.

Plumet (Le Bois), vers le Petit marais.

Quesne-à-la-Croix. Voir Chêne-à-la-Croix.

Le Quesnoy, gros du fief de Templeuve; — piedsente « del Kaisniel. »

Quille (le). Voyez Lequille.

Ricarmez (lieu appelé vulgairement); — issue qui mène au Long-Fossé; — piedsente vers Estafflers, — vers le cabaret de la Croix. « S. Hermanni de Richartmeis, 1190. » (§ II.)

Ronds-Camps (terres nommées les).

Rumez, hameau; — chemin vers l'église.

Saint-Quentin (la freste de), à Templeuve. (Hoverlant, t. LVI, p. 205.)

Les Saules, triez ; — chemin vers Esparqueaux. Un fief innommé, à Templeuve, tenu de la Salle de Lille, est dit situé « aux Saulx-Borgne. » — S. Gossuini de Salicibus, 1190. (§ II.)

Le Sehutel ou le Sehutiau, lieu-dit. En 1597, 4 cents de franc-alleu « gisaient en la couture du moulin de Templeuve au lieu dit le Sehutel. »

Triez : Voir Casau — Esparqueaux, — Estafflers, — Gazon, — Loison ou Lozon, — Long-Mousseau, — Pape, — Plaquet, — Saules.

Le Troncquoy, hameau ; — chemin vers le triez des Saules. — « S. Johannis de Tronketo, majoris et scabini, 1190. » (§ II.)

Ulet, fief et lieu-dit.

Le Vicquet. — Le chapitre de Tournai possédait à Templeuve la dîme dite du Vicquet. (Hoverlant, t. 56, p. 234.)

Wambonarteau, lieu-dit. Une issue de la maison brûlée conduisait de ce lieu au fief Ulet. (Hoverlant, t. 56, p. 222.)

Le Wez-Werchard, lieu-dit.

TH. LEURIDAN.

ORIGINE TOURNAISIENNE

d'Hélène Fourment

FEMME DE RUBENS.

L'histoire d'Hélène Fourment ressemble à un conte de fées. Fille de médiocres bourgeois, elle avait seize ans quand, le 6 décembre 1630, elle épousa Rubens, qui en comptait cinquante-trois, — marqués par combien de chefs-d'œuvre, — Rubens universellement célèbre, chargé d'honneurs et qui, en cette même année 1630, fut fait chevalier par deux grands rois, Philippe IV d'Espagne et Charles I d'Angleterre (1). Veuve en 1640 et grande dame par le nom qu'elle portait, Hélène Rubens accorda sa main à Jean-Baptiste de Brouchoven, qui devint conseiller d'Etat, ambassadeur et comte de Bergeyck. Elle donna six enfants à Rubens et autant à Bergeyck. Deux de ces derniers, héritiers de l'heureuse fortune de leur mère, atteignirent les sommets de la magistrature et de la politique (2). L'un, Jean, comte de Bergeyck, ministre tout-puissant de la Couronne d'Espagne dans les Pays-Bas, ambassadeur de Philippe V au congrès d'Utrecht, est celui auquel Louis XIV fit un jour les honneurs de Marly en même temps qu'à Samuel Bernard (3). L'autre fut Hyacinthe-Marie de Brouchoven, seigneur

(1) Voir la généalogie de Rubens dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1875, p. 262 et ss.

(2) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1852, p. 322.

(3) *Mémoires du duc de Saint-Simon*.

de Steen et de Spy, président du grand-conseil de Malines et commissaire de S. M. Catholique pour la négociation du traité des limites entre les Pays-Bas et la France en 1699.

Mais le nom de la seconde épouse de Rubens serait ignoré du public et sa mémoire réservée aux érudits, n'étaient les merveilleux portraits que le maître a laissés d'elle et qui ornent les principaux musées de l'Europe. Ne donnent-elles point aussi, ces toiles passablement indiscrètes (1), la meilleure explication de la brillante destinée du modèle?

*
* *

Or, pour en venir au sujet de ces lignes, si nous ne pouvons prétendre qu'Hélène Fourment fut tournaisienne, puisqu'elle naquit à Anvers le 11 avril 1614, il n'est pas téméraire d'avancer qu'elle était de race tournaisienne.

Son père se nommait Daniel Fourment, bourgeois marchand à Anvers; sa mère, Claire Stappaerts. Son aïeul paternel, Jean Fourment, avait exercé le négoce à Londres; décédé avant 1610, il laissait une veuve, Jeanne Bulteau — nom bien tournaisien aussi — qui finit ses jours à Middelbourg.

M. J. Van den Branden, archiviste de la ville d'Anvers, à l'obligeance de qui nous devons ces renseignements, nous mit sur la trace d'un document presque décisif. Le 2 avril 1610, à Anvers, Daniel Fourment donnait pouvoir d'aliéner les biens qui lui appartenaient par héritage de son père, de son grand-père et de sa grand-mère à Tournai et aux environs;

(1) Cf. Max. Rooses. *L'œuvre de Rubens*, IV, p. 160 et ss.

le 5 juin suivant, tant en vertu de cette procuration que pour leur part, damoiselle Jeanne Bulteau, veuve de Jean Fourment et damoiselle Marie, sa fille, veuve de Thomas Moreau, vendaient, devant les échevins de Tournai, une maison sise rue de la Tête-d'Or, « où pend pour enseigne l'homme sauvage. » L'acte de vente, auquel est jointe une copie de la procuration, repose dans nos archives communales ; nous le transcrivons ci-après (1).

Pour tirer de ce document la conclusion qu'il comporte, il convient de signaler l'attraction qu'Anvers exerça au XVIe siècle sur la portion la plus industrieuse de notre bourgeoisie et d'exposer ce que nous savons des Fourment de Tournai.

Par suite de circonstances dont les plus déterminantes furent sans doute les affaires de religion et sa propre décadence commerciale, Tournai vit alors un grand nombre de familles émigrer vers la Flandre, l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne. Les unes s'établirent à Cologne — comme les de Bary — ou à Francfort ; les de Willem trouvèrent fortune en Hollande ; beaucoup passèrent le détroit et se fixèrent à Londres — comme Brice Gilles, ancêtre des barons Gillès ; — mais le plus grand nombre choisit Anvers : tels, les Cocquiel dit le Merchier, les Bulteau, les David, les Ramon, les Faulconnier, les Bacheler, les Vangermez, les Coget et bien d'autres (1).

Jacques Cocquiel, qui s'établit à Anvers en 1569, avait une sœur qui épousa Guillaume de le Guste, fils d'une Fourment de Tournai ; il eut une fille qui con-

(1) Annexe I.

(2) Voir les *comptes du droit d'Escars*, dont la collection est malheureusement coupée de nombreuses lacunes.

vola en 1586 à Anvers avec Roland Stappaert; ce dernier nom est celui de la mère d'Hélène Fourment.

Les Bulteau — c'était, nous l'avons vu, la famille de l'aïeule paternelle d'Hélène — se partagèrent entre Londres et Anvers. En 1559, Jacques Bulteau, sa femme Marguerite Ablay et leurs enfants résidaient à Anvers; un Jean Bulteau, fils de Jacques, s'y maria en 1566; un Pierre Bulteau habitait Anvers en 1580, tandis que son frère Jean vivait à Londres; enfin un document de 1609 nous montre, établis dans la capitale anglaise, de nombreux descendants, jusqu'à la quatrième génération, de Jacques Bulteau et de Marie Willocqueau. Tous ces Bulteau payèrent à Tournai le *droit d'escars* pour la sortie de leurs biens mobiliers.

* * *

Passons aux Fourment. A toutes les époques, on découvre ce nom de-ci de-là dans nos archives.

La collection des testaments nous offre ceux de

Jehenne Fourment, veuve de Jakemon Ricart, 1343.
Durant Fourment, 1350.
Maigne Fourment, 1360.
Isabelle Fourmentine, 1400.
Jehan Fourment, époux de Jehenne de Courcelles, 1409.
Biétris Fourment, 1422.
Pierart Fourment, 1457.
Mahieu Fourment, 1467.
Marguerite Fourment, épouse Hecquet, 1485.

Mais ces documents, qui témoignent de l'humble situation sociale qu'occupaient à Tournai ceux du nom

de Fourment, n'apportent pas les éléments d'une généalogie. Les acquisitions et reliefs du droit de bourgeoisie, qui fixent la filiation de tant de familles, ne nous instruisent pas davantage quant aux Fourment ; comme les petites gens, ils se passaient du titre de bourgeois et nous n'en trouvons que deux, Jacquemart et Pierart Fourment frères, qui l'acquirent le 29 avril 1409.

La fin du XVe siècle vit cette famille sortir de l'obscure multitude. Guillaume Fourment, qui venait d'être élu sous-doyen des brasseurs, acquit le droit de bourgeoisie le 22 février 1479, pour se mettre en règle avec la charte communale de 1424, laquelle voulait que tout doyen ou sous-doyen d une corporation possédât la qualité de bourgeois. C'est donc par une dignité corporative que les Fourment, comme tant d'autres, commencèrent leur marche ascendante. Guillaume, qui exerçait son métier de brasseur en la paroisse de Saint-Brice, mourut en 1523 (1). Des six enfants qu'il eut d'Isabelle de Recques : Catherine, femme de Jean Gabry, Marie, femme de Gossuin de le Guste, Pierre, Simon, Guillaume et Gaspar, nous ne suivrons que l'aîné Pierre.

Celui-ci fut brasseur et paroissien de Saint-Brice, ayant repris, apparemment, les affaires paternelles (2). Décédé vers le milieu du XVIe siècle, il laissait, de « demoiselle » Marie Chucquant, cinq enfants ci-dessous dénommés :

1. Marguerite, épouse de Pierre de la Oultre.

2. Jean, qui acquit la bourgeoisie de Tournai le 29 mai 1560, en qualité de sous-doyen des brasseurs.

(1) Son testament, daté du 27 décembre 1522 et enregistré le 8 janvier 1523 et conservé dans les ARCHIVES DE TOURNAI.

(2) Sa brasserie était celle *de la Tourbe*, sise rue Clercamp. Cf. Compte de tutelle de Jeanne Delaoultre, 1582.

Il occupa la brasserie de la Tourbe, mais en 1567 il s'enfuit et fut condamné par défaut au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens « pour » avoir conduit et ramené en armes les ministres sec- » taires aux prêches, marché avec eux en ordre de » bataille, lorsqu'ils firent le limaçon sur le grand » marché (1). »

3. Guillaume.

4. Françoise.

5. Antoinette, épouse de Jacques de la Oultre,

Divers actes passés devant nos deux échevinages montrent les héritiers de Pierre Fourment aliénant des biens indivis et nous révèlent que son fils puiné, Guillaume, qui atteignit la majorité en 1550, se trouvait établi à Anvers en 1557 (2).

Ceci nous rapproche du but. Guillaume Fourment se maria, vraisemblablement, vers 1550 et Jean — l'aïeul d'Hélène Rubens — peut-être son fils; les dates que nous connaissons s'accordent parfaitement avec cette hypothèse. Mais ce n'est encore qu'une hypothèse; pour la convertir en vérité acquise, il faudrait fouiller notre immense collection de chartes d'intérêt privé, peut-être les archives de Londres et surtout celles d'Anvers. Cependant si la filiation que nous venons d'esquisser réclame encore quelques pièces justificatives, l'origine tournaisienne des Fourment d'Anvers est appuyée sur des présomptions si fortes que l'on peut la tenir pour certaine.

M. HOUTART.

(1) ARCHIVES DE L'ETAT A MONS. Commission des troubles de Tournai, 20 juin 1567.

(2) Annexe II.

ANNEXE I.

Sacent tous ceulx quy ces presens escriptz voiront ou oiront que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournay, damoiselle Jehenne Bulteau, vefve de Jean Fourment, pour la moictié en propriété et viaige en totalité (1) et damoiselle Marie Fourment, vefve de feu Thomas Maurois, sa fille, demeurantes en la ville de Middelbourg, tant pour elles que comme procuratrices de Daniel Fourment, filz et frère ausdites vendresses ses fondées d'acte de procuration passée pardevant Bourgmestre, eschevins et conseil de la ville d'Anvers, le deuxième du present mois d'april, duquel, le mot après aultre la teneur sensuit :

« A tous ceulx quy ces présentes lettres voiront ou lire oiront, Bourgmestres, Eschevins et conseil de la ville d'Anvers, salut.

Scavoir faisons et certiffions en vérité que, aujourdhuy datte de cestes, pardevant nous est venu et comparu en propre personne *Daniel Ferment, filz de feu Jean, dont est mère damoiselle Jenne Bulteau, marchant bourgeois et manant de ceste dicte ville d'Anvers,* et a, de sa certaine science, france et libre vollunté, faict, créé, constitué, ordonné et estably, et par ces présentes faict, créé, constitue et establist ses procureurs généraulx et espéciaulx, asscavoir ladite damoiselle Jenne Bulteau sa mère et damoiselle Marie Ferment vefve de feu Thomas Moriau, sa sœur, ensamble et chacun d'eux pour le tout. Pour, ou non et de la part dudit constituant, à telle personne ou personnes et pour tel pris et somme de deniers comme bon leur semblera, céder, transporter, vendre, aliéner ou laisser rédimer tous et quelzconcques *les biens, maisons, fonds de terres, héritaiges et rentes avecq les fermes et arriéraiges, gisans et situez tant à Tournay que partout aillieurs là environ audit constituant devoluz et succédez par le trespas dudit feu son père et grand-père et grand-mère et tous aultres amis*; les acheteurs ou acheteur esdits biens en hériter, en saisir et devestir et ledit constituant d'iceulx deshériter, dessaisir et devestir par lettres

(1) D'après la coutume de Tournai, les immeubles que les époux avaient possédés durant le mariage, qu'elle qu'en fût l'origine, appartenaient par indivis au conjoint survivant, qui en était l'usufruitier, et aux enfants.

ou aultrement, come il appertiendra selon la coustume du lieu ou enheritement se fera; promectre garand et sceurté la personne et biens dudit constituant; pour ce obligier les deniers en procédans; recepvoir et de son receu donner, passer et recognoistre une ou plusieurs quittances et generallement et especiallement des choses dessus dictes et dependentes d'icelles aultant faire, dire, procurer et besogner que ledit constituant mesmes feroit, faire et dire porroit, se present en personne y estoit. Promectant en bonne foy d'avoir et tenir pour bon, ferme, stable et agréable à tousjours tout ce que par lesdits procureurs et chacun d'eulx, en ce que dict est, sera faict, dict, procuré et besoigné, sans jamais aller, faire ou venir allencontre en aulcune manière, soulz obligation de sa personne et de tous ses biens meubles et immeubles présens et advenir, le tout sans fraulde ou malengien. En tesmoing de ce avons faict mectre à ces présentes le scel aux causes de ladite ville d'Anvers, le deuxiesme jour du mois d'april de l'an mil six cens et dix. Soubsigné G. Kieffel et cacheté en placcart de chire. »

Ont vendu, werpy, cédé, transporté et clamé quicte a toujours héritablement à Tilleman Zivert, marchand, demeurant en la paroisse Nostre-Dame à ce présent et acceptant, *une maison, court, cuisine, citerne et heritage gisant en la rue de la teste d'or, où pend pour enseigne l'homme Sauvaige, tenant d'un lez* à l'heritage de Jean de Wert, d'aultre lez, de la vesve Michel Joncquait et par derrière à l'heritage de Jaspart Berlot, à la charge de dix nœuf livres dix soulz six deniers flandres de rente fonsière due a Messieurs de Chapitre, pour en jouyr prestement, en deschargeant par lesdites venderesses ledit heritaige du cours de ladite rente jusques a ce jour. Ledit marché faict pour et moyennant le pris et somme de six cens florins carolus de vingt pattars pièche. Ce fut faict et werpy le vingt ungniesme jour du mois d'april mil six cens et dix.

Archives de Tournai. Echevinage de la cité, 1610.

ANNEXE II.

Sacent tous ceulx qui ces escrips voyront ou oyront que, pardevant les eschevins de Saint Brixe et du Bruille en Tournay sont personnellement venus et comparus Guillaume de le Guste et Jehan Fourment, ès noms et comme exécuteurs du testament et ordonnance de dernière volunté de défuncte demiselle Marie Chucquand, vesve de feu Pierre Fourment, naguaires passé et approuvé pardevant lesdis eschevins; ledit Jehan Fourment; Franchoise Fourment, vesve de feu Jehan Broustin; Jacques de la Oultre, marchand, bail et mary de Anthoinette Fourment; *Guillaume Fourment, marchand, demeurant en la ville d'Anvers, en leurs noms;* Eleuthère de la Oultre, bonnetier et ledit Guillaume de le Guste, ès noms et comme tuteurs et curateurs naghaires commis par les eschevins de Tournai de Jehan, Jacques et Hélène de la Oultre, frères et sœurs, enffans de feu Pierre, qu'il heubt de deffuncte Marguerite Fourment, qui fut sa femme; les dénommez Jehan, Guillaume, Franchoise, Marguerite et Antoinette Fourment, frères et sœurs, enffans mineurs (1) desdits feuz Pierre Fourment et de ladite Marie Chucquand; lesquelz comparans, esdits noms et qualitez, dirent et remonstrèrent ausdis eschevins que à eulx compétoit et appartenoit les parties de terre à labeur et héritage qui furent et demourées de ladite deffuncte Marie Chucquand et par elle acquises durant sa viduité de Jehan Flameng, apparant par escrips de loy en datte du second jour d'apvril XVc XLI avant Pasques, le tout gisant hors la porte de Marvis vers les chemins de Leuze et Mons, cy après déclarées . . . .

Archives de Tournai. Echevinage de Saint-Brice.
12 février 1557 (ancien style).

(1) Ce mot est un *lapsus* évident.



Villa Gallo-romaine

A GRANDMETZ

Des fouilles pratiquées le 23 septembre 1901, dans une pièce de terre à Grandmetz ont permis d'y constater la présence certaine des ruines d'une ancienne *villa* de l'époque romaine.

Le terrain des fouilles est situé le long de la drève de Moustiers à Grandmetz, à l'endroit où celle-ci sort du bois et suit une direction parallèle à la voie ferrée. Il est borné par cette drève à l'*ouest*, le bois de Saint-Martin au *nord*, le château de M. Rotsart de Hertaing (ancien château de la famille de Dudzeele) au *sud*, et la limite de la commune de Moustiers à l'*est*, à l'endroit où le terrain s'élève en pente douce du côté de la ferme de Dameries les Moines et de l'ancienne voie romaine allant de Renaix vers Ellignies dont la présence est connue en cet endroit.

Ce terrain, cadastré sous le n° 207 de la section A, est la propriété du Baron R. du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut.

Il forme un bloc de onze hectares environ à l'altitude de soixante mètres et descend de cinq mètres à l'extrémité *est* formant un vallon où coule le ruisseau qui, alimenté par une fontaine prenant sa source dans le bois de Moustiers, se dirige (au moyen d'un drainage) vers le château de Grandmetz dont il forme l'étang.

Au delà du ruisseau, le terrain remonte sensiblement vers la ferme de Dameries les Moines.

De l'autre côté, à l'*ouest*, les terrains voisins, au delà de la drève et du chemin de fer, s'élèvent jusqu'à l'altitude de soixante-quinze mètres.

Au centre, ou à peu près, de ce terrain, on remarque un léger renflement circulaire, peu élevé et dont la pente est très atténuée, par suite des travaux de culture. Le sol en cet endroit est jonché de débris abondants de tuiles romaines à grand rebord et de faîtières. Chaque année le soc de la charrue en met au jour un grand nombre et les plus grands sont enlevés et employés à combler les ornières des chemins voisins.

Une tranchée fut creusée dans la direction *nord-sud*, c'est-à-dire à peu près parallèlement à la route, et à une bonne centaine de mètres de celle-ci. A chacun des endroits où la bèche rencontra des corps durs on fit des fouilles sur une surface de quelques mètres. Ces différents points ont été soigneusement indiqués sur un plan, en vue de la continuation des fouilles qui a été renvoyé à l'année prochaine après l'enlèvement de la récolte.

Une ligne perpendiculaire à la route fut ensuite tracée, partant de la porte établie dans la haie, huit arbres plus loin que la borne placée contre la haie, marquée n° 3, et coupant tout le champ, de l'*ouest* à l'*est*, pour aboutir à un saule qui fait l'angle de la prairie de M. Emile Fontaine; la distance entre ces deux points, la porte et le saule, est de deux cent trente-trois mètres quarante.

Les fouilles ont donné les résultats suivants : au point A, le plus éloigné vers le *nord*, (point extrême

de la tranchée *nord-sud*) à vingt-trois mètres de distance de la ligne *est-ouest*, on rencontre quelque menus débris de tuiles, à fleur du sol, puis la terre vierge (on est descendu jusqu'à un mètre de profondeur); à gauche, la direction étant vers le *sud*, la terre est vierge; à droite, elle a été remuée, mais ne renferme aucun débris.

Point B, à onze mètres soixante de la ligne, on rencontre la terre vierge à soixante-dix centimètres de profondeur et pas de débris.

Point C, situé sur la ligne *est-ouest*, à cent mètres de la porte et cent trente-trois mètres quarante du saule, on a fouillé un espace de quatre ou cinq mètres carrés; à vingt-cinq centimètres de profondeur, on a rencontré des débris de tuiles, quelques morceaux de carreaux en terre cuite, et un carreau entier, un clou, quelques menus débris de deux vases en terre, dont un noir, de fine qualité; au-dessous la terre vierge. On a creusé jusqu'à quatre-vingt centimètres de profondeur.

Point D, à quarante-deux mètres de la ligne, *est-ouest* en avançant dans la direction du *sud*.

Point E, vingt-quatre mètres plus loin, dans la même direction.

Ces deux points ne fournissent aucun débris ni aucune substruction.

Point F, à gauche du point D, en regardant le *sud*, distant de celui-ci de vingt et un mètres, des débris de tuiles, et au dessous des fragments de maçonnerie calcinée, et des blocs importants de terre noire, brûlée, à quarante centimètres sous le niveau du sol actuel.

Point G, à vingt-cinq mètres du point F et à vingt-quatre mètres du point E. On y trouve quantité de tuiles brisées et au dessous des cailloux roulés, sorte de pierre de sable, qui semblent avoir formé un pavement; des parties de terre brûlée, quelques fragments de bois brûlé, un clou, deux ou trois fragments de briques et un débris de vase, à côtes, en terre, de fabrication romaine. A quarante centimètres de profondeur on ne rencontre plus rien.

Du point G au point F on continue à trouver des débris de tuiles des morceaux de pierre de sable et de petits blocs de béton romain bien caractérisé. On constate aussi la présence d'une aire en terre battue, à quarante-cinq centimètres environ sous le niveau du sol actuel.

A un mètre environ du point G, dans la direction *nord* on constate la présence des fondations d'un mur, direction *est-ouest*, construites en moellons, en pierres de sable, et en debris de tuiles noyés dans du beau sable jaune.

Une seconde ligne est alors tracée, parallèlement à la première, partant de la borne n° 3, située entre le huitième et le neuvième arbre depuis la porte dont il est parlé plus haut, ligne perpendiculaire à la route, et allant de l'*ouest* vers l'*est*. Cette ligne passe entre les points D et E, F et G, à onze mètres de F et six mètres de G.

Le mur dont il vient d'être parlé suit la direction de cette ligne, mais s'en écarte dans la direction *est* : à quatre-vingt-quinze mètres de la borne n° 3, le mur apparaît, distant de un mètre trente de cette ligne idéale; à cent mètres, il est distant de trois mètres

vingt, à cent neuf mètres il est distant de sept mètres. Sa longueur totale est de quinze mètres environ.

Les objets trouvés au cours de cette fouille sont de valeur nulle, mais des recherches plus longues et plus générales donneraient sans doute de meilleurs résultats. M. Rotsart de Hertaing possède un petit fragment de pavement en mosaïque fait de morceaux de nacre provenant du même champ ; le Baron R. du Sart de Bouland, une meule romaine de trente-six centimètres de diamètre et quarante-cinq millimètres d'épaisseur trouvée en 1900 ; son frère, le Baron A. du Sart de Bouland, des tuiles entières et des débris de vases de toutes formes et de toutes couleurs, qu'il a tirés du sol en 1889. Le précédent occupeur de la terre en avait extrait, en 1885, un certain nombre de grosses pierres.

Il paraît qu'il y a trente ou quarante ans, on a trouvé dans le voisinage une épée... ? faisant peut-être partie d'une sépulture franque.

De ce qui précède, il résulte qu'en cet endroit a existé une villa gallo-romaine, voisine d'une route romaine connue, et qu'elle a été détruite par un incendie, soit accidentel, soit volontairement allumé lors d'une invasion franque.

Les fouilles postérieures, que le propriétaire du terrain se propose de faire, diront peut-être quelle a été l'importance et quelle fut la date de la construction et de la destruction de cette villa.

E.-J. SOIL.

—∞✕∞—



Roger de le Pasture

OU

Van der Weyden

ET QUELQUES ARTISTES TOURNAISIENS.

D'APRÈS DES TRAVAUX RÉCENTS

L'histoire des artistes et des artisans d'élite qui ont fait de la ville de Tournai, au moyen âge et même postérieurement, une cité où ont brillé d'un vif éclat les arts et les arts décoratifs, est suffisamment connue par l'*Etude sur l'art à Tournai* publiée par MM. *Cloquet* et *de la Grange* en 1889, mine inépuisable de documents de toute première valeur sur cette matière, ainsi que par d'autres travaux du même genre, publiés sur des branches spéciales de ces grandes industries d'art par d'autres érudits et par nous-même.

Mais si nos artistes sont bien connus, il s'en faut de beaucoup que leurs œuvres le soient autant, et ce qu'il est urgent de faire maintenant, pour apprécier toute l'importance et toute la valeur de ces maîtres illustres, c'est, ainsi que nous le disions, le 2 juin 1901 (1) de rechercher les œuvres qu'ils ont produites, d'identifier ces œuvres, éparses en pays étrangers, si peu connues de nous, même quand elles portent leur nom, et absolu-

(1) Manifestation en l'honneur de M. le Comte G. de Nédonchel et de M. Eugène Soil, 2 juin 1901.

ment ignorées lorsqu'elle sont cataloguées comme anonymes ou sous des noms qui ne sont pas ceux de leurs auteurs.

Qui même parmi nos concitoyens connaît toute la valeur de cet illustre peintre, tournaisien d'origine, de naissance et de formation artistique, *Roger de le Pasture*, qui, né en cette ville en 1399, étudia son art dans l'atelier de Robert Campin, fut reçu maître dans le métier des peintres, se maria, puis partit à Bruxelles où il flandricisa son nom en *Van der Weyden*, devint illustre à l'égal des Van Eyck et des Memling et mourut en 1464 après avoir produit un nombre considérable d'œuvres du plus profond mérite, dont s'énorgueillissent les grands musées d'Europe, Florence, Francfort, Madrid, Vienne, Munich, Berlin, Dresde, Paris, Bruxelles, Anvers, etc. (1)

Il fallait pour faire avec succès ces recherches et ces restitutions, qui exigent une science spéciale, une critique savante et documentée, que bien peu possèdent, des maîtres ayant une connaissance approfondie des choses de l'art et un jugement très sûr pour les apprécier.

C'est ce qui se rencontre dans les travaux de deux érudits flamands, MM. G. Hulin, professeur à l'université de Gand, et L. Maeterlinck, conservateur du musée de peinture de cette ville.

Et c'est de l'analyse de travaux dûs à leur docte plume et qui ont été publiés dans diverses revues depuis peu de temps, que nous allons extraire les documents qui suivent, sur plusieurs artistes tournaisiens.

Frappé de certaines ressemblances évidentes entre

(1) Nous espérons pouvoir donner un jour la biographie de ce peintre, avec la liste de ses œuvres que nous cataloguons en ce moment.

les œuvres de la grande école tournaisienne de sculpture au XIVe siècle et les tableaux du célèbre Roger de le Pasture, M. Maeterlinck en a conclu d'abord que les premières doivent avoir eu une influence réelle sur les seconds, et il s'est ensuite demandé si de la Pasture n'avait pas lui-même manié parfois les outils du sculpteur. Ces différents écrits auxquels nous faisons allusion et qui célèbrent tout à la fois nos sculpteurs et nos peintres sont les suivants :

Une sculpture tournaisienne du musée de Gand, par L. Maeterlinck.

Il s'agit d'un monument votif en pierre sculptée, provenant de l'église Saint-Nicolas à Tournai et qui appartient aujourd'hui au musée communal de Gand.

Le sujet représenté est une *nativité*, ou adoration de l'enfant Jésus, exécutée en pierre et en haut relief disposée dans une niche formée par deux colonnes prismatiques gothiques supportant un cintre surbaissé a redents; elle porte les armes des *du Sart* et *de Gerles*, et une inscription qui donne les noms de Jehan du Sart, bourgeois de Tournai et Marguerite de Gerles son épouse décédés l'un en 1455 et l'autre en 1435; la sculpture est polychromée et dorée et a une grande ressemblance avec une *adoration de l'enfant Jésus*, peinte par Roger de la Pasture, pour Bladelin, trésorier de Philippe le Bon, et qui se trouve actuellement au musée de Berlin (n° 535), au point qu'on peut même se demander, dit M. Maeterlinck, si le peintre n'y a pas mis la main.

Une sculpture tournaisienne du XVe siècle, au Louvre, par *le même*, dans les annales de l'académie royale d'archéologie, 5e série, tome 3, p. 287 (une planche.)

Il s'agit ici d'une Adoration des bergers, sculpture en chêne conservée au musée du Louvre (n° 135 bis) et cataloguée comme sculpture française ou flamande du XVe siècle. Tous les détails de l'exécution de cette sculpture trahissent un faire et un sentiment artistique semblable à ceux qui ont guidé l'auteur du monument votif de Gand, et où l'influence de Roger de le Pasture s'affirme d'une façon certaine.

Ce sujet imité dans plusieurs œuvres exécutées par des artistes brabançons ou tournaisiens, moins habiles, montre en quelle estime on en tenait l'auteur. (Retable de Villers-la-ville, d'Ham-sur-Heure). M. Maeterlinck rappelle l'importance de l'école de sculpture de Tournai à cette époque, et les peintres habiles qui parfois étaient aussi sculpteurs et parfois se contentaient d'enluminer les sculptures de leurs confrères. Il en conclut que cette sculpture doit être certainement tournaisienne, et en même temps il signale que l'influence tournaisienne de Van der Weyden, surpassa de beaucoup celle des frères Van Eyck, pour ne disparaître qu'avec les derniers représentants de l'art gothique.

Roger Van der Weyden et les imagiers de Tournai, par le même, dans le tome XL des Mémoires de l'académie royale de Belgique 1900.

Dans ce mémoire, M. Maeterlinck établit par l'étude de la plus ancienne œuvre connue du maître tournaisien, le retable de Miraflores, conservé au musée de Berlin (n° 534), l'identité de composition qui est manifeste, entre les imagiers ou sculpteurs tournaisiens et

l'illustre peintre. Il dégage les traits d'analogie de ce tableau avec les sculptures contemporaines de l'école de Tournai, et il constate que d'autres œuvres de Roger Van der Weyden présentent un caractère sculptural. Il en est, en effet, qui produisent l'effet d'un bas-relief superbement polychromé. Les compositions sont resserrées et symétriques; on y trouve souvent les deux anges soulevant une draperie, si caractéristique des bas-reliefs votifs de Tournai. Il en conclut que le peintre a tiré les principes d'art qui ont été la règle absolue de son œuvre, des chefs-d'œuvre de l'école de sculpture tournaisienne si florissante à l'époque où il vivait. Il se demande même si Van der Weyden ne mania pas lui-même le ciseau et l'ébauchoir avant d'embrasser la peinture. En tous cas, la descente de croix (à l'Escurial) la madone et les saints (à Francfort), semblent prouver que Roger s'inspirait d'une pratique première de la sculpture.

Les imagiers de Tournai et Roger Van der Weyden, par le même — dans la Petite Revue illustrée d'art et d'archéologie en Flandre.

Sous ce titre, M. Maeterlinck reproduit la même thèse que celle qu'il a soutenue, avec tant de talent, dans les mémoires de l'académie royale de Belgique et que nous lui verrons soutenir de nouveau, avec un plein succès, dans les notices qui suivent.

Roger Van der Weyden, sculpteur, par le même. Dans la Gazette des Be ux-Arts, de Paris, n° du 1[er] octobre 1901, page 205.

Dans la Gazette des Beaux-Arts, dit M. O. Colson, (Wallonia, n° de décembre 1901) M. Maeterlinck



LA DESCENTE DE CROIX, par R. Van der Weyden ou de le Pasture.
Musée de l'Escurial (Espagne).

reprend sa thèse, d'après laquelle Van der Weyden aurait été sculpteur avant d'être peintre, sous une forme plus ample, avec des documents nouveaux et lui donne, après une lecture de Courajod une forme définitive et des plus entraînantes. Il apparaît alors définitivement que si cette thèse devait être infirmée, on devrait conclure à une parenté d'esprit tout à fait étonnante entre des artistes de la pierre et de la couleur, d'une imitation singulièrement servile des peintures de Roger par les imagiers de Tournai, ou à une servilité plus inattendue encore, de Roger, envers ses compagnons d'art.

Or l'opinion du critique gantois, vient de recevoir un nouvel et éclatant relief du fait de Courajod : dans le tome II des leçons professées à l'école du Louvre, cet éminent et regretté professeur signale des analogies frappantes quand, notamment il rapproche les traits de maintes sculptures des églises de Burgos (?) avec les peintures de Roger.

Une lecture attentive de tout ce que disait Courajod de Van der Weyden, convainct que le fond de sa pensée est adéquat à la thèse de M. Maeterlinck. Il suffit de constater après cela son opinion très nette sur Jean Van Eyck, pour conclure qu'il pensait de même de Roger.

De l'influence exercée par Roger Van den Weyden sur les artistes de son temps, par M. Jos. Destrée.

Communication faite à l'académie royale d'archéologie, le 1er décembre 1901, et dont le texte n'a pas encore été publié.

Les anges de Louvain, — une peinture murale de Roger Van der Weyden, par M. *Georges Hulin* dans la petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre, numéros des 15 novembre et 25 décembre 1901.

Si les tableaux de Roger de la Pasture sont nombreux et connus, il n'en est pas de même de ses peintures murales, dont aucune n'avait été relevée jusqu'à ce jour. Le distingué professeur de l'université de Gand, M. Georges Hulin en a découvert d'importantes dans la Collégiale de Saint-Pierre à Louvain, où elles décorent les voûtes d'une des chapelles de l'abside, et il n'hésite pas à les déclarer les plus beaux restes qui existent en Belgique de la peinture décorative du XVe siècle. Il s'agit de sept figures d'anges, sur douze existant autrefois, les uns représentés en oraison, les autres portant les instruments de la passion de Notre-Seigneur. Elles révèlent, dit l'auteur, un artiste de premier ordre ; l'ordonnance, le dessin et la peinture sont de très grand style ; et il n'hésite pas à y voir une œuvre de Van der Weyden, par la comparaison avec plusieurs de ses œuvres, notamment la *Descente de Croix* de l'Escurial et le *Jugement dernier* de Beaune. Aux caractères intrinsèques de la peinture, l'auteur joint les preuves nouvelles qui sont fournies par l'architecture même de la chapelle et les renseignements historiques qu'on possède à leur sujet et arrive à fixer l'époque de leur exécution entre 1440 et 1450.

Le tableau de Tomyris et Cyrus, au Musée de Berlin et dans l'ancien palais épiscopal de Gand, par le même, dans le Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand 1901.

Il s'agit ici d'un tableau du musée de Berlin, représentant la mort de Cyrus, et qui est attribué à l'art flamand du XVe siècle. M. Hulin signale une semblable peinture ayant existé autrefois à l'évêché de Gand, qui semble avoir été l'original et dont le tableau de Berlin serait une réplique ou une copie. Quant au peintre qui a produit ce tableau, l'auteur de la notice en est réduit aux conjectures. Il semble cependant, d'après les travaux d'un écrivain allemand M. Hugo Van Tschudi (Der meister von Flemalle, Berlin 1898) qu'on doive l'attribuer au peintre anonyme connu jusqu'ici sous le nom de *maître du retable de Mérode*, ainsi désigné par MM. Hymans et Bode et plus tard sous celui de *maître de Flémalle*, d'après un important dyptique provenant de l'ancienne abbaye de Flémalle, et aujourd'hui conservé à l'institut Staedel de Francfort.

On a reconstitué en partie son œuvre qui comporte un certain nombre de toiles importantes, et M. Hulin en connait encore une ou deux. L'une d'elles, un retable, œuvre capitale, se trouve au musée d'Aix en Provence. Une de ces toiles est datée 1438. Il s'agit donc d'un peintre contemporain de de la Pasture et de Jean van Eyck. Ce fait suffirait à montrer l'intérêt qui s'attache à une personnalité restée mystérieuse jusqu'ici, dit M. Hulin ; et il continue : Des recherches et des observations que je ne puis exposer ici, mais que je compte faire connaître, m'ont amené à la conviction très arrêtée que l'artiste est sorti de l'école de *Tournai ;* bien plus, je considère comme au moins très probable

qu'il est identique à *Jacques Daret*, le condisciple de Roger de la Pasture chez Robert Campin, qui après avoir joui en son temps d'une grande célébrité, est ensuite tombé dans l'oubli comme Beauneveu, Broederlam et tant d'autres grands artistes dont le XIXe siècle a exhumé la mémoire.

Le maître de Flémalle identifié, par *L. Maeterlinck* dans l'Art moderne, n° du 6 octobre 1901.

Ce maître de Flémalle, dit M. Maeterlinck, est bien Jacques Daret, le peintre tournaisien, condisciple de Roger de la Pasture (Van der Weyden) dans l'atelier tournaisien de Robert Campin.

Daret appartient à toute une lignée d'artistes; reçu maître en 1432, il travailla à Bruxelles, à Lille, à Arras et acquit bientôt la réputation d'un excellent peintre.

Cette contribution des érudits gantois à l'histoire des maîtres des grandes écoles tournaisiennes de peinture et de sculpture permet de proclamer une fois de plus leur importance et leur valeur. Robert Campin, Roger de le Pasture et Jacques Daret nous apparaissent comme des peintres de premier ordre, dignes de rivaliser avec les maîtres de la célèbre école flamande du XVe siècle, et leur gloire rejaillit sur l'école de sculpture tournaisienne qui l'avait précédée, de plus d'un siècle.

Le musée de Tournai possède une œuvre, *Descente de Croix*, dont on connaît plusieurs répliques, qu'on peut attribuer à ce grand maître qui naquit *de le Pasture* et se fit appeler plus tard, *Van der Weyden*.

Nous donnons, en tête de ces notes, une reproduction de la plus célèbre toile du maître tournaisien, la grande *Descente de Croix* qu'il peignit pour la Confrérie des arbalétriers de Louvain et que Charles-Quint voulut posséder en Espagne où elle se trouve encore en original et en copie, avec plusieurs œuvres de ce peintre éminent, au musée du Prado à Madrid et au monastère de l'Escurial, près de cette ville.

E. J. SOIL.

Décembre 1901.

LE MOBILIER

de la ville de Tournai

EN 1696

L'Inventaire que je publie ci-après figure au *Registre des Comptes d'ouvrages*, année 1695-96. C'est le premier en date parmi ceux que j'ai rencontrés dans cette série de registres. Les suivants du reste ne présentent guère de différences que dans les fournitures des logements militaires.

L'inventaire du mobilier de la ville se faisait réglementairement après chaque renouvellement du Magistrat, depuis 1672 (1); mais en réalité, on ne paraît pas y avoir procédé. On n'en trouve pas de trace dans les archives communales; en 1674 même, le procureur général de la ville rappelle aux Consaux que le recolement a été oublié (2). Bref, je ne crois pas qu'on ait dressé cet inventaire avant 1696, date de celui-ci.

On y relève tout d'abord le mobilier des appartements de la *Halle des Consaux*, ou Hôtel de ville.

(1) Les Consaux ... ont pareillement ordonné que des vaiselles et autres meubles appertenans à ladite ville sera aussy faict un inventaire prestement qui sera renouvellé d'an en an cito après le changement de la Loy.... *Reg. 221*, 69 R° (8 Mars 1672).

(2) Le Sr Antoine le Blon, procureur général et fiscal de cette Ville, at représenté qu'il estoit venu à sa cognoissance que passé plusieures années le recollement de l'Inventaire des meubles appertenans à ladite ville auroit ésté négligé et qu'il estoit nécessaire pour la conservation d'iceux de procéder audit recollement, voires à un nouveau Inventaire général desdits mœubles attendu qu'ils sont dispersez en plusieurs lieux et endroicts depuis le démolissement de la maison et grange de la ville qui estoit scituée en la rue des

J'avais espéré pouvoir en tirer quelques indications qui m'eussent permis de reconstituer la distribution intérieure de l'hôtel communal. Mais après avoir étudié en compagnie de M. Eugène Soil les plans de cet édifice que nous a laissés Bruno Renard, j'ai dû renoncer à réaliser cette espérance.

A la suite de l'inventaire du mobilier de l'Hôtel de ville vient celui de meubles appartenant à la ville et mis par elle à l'usage de l'école dominicale des garçons et de celle des filles et provenant de la Maison-Forte, supprimée à cette date; et enfin celui des meubles qu'elle mettait dans certaines maisons à l'usage des officiers dont le logement lui incombait.

Je ferai remarquer que l'Inventaire comprend le mobilier de la Chambre des Doyens et ne fait pas mention de celui de la chapelle des Doyens; on en pourra conclure que les Doyens étaient meublés par la ville, mais qu'ils avaient meublé à leurs frais leur chapelle. Je n'ai pas trouvé trace de cela dans la série des Registres de la Chambre des Métiers, mais j'y ai relevé de fréquents achats ou mentions de frais d'entretien des vêtements sacerdotaux et objets du culte pour cette chapelle.

On aurait pu supposer que l'hôtel communal d'une ville, aussi anciennement connue par ses richesses artistiques et par l'activité de ses manufactures de hautelisse et de ses ateliers de sculpture et de peinture, aurait été décoré de nombreux objets d'art, de meubles précieux et de tentures de valeur. Il n'en est rien; du moins l'Inventaire n'en fait aucune mention : la

engiens occuppée par Michel Poucques, valet, et que pour ce faire il convient députer quelqu'uns de Vos Seigneuries.

On députe à l'effect cy endroit réprésenté les Srs Dugardin juré, grand procureur, greffier criminel et clercq des ouvraiges. *Reg.* ***221***, 258 R° (2 Janvier 1674).

maison de ville était aussi modestement meublée que l'habitation de petits bourgeois, sauf pourtant en ce qui concerne les tableaux sur le grand nombre desquels il y a lieu d'insister.

Dans les appartements de l'Hôtel de ville on n'en compte pas moins de quarante. On ignore encore le nom de leurs auteurs, la date approximative de leur création, et leur destinée. Peut-être en retrouverait-on dans deux toiles du musée (1) et dans les mauvais portraits de princes de la Maison de Bourgogne qui sont accrochés le long d'un corridor de l'Hôtel de ville actuel ?

Je donne l'Inventaire tel quel, et, pour ainsi dire, sans y joindre des notes : l'ouvrage que M. Soil prépare en ce moment sur l'*Histoire de l'habitation et du mobilier à Tournai* paraîtra vraisemblablement sans retard, à la grande satisfaction des curieux de l'art, de l'archéologie et de l'histoire locale, qui trouveront dans ce travail, en même temps que la science et le charme habituels de l'auteur, les commentaires et le glossaire qu'on aurait pu attendre comme compléments de ma communication.

Je tiens d'ailleurs à déclarer que c'est sur les instances même de M. Soil que je publie le présent Inventaire, que je n'avais transcrit que pour lui permettre de le joindre en manière d'appendice à son Etude.

Octobre 1901.

Le Docteur F. Desmons.

(1) Portrait d'un jeune prince, en armure (Louis XIV?) — Portrait équestre de Louis XIV, par Lebrun, avec paysage, par Van der Meulen, (*Catalogue du Musée*, 1900, pp.....)

INVENTAIRE *fait de nouveau et recolé par Monsieur Cambier, juré, licentié ès-loix et commis aux affaires des finances, en présence du Sieur Procureur fiscal, greffier criminel, clercq des ouvraiges, rejecteur* (1) *et valet de la ville de Tournay, des meubles appertenans à laditte ville, ledit inventaire faict au mois de febvrier 1696, le tout comme sera plus amplement cy-après déclaré.*

A la chambre des finances.

Une grande chayère, huict sièges de cuire bouilly, sept carreaux verds; trois grande tables à ralonges avec leurs tapis verds; les buffets, tenans à fer et à cloux; une garderobbe servante au Sr mayeur des finances et au clercq des ouvraiges; une autre nouvelle pour le rejecteur; un chenet, porte feu, pincette et bident le tout de fer; trois escritoire d'estain; une boëtte servante pour les billiets à la bierre (2); le portrait de Philippe seconde Roy d'Espagne, celluy de l'infante Isabelle; une corbeille d'osière, un porte manteau; un crucifix en tableau; une croix et crucifix de bois d'esbenne dont le Christ est de cuire [sic] doré; une esmoucette de cuivre; une cuvelle, tonneau et louche à faire encre; le portrait de l'archiducq Léopolde; quattre courdines blanches avec leurs verghes de fer devant les verrières; deux chandeilliers d'estain, deux autres d'estain d'Angleterre; une presse à coupper papiers garnye de fer; un couvrefeu de cuivre; un grand siseaux; le portrait de Don Jean d'Autrice; deux brousses; deux pilpitres couverts d'estamette verde; un bassin et un robinet d'estain; une peinture sur la cheminé; une escramette; un esteindoir de braises; deux poinçons; un ravestein à chandeilles; le portraict de Philippes quattriesme; une carte d'Hongrie; une armoire à quattre mettiers.

(1) Le rejecteur était le personnage chargé de surveiller les travaux que la Ville faisait exécuter par les particuliers à ses édifices et pour l'entretien de sa voirie. Le clerc des ouvrages était le commis aux écritures du même service.

(2) Billets qui constataient le paiement des accises dues à la Ville pour la fabrication de la bière dans les brasseries communes et les brasseries bourgeoises. Le service de cet impôt portait surtout le nom de *clapet*. On désigne encore actuellement sous le nom de *clapettes* des douves qui servent à faire les tonneaux.

A la chambre secrette desdits finances.

Le portrait de Charles deuxiesme (1); deux tables avec leurs draps verds; une garderobbe à cincq layes, une autre garderobbe près de la cheminée; deux courdines avec leurs verges de fer; un gardevant à trois fœuillets; un chenet de fer quarré, un portefeu et pinchette; le plan des Saints Lieux; une escritoire d'estain; un siège de paille; une bourse avec des jectons; cincq sièges de cuire bouilly; le portraict du Roy; trois praintes de fontaines dans les chassis noirs.

A la Chambre d'entrée desdits finances.

Un bancq à l'escabelle, un buffet servant de garderobbe, une double garderobbe, un rafraicissoire de cuivre avec les armes de la Ville, quattre forrests de fer pour faires des buses (2); un bancq à dossières pour y mettre des cloux; une garderobbe avec layes pour y mettre aussy des cloux; deux passets; une lanterne de vittres; deux bacqs de bois pour porter des flambeaux; un havet de fer pour prendre les seaux; une brouche à manche longue; un coffre de cuir bouilly.

Au Comptoir du Sieur Trésorier général.

Cincq sièges de cuire roussy, trois escritoire d'estain, un porte manteau, une cheminée de cuivre, un cadena, un double mestier, une siège de paille, un robinet et platine d'estain, deux escabaux couverts de verd; un chenet, portefeux et pinchette de fer; trois chandeilliers de cuivre.

Au second Comptoir dudit trésorier.

Une table, deux fermes bendez de fer, une armoire à layes.

Au Comptoir du Sieur Procureur fiscal, près de la chapelle.

Une table avec son drap verd, une escritoire d'estain, cincq sièges de cuire bouilly, un bancq, un portefeu et espincettes.

(1) A Anthoine de Berlaimont pour avoir au mois daoust 1666 peint et dorrez de fin or la moulure ou l'on doit faire le pourtraict du Roy d'Espagne et y avoir escript en lettre d'or Charles deuxiesme. (*Comptes d'ouvrages, rendus le 9 de May 1668*, 304 V°.)

(2) Pour conduire l'eau des sources aux bornes-fontaines, par exemple celle des sources de l'esplanade à la borne-fontaine située sous la vieille porte Sainte-Catherine, on employait comme tuyaux, des jeunes arbres percés dans leur longueur au moyen de forets ou de fers rougis au feu : c'est ce qu'on appelait des *buses*. Ces buses étaient raccordées entre elles par des manchons de cuivre.

Au second comptoir dudit fiscal.

Deux sièges et une table.

Au greffe criminel, près de la chapelle.

Deux escritoires d'estain, un marteau avec cachet de la Ville (1); deux tables avec tapis verds, une autre ronde; une brousse, un coussin verd, une grande garderobbe à deux huis, une autre avec layes, un chandeilliers de cuivre, deux courdines avec leur fer, une barre avec dix broches, une eschelle, trois sièges de cuire bouilly, un bancq couvert de verd, un pilpitre couvert de drap verd, une fouyère et portefeu; une armoire pendante à quattre huis et une autre à deux.

A la BELLE SALLE, *ou chambre d'Audience de Messieurs les Prevost et Jurez.*

Trois tables à ralonges avec leurs tapis verds, deux escrans d'escrineries, une table en ovale avec son tapis verd, une autre ronde avec pareille tapis, un chenet à grille, un grand portefeu, pinchette et fourchette de fer. Un carreau verd, un tableau représentant le martir de St André, la tapisserie d'hauteillisse complette; 24 portraicts de princes et gouverneurs des Pays-Bas; quattre escritoire d'estain; une globe représentant l'union avec les Estats (2); deux grand tapis de Turquis; quattre courdines verds avec leurs fers; un tableau avec un crucifix pour prester serment (3). Quattre fauteuls et 14 sièges de cuire avec les armes de la ville; il y a 10 autres siéges pareilles au logement. Une horloge au sable.

A la chambre des Enquestes.

Une table à ralonges avec tapid verd; un chenet, pincettes et porte feu de fer; deux fauteuilles et six sièges de moucade verds; il y a pareille nombre de fauteuilles et sièges au logement. Une tapisserie de cuir doré.

Près de la place où on met le bois à brûler.

Une armoire servante pour les Sieurs Boursiers et commis au Logement.

(1) Pour marquer les arbres qu'on vendait.

(2) Je crois qu'il faut entendre par là une pendule dite *de la paix de Nimèque*, où, parmi les garnitures en cuivre ciselé, figurent deux femmes representant l'une la France, l'autre l'Espagne, avec leurs attributs, qui se donnent la main. (Note de M. Soil.)

(3) Voir l'article de M. de la Grange, t. XXI des *Bulletins de la Soc. Hist. de Tournai*, page 10.

A la chambre où on travaille au logement (1).

Une table à ralonge avec son tapis verd; une garderobbe à quattre huis; deux bancq couvert de cuire Roussy; deux armoires dans la muraille; deux cartes de pays; deux tableaux escrits; un chenet, portefeu et pinchette de fer; une garderobbe pour le Sr fiscal; un tableau dans le boisage de la cheminée; une escran à six fœuillets; deux tableaux aians servy aux arches triomphaux; cincq fauteuilles de cuire de Roussy.

A la chambre du Sr second Procureur.

Une armoire d'escrinerys; une table avec son tapy; trois sièges de pailles, un carreau verd; une escritoire d'estain, une casse pour mettre des papiers; une fouyère de cuivre; une sellette; une balance avec le pille et poids pour faire course sur les boulangers (2); un chandeillier de cuivre; une barre avec huict broches de bois.

Au cabinet du Sr Procureur fiscal.

Une table avec quattre layes et son tapis verd; deux sièges de cuire bouilly; un cousin verd; une barre avec trois broches de bois; une escritoire d'estain.

À la petitte chambre, à costé de la belle salle.

La garniture d'armoire à deux costé, une table et tapy verd, un escabeau, un passé à deux marches, une armoire à six layes, deux autres armoires dont l'une est portative, une bourse avec jettons.

A la salle de la jehenne (3).

Trois grandes garderobbes, une autre garderobbe; 226 sceaux; un bancq à dossières et quattre autres; un passet servant à un buffet; un bancq à fustiger; le siège d'Ostende en peinture; le ferme des enffans trouvez (4); nne lanterne de vittres; un tableau

(1) C'est-à-dire où l'on distribuait les billets de logement pour les troupes de passage qui ne trouvaient pas place dans les nombreuses casernes de la ville et de la citadelle.

(2) Le procureur de la commune, le boursier des Prévôt et Jurés et celui de l'Echevinage avec un sergent-bâtonnier faisaient des saisies de pain chez les boulangers pour vérifier le poids des pains. Les experts de la corporation en faisaient d'autres pour apprécier la qualité. Ces descentes s'appelaient *courses*.

(3) Chambre où l'on donnait la question.

(4) Elevés aux frais de la ville dans un hospice situé près du couvent des Récollets, au bout de la rue Ste-Catherine.

avec les armes du Roy; un autre avec les armes du Roy; un dessus de table pour mettre sur traictes; les garderobbes des pensionnairs; cincq tableau aians servye aux arches triomphaux.

A la salle où se tiennent les Consaux.

Deux burreaux couverts de tapys fleurdelisé garny de cuire; le portraict du Roy (1), les effigies d'Albert et d'Isabelle; les tapisseries fleurdelisé sur les bancqs (2), une petit bancq aussy fleurdelisé, deux tableau avec chronographes; deux termes servans aux arches triomphaux, un tableau pour inscrire les personnes faisant cession misérable (9).

A la conchiergerie de l'hostel de ville.

A la Sallette.

Une table à ralonges, douze sièges de cuire bouilly, deux fauteuils dont l'un est rompu, un porte manteau, une peinture avec une fleure au soleil, les portraicts du Roy et de la Reine d'Espagne.

A une petite place sur la cour.

Un tableau représentant le serment pressé à Charle 2de Roy d'Espagne (4).

A la petite cuisine.

Un mettier en forme de garderobbe, un tournerôt, une

(1) Les Consaux avaient écrit à Louvois pour obtenir du Roi « son pourtraict pour estre mis à la belle Salle ». Colbert en offrit plus tard un autre aux magistrats. Le conseiller de Bargibant en avait fait peindre un autre à Paris. Tant et si bien que la ville se trouva à la tête de plusieurs portraits de Louis XIV. Je ne vois pas de trace de celui qui aurait été donné par le Roi pour la belle Salle. Celui qui avait été commandé par M. de Bargibant fut placé en Janvier 1669 « en la chambre eschevinale. » Celui qui venait de Colbert est probablement celui que l'inventaire mentionne ici. (Cf. *Reg. 218*, 355 V°, et *Reg. 219*, 120 V°.)

(2) « On est d'assens de faire renouveller les bancs du conclave et les revestir de tapisseries avec les armes du Roy et de la ville. » Consaux du 16 Juin 1671. (*Reg. 220*, 233 V°).

(3) C'est à-dire abandonnant tous leurs biens à leurs créanciers quand ils se voyaient dans l'impuissance de jamais payer leurs dettes.

(4) « [A Anthoine de Berlaimont] pour avoir audit mois [daoust 1666] dorrez de fin or toute la taille de la grande moulure du tableau où est représenté le théâtre qu'on at fait le serment pour ledit Roy d'Espagne. (*Comptes d'ouvrages rendus le 9 de May 1668*, 304 V°.)

dresche, une couronne de fer, une armoire de bois noircye, deux frises.

A l'entre de deux cuisines.

Un viel coffre à fallot, une fouyère de cuivre à manche de bois.

A la grande cuisine.

Deux hattiers de fer, deux garçons de fer, deux cheminons, une grande dresche avec deux ralonges; deux seaux, corde et moulette du puich; un blocq.

A la chambre d'en bas sur la petite cour.

Une table, un bancq, un cheminon de fer; un escran et une clocette.

A l'autre chambre par bas sur laditte cour.

Une table à ralonge, un bancq, un cheminon, une couche dans la muraille.

A la Sallette grande.

Les armes du marquis de Louvoy.

Dans les caves.

Huict gantiers.

Au conclave de Messieurs les Eschevins.

Le portraict du Roy (1); deux tableau représentant le Jugement dernier avec l'image de nostre Seigneur en Croix; des bancq nouveaux pour plaider les procureurs; deux tableaux avec les Evangiles; un bancq de Messieurs avec tapisserye fleurdelisée; un burreau; un buffet; une escritoire d'estain; une grande armoire à quattre huis.

A la chambre secrette de Messieurs les Eschevins.

Une table à demy ronde avec son tapy verd, deux fauteuils avec carreaux verds, dix chayères de cuire de Roussy; une tenture d'hautelise d'Audenard, avec cincq bordures peintes; un tableau sur la cheminé et deux aux cotté; un chenet en gril, pinchette et portefeu de fer; deux courdines et leurs verges; une garderobbe, deux petites tables, une paires de chandeilliers d'estain d'Angleterre, une escran à quattre fœuillets, un perpectif, une escritoire d'estain.

(1) Mentionné ci-dessus, page 267, note 1.

A la chambre par haut dudit Eschevinage.

Une Escribanne avec son pied, deux tables à ralonge avec leur tapy l'un verd et l'autre fleurdelissé, quattre fauteuils, six sièges de cuire bouilly, six paysages, une tapisserie de cuire doré, deux rideaux de carpette, un buffet, un chenet à gril et pinchette.

A la nouvelle chambre.

Une tenture de moucade, deux rideaux avec verges de fer, deux tables garnys de tapys verds.

A l'antisalle de l'hostel de Ville.

Deux bailles de bois, quattre bancqs longs à dossiers, une garderobbe avec conphanons; une ferme bendé de fer; nœufs tableaux avec les armes du Roy, quattre autres aians servys aux feux de joye, deux autres avec cornes d'abondance, deux autres avec trophées d'armes; deux Renommés tailliés en bois.

Dans les Halles de costé de la Tasnerys (1).

Un escalier pour le pilory; trois eschelles, une autre grande, une double eschelle servante au gisbet, trois nouvelles grandes eschelles; les bois du gibet; une autre [eschelle] qu'on a porté au magazin, trois autres petites eschelles.

Soubs les vosures du greffe criminel.

Une table pour mesurer toilles.

Soubs la Tasnerye et soubs la halle des doyens.

Deux lanternes avec chaines de fer.

Au Comptoir du clappet à la bierre.

Une fouyère de cuivre, chenet, pinchette et portefeu; une garderobbe, un mestier d'escrinerye; trois sièges de cuire boully, deux de paille; une eschelle, une petite table, un chandeiller d'estain; un picquet, balance et poids pour peser argent; deux escritoire d'estain; deux pilpitres couverts de verd; trois chaiyère de bois tourné; un ferme bendé de fer; un robinet et platine d'estain; une cassette pour diviser les espèces d'argent.

(1) Une des prisons communales. Elle se trouvait dans l'enclos des Halles, vers la rue de Paris, non loin du puits qui existe encore dans cette rue.

Au Comptoir du Sr Jacquerye, greffier Civil.

Une grande garderobbe avec quattre huis, une table quarré d'escrinerye, trois pilpictres, un bancq à dossières, deux tables, un bureau, un mestier avec six layes, cincq bancqs couverts de cuire de Roussy, deux porte manteaux; une fouyère et la couverte de cuivre, estenaille et portefeu; une presse à couper papier; une escuerre de fer, quattre escritoires d'estain, un blocq et un marteau pour cacheter.

A la chambre secrette.

Une table avec un drap verd, un pilpitre d'escrinerye, une monté de bois portative, une escabelle, trois sièges de cuire boully; portefeu et espinchettes; trois garderobbes nouvelles.

Au grenier.

Deux garderobbes pour y placer les procès widez.

Au greffe eschevinalle de la ville.

Une grande table, une autre table; quattre escritoire d'estain; un blocq et un marteau pour cacheter; une courdine et sa verge de fer; un mestier, un autre mestier à six layes.

Au deuxiesme comptoir.

Une table, deux bancqs, une garderobbe, un mestier d'escrinerye, un portemanteau; une gourdine, avec la verge de fer; plusieurs asselles.

En la chambre par haut.

Une table, deux bancqs, une grande garderobbe.

Au greffe de l'Eschevinage de St Brixe (1).

Trois tables, deux bancqs, deux sièges de cuire bouilly, une garderobbe d'escrinerie, deux mestier à mettre papier; un chenet de fer, pincette et portefeu de fer; un porte manteau; trois escritoires d'estain; les asselles à mettre les roolles.

A la chambre des Doyens et soubs doyens.

Un tableau avec les Saints Evangiles; une table et son tapy

(12) Lors de la suppression de l'échevinage de St Brixe en 1667, la greffe en fut transportée à la première chambre des finances (*Reg. 218*, 197 R° à 198 V°), et meublée aux frais de la ville, tandis que celle de l'échevinage de la Ville l'était aux frais du titulaire (*Reg. 219*, 98 V°, ce qui explique que l'inventaire ne mentionne le mobilier que de la première seulement.

verd; un fer à porter fallot; huict bancqs; deux chenettes, portefeu et pinchettes; les portraict d'Albert et Isabelle, un tableau représentant le jugement dernier; une monté de bois; deux prie-Dieux, une table ronde, une clochette pour sonner les audiences, un tableau représentant le serment presté à Charles 2[de].

A la petite chambre.

Une table à deux traictes, un cheminon, un mestier, une chayère d'escrinerye, une eschelle, trois sièges de cuire bouilly, la closture d'asselles de chesne du comptoir du greffier.

A la chapelle de la maison de ville.

Une chassule de satin violette et garniture avec rabateaux et franghes d'or; un drap pour couvrir les images pendant le caresme; deux reliquaires et un piétement de crucifix de bois doré; un coussin de velour violet, deux coussinets et un grand de damas de soye verd; un voile de calix verd doublé de rouge avec des dentelles d'or; deux autres voiles de calix, l'un rouge et l'autre violet avec pareilles dentelles; quattre aubes à grands dentelles; deux nappes damassées avec entredeux; une armoire nouvelle; trois autres nappes; douze purificatoire sans dentelle, six essumains; une chassuble noire de velour garnye d'un galon et franches d'argent; un ornement complete de satin fleuragé gallonné d'or; un robinet et bassin d'estain; huict petites serviettes damassées estroites; quattre corporeaux avec dentelle, deux autres à grandes dentelles, sept sacquelets servans au calice; un tapy brun et claire verd servant à couvrir l'autel; un calice, une platine et culière d'argent; des gourdines et chassubles de velour noir en mauvais estat; un miroir; un drap d'autel de tripe noir avec galons et franche d'argent faux; un plat et deux petits pots d'argent; deux passées de bois taillées avec images et les armes de la ville, un autre passées fait en may 1651, un grand passet; une esperge, un benoitier de cuivre, un esteindoire de chandeille; un passet pour y attacher les devant d'autel; deux grandes chandeilliers d'argent, un crucifix d'argent sur bois d'esbenne orné d'argent avec l'image de la Vierge et de deux anges d'argent; deux prie Dieux couverts de tapis fleurdelisées et deux coussins de mesme estoffe; une tenture de cuire doré avec quattre paysages; des sonnettes de

cuivre; l'effigie de St Rocq et un ecce homo, un missel, une statue de l'ange gardien, un voile pour couvrir le Christ en caresme; une barre garnye de cuivre servante au pied de l'autel; une robe de chambgean pour aller à la procession et un surplis à dentelles.

Meubles de la chapelle de la maison Forte remis à la chapelle de la maison de ville.

Un calix d'argent doré remis avec son sacq, quattre chandeilliers de cuivre pour mettre sur l'autel, un encensoire de cuivre avec la boiette à l'ensens, un misel avec son pilpitre, une grande armoire à mettre les devans d'autel et casubles, quattre amisses, deux aubes avec cordons, trois napes d'autel; trois tournans, deux boettes carrées à mettre les corporeaux; une boette à mettre les hosties, trois petites serviettes d'autel, trois puriflcatoires, deux sacqs à mettre calix; une couverture d'autel de carpette blanc et bleu; un rechaut de cuivre à mettre sur l'autel avec son fer.

Les ornemens de la chapelle de la Tasnerye.

Une couverture d'autel et les évangiles; quattre casubles rouge, violette, verde et blanche; deux cintures; un coussin couvert de moucades de diverses couleurs; un missel; une gourdine de soye verde et jaune; deux nappes doubles d'autel, quattre serviettes; quattre aubes, amisses et cinture; un careau de calice bordé de verd avec voile d'armoisin de diverses couleurs; un calice et platine d'argent doré avec culière d'argent; deux corporeaux; quattre sacqs de calice; un devant d'autel; un plat et deux petits poct d'estain; une table d'autel; deux petits tableau sur fond de cuivre, un crucifix et deux chandeilliers de cuivre, un benoitier et esperges, une boete pour les hosties, des sonnettes de cuivre, un demy buffet d'escrinerye.

A l'ouvroir de la Tasnerye.

Un entrefant de bois blanc; douze seaux.

A la cuisine.

Une dresse de bois blan, une table de pareil bois, une couch d'escrinerye avec l'armoire y joingnante.

A la Salette.

Une couche d'escrinerye, un petit coffre.

A la conchiergerie du NOUVEAU JEU (1).

A la cuisine.

Une dresche de bois blanc.

A la cour.

Un vieu bois de couche attaché à la muraille.

Quant aux meubles quy ont cy devant esté à la *maison forte,* iceux ont esté vendus par ordonnance, dont copie a été mise aux finances, et la portance rapportée en recepte au compte du Rejecteur à la demy-année finy 7bre 1694.

Meubles chez Maître Wielle, à l'escolle dominicalle.

Premier, quinze bois de lict, quinze paillasse, dix mattelas, douze travers servant auxdits mattelas, dix paires de couvertes, vingt deux paires de drap blan; deux grande garderobbe de bois blan; un fer servant à brusler houille; un vieux blot servant à coupper chair; deux cuvelle servante à faire la lesive, une busse de cuivre servante à laditte lesive, trois vielles mandes servantes à laditte lesive, un salloir de bois, deux cuvelle au bœure.

A la fournerye.

Tous les ustensils y servent, trois petites tables de bois, six bancqs approprié à manger les enffans, un bouilleau à la cave, un dito à la cour.

Finallement à la cuisine.

Une longue dresche de bois blanc avec plusieurs asselles servant à y mettre le ménages le tout assujetty au muraille.

Inventaire et ornemens de la chapelle de l'Escole Dominicalle des enfans masles qu'est à la charge du sacristin de ladite Escole.

Premierement un calice et ce qui s'ensuit, quattre chassure à scavoir blanche, rouge, verde et violette; deux hobbe, trois hamites, deux nappes, deux corporal, treize purificatoires, dix petits essuioirs, deux couvertes de carreaux, deux sacqs de calice, un plat, deux potequin, une petite bouteille d'estain, un

(1) Maison contiguë à la salle de la Bourse, et appartenant à la Ville. Les magistrats s'y rassemblaient pour assister aux feux de joie, à certaines cérémonies publiques et aux exécutions criminelles. Cf. sur cet édifice, *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. XXI, p. 101, et tome XXIII, p. 149.

crucifix avec le Christ de cuivre argenté, une image Nostre Dame d'albatre, trois tableaux d'albatre, quattre passées de bois doré, le quarré de St Nicolas (1), une molure doré servante au drap d'autel, une brouche, une corbeille, quattre coussins de quattre couleurs, deux coussin broudé, deux anges, une casse à corporal rouge, quattre chandeilliers d'autel de cuivre, un chaudron à l'eau bénite de cuivre avec l'esperges, une paix de cuivre, un chandelar devant la Vierge pour y mettre trois chandeilles, un chandelar de fer devant l'image de St Nicolas, un chandelar rond au milieu de la chapelle contenant huict branche de cuivre, deux relicairs doré, deux misselle un petit et un grand, un esteindoir, le canon de la messe, une paire de mulle, une peinture de la nativité de Nostre Seigneur, les clefs servantes à ladite escole, un vas sacré d'argent pesant 2 $^1/_2$ once ou environ, un petit comptoir au sacristit, un autre dito à l'escolle, sept chaières renserré avec chacune leur planche y servantes pour les maistres enseigner leurs enfans; sept tables pour escrire lesdits enffans, sept tableaux escrit en lettre doré de toutes les paroisses, la chèse du premier père (2) avec deux long bancq d'escrinerye à costé; soixante cincq autre bancqs pour asseoir les enfans.

Chez la veuve Brienne, à la fondation des Sept Douleurs, proche les Pères Récollets.

Trois paires de vieux draps, deux mattelas de linne, trois couvertes deux blanche et une verde, deux pots d'estain de demy lots, une tourtière avec sa couverte, trois sièges de paille, une grande cuillière de cuivre pour servir la soupe, deux chauffetes, huict escuielles d'estain.

A la maison Damoiselle Catherine Le Sire, nouvelle maitresse, ont esté trouvez les meubles suivans provenans de ceux delaissez par Damoiselle Liénard, auparavant maistresse en la maison appertenante à cette ville, près des Rds Pères Recollets.

A la cuisine.

Une grande dresche, un tournerot, un blocq, trois cramelies

(1) Cadre représentant le saint ?

(2) C'est-à-dire du prêtre chargé de l'enseignement religieux et de la prédication dans l'école.

avec une barre de fer, deux chenets, une eschelle, une petite armoire, un tournerot de fer blan.

A la boutteillereye.

Un garde manger, quattre seaux et autres petites menutez de cuisine.

A la place au ménage.

Un chariot à l'estain, un petit bancq, une couronne de fer.

Au réfectoire.

Quattre tables avec leurs draps rouge, huict bancqs, une lanternes de vittres.

A la cave.

Dix huict tonneaux tant bons que mauvais, deux salloirs de bois, deux salloirs de pierre, deux cuvelles, un tonneau à l'eau bendé de fer, un tonneau à la farine, deux tonneaux au verdjus et un au vinaigre, une eschelle et une menette.

Aux dortoirs.

Trente bois de lict de charpente, une garderobbe au grand dortoir, et une autre au petit; deux petites tables, plusieurs corbeilles.

Au dortoir des Malades.

Un bois de lict sans furniture, quattre oreilliers et une armoire près dudit dortoir.

Au grenier.

Une mesure au grain, un bachinet, deux pelles, un levier de fer, un gribloir, une hoste d'ozières, une ravage à mettre poullées, une table avec une traicte, des corbeilles au linge.

Près du dortoir.

Une orloge avec un réveil et sa casse de bois; une escabelle.

A l'escolle.

Deux chandeilles de bois avec platine de fer; divers siéges et bancqs, trois pontons, quattre passées; l'image de la Vierge; dix huict carreaux à faire dentelles; quarante huict chauffertes.

A la Salette.

Cincq sièges couverts de verd compris un tombourin, une table d'escrinerie ronde avec son tapy, une autre table garny d'escaille avce une bordure de pièces raportées; un cheminon

avec lœuilles de cuivre; un brisvent avec la figure de Ste Marie Magdelaine; un bois de lict descrinerie avec rideaux bleus.

A la place d'entrée.

Deux rectiaux de fer, deux pollisoirs; une balance, un biquet et les poids tant de fer que de pierre.

A la boulengerye.

Un bouleau, un esteindoir de braizes de cuivre avec les utensils de et à boulengerye, un moullin à bras, une arrosoire de cuivre.

Près de l'infirmerye.

Une garderobbe de bois blan, quarante quattre siéges pour les enffans.

S'ensuivent les meubles quy ont esté délivré à laditte Le Sire, ensuitte de prisée en faicte par Joseph Frayère priseur sermenté en présence de ladite Le Sire à condition de les rendre à la sortye avec ce qu'ils vaudroient lors moins.

Aux dortoirs à trois chambre.

Trente pailliasse ont esté prisées à 43 £.; trente mattelas petits avec leurs traversins de petite laine, 234 £.; soixante couvertes prisées à 374 £.; quarante paires de lincœulx bons, 162 £.; trente-six paires de lincœulx médiocres, 208 £.; sept paires de lincœulx vieux, 10 £.; sept paires de toyes, 22 £.; quattre vingt essumains prisées à 8 £.; vingt trois nappes, 38 £.; trois dousinnes de serviettes, 36 £.; nœufs sacqs, 7 £.

A la cuisine et lieux voisins.

Deux tourtiers, deux marmittes avec leurs couvertes, un chaudron à couler, un estaindoir de braizes, deux chasserols, un chaudron, une cruche de cuivre, une balance avec un piquet de fer, trois chandeillers, un lampreau, cinq chauffetes, une poile a rechauffer lict, une tourtière, un petit réchau, le tout prisées à 76 £. Deux pots de fer, trois poiles à frire, une potière, cincq estenailles, trois portefeux, trois escumettes et un cousteau à la poré prisées 2 £. Trente six escuelles d'estain et dix gobelettes, quarante six sauserons, cincq plats de diverses grandeurs, trente quattre culières, une telle, trois pots de chambre d'estain, vingt quattre assiettes, une cerenne à donner lavement portées à 108 £. Total 1227 £. flandre.

Meubles provenans de la maison forte.

Douze petit plat d'estain, douze escuelles d'estain, deux galloyaux, dix chauffettes de cuivre, six pintes d'estain, un damier avec les dames, une soufflet de fer, trois couvertes de plats de fer blan, un pilpitre noir à prier Dieu.

S'ensuivent les meubles estans soubs la garde de maistre Robert Baudhine, comme il ensuit.

A la chapelle.

Douze mattelas d'officiers blan et bleus avec leurs traversins blan, bleus et rouges; deux traversins de plumes; cincquante cincq matelas de soldat; trente huict autres mattelas de soldats; cincquante trois traversins de laine de soldats; trente quattre de paille; sept cents treize couverts bonnes, trois autres mauvaises; six cents nœuf toilles de paillasses; huict cent pairs de draps de soldats, soixante sept autres; deux bois de grand licts; nœuf paires de fins draps pour officiers généraux, quatorze autres paires pour officiers; vingt huict douzaines de serviettes; cent et six nappes bonnes, six autres mauvaisses; six mechantes serviettes; vingt cinq tapis verd de table; deux cent quarante sept paires de soldats, dix nœuf d'officiers; trente et une nappes, quatorze douzaines de serviettes, quatorze nappes; quattre paires de draps d'officiers, huict paires de soldats; six sièges de moucades, trente quattre sièges de cuire bouilly, une tenture vielle de cuire doré, deux miroirs, quattre tours de lict.

En la maison dudit Robert.

Trente quattre plats d'estain, huictantes six assiettes, vingt quattre pots de chambre, quarante quattre chandeillers de cuivre, trente nœuf chenets de fer, trois chenets quarré, vingt nœuf estenailles, vingt huict portefeux, huictante huict mattelas de laine, cent trente quattre traversins de laine, septante huict mattelas de laine pour soldats, cent soixante nœuf traversins de paille, dix nœuf paillasses remplies.

Chez madame Du Misnil (1).

Trois bois de licts avecp leurs tours de carpettes, paillasses, mattelas et trois couvertes et trois paires de draps; huict sièges

(1) Marie Claire Le Cappelier, veuve de Gilles François Errembaut, avocat du Roi au Bailliage.

de pailles, deux tables longues, trois petites, trois chenets, deux pelles à feux, deux espinchettes, trois mattelas de vallets, deux paillasses, trois paires de draps, trois couvertes.

Chez Monsieur Du Chambge.

Le lict de Monsieur Calus garny de drap brun doublé de jaune. La tapisserie du grand Alexandre en quattre pièces et les deux autres dans la garderobbe en l'hostel de ville, quinze siéges de mouquette ou tripe rouge, une table avec son tapy verd, un chenet, une pelle à feu, une espincette.

A la chambre du secrétaire.

Deux mattelas, une couverte, une paire de draps.

A l'autre chambre.

Un tour de lict, deux mattelas, une couverte, une paire de draps.

A l'abbaye de St Martin.

Deux mattelas, un lict, une couverte, une tenture de lict de taffeta rouge, une courte pointe, un bois de lict, quattre fauteuls et quattre sièges de velour rouge, une table de bois d'ébenne, deux quéridons, deux ridaux blans aux vittres; un chenet quarré, portefeu, espincettes; une tapisserye d'Audenarde vielle.

Au cabinet.

Un toure de ligature, six sièges à fonds de pailles; un chenet, pincette, portefeu.

Chez Madame Dumoullin, pour Monsieur de Vigny.

(Les meubles cy endroit mentionnez ont esté retiré par maistre Robert et remis chez Monsieur Vigny au chasteau).

Un grand lict garny de verd, une paillasse, deux mattelas, deux couvertes, une paire de draps, la tenture de chambre de ligature, six siéges de cuire Roussy, un chenet, quattre portefeux, une espinchette; une table avec son tapy verd, trois licts d'officiers garny avec leurs tours de carpettes, trois tables, douze siéges à fond de paille, deux chenets, deux portefeux et pincettes; cincq chalicts, paillasses, mattelats et couvertes.

Chez le nommé Lemoisne, à la citadelle.

Deux licts d'officiers garnys, trois plats, six assiettes, un pot de chambre d'estain, deux nappes, six serviettes, quattre siéges à fond de paille, deux paires de draps, deux couvertes, deux pailliasses.

Aux gardes de Monseigneur le Gouverneur.

Au nommé Monteigny.

Un lict garny. un chenet, un portefeu, une espinchettes, une table; deux plats, trois assiettes, un pot de chambre, le tout d'estain; un chandeiller de cuivre, trois chaière de paille, une nappe, trois serviettes.

Au nommé Laprayrie.

Deux plats, trois assiettes, un pot de chambre, le tout d'estain; une nappes, trois serviettes, trois sièges de pailles; un chenet, un porte feu, une espinchette et un lict garny par quelque vieuwarriez.

Au nommé Grandchamps, au cazernes des capucins.

Un lict garny et comme les précédens.

Aux nommez Navier, Duval et Dubois, cannonniers.

A chacun comme est dit cy dessus au nommez Monteigny.

A la maison du Sr Brias, rue de Paris.

Sept licts d'officiers garny sans draps, nœuf mattelas garnys de valet sans draps, sept chenets, sept porte feux, sept espinchettes, sept tables, vingt siéges de pailles.

A la maison du Sr Durieu, reu delture.

Un lict garny sans drap, un autre pour les valets; trois chenets, deux porte feux, deux pinchettes, trois tables, huict siéges de pailles.

Aux cazernes de St Julien.

Quattre licts d'officiers garnys sans draps, trois tables, trois chenets, trois porte feux, trois espinchettes, deux mattelas de valets garnys sans draps.

A la maison du Sr Dhurtebise.

Trois plats, six assiettes, un pot de chambre, le tout d'estain; deux nappes, six serviettes, un chandeillier de cuivre, une table, trois sièges, deux licts de louage.

Au cazernes de la calandre.

Quattre licts d'officiers garnys, un lict de valet sans drap, deux chenets, deux porte feux, deux espinchettes, trois tables, nœuf sièges de paille.

A la chambre de derrièr de la maison Monsieur Jacquerye.

Deux paillasses, un mattelas, une couverte, un chenet, un porte feux, une espinchette, deux tables, deux sièges de paille.

A la bource, sur la grande place.

Cincquante et un chalits sont es Chambre des Bourgeois.

Dessus les Escuryes nouvelles à St Jean.

Huictante huict bois de lict de carpente, vingt deux tables, cents septante six sellettes, cent et dix licts livrez par Maistre Robert de ceux cy devant spécifiez.

Meubles venans de la Maison Forte.

Sept paires de lincœulx, douze serviettes, six nappes, quattre grands plats d'estain, quattre autres plus petits, deux pots de chambre, six assiettes d'estain, huict sièges de paille tournez, trois tapys de table.

ARCH. DE TOURNAI. *Reg. aux Comptes d'ouvrages, 1695-96.*

Table des Testaments,

COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

reposant aux Archives de Tournai

AVANT-PROPOS

La ville de Tournai possède dans ses belles et riches Archives une collection merveilleuse de documents dits « *d'intérêt privé* », documents innombrables qui se chiffrent à près d'un million d'actes et qui présentent une importance capitale pour l'histoire de nos familles tournaisiennes, grandes ou petites, comme pour l'histoire économique et sociale de notre cité. Ce sont les testaments, les comptes de tutelle, de curatelle, d'exécution testamentaire et enfin, la masse considérable des actes d'achat, de vente, de partage de terres et d'autres bien immeubles, en un mot les actes stipulant toute mutation de propriété, etc.

C'est par eux, par leur examen approfondi, par leur étude sérieuse qu'il nous sera possible de connaître en leur ensemble, les détails de la vie familiale de nos ancêtres, la situation sociale d'anciens bourgeois de Tournai, comme l'histoire et peut-être, les causes de l'élévation ou celles de la déchéance de familles tournaisiennes qui existent encore de nos jours dans notre ville ou que les troubles religieux du XVIe siècle, les nécessités du commerce ou de l'industrie ont fait émigrer dans d'autres cités.

Néanmoins, malgré leur intérêt si grand, quoique peut-être un peu spécial, ces documents n'ont encore fait l'objet d'aucune étude approfondie et, connus seulement que de quelques chercheurs tournaisiens, ils n'ont point jusqu'aujourd'hui été utilisés comme ils méritent de l'être (1). La généralité des érudits belges les ignore, ce qui n'est point étonnant, les Archives de Tournai ne possédant qu'un inventaire *manuscrit* très rudimentaire ou du moins fort incomplet des *testaments* seulement.

Devant le réel profit que tous pouvaient retirer de la publication d'une table des testaments qui reposent si nombreux aux Archives de Tournai et qui embrassent une une période sept fois séculaire, nous n'avons plus hésité, et malgré l'aridité fastidieuse que présente le travail, nous comptons livrer successivement à la publicité, en différentes années et par siècle, la liste complète de tous nos testaments tournaisiens.

Nous avons adopté pour notre classement l'ordre alphabétique; quand un acte émane d'une femme mariée, le testament est classé au nom de famille de la femme et toujours aussi à celui du mari, quand il nous est donné par le testament; tous les noms à particule sont rangés à la lettre D, comme si la particule faisait partie intégrante du nom; ainsi par exemple *de la Hamaide* sera mis parmi les noms à initiale D et non point parmi ceux commençant par la

(1) M. A. de la Grange publia dans les volumes III et IV de nos *Annales* des Extraits des testaments conservés aux dépôts des Archives communales de Tournai. Tout intéressants que soient ces extraits, ce ne sont, malheureusement, que des extraits qui n'enlèveront aucun prix à notre table; encore faut-il ajouter que les testaments étudiés par notre érudit et regretté confrère ne donnent qu'une minime partie des collections possédées par le dépôt des Archives de Tournai.

lettre H ; enfin, l'orthographe de chaque nom a été respectée et se trouve semblable à celle donnée par l'acte lui-même et, quand un testament de même date, intéressant la ou les mêmes personnes figure deux fois dans notre liste, c'est que l'un et l'autre présentent des différences dans leurs clauses.

Malgré l'intérêt que pouvait présenter ce travail, celui-ci aurait été néanmoins à notre sens, incomplet, si nous n'avions ajouté comme annexe une autre table : nous voulons parler de celle des comptes d'exécution testamentaire, des comptes de tutelle et de curatelle.

Cette *table-annexe* est appelée à combler des lacunes qui peuvent exister ou plutôt qui existent dans nos testaments mêmes. C'est qu'en effet un testament d'une personne peut manquer dans nos collections, mais si les Archives possèdent le compte d'exécution testamentaire, celui-ci pourra jusqu'à un certain point suppléer à l'absence du testament et nous faire connaître des détails que nous aurions vainement cherchés ailleurs. Quant aux comptes de tutelle ou de curatelle, ils ont avec les testaments trop de connexité pour que nous ne les fassions point connaître en même temps.

Quoique le travail que nous présentons aujourd'hui n'exige ni effort d'intelligence, ni déploiement de science et d'érudition et ne demande autre chose que de la patience et du temps, nous sommes persuadé qu'il ne manquera pas d'utilité pratique et qu'il rendra des services à plus d'un chercheur curieux de connaître l'histoire de sa famille ou la situation sociale de ses ancêtres dans les siècles écoulés. Nous n'avons d'ailleurs voulu atteindre d'autre but.

Adolphe HOCQUET.

TABLE DES TESTAMENTS

ET ACTES DE DONATION

XIIe & XIIIe SIÈCLES.

A

Adeline (dame) 1295
Adoubés Pieres 1280
Aelens Anniès 1291
Aleboit Willaumes 1297
Alescace Thieris 1294
Aletake Jehans 1220
Aletake Henris 1242
Aletake Evrard 1292
Aletake Jakemés 1297
Amourais Juliane 1295
Aronde Colars 1292
Artut Pieron 1272
Ascharius Gillotte 1287
Ascoulons Jehans 1293
Aubiers Gilles 1288
Aubrée (dame) 1267
Auwelette Chrestienne 1298

B

Baboé Jehans 1284
Barons Foukes 1277
Barons Jehans 1300
Bastiaux Pieronnes 1290
Bastienne Jehenne 1267
Baudelore Bauduin 1295
Belin Nicholes 1292
Biedanaite Jakemés 1291
Bielerose Bauduins 1300
Bierewaut Henri 1292
Bierle Gilles 1292
Bierle Gilles 1297
Bierle Gilles 1299
Blanke (dame) 1293
Blasse Jehans 1298
Blatons Gilles 1292
Blokiaus Jehans 1290
Blokiel Jehans, ép. Marien Martine 1287
Bocaite Hele 1294
Bochaite Sainte 1298
Boinekins Maroie 1294
Boinekins Jehans 1299
Boistiel Piernain 1291
Bouffline Margot 1292
Bougheriaus Jakemés 1300
Boules Pieres 1295
Bourderiaus Willaumes 1297
Bourlette Paske 1292
Bourse Watiers 1296
Boutebat Jehans 1283
Brande Katerine 1287
Breusars Mikiols 1291
Breusars Mikius (2 ex.) 1293
Brilles Jakemés 1300
Brisebos Juliane, ép. De Waindelaincourt 1300
Broais Pieres 1295
Broait Pieron 1298
Brougnes Gilles 1285

Buce Pieres 1293
Buciau Gosson 1270
Buciau Climencien 1275

C

Cacecornoille Colas 1300
Cakedulle Katherine 1293
Campions Jehans (2 ex.) 1295
Campions Jehans 1297
Cantecaudière Margrite, ép. Warnier 1264
Capons Jehans 1268
Carbons Maroie 1297
Cardevake Maroie 1267
Cardons Willaumes 1297
Catine Bauduins 1258
Catine Maroie 1292
Catine Ernous 1297
Catine Ernoul, ép. De Granmès 1297
Catine Colars 1298
Catinne Henris 1300
Castagne Willaumes 1278
Castagne Willaumes 1280
Castagne Willaumes 1282
Caudris Cholars 1285
Cauwette Annies 1288
Chalot Jacques *1194*
Chavée Jehans 1295
Cholemer Margritain, ép. Grimaut, Gillion 1291
Cholemer Margritain, ép. Grimaut, Gillion 1291
Christofles Gilles 1294
Clinkars Jakemés 1300
Clugnes Nicoles 1251
Cokeaus Jakemés 1293
Colemer Evrard 1274
Colemer Margritain, ép. Grimaut 1287
Colepin Cholart 1279
Colepin Cholart 1282
Colepins Jehans 1293
Copegeule Mounars 1266
Coppés Jakemés 1300
Coppette Anniès 1292
Coppette Anniès (2 ex.) 1297
Corbiaux Simons 1293
Corbiele Bourghe 1290
Corbiele Bourghe 1292
Cornés Simons 1287
Cretins Jakemés 1270
Crokevilain Pieron 1297
Croupins Jakemés 1293
Cosine Gosses 1272
Costars Maryen 1283
Costars Jakemés 1297
Coste (Ermene femme à Nikolon) 1234
Costenient Willem 1235
Cousine Anniès 1288
Couvens Maroie 1283

D

Daine Jehans 1287
Dalaing Jehans 1286
Daleng Maroie 1294
Danières Kateline 1297
Dantoing Gontiers 1219
Dantoing Helain 1275
Dantoing Evrars 1278
Dantoing Evrars 1283
Danvaing Marien 1267
Danvaing Jehenne 1288
Danvaing Jehans 1291
Dardembourch Jehans 1293
Dardenbourc Jehans 1295
Daudemeriel Isabiel 1292
Daudenarde (Clémence ép. Jehan) 1288

Daudenarde Anniès 1295
Daudenarde Jehans 1298
Daudenarde Jehans 1299
Daulenghien Grars 1300
Davis Jehans 1283
De Baelli Jehans 1286
De Baessi Jermentrus 1287
De Bailli Jehans 1291
De Bailluel Jehans 1299
De Baisieu Ide 1218
De Baisiu Péronne 1293
De Balluel Ernoul 1293
De Balluel Bauduins 1296
De Balluel Bauduins 1298
De Balluel Isabeaux 1297
De Bari Jakemon 1297
De Baudimont Ysabiaux, ép. De Borgies 1290
De Bauengnies Pieres 1270
De Bellenghien Rolland |1295
De Biekeriel Lambiers 1276
De Bierkelers Hues 1268
De Bietune Willaumes 1288
De Bietnne Jehans 1295
De Bisenghien Isabeaux, ép. Desplankes 1266
De Blandaing Bietris 1273
De Blandaing Jakemés 1284
De Blaton Gilles 1295
De Blaton Gilles 1300
De Bleki Watiers 1292
De Borgies (Agniès ép. Evrart) 1286
De Borgies Evrart, ép. De Baudimont 1290
De Borgies Evrart, ép. De Baudimont 1294
De Bourgon (Alix ép. Jehan) 1261
De Bouric Ysabiaux 1300
De Bouvegnies Pieres 1295
De Breuse Libiers 1266
De Brifuel (Ysabel femme Jehan) 1288
De Bruges Alis 1292
De Bruiele Gossuin 1288
De Brunfait Jakemon 1293
De Brunfait Jakemon 1300
De Buillon Willaumes 1294
De Buissencort (enfants) 1267
De Buizenau Ysabiaux 1293
De Buri Gonthiers 1285
De Buri Jehans 1294
De Buri Colart 1294
De Caleniele Phellipes 1299
De Caleniele Felippon, ép. dou Mortier 1300
De Caleniele Phelippon, ép. dou Mortier 1295
De Calonne Goye 1293
De Camphain Bourges 1297
De Chaleniele Jehans 1297
De Chalevoi Fouchart 1300
De Chiele Pieres 1300
De Chierenc Sare 1293
De Cielle Pieres 1297
De Cielle Pieron, ép. Warisons 1297
De Cielle Joie 1300
De Cirve Bourge 1299
De Clercamp Maroie 1292
De Clercamp Nicoles 1294
De Corberi Colars 1288
De Corbri Huon, ép. Li Goudalière 1296

De Corbri Colars	1297
De Corbri Maroie	1300
De Corde Maroie	1282
De Corde Ysabiaux	1289
De Corde Anniès, ép. de Melle	1289
De Corde Ysabiaux	1291
De Corde Jehane	1291
De Corde Anniès	1293
De Corde Jehane	1294
De Corde Ysabiaux	1297
DeCordeJehenne(2ex)	1300
De Cordes Jehans	1281
DeCostentengJehenne	1287
De Coupegnies Colars	1286
De Couppegni Jehans	1288
De Courcieles Hellins	1297
DeCourtraiWillaumes	1297
De Courtray Marghe-rite	1297
DeCrespelainesColars	1293
De Crespin Gilles	1294
De Cysoing Robert	1293
De Dieregnau Jehans	1290
De Dieregnau Jehans	1298
De Dinant Théris	1286
De Douay Maroie, ép. de Maraige	1293
De Douay Bietris	1295
De Douci Gossuins	1285
D'Ere Aelis, ép. de Vésenciel	1284
D'Ere Aelis, ép. de Vésenciel	1291
D'Ere Aelis, ép. de Vésenciel	1292
D'Ere Aelis, ép. de Vésenciel	1294
De Falempin Théry, ép. de Rongi	1272
De Falempim (Dame Kateline ép. sei-gneur Rogier)	1274
DeFalempinYsabiaux	1290
De Falempin Thiéri	1293
De Fives Jehans	1289
De Framkecambe Ju-liane	1281
De Frankecambe Ju-liane	1286
De Froiaine Hele	1288
De Froiaine Anniès	1293
De Gant Henris	1277
De Gant Mehaus	1293
De Gant Margrite	1294
De Gauraing Jehans	1279
De Gauraing Jehans	1281
De Gauraing Jehans, ép. Greusine	1290
De Gauraing Jehans, ép. Greusine	1290
De Gauraing Jehans	1293
De Gaureng Jehans	1283
De Ghants Willaumes	1281
De Ghés Anniès	1297
De Gheules Anniès	1294
De Gheveles Sare	1290
De Ghevenes Sare	1284
De Ghillenghien Marie	1294
De Ghiermegni Maroe	1299
De Gillengien Rases	1292
De Granmont Ysa-biaux	1291
De Granmés Bietris, ép. Catine, Ernous	1295
De Granmés Bietris, ép. Catine, Ernous	1297
De Gruisons Elis	1295
De Guiegnies Jehans	1294
De Guise Hawis	1297

De Haidin Pieres 1295
De Haidin Gherard 1297
De Haidin Grard 1300
De Hainau Jehan, ép. Godescal 1294
De Haluin Jakemés 1297
De Han Maroie 1297
De Harnes Marie, dame de Cysoing et de Cler Riu 1295
De Havines Jakemon, ép. de Wasiers 1292
De Havines Jakemon, ép. de Wasiers 1292
De Havines Mahius 1292
De Havrai Jehans 1296
De Haudion Katerine 1292
De Haudion Jehans 1295
De Haudion Theris 1299
De Haumés Anniès 1291
De Helchin Ernous 1300
De Helchin Jehans 1300
De Here Anniès 1228
De Hierseaux Jehenne 1297
De Hiertain Raoul 1283
De Hierteng Stiénon, ép. de Robais 1290
De Holaing Jehans 1299
De Hollaing Colars 1291
De Hollaing Jakemés 1292
De Holay Gossuins 1295
De Hostés Sohiers 1288
De Kaleniele Jehane, ép. Mahieu dou Lai 1273
De Kanenghien Jehans 1295
De Kaverines Gontiers 1287
De Kevaucamp Maroie 1295
De Kierinain Jakemon 1284
De Kievrerue Sare 1290
Del Annoit Anniès 1288
Del Aumosne Gontiers 1283
De Lausnoit Pieres 1271
De Lausnoit Maroie 1288
Del Casteler Jakemés 1268
Delcouvin Maroie, mère de Jehan Petit 1252
Delebare Gosse 1279
Delebarre Willaumes 1220
De le Caucie Mehaus 1295
De Ledde Jehans 1278
De Ledde Juliane 1291
De Lede Jehans 1278
De Lede Jehans 1289
De Lede Jehans 1289
Deledike Sohiers 1293
De le Fontaine Grars 1298
De le Fonthainne Maroie 1287
Delefolie Jehans 1295
De le Hamaide Willaumes 1300
De le Kaserie Margrite 1292
De le Masure Colars 1286
Delemuele Jehanain, ép. de Moriauporte 1272
Delemuele Jehanain, ép. de Moriauporte 1272
Delemuele Jehennes, ép. de Wassemi 1290
Delemuelle Asson 1288
Delenoure Jehans 1282
Delenoure Jakemon 1283
De Lens Denise 1251
De le Pasture Jehans 1287
Delepiere Jehans 1295
Deleporte Willaumes 1285
Deleporte Wille 1286
De le Raspalle Aelis 1285
Delerive Mikius 1288
Deleruiele Sare 1292

De Lescallie Jehans 1297
De Lescallie Jehans 1297
De Lescole Ernous 1292
De Lesdaing (Œde femme Piéron) 1287
De Lespiere Jehans 1287
De Lespiere Anniès 1292
De Lespiere Rogiers 1299
Deletour Mehaus 1291
Deleture Paien 1294
Deleture Paien (2 ex.) 1300
De Leuşe Gosses 1261
De Leuse (Dame Bietris, femme seigneur Gosson) 1275
De Leuses Gosses 1281
De Leuse Gosses 1282
Deleval Maroie 1297
De Leval de Legnies Anniès 1293
De le Verghe Jehans 1287
De le Vexte Anniès 1277
De le Vigne li Keus 1284
De le Vigne Katerine 1295
De le Vigne Margrite 1297
De le Vingne li Candellière Anniès 1280
De le Vingne Kateline 1295
De le Vingne Kateline 1300
De Lille Alis 1288
De Lille Grars 1293
De Lille Maroie 1294
De Lille Œde 1299
De Lille Jehans 1300
De Liège Watiers 1280
De Liège Watiers 1297
De Ligne Mahius 1297
De Linsiele Jehans 1292
Del Puc (Fressens, ép. Gillion) 1251
Del Mortier Cholart 1262
De Mainhart Willaumes 1228
De Maire Anniès 1257
De Maraige Liétart, ép. de Douay 1293
De Masin Pieres 1289
De Masin Isabiaux 1292
De Massin Isabiaux 1297
De Maubray Gossuin 1279
De Maubray Jehans 1295
De Maude Grigores 1282
De Maude (Marien, ép. Rogier) 1284
De Maude Jehans 1292
De Maude Pieronne (2 ex.) 1293
De Maude Mikiel 1297
De Maufait Grars 1288
De Mauroit Libiers (2 ex.) 1292
De Meurehaie Ysabiaux 1293
De Meurehaie Ysabiaux 1296
De Melle Jehans, ép. de Corde 1289
De Melle Anniès, ép. Jehans 1293
De Melle Jehans (2 ex.) 1299
De Mons Anniès 1288
De Mons Maryen 1293
De Mones Henris 1286
De Mierlaing Pieron 1287
De Mieurenghien Piéronne 1299
De Moriauporte Baudes 1257
De Moriauporte Jehans, ép. De le Muele 1272

De Mortagne Maroie, ép. Le Blont 1283
De Mortagne Jehans 1295
De Moustiers Maroie 1299
De Mouvaus Jehans 1257
De Necin Marguerite, dite de Leuse 1278
Denise Marguerite 1286
Denise Jehans 1295
De Niviele Yde 1292
De Parengni Jehans 1293
De Pesc Sare 1287
De Pesc Colars 1297
De Pesc Jehans 1300
De Phalempin Theri 1296
De Piéronne Rogiers 1296
De Popringe Hele 1291
De Potes Anniès 1286
De Prices Jakemés 1247
De Prices Jehans et Gilles Gourdine 1267
De Prices Jehans et Gilles Gourdine 1267
De Quarte Maroie 1284
De Quarte Maroie 1297
De Ramegnies Emmelos 1293
De Rikiermes Willaumes 1278
De Robais Jehanain, ép. de Hierteng, Estiévenon 1290
De Ronc Sohiers 1294
De Ronc Sohiers 1296
De Ronch Margritain 1297
De Rongi Sare, ép. de Falempin 1272
De Rongi Jakemés 1287
De Rumegnies Sarain 1263
De Rumes Aelix, ép. As Tapis 1297
De Russelede Henris 1278
De Saint-Amand. (Voir Prévot de St-Amant).
De Saint Brisse (Margrite ép. Baudon) 1250
De Saint Jakemes Bietremieu 1274
De Saint Jakemes Aelix 1274
De Saint Jakemes Aelix 1283
De Saint Jenois Lambiers 1287
De Saint Légier Mehaut 1300
De Saint Martin Jehane (2 ex.) 1300
De Saint Piat Willoke, ép. Gollette 1279
De Saint Pierre Marguerite 1278
De Saint Quentin Sarain 1283
De Saint Quentin Maroie 1293
De Sannehars Jehans 1294
Desballes (Maroie femme Jehan) 1265
Desballes Ide 1295
Desblos Hues 1229
Descauforc Gosses 1265
Descauforc Gosses 1266
Des Cauffours Jehans 1293
Des Cauffours Jehans 1297
Des Cauffours Watiers 1297
De Seclin Grars 1300
Des Fosses Aelix, ép. le Cordewanier 1298

Des Hersiaux Olivier 1282
De Sirau Alars 1298
Des Maus Gilles 1300
Des Monciaus Weris 1290
Des Moulins Thumas 1277
De Soucres Margherite 1297
De Sour le Pont Joye 1276
Desplankes Estievenon, ép. de Bisenghien 1266
Desplankes Gontiers 1289
Desplankes Mehaus 1291
Desplankes Simons 1294
Després Gontiers 1267
Després Jakemés 1290
Després Saintes 1300
De Spieregat Joye 1297
Des Ruieles Jehans 1297
De Staddes Annes 1293
Des Tentes Jakemés 1259
Des Tentes Watiers (2 ex.) 1295
De Thielt Maroie 1292
De Thielt Ostes 1293
De Tierasse Maroie 1294
De Tyerasse Ysabiaux 1253
De Tourp Jehans 1288
De Tourp Jakemés 1294
De Vakaria Willelmus (latin) 1298
De Valenciennes Jehans 1291
De Vaus Jehans 1285
De Vaus Maroie 1285
De Vaus Jakemés 1295
De Vaus Magrite 1299
De Velainne Watiers 1290
De Velainne Watiers 1293
De Vesenciel Jakemés, ép. D'Ere Aelis 1252
De Vesenciel Jakemés, ép. D'Ere Aelis 1284
De Vesenciel Jakemés, ép. D'Ere Aelis 1291
De Vesenciel Jakemés, ép. D'Ere Aelis (2 ex.) 1294
De Verlongheher Alis 1291
De Veson Emmelot 1282
De Veson Pierenain 1284
De Veson Keteline 1286
» Maroie 1294
De Vilers Jakemon 1266
De Vrelenghehem Jehans 1297
De Wandelaincourt Jakemon, ép. Brisebos 1300
De Warcoing Gillion 1290
De Warcoing Jehans, ép. Hurtebues (2 ex.) 1292
De Warloy Hele, dite de le Geule 1288
De Warmeraige Willaumes 1293
De Warnave Gillion 1287
De Wasesmes Jakemon 1295
De Wasiers Maroie, ép. de Havines 1292
De Wassemi Gillion, ép. Delemuele 1290
De Waudripont Jehane 1296
De Waudripont Jehane 1300
De Wiheries Caterine 1286
De Yppre Bietris 1295
De Ysenghien Daniaus 1299
Dierin Jehans 1297
Dierine Mehaut 1292
Dierine Maroie 1300
Disenghien Jehans 1297
Dobisies Jehans 1295

Dorke Fastres 1277
Dorke Evrart 1283
Dorke Ide 1288
Dorke Rogier 1294
Dou Bos Bietris 1289
Dou Bos Maroie 1295
Dou Bruille Polon 1294
Dou Bruille Jehans 1294
Dou Busc Gossuin 1286
Dou Casteler Jehans 1288
Dou Casteler Margot 1292
Dou Casteler Jehans 1292
Dou Casteler Margos 1294
Dou Castiel Bauduin 1289
Dou Four Jehans 1287
Dou Four Simons 1297
Dou Gardin Anniès 1291
Dou Gardin Margrite 1295
Dou Hanap Katerine 1295
Dou Kesne Colars 1294
Doulai Mahieu 1273
Dou Monciel Alis 1289
Dou Mortier Aelis 1263
Dou Mortier Jehane, ép. de Caleniele 1295
Dou Mortier Jehane, ép. de Caleniele 1300
Dou Mouton Bauduins 1294
Dou Pont Jehans 1297
Dou Porc (Yene ép. Willaume) 1272
Dou Porc Dierin 1286
Dou Puch (Ysentrus femme Bauduins) 1276
Dou Puch Grars 1292
Dou Puch Sare 1294
Dou Pumier Alix (2 ex.) 1294
Dou Pumier Watiers 1295
Dous Amis Jehans 1282
Dou Sart Grars 1266
Dou Saucoit Daniaus, dit d'Asch 1297
Dou Saucoit Margrite 1300
Dou Sollier Maroie 1293
Dou Torgoit Jakemés 1300
Duros Cholars 1269

E

Escalouars Henris 1280
Escarrieux Willem 1275
Escarsebourse Maryen 1292
Escrehaze Willaumes (v. Screhaze) 1291
Eskarriaus Maroie 1293
Estampe Ysabiaux 1292
Estampe Jehans 1297

F

Facons Jakemés 1283
Fantomes Grigories 1241
Faukeviele Amelos 1291
Fauriens Sare 1251
Fauses Jehans 1269
Fauviaus Jehans 1294
Fevriers Anniès 1295
Flament Jehans 1270
Flokete Kateline 1284
Florine Maroie 1295
Florins Jehans 1295
Fols Musars Colars 1300
Fressendis, ép. Docelet (latin) 1212
Froumages Gilles 1288

G

Gambe Dozière Maroie 1275
Gargate Watiers, ép. Hourdillons 1291
Ghieskierre Hue 1244

Ghieve Maroie 1255
Glachons Sainte 1292
Godescal Ysabeaux, ép. de Hainau 1294
Goie Ysabiaux 1299
Gollette Maroie, ép. De Saint Piat 1279
Gourdine Gilles, et J. de Prices 1267
Gourdine Jehane 1293
Gourdine Juliane 1293
Gourdine Gilles 1295
Gourdine Piéronne 1299
Goye Colars 1270
Graindavaine (Jakemés dit) 1283
Graindavaine Jakemés 1284
Grenier Ghérart 1300
Greusine Anniès, ép. de Gauraing 1290
Greusine Anniès, ép. de Gauraing 1292
Greusins Grars 1270
Grimaus Gilles 1268
Grimaut Gillion et M. Cholemer 1291
Grimaut Gillion et M. Cholemer 1287
Grisous Katerine 1295
Guiote Maroie 1300

H

Hagne Kagne Agnès 1261
Haigne Kaigne Yzabiel 1285
Haigne Kaigne Yzabiel 1286
Hainmeri Jehan 1289
Hanebote Mikious 1282
Hanokede Margherite 1297
Hassars Gilles 1288
Hauwiele Jehenne 1290
Havais Rogier 1292
Hidous Ghérars 1295
Hierekins Pieres 1300
Hocars Jehans 1294
Horet Jehans 1293
Hornus Jehans 1292
Houarde Vissilain 1292
Hounerés Willaumes 1288
Hounourés Willaumes 1288
Houpiaus Pieres 1300
Hourdellons Willaumes 1299
Hourdillons Anniès, ép. Gargate 1291
Hourdillons Wicars 1295
Hourdilons Jehans 1295
Hurtebues Lusse 1292

K

Kafan Phelipprain 1281
Kaoursin Jehan 1296
Karliers Jehan 1298
Kersemake Ernous 1297
Kieville Ysabiel 1291

L

Larbalestrier Anniès 1290
Le Barbieur Bauduin 1293
Le Blont Jehans, ép. de Mortagne 1283
Le Boulengier (Sarain ép. Philippron) 1285
Le Broueteur Henri 1291
Le Broueteur Pieron 1297
Le Cambier Colars 1287
Le Carpentier Wanemer 1219
Le Clerc Pieron 1295

Le Cokenaisse Maryen	1289
Le Cordewanier Alart, ép. Desfosses	1298
Le Coriiers Tiebaut	1288
Le Fèvres de Marvis Jehans	1281
Le Flament Watiers	1291
Le Flament Bauduin	1292
Le Hos Watier	1229
Le Keus Emmelot	1279
Le Lombart Jakemon	1295
Le Macon Colars	1299
Le Merchier (Hele épouse)	1281
Le Moulekinier Willaumes	1293
Le Mousnier Vivyens	1292
Le Napier Daniel	1299
Le Paret Emmelot	1286
Le Paret Maroie	1286
Le Pissenier Estasson	1297
Le Rate Jakemon	1286
Le Roi Maroie	1300
Le Sielier Marien	1273
Le Tardiu Daniel	1294
Le Vallet Jehans	1267
Li Abbés Jehans	1278
Li Abés Jehans	1283
Li Aisie Margrite	1294
Li Aloe Hele	1297
Li Angelés Jehans	1287
Li Arbalestriers de Douay, Jakemés	1292
Li Ardenoise Alis	1298
Li Auwiers Jehans	1293
Li Auwiers Colars	1299
Li Auwiers Jehans	1300
Li Avoirs Nicoles	1250
Li Barbyères Alains	1297
Li Béghine Ghiertrut	1291
Li Béghins Colars	1293
Li Béghins Jehans	1298
Li Bierghiers Estievenes	1293
Li Blanke Maroie	1290
Li Blons Jakemés	1295
Li Blons Jakemés (2 ex.)	1299
Li Blos Grars	1295
Li Brovetraise Anniès	1282
Li Brune Magrite	1293
Li Bruns Jehans	1291
Li Bruns Jehans	1295
Li Boisteliers Jehans	1298
Li Bouclıers Nicholes	1299
Li Bourgois Gossuins	1298
Li Boursiers Willaumes	1290
Li Cambiers Grégories	1254
Li Candellière de Pont Mehaus	1267
Li Cardeniers Jehans	1294
Li Carliers Gilles	1291
Li Carpentière Alis	1297
Li Carpentière Anniès	1300
Li Cartons Wille	1298
Li Cauwersins Jakemés	1282
Li Claveteres Théris	1284
Li Cordière Bietris	1290
Li Cordiers Jakemés	1286
Li Coriiers Jehans	1298
Li Cornère Marote	1282
Li Coustande Maroie	1300
Li Cousteliers Watiers	1297
Li Couvreres Simons	1294
Li Croisié Ermengars	1288
Li Cuvelière Mehaus	1299
Li Dans Jakemés	1294
Li Dous Gilles	1300

Li Drapière Maroie 1297
Li Drapiers Aghebiers 1267
Li Enfumés Oliviers 1293
Li Engineresse Piéronne 1293
Liepins Jehans 1292
Liepins Jakemés 1300
Li Escuelière 1296
Li Espessiers Jehans, ép. de Pouke Juliane 1297
Li Faitice Clémence 1267
Li Faitice Clémence 1269
Li Farsie Maroie 1251
Li Faveresse Sare 1287
Li Ferière Anniès 1200
Li Fèvres Libiers 1225
Li Fèvres Bernard 1232
Li Fèvres Gilles 1294
Li Fèvres Gilles 1300
Li Fèvres Jakemés 1300
Li Fèvres de Hercies Hues 1285
Li Fèvres de Hercies Hues 1288
Li Fèvres de Marvis Jehans 1267
Li Flamens Jehans 1294
Li Flamens Jehans 1297
Li Flamens Bauduins 1297
Li Flamens Jehans 1297
Li Forte Lore 1288
Li Fournière Katerine 1295
Li Frekières Pieres 1220
Li Froumegière Chrestyene 1294
Li Fruitières Alens 1282
Li Fruitiers Mahieus 1300
Li Goudalière Maroie, ép. de Corbri 1296
Li Goudaliers Jehans 1300
Li Grand Willaumes 1300
Li Grumelière Sare 1294
Li Hunetière Jehane 1294
Li Hunetière Jehane 1299
Li Hungrois Théris 1288
Li Hungrois Gobiers 1297
Li Jouteresse Margherite 1287
Li Keus Anniès 1294
Li Kiens Simons 1294
Li Kos Maroue 1293
Li Liniers Henris 1295
Li Liniers Willaumes 1299
Li Liniers Henris 1300
Li Lirures Watiers 1296
Li Lombars Jakemés 1300
Li Lons Grars 1298
Li Loutre Pieronne 1298
Li Loutre Pieronne 1299
Li Macons Mainseus 1292
Li Mariseaude Ghiertrus 1288
Li Mariscaud Jehans 1292
Li Meave Maroie 1287
Li Merchiers Manesiers 1280
Li Miel Juliens 1284
Li Mies Jakemes 1300
Li Mirelière Maroie 1295
Li Muisie Anniès 1295
Li Muisis Jehans 1292
Li Muisis Watiers 1294
Li Muisis Jehans 1297
Li Muisis Pierre 1298
Li Muisis Pierre 1299
Li Naiere Jehenne 1300
Li Noire de Saint Piere Maroue 1259
Li Noiriers Jehans 1300
Li Oiseleresse Anniès 1284

Li Oliières Jehans 1297
Li Olivière Pièronne 1297
Li Ostelière Ide 1297
Li Paisande Maroie 1297
Li Parée Emmelos 1288
Li Pélerine Hele 1295
Li Petis Jehans 1295
Li Piniers Cholars 1292
Li Poigneresse Bietris 1286
Li Porkeminiers Rogiers 1293
Li Porkière Maroie 1291
Li Porkiers Watiers 1276
Li Porkiers des Prés Jehans 1293
Li Prieuse Juliane 1284
Li Prouvos Gosses 1270
Li Prouvos Gilles 1295
Li Quacie Maroie 1296
Li Quacie Kateline 1300
Li Redois Gilles 1295
Li Redois Jehans 1294
Li Rous Estievenes 1243
Li Sauvages Gontiers 1280
Li Sieliers Denises 1296
Li Sourde Magrite 1293
Li Sures Ernoul 1287
Li Toiliers Brisse 1286
Li Toiliers Jehans 1295
Li Toiliers Pieres 1300
Li Tulière Ide 1236
Li Vieswarière Maroie 1288
Li Vilaine Hele 1293
Li Vilainne Bietris 1300
Li Wantière Paske 1293
Loeys Colars 1297
Longhe Espée Jehans 1297
Los Kegniaus Reniers 1279
Los Kegnuel Jehans 1272
Lotereaus Pieres 1295
Lourdiaus Estievenes 1284
Lourdiaus Estievenes 1285
Loys Jehans 1282
Lusse Jehans 1292

M

Mache Jehans 1290
Mainnarde Maroie 1294
Mainnars Jehans, ép. de Cartoulle Piérenain 1292
Mairiaus Jehans 1300
Maké Jakemon 1293
Makeriaus Hellins 1295
Makés dou Casteler Jakemés 1285
Makete Jehenne 1292
Manesière Hele 1285
Marsaille Jehans 1291
Martin Jakemon 1297
Martin Marien 1287
Martins Colars 1297
Masson Gilles 1297
Matekins Watiers 1235
Maton Maroie 1290
Matons Sohiers 1267
Matons Vinçans 1300
Mauroit Cholars 1292
Meolet Rogier 1295
Miace(Yene ép. Jehan) 1283
Minnewarre Gilles 1296
Moriaus dou Mortier Jehans 1284
Moriaus dou Mortier Jehans 1295
Moriaus dou Mortier Jehans 1299
Moriel Jakemon 1300
Morielle Anniès 1285

Morille Hues 1295
Moule Ghérart 1300
Moulle Jehans 1295
Mousse Estievenes 1261
Moustarde Mehaus 1295
Moutons Watiers 1271
Moutons Gossuins 1279
Moutons Jakemés 1284
Moutons Jehane 1286
Moutons Denises 1288
Moutons Jakemés 1299
Mouzes Estievenes 1238
Muevine Bietris 1288
Mulette Colars 1297
Murgans Jehans 1289
Musars Grouls 1299
Musart Grous 1292
Musiaux Maroie 1293
Musiel Jehans 1299
Muziel Ernous 1295
Myace Jehans 1268

N

Nathalie Colars 1295
Niévelait Jehans 1287
Niévelait Jehans 1292
Noteriaus Willaumes 1293
Noteriaus Willaumes 1299

O

Ostelier (Ide femme Gillion) 1292

P

Paienne Emmelos 1271
Paienne Maroie 1286
Paregnis Jehans 1299
Parens Jehans 1293
Parens Jehans 1296
Passeentarte Jakemés 1273
Passeentarte Pierre 1292
Paudargent Simons 1300
Paukes Gossuin 1272
Pauwelons Jehans 1283
Pelaite Piéronne 1294
Peles Sohiers 1237
Pestiel Jehans 1294
Pietrekine Sare 1297
Pikette Efve 1292
Pinces Colart 1290
Pipenie Willaumes 1294
Pissons Jehans 1278
Plankies Jehans 1300
Platiaus Gontiers 1297
Plore Teris 1267
Pognes Hues 1240
Poignans Jakemés 1292
Porée Helle 1296
Potine Bietris 1291
Poupinnes Willaumes 1300
Pourchiaus Olivier 1300
Pourrés Henris 1294
Pourrés Henris 1298
Prevot de Saint Amant Ghérars 1223
Prevot de Saint Amant Ghérars 1223
Puciele Maroie 1290

Q

Qualle Jakemés 1297

R

Rastiaux Jehans 1300
Raviniaus Jakemés 1297
Rayer Climenc 1295
Ricouars Jakemés 1296

Roimons 1287
Rousiaus Nicholes 1272
Rousiaus Willaumes 1295
Rousiaus dou Casteler Colars 1288
Rousiaus Henris 1269
Rousiaus Jehans 1292

S

Sages Colars 1300
Sainsdieu Jehans 1287
Saint-Amand. (Voir : Prévôt de Saint-Amand).
Sainwale Juliane 1288
Sartiaus Juliane 1270
Sartiel Jehans 1288
Sauvages Jehans 1297
Sauvages Jehans 1300
Screhaze Willaumes 1288
Soile Henri 1288
Soimon Isabiel 1292
Soimons Truce 1284
Soimons Jakemés 1290
Soimont (Truchain ép. Wibiers) 1284
Souskanie Willaumes 1290

T

TafurniausWillaumes 1300
Tatemines Jehans 1272
Tiesteletto Jehans 1287
Trigaut Estievenes 1292
Trigaut Jehans 1293
Trugos Bauduin 1297
Tuet Jehan 1282
Tulière Ide 1236

V

Varlés Willaumes 1282
Vilain Nicolon 1287
Vilains Nicholes 1300
Vilains au Poc Nicoles 1288
Visage (Liégars ép. Gillion) 1284
Vingrelin Jakemon 1286
Vingrelins Jakemes 1298
Vrediaus Willaumés, ép. de Holai 1299

W

Wadoudin Gillion 1282
Wadoudin Gillion 1292
Wadoudin Gilles 1300
Wagne Biernars 1298
Walekine Margrite 1297
Walerave Théris 1287
Warison Jakemon 1291
Warisons Hues 1293
Warisons Katerine, ép. de Cielle 1297
Warnier Ferrain et M. Cantecaudière 1264
Wetine Marien 1279
Willars Mikious 1288
Willoke Henris 1296
Wisse Anniès 1278

Y

Youls de Buef Jehans 1291
Yvain Alart 1293

TABLE DES COMPTES DE TUTELLE ET D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE DU XIIIe SIÈCLE.

De le Muele (enfants de Jean) (2 comptes)	1288
De Leuve Jehans	1269
Del Mortier Colart. (1)	1265

(1) La continuation de ces tables sera insérée dans les volumes suivants.

LE COMTE

Georges de Nédonchel

1813-1901

§ I.

La noble famille de Nédonchel, originaire de la seigneurie de ce nom, dans le comté d'Artois, entre les villes d'Aire sur la Lys, Saint-Pol et Lillers, remonte à une haute antiquité. On rencontre des gentils-hommes de ce nom dès le XIe siècle, mais leur généalogie régulièrement constatée commence seulement au milieu du XIIe siècle, avec Geofroy de Nédonchel, et à partir de cette époque on les trouve alliés aux plus grandes familles de la région.



Leurs armoiries étaient alors déjà ce qu'elles sont encore aujourd'hui, d'*azur à la bande d'argent* et figu-



Le Comte GEORGES de NÉDONCHEL

D'après un crayon de Demoussy, 1852

rent à Versailles, dans la *salle des Croisades*, au milieu de celles des familles les plus considérables qui ont pris part à ces expéditions célèbres.

C'est qu'en effet plusieurs Nédonchel sont cités parmi les croisés français, tel Barthélemy de Nédonchel (1218) (1) qui assista au siège de Damiette; Hughes de Nédonchel, qui périt dans les plaines d'Hattine en 1187; et Guillaume de Nédonchel nommé dans un acte de 1214.

On ne connaît que peu de familles ayant des croisés dans leurs ascendants et qui comptent encore des représentants de nos jours. Parmi celles de notre région, on peut citer, outre les Nédonchel, les familles de Montmorency, de Melun, de Haute-Clocque, de Beauffort, de Caulaincourt, de Ligne, de Rohan, de Chabannes, de Wignacourt, de Trazegnies, de Montesquiou (2), de Coucy, d'Hennin Liètart, de Landas, de Wavrin, de Bousies, d'Auxy (3), etc.; enfin les de Moriamé, dont trois membres figurent aux Croisades, et que nous citons ici parce qu'au XVIIe siècle la seigneurie de ce nom fut possédée par Ghislain de Nédonchel, baron de Moriamé, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Tournai, dont la pierre tombale se voit aujourd'hui encore à la cathédrale de Tournai, à l'entrée de la chapelle du Saint-Sacrement : Godescalc de Moriamé qui se croisa en 1189, sous Philippe-Auguste et entra plus tard dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; Nicolas et Jean de Bailleul et de Moriamez, partis en Terre Sainte avec leur beau-frère, Fastré de Ligne, et qui tous trois moururent en revenant du

(1) Galeries historiques du palais de Versailles, tome VI, n° 153.

(2) P. Roger. La noblesse de France aux Croisades.

(3) Le même. Noblesse et chevaliers du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie.

Saint-Sépulére, Fastré de Ligne et Jean de Bailleul à Venise en 1337 et 1339 et Nicolas en 1338 (1).

Tournai, d'autre part, cite avec orgueil plusieurs de ses enfants qui participèrent à la première Croisade Evrard, de Tournai, Baudouin, Conon; Ludolphe (ou Lethalde) et Englebert (2), enfin qui s'y distinguèrent et entrèrent les premiers à Jérusalem avant même Godefroid de Bouillon (3) comme le rapporte la chronique de Guillaume de Tyr, et comme l'ont admis les meilleurs historiens des Croisades.

Les sires de Nédonchel furent en tout temps de vaillants guerriers, on les rencontre dans toutes les campagnes dont leur pays fut le théâtre : Gilles II combat à Disy (1254); un Nédonchel figure à Bouvignes; Guy, à la bataille des Eperons d'or (1302) et s'en tire avec honneur; Robert II et Enguerrand à Azincourt (1415) Baudouin dit *à la barbe* (à Chypre au XV[e] siècle); Jean II à Guinegate (1479); leurs descendants commandent des compagnies de gardes wallonnes au service d'Espagne; puis encore, quand leur seigneurie fait retour à la France, ils s'illustrent de nouveau dans les armées du Roi.

Ils deviennent au XVI[e] siècle seigneurs de Bouvignies, près d'Orchies, où, à partir de Georges II de Nédonchel, ils résident, et qui leur provenait des Landas, seigneurs de Mortagne, descendants des anciens châtelains de Tournai. Bouvignies à cette époque était avec le pays d'alentour, en la possession

(1) Notes pour servir à la généalogie de la famille de Moriamé, p. 72.

(2) P. Roger. op. cit.

(3) Michaud. Histoire des croisades. Paulin, Paris, *Histoire générale des Croisades,* Guillaume de Tyr et ses continuateurs. Paris 1879. t, I, p. 288.

du roi d'Espagne. En 1668 elle passa à la France. La seigneurie fut confirmée dans la suite à Octave-Eugène de Nédonchel, par un arrêt du parlement de Tournai, en date du 23 décembre 1700, et les seigneurs de Bouvignies possédaient « un refuge » à Tournai. Le château ancien est décrit dans l'ouvrage de M. Spriet, *Bouvignies et ses seigneurs*, (page 84) ; il fut remplacé en 1782 par un château nouveau très important, et de toutes ces constructions il ne reste qu'une petite partie du mur d'enceinte et une tour d'angle.

C'est depuis l'acquisition de Bouvignies que les de Nédonchel portent, parmi beaucoup d'autres titres, celui de baron de Bouvignies, et reposent à côté de Georges II, dans un caveau situé sous l'église de ce village. Sa tombe érigée en 1601, est surmontée d'une figure en ronde bosse de guerrier, couché, en pierre de Tournai (1).

En 1723, Octave-Eugène de Nédonchel, chevalier, baron de Bouvignies, Ravemberg, etc , qui avait servi dans les armées du roi de France, Louis XIV, en qualité de capitaine au régiment de Bresse, obtint de Louis XV pour lui et l'aîné de ses descendants mâles, le titre de *Marquis de Nédonchel*. Octave-Alexandre, son fils, lui succéda dans ce titre, mais comme il ne laissait qu'une fille, le dit titre passa à une branche cadette de sa famille, en la personne de César-Joseph-Marie de Nédonchel, maréchal de camp au service de France, décédé en 1781, laissant pour fils Octave, marquis de Nédonchel, grand'père du comte Georges de Nédonchel auquel est consacrée cette notice.

(1) Voir *Bouvignies et ses seigneurs*, familles de Landas, de Mortagne-Landas, d'Ollehain, de Nédonchel-Warlaing, par *Léon Spriet*. illustrations phototypiques d'*Auguste Boutique*. Orchies 1900.

A l'époque de la révolution française, Marie-Alexaxdre-Bonaventure, baron de Nédonchel né en 1741, fut mis hors la loi par décret de la Convention, comme ayant conspiré contre la nation, et après une brillante carrière militaire en France, il servit dans le corps des émigrés français comme maréchal de camp, et mourut très âgé au château du Quesnoy en 1832. Octave-César, marquis de Nédonchel né en 1749, qui habitait le château de Bouvignies, près d'Orchies, fut comme son parent, décrété d'accusation en 1793 et obligé d'émigrer, il gagna les Pays-Bas et vint d'abord à Tournai où arrivaient à cette époque des émigrés de toutes parts, et habita une maison de la rue Saint-Martin; puis dut fuir en Angleterre avec ses enfants : Charles-Alexandre, âgé de 17 ans, Eugène-Joseph, 16 ans, Marie-Charlotte-Emilie, 19 ans, Marie-Charlotte-Aldegonde, 14 ans, ces deux dernières chanoinesses au chapitre noble de Maubeuge. On avait sauvé une partie du mobilier du château de Bouvignies qui fut après le départ de son propriétaire, pillé et rasé de fond en comble (1).

Mais ces meubles même furent volés et le marquis de Nédonchel, qui avait fait fondre ses argenteries de famille, pour en envoyer le prix aux Princes, en exil, après s'être réfugié à Londres, avec les siens, y connut en même temps que les amertumes de l'exil, les

(1) Le château de Bouvignies, très vaste et très beau, venait d'être reconstruit quand la Révolution éclata. A l'instar des villas gallo-romaines et des grandes fermes d'abbaye, il était précédé d'une énorme cour autour de laquelle tous les corps de métiers, serruriers, charrons, menuisiers, avaient leurs ateliers. Il fut un jour envahi par une troupe de révolutionnaires venant d'Orchies, qui voulaient obtenir du marquis la renonciation à ses droits seigneuriaux. Il y consentit et l'orage passa mais pour se déchaîner plus tard de nouveau sur le château, dont il ne resta plus pierre sur pierre.

souffrances d'une profonde misère. On ouvrit un restaurant pour les émigrés; c'était la cuisine française, on ne prenait pas trop cher, le restaurant fut bien fréquenté et l'on put vivre; les deux fils suivaient les cours d'une université anglaise, et donnaient entre temps des leçons de français assez mal rétribuées, tandis que les deux chanoinesses trouvèrent dans le travail de leurs mains, en faisant des robes d'enfants, et des chapeaux, le moyen de recueillir quelques ressources qui aidèrent toute la famille à vivre.

Enfin des jours meilleurs ayant lui, le marquis de Nédonchel quitta la terre d'exil et vint se fixer à Tournai, où à cette époque, se trouvaient réunies dans ses murs, les familles de la plus haute aristocratie française. (1)

Il était encore bien pauvre à cette époque, mais peu à peu il recouvra avec ses droits de citoyen français, la plupart de ses biens, qui avaient été confisqués lors de l'émigration. Il mourut en cette ville en 1827.

L'aîné de ses fils, *le marquis Charles-Alexandre de Nédonchel*, après avoir servi parmi les émigrés et s'être marié en 1803, rentra en France lors du rétablissement de la monarchie, et se fixa au Quesnoy (Nord) où il mourut en 1847 et où ses descendants continuèrent à résider. Son second fils, *Eugène-Joseph, comte de Nédonchel*, épousa à Tournai en 1809, Henriette du Sart de Bouland et mourut en cette ville le 11 juin 1860 après y avoir eu trois enfants, Marie-Josephine qui épousa le marquis de Courtebourne, Marie-Claire-Eugénie, qui épousa le vicomte de Bourbon-Busset, et Georges-Alexandre-François, comte de Nédonchel.

(1) Elle habitait en majeure partie la paroisse du Château dans les anciens hôtels de membres du Parlement.

Le comte Eugène-Joseph de Nédonchel habitait l'hôtel situé place du Becquerel et quai Saint-Brice, acheté par son père, et qui avait été autrefois la demeure du grand prévôt de la Hamaide. Il menait une vie simple, voyant assez de monde, mais éloigné des fêtes ; la lecture et les exercices de piété tenaient une grande place dans sa vie, et sa femme partageait ses goûts sérieux. C'étaient, écrit un membre de leur famille qui les a bien connus, de *saintes gens*, n'ayant aucune espèce de vie mondaine, et fréquentant peu de monde en dehors de la famille du baron du Sart de Bouland, leur frère et beau-frère. Avec eux vivait Marie-Emilie, l'ancienne chanoinesse de Maubeuge, et, contraste perpétuel avec le comte Eugène-Joseph et sa femme, qui étaient d'un calme parfait, elle était d'une activité dévorante, toujours en route, toujours affairée et un peu, dit-on, la mouche du coche de la maison. C'est dans cet intérieur qui dégageait un si délicat parfum de piété et d'intellectualité que les trois enfants du comte et en particulier son fils *Georges*, furent élevés (1).

Georges Alexandre-François de Nédonchel, naquit à Tournai (en l'hôtel de la place du Becquerel, paroisse Saint-Brice) le 10 avril 1813. A l'âge de sept ans il fut envoyé à Saint-Acheul pour y commencer ses études et de là à Boulogne-sur-Mer au collège tenu par l'abbé Haffringue. Il se montra très appliqué à l'étude et les notes mensuelles délivrées par ses professeurs témoignent surtout d'une conduite et d'une tenue exemplaires. Il avait un goût prononcé

(1) Les deux filles du Comte de Nédonchel, Joséphine née en 1810 et Eugénie née en 1811, épousèrent respectivement le marquis de Courtebourne et le vicomte de Bourbon-Busset. Elles moururent, la première en 1887 et la seconde en 1891.

pour la musique et tenait l'orgue à la chapelle. Les derniers temps de son séjour à Boulogne furent éprouvés par une fièvre typhoïde intense dont il eut beaucoup de peine à se remettre. Ses études terminées, il fit d'assez longs séjours à Paris, fréquentant le monde et le théâtre et habitant chez sa sœur, la vicomtesse de Bourbon-Busset, très répandue dans la société, où il rencontra et épousa, en 1839, Antoinette de Choiseul-Praslin, de la famille des ducs de Choiseul-Praslin et à partir de son mariage, il partagea son temps entre Tournai où il avait sa résidence chez son père, Paris où il avait un appartement, Quintin, en Bretagne, où sa femme possédait un très grand château, et Boussu, où son père avait acquis, en 1837, l'ancien château des comtes de Hénin Liétard, qui appartint ensuite princes de Caraman-Chimay, avec un vaste domaine de plus de cent hectares. C'est à Paris que naquirent ses deux filles Marie-Joséphine-Caroline en 1840 et Marie-Mathilde-Joséphine en 1842. Mais la santé de sa femme, qui fut presque toujours chancelante, le força à renoncer au monde, pour lui tenir compagnie et la distraire. Il fut ainsi amené à faire de long séjours à Tournai, et chercha dans l'étude et dans les œuvres de piété, une diversion au chagrin et à la réclusion forcée que lui imposait le mauvais état de santé de sa femme. Il avait fréquenté, à Paris, la conférence de Saint-Vincent de Paul, de la paroisse Saint-Valère, et il songea tout naturellement à introduire chez nous cette grande institution qui devait, sous sa direction, prendre de si magnifiques développements, dont nous parlerons plus loin, et fut aussi dans la paroisse Saint-Brice, qu'il habitait à Tournai, *Père des pauvres*, comme le comte Eugène de Nédonchel, son père, l'avait été.

A Paris, il prit goût aux choses de l'art, par la visite assidue des grands musées qui font l'ornement de cette ville, et la fréquentation de l'hôtel Drouot où se faisaient journellement des ventes importantes d'objets d'art et d'antiquité et où il acquit les premiers éléments de ses collections.

Les soins et les attentions dont il entourait sa femme malade, l'éducation de ses enfants dont il s'occupait beaucoup, se faisant leur propre professeur de lecture et d'écriture, absorbaient une grande partie de son temps. Ses enfants l'aimaient et le vénéraient au delà de toute expression et la crainte révérentielle qu'il leur avait d'abord inspirée, se changea, avec le temps, en un désir très vif de le contenter en toutes choses et de mériter son approbation. De même qu'il s'était fait l'éducateur de ses filles, il fut aussi le compagnon de leurs jeux qu'il partageait, en même temps qu'il leur inspirait son goût pour les choses de l'esprit. Dans les promenades qu'ils faisaient ensemble, il leur enseignait les éléments de la botanique; il leur citait et leur expliquait des proverbes latins, se plaisant ainsi à développer et à cultiver leur précoce intelligence.

Il possédait des notions de dessin et devint très adroit dans tous les travaux qui exigent une certaine habileté de main. Il aimait les jeux : billard, échecs, dames, cartes, trictrac, et dans les dernières années de sa vie l'heure de la partie de cartes était peut-être la meilleure de sa journée, étant la seule distraction qu'il pût prendre.

Dans sa jeunesse, il ne manquait pas d'entrain, et avait parfois de grandes vivacités de caractère, mais une surveillance constante sur lui-même, l'en corrigea bientôt totalement. C'était d'ailleurs un timide; peu communicatif, replié sur lui-même, aimant le calme et

le silence autour de lui, il n'eut presque pas de vie *extérieure*. Mais il avait une âme d'une délicatesse exquise, pleine de tendresse pour ses proches et ses parents avec lesquels il entretenait des relations très cordiales, bien que peu suivies.

Cette faculté d'aimer, si puissante chez lui, il la posséda à un degré héroïque et dépassant le cercle des affections de la famille, elle devint cette charité active, rayon de la bonté divine, fleur bénie qui parfuma sa vie et qui lui fit répandre, en même temps que des aumônes sans nombre, tant de baume sur les cœurs et les blessures des pauvres et des malheureux dont il fit sa famille d'adoption.

Il connut deux passions en sa vie : *la charité*, non seulement celle qui fait l'aumône, mais encore et surtout celle qui se donne elle-même, et *l'étude*, pour la satisfaction qu'elle procure à ceux qui s'y adonnent; tout le reste fut comme s'il n'existait pas; ou du moins il n'en eut cure, au point que souvent il parut même très étranger à des choses qui semblaient devoir l'intéresser beaucoup cependant.

Sa bienveillance pour autrui n'eut d'égale que la sévérité qu'il montrait pour lui-même et la modestie dont il fit preuve en tant d'occasions. C'est dans l'intimité seulement qu'il se livrait quelque peu, et alors sa conversation, douce et tranquille, roulait sur la politique, les arts, et toujours sans passion, sans parti pris, sans aucune pensée de faire prévaloir son idée.

Le comte de Nédonchel se trouvait avec sa famille à Paris, où il faisait à cette époque, d'assez longs séjours chaque année, lorsqu'éclata la révolution de 1848. Il en connut les violences et les excès, visites domiciliaires pour s'assurer que les habitants ne cachaient

pas d'armes, menaces d'incendie et de pillage, terreurs perpétuelles. Chaque jour, coiffé d'une casquette et vêtu grossièrement, il allait aux renseignements pour savoir s'il était possible de sortir de la ville; il tomba ainsi un matin au milieu des barricades et fut sur le point d'être jeté à l'eau, mais il s'échappa heureusement des mains des forcenés qui l'entouraient. Enfin on osa se risquer à faire des préparatifs de départ; la comtesse et ses enfants, enfermés dans une berline, gagnèrent la campagne, après avoir fait de longs détours, et le comte, seul dans un fiacre, les rejoignit hors de Paris. A plusieurs lieues de la ville ils prirent la voie ferrée, qu'ils quittèrent de nouveau au moment de franchir la frontière belge pour reprendre leur berline.

L'arrivée à Tournai eut lieu la nuit, après la fermeture des portes et force fut de s'arrêter dans le faubourg où une foule nombreuse et mal disposée entoura bientôt les voyageurs. Le comte parlementa avec les hommes du poste pour obtenir d'entrer en ville, ce qui lui fut refusé. Il réussit enfin à faire passer un message au gouverneur militaire de Tournai, et après une longue attente, obtint la permission de pénétrer à l'intérieur de la ville, ses papiers ayant été minutieusement examinés et trouvés en ordre.

Ce départ ressemblant à une fuite, ce voyage difficile, cette nuit où la populace menaça de leur faire un mauvais parti, laissèrent dans le souvenir de l'une des voyageuses les souvenirs les plus pénibles; mais en même temps ils mirent en évidence le courage, le sang-froid et l'esprit d'initiative du comte de Nédonchel qui ne dut qu'à son adroite diplomatie, d'avoir pu regagner son foyer à travers tant de dangers.

Les années suivantes il fit en famille, quelques voyages dans les pays voisins, d'abord en 1853 sur les bords

du Rhin; puis en 1858 à la Sallette (où il retourna deux fois dans la suite) et à Ars où il se lia avec le vénérable abbé Vianey, curé de cette localité; l'été il faisait parfois un séjour à Ostende, et comme il était bon nageur, il prenait un très grand plaisir aux bains de mer. En 1860 et en 1862, il fit des séjours à Rome, qui maintes fois se renouvelèrent dans le suite. Il visitait chaque fois quelques villes d'Italie, Assise en particulier; et c'est à cette occasion qu'il fit construire une crypte où fut transféré le corps de sainte Claire d'Assise, reposant dans un couvent de cette ville.

Tandis qu'il se trouvait à Rome en 1860, son père, le comte Eugène de Nédonchel, mourut d'une façon assez soudaine, et il ne put en être informé en temps utile pour venir lui rendre les derniers devoirs. Ce fut pour lui une peine cruelle, car il aimait et vénérait profondément ce digne père, modèle de toutes les vertus.

Le comte de Nédonchel entra en février 1851, comme membre titulaire, dans la Société historique et littéraire de Tournai, qui en 1901, devait célébrer son jubilé; et en 1861, il fut admis dans la Société belge de Numismatique à Bruxelles; il fut dans la suite, nommé correspondant de nombreuses Sociétés belges et françaises.

C'est vers cette époque aussi, qu'il forma une intéressante collection d'histoire naturelle et en particulier de papillons, et commença la collection des éditions rares des grands imprimeurs des Pays-Bas, conservées dans sa bibliothèque du château de Boussu et dans celle de son hôtel, à Tournai.

Nommé Camérier secret de cape et d'épée et commandeur de l'ordre de S. Grégoire le Grand par S. S. le pape Pie IX, le comte de Nédonchel fit de fréquents

voyages à Rome, devint l'un des familliers du Vatican et entra très avant dans l'intimité du Pape qui éprouvait pour lui une véritable affection. Au cours d'un de ses séjours à Rome, en 1862, il conçut l'idée d'offrir au Saint Père un magnifique reliquaire de style gothique pour y conserver le chef de saint Laurent, une des plus précieuses reliques de la chapelle papale. L'œuvre fut digne de l'insigne trésor qu'elle devait contenir, du pontife à qui elle était destiné et du donateur lui-même, qui consacra à ce présent vraiment royal, la somme de cinquante mille francs (1).

Le 3 octobre 1863 sa fille aînée épousa le marquis de Courtebourne, dont il devint vite l'ami et le compagnon et qu'il eut souhaité de voir demeurer toujours avec lui. Pendant leur séjour à Paris ils suivaient les ventes de l'hôtel Drouot et *brocantaient* ensemble ; leurs relations de famille et d'amitié étaient les mêmes et leurs sentiments religieux étaient à l'unisson. Les jeunes époux habitaient souvent Tournai et Boussu, avec leurs parents et vivaient avec eux sur le pied de la plus entière intimité.

Ensemble ils entreprirent en 1876 ce voyage en Italie, qui devait finir d'une façon si tragique. Après un séjour à Rome, qu'ils se virent contraints d'abréger, à cause des fièvres qui causaient une grande mortalité

(1) Le prince romain qui suggéra au comte de Nédonchel la pensée de faire faire ce reliquaire, n'eut pas besoin d'insister pour obtenir son adhésion : Voulons nous faire l'œuvre à deux, dit le Comte? — Volontiers, répondit l'ami. — Soit donc, ajouta le Comte, avec un sourire d'une noble simplicité. Je me charge de la dépense du reliquaire et vous laisse le soin de le faire exécuter à votre gré. C'était sa manière à lui de *collaborer* à une œuvre, de faire *sa part !* (Etude archéologique sur le reliquaire du chef de saint Laurent par Mgr Barbier de Montault, Rome 1864, in-folio.

parmi les étrangers, ils arrivèrent à Assises. La marquise de Courtebourne, atteinte de la maladie, dut y prendre le lit et vingt-cinq jours plus tard le marquis de Courtebourne, tomba lui-même malade, d'une violente fièvre typhoïde.

Le comte de Nédonchel se constitua le garde-malade de ses enfants qu'il soigna avec un admirable dévouement, et comme il était très connu à Assises, il reçut à cette occasion mille témoignages de sympathie des diverses communautés de cette ville pour lesquelles il s'était montré maintes fois très bienfaisant. Cependant, tandis que la marquise de Courtebourne se remettait lentement, l'état de son mari s'aggravait de jour en jour, et le 7 mai il expirait dans les bras de son beau-père, qui durant toute sa maladie ne quitta point son chevet, aidé dans cette charitable mission par le comte de Limbourg-Stirum qui, apprenant l'état grave de son beau-frère, était accouru auprès de lui.

Aussitôt après le décès du marquis, le propriétaire de l'hôtel fit signifier à sa famille qu'il s'opposait à l'inhumation du défunt si une très grosse somme d'argent ne lui était allouée comme dédommagemennt du tort qu'il prétendait avoir subi par sa maladie. Il fallut l'intervention énergique de l'administration municipale en la personne du comte Fiumi, pour faire cesser ce scandale, et il y eut même une petite émeute au cours de laquelle la populace brisa les vitres de l'hôtel de ce magistrat qui avait recueilli chez lui les nobles étrangers.

Le corps du marquis de Courtebourne fut transporté en Belgique pour être inhumé à Oostacker, et le 27 mai le comte de Nédonchel quittait à son tour Assises avec sa fille, qu'il ramena par petites journées, à Tournai; triste retour d'un voyage si joyeusement entrepris!

Le comte de Nédonchel traversait alors, et depuis plusieurs années, la partie la plus pénible et la plus éprouvée de sa longue existence. Le 27 juin 1867, il avait eu la douleur de perdre, à Rome, sa fille Mathilde, dont la vie édifiante est bien connue, et qui mourut en odeur de sainteté. Elle repose dans la ville éternelle, à l'église de Sainte-Marie in Aquiro, où une chapelle, ornée d'une superbe mosaïque, rappelle son souvenir. Sa vie qui a été publiée en plusieurs langues, abonde en traits d'édification.

Le 15 septembre 1869, il perdit sa tante Marie-Aldegonde, baronne de l'Espine, et le 11 mai 1870 sa femme, âgé de 56 ans, qui avait été le modèle de toutes les vertus et à laquelle il était tendrement attaché. Puis en 1876 il perdait son gendre, dont il avait fait son ami, le marquis de Courtebourne; enfin deux ans plus tard sa fille, devenue veuve, quittait le monde, pour entrer en religion au Carmel de Tournai. Ce fut pour le pauvre père, le suprême sacrifice couronnant et renouvelant tous les autres. Il pleura du fond de l'âme son bonheur perdu, mais ne songea pas un instant à disputer à Dieu l'âme d'élite qui voulait se consacrer à lui. Il renonça au rêve qu'il avait fait, de trouver en elle la compagne de sa vieillesse, et quand vint l'heure de la séparation, elle le trouva résolu et vaillant. Il bénit sa fille et montra un front serein, mais sa peine, refoulée au fond de lui-même, en cet instant solennel, se manifesta maintes fois dans la suite par des torrents de larmes, et le comte de Nédonchel se trouva seul au monde, lui qui avait mis toutes ses joies dans les affections de la famille (1).

(1) On dit qu'en ce moment, il eut aussi la pensée d'entrer dans les ordres sacrés, mais on lui fit comprendre qu'il pouvait faire plus de bien dans le monde qu'en religion et il suivit ce conseil.

A une douleur aussi vive il fallait une diversion puissante, et c'est alors que dévoré d'une soif intense de charité et de dévouement il commença cette superbe série de fondations charitables et d'œuvres de tout genre, où il versa d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres, où il consacra des sommes énormes à la construction et à l'entretien d'une foule d'œuvres de prosélytisme religieux, de préservation sociale, et de soulagement pour toutes les misères physiques ou morales : églises, écoles, monastères, orphelinats, hospices, patronages.

Son action se fit sentir en même temps, à Paris, à Tournai et à Boussu, où il résidait alternativement et elle s'étendit encore au loin, car partout où des missionnaires portèrent l'Evangile, les générosités du comte de Nédonchel secondèrent leur œuvre. Nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement au § suivant.

Depuis 1864, il était chevalier du Saint-Sépulcre, lorsqu'en 1877 le patriarche de Jérusalem l'éleva au rang de commandeur de cet ordre et en 1888, à l'âge de 75 ans, le comte de Nédonchel, qui depuis si longtemps s'intéressait aux Lieux Saints, décida de s'y rendre avec une caravane française, composant le 7e pèlerinage populaire de pénitence, sous la direction du R. P. Bailly, qui dura du 12 avril au 29 mai 1888. C'était une grande et même périlleuse entreprise que ce voyage pénible, pour un vieillard de son âge. Il osa le tenter cependant, soutenu par la foi, et un ardent désir de visiter le tombeau du Christ et s'il en revint fatigué, il n'eut pas cependant à en souffrir autrement.

C'était l'année du jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII et à cette occasion les pèlerins de Jérusalem firent une

station à Rome où ils furent reçus en audience par le pape. Le comte de Nédonchel, qui avait été maintenu par Léon XIII dans les fonctions de camérier secret, n'eut garde d'y manquer et obtint une audience privée du Saint-Père. L'appui qu'il prêta à l'organisation des fêtes par lesquelles l'Europe chrétienne célébra le jubilé du Saint Père, lui valut l'année suivante la croix *pro ecclesia et pontifice.*

De Rome, le pèlerinage reprit sa route pour la Terre Sainte et visita le Mont-Carmel, Caïffa, Jaffa. la Judée et enfin Jérusalem. Le comte de Nédonchel distribua partout sur son passage d'abondantes libéralités et à Jérusalem il fonda, à Notre-Dame de France, sous le vocable de Mathilde de Nédonchel, une cellule, laissée par lui à la disposition des pèlerins (1).

A son retour le comte de Nédonchel reprit la vie qu'il avait adoptée depuis la mort de sa femme, partageant son existence entre Boussu, dont le château et le magnifique parc était son séjour favori, Tournai où il passait l'hiver, et Paris où il séjournait d'habitude pendant deux ou trois mois à l'époque du Printemps.

En même temps il se plongea davantage dans l'étude des arts et des antiquités et dans la fréquentation des sociétés savantes.

En 1880, il avait reçu à Tournai le Congrès archéologique français; en 1895 il préside dans cette ville

(1) Le récit de ce pèlerinage a été fait par l'abbé Lafargue : *En terre sainte, journal d'un pèlerin*, 1889. Parmi les personnes avec lesquelles le comte de Nédonchel (qu'accompagnait M. Constant Devos) se trouva fréquemment en rapport au cours de ce pèlerinage on cite Mademoiselle Harmel, en religion sœur Claire, de Paray-le-Monial qui allait fonder un couvent de clarisses à Jérusalem, l'abbé Noel, de Chalons-sur Marne, M. Lapiens, juge à Marseille.

le Congrès de la fédération archéologique de Belgique à la suite duquel le gouvernement français lui décerna les palmes d'officier d'académie. Entretemps il assiste régulièrement aux Congrès catholiques du Nord, en France, et prend part à la section archéologique de ces Congrès ; la Société des études du diocèse de Cambrai lui décerne le titre de vice-président.

En 1899 la ville de Tournai le prie de participer à l'organisation du musée communal qu'elle vient de créer, et il ne se contente pas de prêter son concours aux organisateurs du musée, il saisit cette occasion de l'enrichir d'un don d'une valeur inestimable, la superbe collection de monnaies, jetons et méreaux tournaisiens, qu'il avait constituée par de longues et patientes recherches. La ville l'en remercia en donnant son nom à la place la plus voisine du musée, et le gouvernement reconnut son mérite en lui décernant, le 14 novembre 1891, la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il entre alors dans la dernière période de son existence, qui devait durer environ dix ans et qui lui fut douce, grâce aux soins dévoués dont il fut entouré jusqu'à ses derniers jours et qui lui donnèrent l'illusion d'une véritable famille.

Le temps des grandes entreprises était passé. Avec une générosité royale, le comte de Nédonchel avait largement pourvu à toutes les nécessités, non seulement dans les localités où il résidait, mais bien loin aussi et même au delà des mers.

Ses finances épuisées par tant de dépenses, étaient dans un état assez précaire. Il avait acquis le droit de se reposer et il put se contenter d'entretenir ce qu'il avait créé. Octogénaire, il commençait à sentir le poids des ans, mais utilisant encore les loisirs forcés que lui

apportait la vieillesse, il retourna avec une nouvelle ferveur aux livres dont il avait réuni de si belles suites et c'est dans sa bibliothèque qu'il passait les meilleurs moments de sa journée.

Il prépara aussi une seconde édition corrigée et augmentée, selon l'expression consacrée, de la généalogie de sa famille, dressée primitivement par Laisné, et qui parut en 1895-97.

Ces recherches l'amenèrent assez naturellement à faire la preuve des quartiers de noblesse qu'il devait établir pour obtenir son admission dans l'Ordre de Malte, auquel son père et plusieurs de ses ancêtres avaient appartenu. Il y fut reçu, par le prieur de Bohême et d'Autriche, le 20 mai 1898.

L'année précédente il avait été honoré de la décoration de mutualité de première classe, comme président de la Société ouvrière de Saint-François, trop modeste récompense d'une longue existence entièrement consacrée au bien !

En ces dernières années les séjours qu'il faisait à Paris s'espacèrent un peu et furent plusieurs fois remplacés par une courte villégiature à Nice ; ce qui caractérise ces déplacements, c'est qu'à Paris comme à Tournai, le vénérable vieillard à peine débarqué, semblait retrouver toutes ses habitudes. Dans l'une comme dans l'autre ville c'était le même souci de la vie intellectuelle, la pratique de toutes les vertus privées, l'observation stricte de ses œuvres de piété. Les conférences de Saint-Vincent de Paul, avec leur réunion hebdomadaire et la visite des familles patronées étaient une de ses occupations principales. A Paris il y joignait une sollicitude très vive pour l'*Œuvre des flamands*, dirigée par l'abbé Beyaert ; à Tournai, il se préoccupait de sa

chère Société historique et archéologique qu'il pouvait à juste titre considérer comme son œuvre, bien qu'il s'en défendit avec modestie.

Sa santé, qui n'avait jamais été bien forte, s'altéra, à partir de 1899, tandis que sa belle intelligence restait sereine et entière, et en 1900, il dut renoncer à sa villégiature ordinaire à Boussu. Ses dernières sorties datent de juillet 1901. Jusqu'alors il avait continué régulièrement la visite de ses pauvres, l'assistance aux réunions des commissions et des sociétés dont il faisait partie, et cette année encore on l'avait vu le premier jour de l'an, faire ses visites aux deux personnes dans lesquelles il aimait à respecter le principe de l'autorité : Mgr l'évêque à qui il présentait ses confrères de Saint-Vincent de Paul, et M. le Bourgmestre de Tournai. Le 13 juin 1901 il assista pour la dernière



fois à la séance mensuelle de la Société historique et archéologique, qui, le 2 du même mois, avait célébré avec éclat, d'accord avec l'administration communale, le cinquantième anniversaire de son admission comme

membre titulaire et le vingt-septième de sa présidence (1). Ce fut comme le dernier rayon de soleil qui illumina cette existence si bien remplie, à laquelle tous se plaisaient à rendre hommage. Peu de temps après, la mort le toucha de son aile, et le 8 décembre 1901, il rendit son âme à Deu, après la plus édifiante préparation ; le 12 du même mois, jour de ses solennelles funérailles, il sembla qu'un deuil immense se répandait sur la cité. Toutes les œuvres dont il avait été le bienfaiteur insigne s'y firent représenter par leurs commissions, bien des malheureux dont il avait soulagé la misère s'y rendirent, toutes les institutions et les sociétés qu'il avait honorées de sa présidence, la noblesse, les sociétés savantes, l'administration communale, lui firent cortège.

L'église Saint-Brice, à Tournai, le jour des funérailles, comme l'église de Boussu, le jour de l'obit, furent trop petites pour contenir la foule qui lui faisait cortège.

Il repose aujourd'hui dans l'église de Bouvignies, près d'Orchies, avec ses aïeux et le dernier de sa race, sans doute, il recevra l'hospitalité de cette crypte funéraire (2).

§ II.

Le comte de Nédonchel possédait une immense fortune, dont les revenus (et même certains capitaux) furent consacrés en grande partie (pour les quatre cinquièmes, peut-être), aux œuvres charitables, de telle

(1) Voir le compte-rendu de la manifestation, dans les *Annales de la Société historique et archéologique*, tome VI, p. 5.

(2) Le *Courrier de l'Escaut*, n° 288, du 12 décembre 1901, a relaté les funérailles du comte de Nédonchel, les discours qui y ont été prononcés et l'ordre du cortège funèbre.

façon qu'on peut affirmer qu'au moins depuis son veuvage il en garda bien peu pour lui. « *Transiit bene-* » *faciendo*, tel est le laconiqne mais éloquent éloge que » tous ceux qui l'ont connu feront de lui.

» En possession d'une grande fortune il ne s'en est » cru que le dépositaire et il l'a largement consacrée à » promouvoir sous toutes ses formes la charité, cette » fleur du christianisme, son domaine de prédilection, » la source de sa fécondité, son titre de gloire!

» Ecoles, patronages, sociétés de Saint-Vincent de » Paul, œuvres de toute espèce où l'âme et le corps » trouvent appui et consolation, il versa partout sans » compter, avec les ressources matérielles toujours » renouvelées par sa générosité, les ardeurs de son âme » de chrétien, les bontés inépuisables d'un cœur » évangélique.

» Et pourtant cet homme qui occupa une si grande » place dans ce domaine particulier de l'activité sociale » qui vise à transformer la condition du pauvre, n'a » pas recherché le bruit ni l'encens. C'était un modeste » presqu'un timide, faisant le bien sans faste et sans » bruit, régénérant sans révolution. » (*Courrier de l'Escaut du 12 décembre 1902*).

C'est dans les *Conférences de Saint-Vincent de Paul* qu'il commença son apostolat. Il avait appris à les connaître à Paris, où elles prirent naissance, en faisant partie de la conférence de la paroisse Saint-Valère. Plus tard il appartînt à la conférence de Sainte-Clotilde, que présidait le comte de Lambel. Il serait superflu de parler des aumônes qu'il y versa, mais il y mît toute son âme, s'occupant sans cesse de ses protégés, s'efforçant de leur venir en aide de toutes façons; de régulariser des unions irrégulières; de faire baptiser

des enfants dont il acceptait d'être le parrain, de procurer du travail et des secours à tous ceux qu'il patronait. Pendant son séjour à Paris, il visitait les familles qui lui avaient été assignées, avec une régularité exemplaire, les suivant partout où le conduisaient les hasards de fréquents déménagements et montant dans des greniers et des taudis, parfois accessibles seulement au moyen d'échelles, et qui auraient découragé des visiteurs plus jeunes et moins nobles que lui.

Sa charité revêtit souvent les formes les plus ingénieuses et les plus touchantes pour venir en aide de toutes sortes de façons à ses protégés :

Pendant l'exposition de 1889, il les menait chaque dimanche, visiter à tour de rôle, les sections qui pouvaient le plus les intéresser, à raison de leur métier; d'autres fois aussi il assumait la charge de promener les enfants dont les parents malades ne pouvaient s'occuper, et qui se seraient, disait-il, ennuyés à la maison. Il les menait alors dans un parc, les faisait goûter et leur donnait des friandises à reporter chez eux. C'est accompagné de ces enfants qu'il fut un jour rencontré par le comte de Mérode, auquel il avoua ingénument la raison d'être de son entourage.

Une autre fois c'est un de ses patronés qu'il trouve abominablement ivre, couché dans le ruisseau. Cet homme est grand et fort, le comte de Nédonchel est petit et mince; il n'hésite pas cependant à le ramasser et se met en devoir de le reconduire chez lui. L'œuvre eut peut-être été au dessus de ses forces s'il n'avait rencontré M. de B. son cousin qui ne voulant pas abandonner son parent, se décide au contraire à l'aider dans son sauvetage. Et voilà les deux gentilshommes soutenant notre ivrogne qui se laisse faire, heureusement; ses

sauveurs eurent même de la peine à se soustraire à la reconnaissance qu'il voulait leur témoigner chez tous les marchands de vin devant lesquels ils passaient.

Bien que devenu vieux, le comte de Nédonchel ne négligea jamais la visite des pauvres et n'hésitait pas à suivre très loin dans Paris certains de ses protégés qui avaient changé de demeure et en particulier un cocher, nâtif de Kain, qui était allé demeurer aux Batignolles.

Il s'intéressait d'ailleurs grandement à toutes les œuvres fondées à Paris, au profit des belges nécessiteux et contribua en particulier dans une très large mesure à l'entretien de l'œuvre des flamands à Paris et à la construction de leur *Eglise de la Sainte-Famille*, administrée par l'abbé Beyaert.

Il n'est pas étonnant que le comte de Nédonchel, après avoir connu les merveilles réalisées à Paris, par les conférences de Saint-Vincent de Paul, se soit employé avec le plus grand zèle à provoquer leur établissement dans notre pays; aussi le vit-on se joindre dès la première heure au petit groupe d'hommes dévoués qui s'employèrent à fonder en Belgique cette bienfaisante institution. C'est vers 1850 que furent établies les premières conférences dans cette région. On le voyait alors souvent, le dimanche, partir à la campagne avec quelques amis, pour établir des conférences dans l'une ou l'autre commune. Leurs efforts furent couronnés de succès et l'œuvre commencée à Tournai, s'étendit bientôt sur tout le diocèse, c'est-à-dire dans le Hainaut. Malgré sa résistance, le comte de Nédonchel dut en accepter la direction en qualité de Président du Conseil central du Hainaut, et en même temps, du Conseil particulier de Tournai, et de la confé-

rence Saint-Brice, sa paroisse. Ses confrères fêtèrent, en 1877, son jubilé de vingt-cinq ans, en qualité de président, et lui offrirent, après une cérémonie religieuse à la cathédrale, suivie d'un déjeuner auquel prirent part de nombreux membres des conférences, une monstrance de style gothique, à ses armes, renfermant une relique de son saint Patron.

Jamais il ne récusa les obligations que cette triple présidence lui imposa et jusqu'à la fin de ses jours il paya largement de sa personne chaque fois que les intérêts de l'œuvre qu'il avait tant à cœur, le réclamèrent. Son assiduité aux réunions était exemplaire et c'était un spectacle vraiment édifiant que de voir ce noble vieillard affaibli par l'âge et la maladie, visitant chaque semaine, jusqu'aux derniers mois de son existence, les ménages pauvres qui lui avaient été assignés. Sa contribution aux dépenses de l'association fut comme partout, des plus généreuse et en toute occasion il y ajoutait des distributions de charbon, de pains ou de vêtements aux familles patronées. Peu de jours avant sa mort il fit encore tous les frais d'une distribution de jouets aux enfants, pour la Saint-Nicolas.

La *Société Saint-Charles Borromée*, pour la diffusion des livres de lecture édifiante, et la *Société Saint-Jean-Baptiste* furent encore parmi ses œuvres préférées. La seconde s'efforce de réunir les ivrognes et les mauvais sujets, le soir des dimanches, pour les ramener au bien tout en les amusant, et il existe une sorte d'émulation, entre les membres de la Société, pour attirer à ces réunions les plus mal famés parmi les mauvais sujets. Le comte de Nédonchel se trouvait souvent au milieu d'eux et parvint à en ramener plusieurs à la

pratique de la religion et à une conduite même édifiante. Sa popularité auprès de ces bonnes gens était considérable et maintes fois il en reçut des témoignages publics et touchants.

Le comte de Nédonchel fut, comme l'avait été son père, le comte Eugène de Nédonchel, *maître* ou plutôt *père des pauvres* à Tournai, à l'époque où dans chaque paroisse, un comité de charité, institué par le Bureau de bienfaisance, distribuait les secours aux indigents du quartier inscrits sur ses tables. Recrutés parmi les membres de l'aristocratie, les personnes les plus fortunées et les plus charitables de la ville, entourés de la considération publique, aimés et respectés des pauvres sur lesquels leur action se faisait sentir efficacement parce qu'ils les connaissaient tous et chacun, ces maîtres des pauvres qui, à l'aumône officielle, joignaient bien souvent leur aumône particulière, leurs encouragements et leurs réprimandes au besoin, le don de leurs conseils et de leur appui, exerçaient ainsi sur leurs protégés une sorte de tutelle bienveillante et pratiquaient la charité d'une façon beaucoup plus paternelle qu'administrative dont tout le monde se trouvait bien. Pendant dix-neuf ans le comte de Nédonchel remplit ces fonctions, et ce n'est pas lui qui y renonça, mais il dût, comme tant d'autres, se résigner à les quitter quand le Bureau de bienfaisance organisa la bienfaisance publique d'une autre manière, dont il ne semble pas que les malheureux aient eu à se louer.

Partout où le comte de Nédonchel eut une résidence, son action bienfaisante se fit sentir. Tournai est peut-être la ville où, tout en faisant beaucoup de bien, il fit cependant moins de fondations qu'ailleurs, « parce

» que, disait-il parfois, à Tournai il y a assez de monde
» pour y faire le bien. Je me réserve pour ailleurs. »

Cela ne l'empêcha pas de donner avec une extrême générosité à toutes les œuvres qui sollicitèrent son intervention pécuniaire et obtinrent de lui des sommes souvent considérables, au point qu'il se trouva parfois à court d'argent et dans une véritable gêne.

Par contre, les *fondations* qu'il fit à *Boussu* peuvent être comptées parmi les plus magnifiques :

Après avoir contribué par une généreuse donation, à l'établissement de classes dirigées par les religieuses de la Sainte-Union et à la fondation de l'œuvre des églises pauvres, le comte de Nédonchel décida en 1873 la création de nombreux établissements qui devaient faire de la paroisse de Boussu l'une des mieux dotées du diocèse. Ce fut d'abord un hospice et orphelinat, comprenant aujourd'hui quatre-vingts pensionnaires, édifice vraiment monumental, construit dans le style gothique, sur les plans du baron Béthune. L'année suivante il édifia l'école primaire de Sainte-Marie, et en 1879 l'école gratuite de Saint-Louis; en 1875 il construisit des locaux pour un patronage de jeunes gens; en 1884 il y ajouta une association catholique ouvrière; en 1891 il installa, sur un terrain lui appartenant, dans l'avenue même du château, un vaste Cercle ouvrier (l'un des plus magnifiques du Borinage) et l'année même de sa mort il construisait encore un patronage pour jeunes filles, qu'il ne lui a pas été donné de voir terminé!

Il érigea encore, en collaboration avec M[me] la marquise de Courtebourne, sa fille, l'église Saint-Joseph, à *Bois-de-Boussu*, (en 1880) et y ajouta dans la suite

une maison de cure, puis des écoles, pourvoyant à toutes les nécessités : classes primaires et gardiennes, école ménagère et professionnelle, école dominicale et patronage.

Le digne fondateur de ces diverses œuvres leur avait voué une véritable affection et pendant son séjour à Boussu il n'était pas rare de le voir, en particulier le dimanche, assister aux réunions, encourageant les petits, fraternisant avec les grands et prenant part à leur conversations et à leurs jeux.

Le comte de Nédonchel ne s'était pas contenté de créer toutes ces œuvres, il les entretenait et c'est dire assez la dépense qu'elles mettaient à sa charge et que certaines personnes — je me hâte de dire qu'elles n'ont pas, plus que moi, compté les deniers — évaluent à quarante mille francs annuellement.

Usufruitier des biens de sa sœur, la marquise de Courtebourne, il entretenait encore toutes les œuvres qu'avec une générosité égale à la sienne, elle avait fondées à *Oostacker*.

A *Dour*, il donna une école aux Frères des Ecoles chrétiennes.

A *Bouvignies*, il soutenait toutes les œuvres charitables et, dans les dernières années de sa vie, il fonda encore une école à *Nédonchel*, lieu d'origine de sa famille.

A *Quintin*, en Bretage, il possédait un château que sa femme lui avait apporté en mariage, et il y faisait de temps à autre, un séjour, toujours signalé par d'importantes aumônes. Il prit même à sa charge l'entretien d'une communauté de religieuses, dans des circonstances particulièrement touchantes. Un jour, dans une promenade aux environs du château, son régisseur rencontra

quelques religieuses de l'ordre de la Divine Providence. Leur air malheureux le frappe, il les questionne, et apprenant d'elles qu'elles ont dû quitter la maison où elles dirigeaient une petite école parce qu'elles manquaient de ressources pour l'entretenir, il les console, les engage à retourner dans leur couvent et leur promet que quelqu'un pourvoiera désormais à leurs besoins. Ce *quelqu'un* était le comte de Nédonchel, et l'intendant connaissait bien son maître, car ce dernier prit sans hésiter à sa charge l'entretien de cette communauté, bienfait qu'il a d'ailleurs étendu dans la suite, à plusieurs maisons du même ordre.

A beaucoup il *prête*, forme bien délicate de faire l'aumône, des sommes, qu'il sait ne devoir jamais lui être remboursées.

Un jour un homme d'une position relativement élevée s'adresse à lui et lui expose qu'à défaut de trouver immédiatement cent cinquante mille francs, il est déshonoré et sa famille réduite à la misère. Le comte n'avait pas cette somme auprès de lui, il l'emprunte en donnant lui-même de bonnes et solides garanties, et s'empresse de la remettre au solliciteur, qu'il sauva ainsi, si non de la ruine, du moins du déshonneur.

Il ne revit jamais rien de son argent, cela va sans dire, et il en fut ainsi maintes fois, où il prêta des fonds à des personnes qu'il savait ne pouvoir jamais les lui rembourser.

Les traits qui témoignent de son excessive bonté et d'une charité toujours désireuse de s'exercer, abondent, et nous en pourrions citer beaucoup :

Un jour, lisant le journal, il voit qu'une communauté de carmélites françaises, incapable de payer les droits d'accroissements exigés par le gouvernement,

va être expulsée de son couvent si les cinq mille francs réclamés par le fisc ne sont pas payés immédiatement. Le comte ne continue même pas la lecture du journal; il court chez son receveur, et le soir même, l'argent qui devait assurer la sécurité de la communauté de C..... était expédié.

Une autre fois, c'était au château de Boussu, où il recevait la visite de Mgr Sabbaq, évêque de Saint-Jean d'Acre; celui-ci dans la conversation lui exposa les difficultés que traversait son diocèse et la nécessité de créer en Terre Sainte de nouvelles paroisses, dont les premiers frais de fondation se montaient à sept mille francs pour chacune d'elles. A l'heure du repas, l'évêque trouva sous sa serviette la somme nécessaire à la fondation d'une paroisse.

Il eut d'ailleurs toujours la plus vive sollicitude pour les missions étrangères qui reçurent de lui les plus fréquentes et les plus royales aumônes.

Fondateur d'un Carmel à Mangaloore, (Indes anglaises) le comte de Nédonchel consacra deux cent mille francs à sa construction, et un cataclysme ayant détruit la chapelle et une partie des bâtiments, il n'hésita pas à les réédifier à ses frais!

Il contribua encore à la fondation de communautés religieuses à Hanoï, Saïgon, Darjeling (Calcutta), et à celle de villages chrétiens au Congo; il accorda de larges secours aux œuvres de la propagation de la foi en Chine et aux Indes; et dans les derniers jours de chaque année, réunissant tout ce qui lui restait d'argent disponible, il le portait à l'œuvre des missions étrangères, ne voulant rien conserver auprès de lui pour commencer l'année nouvelle.

Il serait téméraire de chercher à évaluer en argent,

l'importance des largesses du comte de Nédonchel et peu convenable de citer certains chiffres qu'une enquête jusqu'à un certain point indiscrète, nous a fait connaître, mais on s'en fera une idée approximative en songeant qu'en dehors de ce qu'il appelait *ses œuvres*, dons d'immeubles, constructions, fondations, et des sommes énormes que nécessitait leur entretien, il donnait chaque mois en menues aumônes parfois plusieurs milliers de francs.

Sa fortune, modeste du vivant de son père, devint à un moment donné, considérable, mais alla toujours en diminuant, parce que toutes ses créances mobilières, toutes ses rentrées de fonds, toutes les sommes provenant de ventes d'immeubles auxquelles il dut consentir par suite d'expropriations pour cause d'utilité publique ou autres causes du même genre, au lieu d'être remployées, servirent à alimenter ses nombreuses générosités. Bien des meubles de valeur, des pièces importantes de ses collections, une bonne partie de son médaillier, furent réalisés dans le même but, et cet homme de bien qui vivait chez lui sur le pied de la plus stricte économie, qui se refusait toute dépense de luxe, voire même d'entretien, qui n'aurait jamais pris une voiture, même pour les courses si longues qu'il faisait à Paris, trouvait toujours de l'argent en abondance pour faire la charité et pour donner à ceux qui lui demandaient quelque chose (1).

Tout ce bien fut fait sans ostentation, et comme la

(1) Le château de Boussu était éclairé par quelques mauvaises lampes au pétrole, et malgré les instances qu'on lui fit en diverses occasions, le comte de Nédonchel refusa toujours d'améliorer ce système primitif d'éclairage, tandis qu'il n'hésita pas à donner 15 ou 16 mille francs pour installer dans un des établissements qu'il avait fondés, à Boussu, l'électricité, dont les appareils après six mois d'essais aussi coûteux qu'infructueux, furent revendus à vil prix!

chose la plus naturelle du monde par le comte de Nédonchel qui posséda à un degré héroïque la divine vertu de charité.

Pour quelques œuvres connues, pour quelques traits de générosité que nous avons pu citer, combien n'en est il pas de plus importants, de plus héroïques qui n'ont eu pour seul témoin que Dieu !

§ III.

L'étude fut, avec la charité, une des deux passions du comte de Nédonchel ; sa nature le portait à l'étude et le milieu intellectuel dans lequel il fut élevé, ses séjours fréquents dans la ville des arts par excellence, et les circonstances même de sa vie qui le forcèrent à une sorte de réclusion, contribuèrent largement à développer ce goût.

La charité fut comme le but et le levier de son existence, l'étude et les douces émotions du collectionneur en furent l'ornement.

Il semble que l'histoire naturelle eut d'abord ses préférences et de ces premières études, il reste une collection de papillons, conservée en son hôtel de Tournai.

Puis il devint bibliophile et s'appliqua à rechercher les éditions rares, « *Les Elzéviers* » comme il les appelait, dont il réunit une magnifique série partagée entre ses bibliothèques de Tournai et de Boussu, continuant ainsi une collection commencée par son père.

Le goût de la collection ne tarda pas à se développer en lui, et en même temps que les livres, on le vit acheter à l'hôtel Drouot, de Paris, qu'il fréquentait assidûment, et chez les antiquaires de Tournai, bon nombre de pièces rares et intéressantes dont il meubla ses

demeures. C'était un acheteur prudent, ne se laissant pas *emballer*, et ne concluant un marché que lorsqu'il lui paraissait avantageux. C'est ainsi qu'il acquit des meubles précieux, de beaux services de porcelaine et des pièces de très grande valeur, en porcelaine de Chine, provenant du palais d'été à Pékin et vendues après la mort du général comte de Palikao ; des porcelaines de Tournai, des pièces d'orfèvrerie, et enfin une très considérable collection de monnaies romaines et du moyen âge, et en particulier la série sans pareille de monnaies, jetons. méreaux et médailles frappées à Tournai ou relatives à l'histoire de cette ville.

Il s'en faut de beaucoup malheureusement, que toutes ces merveilles garnissent encore ses résidences. La plupart, ou du moins les plus importantes, celles qui sous un petit volume, représentaient une plus grande valeur, ont été vendues pour le prix en être employé en aumônes, ou bien, comme le *médaillier de Tournai*, elles ont été données.

On se figure difficilement les recherches, les peines, et l'argent que coûta la formation de cette série tournaisienne, et les études auxquelles se livra le comte de Nédonchel pour déterminer les éléments qui devaient la composer. C'est qu'en effet la numismatique tournaisienne est une des plus complètes et par conséquent des plus compliquées qui existent. Nulle localité ne possède un nombre aussi abondant de pièces, se rapportant à des époques aussi diverses, que Tournai.

Sans parler des monnaies gauloises, dont les attributions sont toujours fort douteuses, on connaît des monnaies tournaisiennes bien authentiques, frappées par les *monétaires* puis par des rois mérovingiens. Charlemagne et les Carolingiens, et ensuite les évêques battirent monnaie à Tournai ; ces mailles épiscopales sont

particulièrement intéressantes. Le droit de monnayage ayant été racheté des évêques par les rois de France, ceux-ci commencèrent alors cette superbe série de monnaies qui va jusqu'au XVIe siècle. Puis c'est Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle, Philippe IV dont les riches et abondantes séries sont connues. Lorsque Louis XIV reprend Tournai, un malentendu entre lui et les magistrats communaux, fut cause que l'atelier monétaire de Tournai fut transféré à Lille, et la série tournaisienne qui eut été sans rivale, si elle avait alors été continué, en éprouva un dommage considérable. Les jetons muets et les jetons historiques ainsi que les méreaux, constituent des séries dignes de rivaliser avec les monnaies; enfin les médailles non frappées à Tournai, mais relatives à cette ville et aux événements dont elle fut le théâtre, sont également très abondantes et aussi variées que possible. Tel est l'ensemble de la *collection de Nédonchel*, monnaies, médailles, jetons et méreaux, comprenant 1719 pièces, dont 192 en or, 719 en argent et 808 en cuivre et en plomb, qu'avec un détachement rare, avec une générosité sans pareille, le comte de Nédonchel donna à sa ville natale, lorsque celle-ci se décida en 1889 à organiser un musée digne d'elle, à l'ancienne Halle-aux-Draps.

En 1851, le comte de Nédonchel, qui avait été jusqu'alors un simple *curieux*, entra dans ces milices de la science qui, vers le milieu du XIXe siècle, sous le nom de Sociétés historiques, artistiques ou archéologiques, se fondèrent dans nos principales villes, pour l'étude des antiquités nationales et locales.

La Société historique et littéraire de Tournai, fondée en 1846 et qui comptait parmi ses membres les plus

actifs MM. François du Bus, chanoine Voisin, Hennebert, Renard, Peeters-Wilbaux, Casterman, du Ponthois, Descamps, Delecœuillerie, Du Mortier, Cocheteux, devait naturellement lui ouvrir ses portes toutes grandes, et le 6 février 1851, elle l'accueillait au nombre de ses membres titulaires. Nommé bibliothécaire-archiviste le 5 décembre 1861, vice-président le 4 juillet 1872 et président le 13 mars 1873, le comte de Nédonchel occupa toujours une place prépondérante dans cette société académique, qu'il administra avec tant de fermeté, de bienveillance et de succès pendant vingt-huit ans et à laquelle il assura une place distinguée et enviée parmi les sociétés savantes du pays. C'est ce qui a été rappelé avec tant d'à-propos, lors du jubilé du 2 juin 1901, par les orateurs éminents qui, en félicitant le vénérable jubilaire des travaux qu'il avait publiés et de l'impulsion qu'il avait donnée aux études archéologiques à Tournai, constataient combien grande avait été son énergie pour s'adonner à ces études à cette époque lointaine où elles étaient peu goûtées et où l'archéologue semblait un être plutôt original, plus digne de commisération que d'éloge.



« On ne saura jamais assez, disait le baron R. du Sart,
» gouverneur du Hainaut, ce qu'on doit à M. le comte
» de Nédonchel, dont la haute intelligence avait en
» quelque sorte devancé son temps, en portant il y a
» un demi-siècle, ses préoccupations vers les choses
» artistiques, ignorées ou négligées par presque tous
» ses contemporains. A une époque ou quelques rares
» fidèles seulement tels que de Caumont, Montalembert,

» Victor Hugo dénoncèrent le péril du vandalisme dans
» l'art, et s'efforcèrent d'y porter remède, le comte
» de Nédonchel était déjà tout acquis à ces idées et
» et leur donnait, à Tournai, l'appui de son nom, de
» son autorité et de ses vastes connaissances. »

« Ce réveil du sens artistique à qui le devons-nous,
» disait à son tour le chanoine Van den Gheyn, sinon
» à ceux qui se trouvaient, il y a cinquante àns, seuls
» et isolés, à préparer dans l'ombre et le silence de
» l'étude, la vraie renaissance dont nous saluons aujour-
» d'hui l'aurore désirée. Et vous étiez, M. le Comte,
» de ceux dont la vaste érudition allait s'étendre à
» toutes les branches de l'archéologie, vos nombreux
» travaux à la société de Tournai le prouvent sura-
» bondamment, et par conséquent vous prenez place à
» côté de ces savants auxquels la Belgique aura le
» droit et le devoir de payer un jour une dette de
» reconnaissance. »

A peine admis au nombre des membres titulaires le Comte de Nédonchel se laissa imposer, en quelque sorte, un travail pour lequel il n'avait que peu de goût et qu'il fit plutôt par obéissance envers un président que tous vénéraient, que par disposition personnelle. Nous voulons parler de son Etude sur le Droit ancien, publiée en 1867, dans le tome IX des Mémoires de la Société, et intitulée : *Des anciennes lois criminelles dans la ville de Tournai.*

Sa communication la plus ancienne, faite le 3 mai 1855 est relative à une *Lettre de Louis XII au roi de Castille*, et sa première communication sur la numismatique, qui devait être suivie de tant d'autres, date du 5 juin 1856, et elle a pour titre : *Plusieurs jetons frappés à Tournai, pendant le règne de Charles V.*

Les suivantes sur la même matière se rapportent aux marques monétaires de l'atelier de Tournai; jetons de tous genres frappés en cette ville; monnaies mérovingiennes et autres, monnaies gallo-romaines; monnaies de Henri VIII, roi d'Angleterre, pour Tournai; sommaire historique de la Numismatique tournaisienne; etc.

Ses communications portent aussi sur des écrivains tournaisiens, des manuscrits et des imprimés rares : un manuscrit de Robert Macquériau (1861). — Jean Mainvault (1862). — Le *Rosetum poeticum* de Jean Rozier. — Jean Volcart. — La *Vie du Bienheureux Jehan de Sahagun*. — Un Almanach de 1634. — Une chanson relative à la prise de Tournai. — Un poète tournaisien, Desmazures, et ses œuvres imprimées à Francfort en 1565 et à Bâle en 1574 (1866). — Gilbert de Tournai (1874). — Le monastère de Notre-Dame de Sion (1884). — Un manuscrit de l'*Histoire de Tournai* (1890). — Les faides (1890). — Les Confréries de bâtisseurs d'églises (1891). — *Notice nécrologique sur le général Cocheteux*, etc.

En 1856, aidé de M. Warlomont, et plus tard, du comte du Mortier, il classe dans une salle de l'hôtel de ville, les antiquités de la collection Fauquez, léguée en 1843; en 1857 il fait opérer des fouilles dans un terrain voisin de celui où avait été découvert, en 1653, le tombeau de Childéric, et il y trouve les restes d'un cimetière franc ou mérovingien. En 1864, lorsque le démantèlement de Tournai fut décidé, il demanda qu'on conservât au moins certains spécimens de nos fortifications, particulièrement intéressants au point de vue archéologique, historique ou pittoresque.

En la même année il relate les objets trouvés dans le sol du parc lorsqu'on y effectua certains travaux de

terrassement. En 1889, il accepte la proposition faite par l'administration communale à la Société historique, de déléguer quelques-uns de ses membres pour organiser les musées établis à l'ancienne Halle-aux-Draps, et s'occupe personnellement de l'installation de la section numismatique.

C'est à cette occasion qu'il donne à la ville sa propre collection de numismatique tournaisienne dont il a été parlé plus haut.

L'administration communale reconnut la valeur de cette libéralité en donnant le nom du comte de Nédonchel à la place la plus proche du musée, appelée jusqu'ici Marché à la Toile (1898).

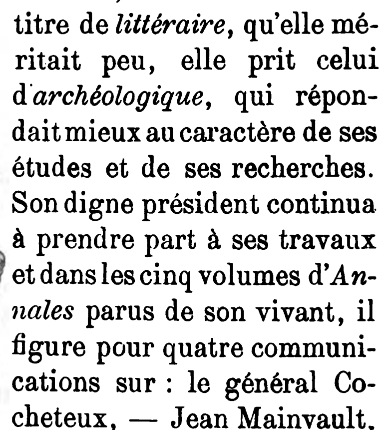
Deux ans après, S. M. le Roi lui conférait l'ordre de Léopold en qualité de Président de la Société historique et notre Société commémorait ces heureux évènements en lui offrant son portrait, œuvre du dessinateur distingué, Charles Vasseur, dont l'habile crayon a rendu, avec un rare bonheur, les traits du vénérable comte de Nédonchel.

C'est une reproduction de ce portrait qui figure en regard de la page 52.

L'année 1895 vit la dixième session de la fédération archéologique de Belgique, réunie en Congrès à Tournai, où sous la présidence du comte de Nédonchel une assemblée nombreuse (le Congrès comptait cinq cent quatre-vingt-un souscripteurs belges et français en très grand nombre), tint pendant quatre jours des séances particulièrement intéressantes, accompagnées de visites aux principaux monuments de la ville, d'excursions dans les environs, à Antoing, Fontenoy, Belœil, et de fêtes de tout genre offertes avec le concours de l'administration communale.

La Société historique, qui avait eu la direction du Congrès publia ses travaux en un gros volume de huit cent deux pages (Compte-rendu des travaux du dixième Congrès, tenu à Tournai, du 5 au 8 août 1895, par Eugène Soil, secrétaire général) et le comte de Nédonchel lui offrit à cette occasion les coins d'une médaillle commémorative du Congrès et du Cinquantenaire de la Société, célébré en même temps que le Congrès. Il fut nommé, au mois de janvier suivant, officier d'académie, par le gouvernement français.

A cette époque la Société historique se transforma, et se rajeunit quelque peu. Elle remplaça ses deux séries de publications, *Bulletins* et *Mémoires*, par une nouvelle série unique d'*Annales*, et abandonnant le titre de *littéraire*, qu'elle méritait peu, elle prit celui d'*archéologique*, qui répondait mieux au caractère de ses études et de ses recherches. Son digne président continua à prendre part à ses travaux et dans les cinq volumes d'*Annales* parus de son vivant, il figure pour quatre communications sur : le général Cocheteux, — Jean Mainvault, écrivain tournaisien — divers sceaux tournaisiens — et enfin les monnaies frappées par Henri VIII à Tournai. Ce fut son dernier travail, paru en 1900, sur cette numismatique tournaisienne, dont il fut l'apôtre, et dont il eut écrit l'histoire avec tant de compétence si les circonstances le lui avaient permis.



La Société historique et archéologique de Tournai célébra avec éclat, au mois de juin 1901, nous l'avons déjà rappelé, ses noces d'or avec son très digne président.

L'administration communale de Tournai qui depuis de nombreuses années l'avait appelé à faire partie de ses commissions des archives, de la bibliothèque et des musées et qui avait réclamé son concours pour le classement de l'ancienne collection Fauquez, et plus récemment pour l'organisation des musées, à la Halle-aux-Draps, saisit cette occasion de donner au vénérable jubilaire un témoignage nouveau de sa reconnaissance, en lui offrant, en séance solennelle du conseil communal, une médaille de grand module, à son effigie.

Le comte de Nédonchel faisait partie de nombreuses Sociétés savantes : La Société d'*Etudes* du diocèse de Cambrai, qui l'avait élu son vice-président, la Société française d'*Archéologie*, la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, le Cercle littéraire et scientifique de la rue de Grenelle Saint-Germain, et l'Institut catholique de Paris, la Société *Académique* de Cherbourg, etc. Et enfin la *Société royale belge de Numismatique*, qui après la Société tournaisienne, fut celle à laquelle il porta le plus d'intérêt. Elu membre correspondant le 7 juillet 1861 et membre effectif le 5 juillet 1863, il y fit plusieurs communications sur la numismatique tournaisienne, qu'on trouvera à la liste de ses publications, et assista d'une manière très assidue à ses séances. Il donna pour son médaillier un certain nombre de pièces d'or et d'argent et fut élu en 1889 vice-président de cette compagnie qui l'eut volontiers appelé à la présider si son extrême modestie ne lui avait fait décliner cet honneur.

En dehors des communications qu'il fit aux deux Sociétés de Bruxelles et de Tournai, le comte de Nédonchel publia peu de chose, étudiant plutôt pour s'instruire lui-même que dans le but d'utiliser ces connaissances en écrivant.

Il entreprit cependant une édition nouvelle de la généalogie de sa famillle en la corrigeant et en la complétant par de nombreux documents (1895).

Il participa à quelques Congrès de la fédération archéologique de Belgique, ainsi qu'à certaines fêtes organisées par des Sociétés françaises d'archéologie, en relation avec les nôtres. Lorsque le Congrès français d'archéologie visita Tournai en 1880, il se fit un devoir de le recevoir, et en 1886, il représenta notre Société au jubilé de la Société des Antiquaires de la Picardie, à Amiens.

Mais c'est surtout aux Congrès catholiques du Nord de la France, qu'il se montra fidèle, prenant part à leurs travaux dans la section d'art et il s'efforçait de provoquer la création dans les séminaires, de cours où seraient enseignés aux jeunes prêtres les éléments de l'archéologie qu'ils ont tant d'intérêt à connaître.

*
* *

Il a été bien souvent question dans les lignes qui précèdent des collections du comte de Nédonchel. Une rapide description de ses deux résidences principales, le château de Boussu, et l'hôtel de la place du Becquerel à Tournai, en donnera une idée.

Le château de Boussu, acheté le 25 janvier 1837, par le comte Eugène de Nédonchel, pour être la résidence de son fils qui venait d'épouser Mademoiselle

de Choiseul-Praslin, avait appartenu d'abord à la famille d'Henin-Liétard puis à celle de Caraman-Chimay.

C'est une antique demeure, bien transformée et bien modernisée de nos jours, érigée en 1539 pour Jean de Henin, sur les plans du grand architecte montois Jacques du Brœucq. Ce château, qui en remplaçait un plus ancien, était tout à la fois une demeure seigneuriale, et une forteresse, et ce double caractère se remarque encore nettement du côté de la façade principale, par des murs de six pieds d'épaisseur, un rez-de-chaussée et un étage voûtés, à l'abri de la bombe, et séparés par des casemates jadis garnies de canons.

Ce château où le comte de Henin reçut en 1545 la visite de Charles-Quint et en 1549, celle de Philippe II, vit plus tard dans ses murs le roi Louis XIV qui suivit de là les opérations du siège de Saint-Ghislain en 1655 et plus tard encore le roi Louis-Philippe, quand il vint visiter le champ de bataille de Jemappes où il avait lui-même pris part au combat de ce nom sous les ordres de Dumouriez eu 1792.

Il fut restauré en 1810 par le comte de Caraman, et encore après 1837, par son nouvel acquéreur, puis agrandi par le comte Georges de Nédonchel qui y ajouta une aile destinée à servir de résidence au marquis et à la marquise de Courtebourne, mais qui ne servit pas à cet usage et devint plus tard l'appartement d'honneur, et une belle chapelle de style gothique.

Ce qui fait la beauté du château de Boussu, c'est son parc, grand de cent hectares, aux vastes pelouses, aux massifs bien plantés et surtout aux arbres magnifiques, qui faisaient la joie de son dernier propriétaire. Une belle drève, aujourd'hui coupée par le chemin de fer, conduit du château à l'église et au centre du village.

Dans cette église, les nouveaux propriétaires de Boussu ont la jouissance, mais non la propriété, de la magnifique chapelle funéraire de la famille d'Henin, dont les splendides mausolées constituent une série de merveilles de la sculpture.

On pénètre dans le château par une porte ogivale défendue autrefois par une herse et un pont-levis; à droite et à gauche se trouvent les statues de Charles V et de François I, dans des niches. Le vestibule qui rappelle le passage bien défendu de la forteresse, donne accès à droite à un petit appartement voûté avec son mobilier de genre 1830 qu'habitait d'ordinaire le Comte; il est suivi du grand escalier d'honneur; à gauche, les cuisines vraiment monumentales, et leurs dépendances, ainsi qu'une petite salle à manger. Dans le fond, à droite et à gauche, des dépendances et chambres de domestiques, et à peu près aux quatre extrémités, des escaliers en tourelle donnant accès aux étages.

Une sorte d'entresol, situé au-dessus de ces dépendances, renferme une suite de chambres petites et basses, habitées par les propriétaires du château.

Le premier étage, ou *piano nobile*, renferme les appartements d'apparat : salle à manger, salle de billard, bibliothèque et salon. A l'extrémité, vers la façade principale, la *salle à manger*, voûtée, la partie la plus ancienne du château; son mobilier est moderne; trois énormes potiches en porcelaine du Japon, rouge et or, montées en bronze, de vieux portraits, et des vasques en grosse porcelaine de Chine la décorent.

Dans des armoires en mur, se trouve la vaisselle de porcelaine ancienne. C'est d'abord un service en porcelaine de Tournai, décoré de fleurs polychromes, et des pièces de décors divers, fleurs et paysages, polychromes

ou camaïeu rose; puis des services de cette belle porcelaine de Tournai, en bleu, à décors divers, si recherchés de nos jours; dans une autre armoire plusieurs services en porcelaine de Chine dont un, à décor bleu, est aux armes de Nédonchel avec casque et supports.

Douze beaux cache-pots en porcelaine des Indes, polychrome, portent aussi les mêmes armes écartelées avec d'autres armes, *de gueules au lion d'argent*, dont



les émaux paraissent avoir été mal appliqués, de telle sorte qu'on ne sait au juste à quel membre de la famille les attribuer, et quelques pièces de faïence de Hochst, de même décor, ornent des étagères; enfin parmi d'autres armoires remplies de cristaux et de vaisselle moderne, il en est une qui renferme un grand nombre de glacières et cache-pots en porcelaine de Tournai, décor bleu, quelques pièces de Chine et des porcelaines européennes diverses.

A droite de la salle à manger, l'appartement de la marquise de Courtebourne, à gauche celui du roi Louis-Philippe, qui y logea quand il vint visiter le champ de bataille de Jemappes.

Après la salle à manger, la *salle de billard*, décorée de vases et de *magots* de Chine et de quelques tableaux parmi lesquels un bon portrait. Puis vient la *bibliothèque*, occupant toute la largeur du château, et prenant jour sur les deux côtés. C'est là que chaque jour le comte de Nédonchel passait quelques heures en tête à tête avec ses chers livres; douze armoires vitrées et fermées par des rideaux de couleur, garnissent les murs de l'appartement. Dix sont occupées par la bibliotèque : manuscrits, incunables, éditions rares, ouvrages généalogiques, historiques, ascétiques, littéraires, archéologiques, etc., au nombre de quatre mille volumes environ, (d'autres se trouvent dans une salle de l'étage, d'autres encore à l'hôtel de Tournai), tous ou à peu près, soigneusement reliés aux armes du comte de Nédonchel et portant son ex libris.

Quelques manuscrits ou incunables portent un ex libris différent, aux mêmes armes, qui parait être celui du comte Eugène de Nédonchel.

Les deux dernières vitrines renferment des antiquités : ivoires, verres de Venise et autres, émaux champlevés ou peints, quelques faïences italiennes et autres, des statuettes chinoises, quelques petites terres cuites romaines, etc.

Le *grand salon* qui suit, et occupe ainsi l'extrémité du château opposée à la salle à manger, est de style empire. Il renferme une belle série de grands vases de Chine, sans doute ceux qui viennent du palais d'été

à Pékin (1), des consoles en bois sculpté, belle table, travail de Boule, pendules et accessoires anciens.

Le salon communique avec l'appartement d'honneur d'une part, et la chapelle d'autre part, récemment construits tous deux, en retour sur le bâtiment principal. Le premier renferme de bons tableaux et divers portraits modernes.

La chapelle, de style gothique, a un mobilier tout moderne. Au-dessous d'elle, se trouve le garde meuble disposé en petit musée. Il renferme deux meubles de trumeau, genre Boule, deux grands cabinets en laque de Chine, à tiroirs; deux grands cabinets à tiroirs (XVII[e] siècle), quelques groupes et statues en chêne sculpté, un grand bas-relief en albâtre, des croix de procession, la crosse de l'abbesse de Maubeuge, des miroirs à cadre en écaille, des statues et des vases divers en vieux chine.

C'est dans ce château de Boussu que le comte de Nédonchel passait chaque année la bonne saison, et c'est là qu'il aimait à recevoir sa famille et l'évêque de Tournai, qui tous les ans, y faisait un séjour. C'est là aussi qu'il reçut les membres de la Société historique qu'il avait conviés à une excursion à Saint-Ghislain et à Boussu, les membres du Conseil central des conférences de Saint-Vincent de Paul, et à maintes reprises des groupes d'élèves de diverses institutions, auxquels il offrait une collation et une partie de campagne dans son magnifique parc.

(1) Les plus magnifiques pièces de cette provenance ne sont plus au château de Boussu ; c'étaient des vases hauts de deux mètres environ, sur des socles en porcelaine, d'un décor admirable. Ils ont été donnés par le comte de Nédonchel à son gendre le marquis de Courtebourne, et ornent aujourd'hui le château d'Anseghem, son ancienne demeure.

L'hôtel du comte de Nédonchel à Tournai, est d'un aspect fort modeste. Construit au XVIIIe siècle, apparemment, et agrandi à diverses époques, il n'a pas conservé de style bien tranché. Bâti entre cour et jardin et prenant tous ses jours à l'intérieur, il n'offre a l'extérieur que de hautes murailles sans ouvertures, et une porte cochère, la seule partie qui ait un peu de caractère.

Les appartements sont, sauf deux salons, petits et bas, garnis de modestes lambris en bois et meublés avec une excessive simplicité. Mais par contre l'hôtel renferme quelques œuvres d'art de valeur : à la salle à manger un tableau célèbre, *Henri IV et sa famille*, donné à un ancêtre de la comtesse de Nédonchel, née de Choiseul ; au pied du roi, le buste du courtisan, tenant en mains un parchemin sur lequel il est écrit : il m'a fait acquérir l'honneur et m'a donné le bien. (Ce tableau a été copié pour le musée du Louvre.)

Portrait du comte Eugène de Nédonchel avec ses deux petites filles, crayon par Demoussy, daté 1862. Le portrait du comte de Nédonchel, peint en 1850 par B. Chérier ; celui de la comtesse, par le même, daté 1849 ; la marquise de Courtebourne et la comtesse de Bourbon-Busset, sœurs du comte ; ses deux filles, la marquise P.-A. de Courtebourne, et Mlle Mathilde de de Nédonchel, par Perignon, etc.

Buste de S. S. Pie IX, en marbre ; quelques groupes en biscuit de porcelaine de Tournai sur un meuble, et le médaillier vide, qui a contenu la collection de monnaies et de médailles, donnée à la ville de Tournai ; il est surmonté d'un Calvaire ; fauteuils garnis en velours rouge... Foyer ouvert devant lequel dorment des chats. C'est là que se tenait généralement le comte Georges de Nédonchel.



GEORGES [illegible]

D'ap[illegible]

Le salon, à boiseries Louis XVI, meubles Louis XV et Louis XVI. Au-dessus des portes (comme à la salle à manger) des sujets de chasse peints par Oudry et provenant du château de Bouvignies. Porcelaines de Chine, statuettes indiennes en bronze, pendule ancienne, deux vases de Sèvres, ect. Le portrait du comte de Nédonchel, crayon par Charles Vasseur, offert en 1892, par la Société historique à son Président (et reproduit ci-contre); autre portrait aux trois crayons, du même, par Demoussy, fait en 1852 — celui qui figure en tête de cette notice — représentant le comte à l'âge de trente-neuf ans, et celui de la comtesse de Nédonchel, par le même dessinateur.

Superbe portrait de la duchesse de Choiseul par Drouais, et portrait de la marquise de Choiseul, en Diane; portrait du cardinal de Rohan par Rigaud et quelques autres très bons portraits anciens.

Suit un second salon, de style Louis XVI, plus petit et un peu plus décoré que le précédent (quelques médaillons, par Sauvage). On y voit une belle vierge en ivoire, du XVIIe siècle, et dans deux casiers en acajou, une collection assez importante de papillons. (Ce salon a pendant quelque temps servi de chambre à coucher à la comtesse de Nédonchel).

Viennent ensuite deux petites chambres à coucher. A l'étage au-dessus de ce corps de bâtiments on trouve quelques petites chambres à coucher, l'oratoire, où il y a une grande statue de vierge en faïence du genre des della Robbia, le petit oratoire de Mathilde de Nédonchel, et un vestibule orné d'une certaine quantité de tableaux.

Un second corps de bâtiment, relié au premier par un étroit couloir, renferme au rez-de-chaussée l'appartement du comte de Nédonchel, père, et à côté les

cuisines et dépendances; à l'étage, l'appartement du comte Georges de Nédonchel composé de plusieurs petites chambres. L'antichambre a ses murs garnis de tableaux de petites dimensions, et d'une vaste armoire bibliothèque qui renferme environ 1200 petits volumes, éditions d'Elzevier et d'imprimeurs célèbres des XVI[e] et XVII[e] siècles; deux meubles, anciens médailliers, sont vides.

La chambre à coucher possède deux bibliothèques dont l'une renferme des livres sur Tournai, l'autre des ouvrages de piété. Quelques tableaux de dévotion, une pendule Louis XV et une étroite couchette composent le mobilier, très simple et datent de soixante-dix à quatre-vingts ans, de cette chambre.

Dans un réduit voisin, des livres, des boîtes-médailliers et quelques objets sans valeur.

Un beau jardin bien planté, occupe le côté *sud* de l'hôtel, vers le quai Saint-Brice.

Tel est l'hôtel modeste où passa une grande partie de sa vie et toute la dernière année de son existence dans la retraite, l'étude et le recueillement, le comte Georges de Nédonchel. C'est là qu'il mourut et que la population tournaisienne vint le prendre pour lui faire de solennelles et touchantes funérailles, avant qu'il aille reposer à Bouvignies dans le tombeau de ses ancêtres, presque pauvre des biens de ce monde, riche de mérites devant Dieu et devant les hommes.

ÉTUDES & TRAVAUX

DU

Comte Georges de Nédonchel

I. Dans les publications de la Société historique et littéraire de Tournai.

BULLETINS.

IV. 100 Rapport par MM. Devergnies, de Nédonchel et Warlomont sur les monnaies trouvées dans les fondations du théâtre (1854).

» 161 Lettre de Louis XII au roi de Castille au sujet des prétentions de ce dernier à la collation de l'évêché de Tournai (1855).

» 257 Notice sur les marques monétaires de l'atelier de Tournai (1856). 1 pl.

V. 13 Description de plusieurs jetons frappés à Tournai pendant le règne de Charles V. 1 pl. (1856).

» 238 Jetons tournaisiens. 1 pl. (1856).

» 293 Numismatique tournaisienne, jetons. (1857).

» 309 Numismatique tournaisienne, jetons. (1857).

VI. 58 Jetons tournaisiens (1858).

VI 63 Note sur quelques jetons tournaisiens du XVe siècle, 2 pl. (1858).
» 212 Jetons historiques de Tournai, 1 pl. (1859).
» 220 Nécrologie de M. le comte Amédée de Beauffort, décédé à Bruxelles en 1858 (1859).
» 226 Recherches sur les époques où l'on battit monnaie dans la ville de Tournai (1859).

VII. 251 Un triens mérovingien (1860).

VIII. 129 Communication sur Robert Macqueriau (1861).

IX. 6 Note sur Jean Mainvault (1862).
» 208 Note sur un jeton tournaisien signalé par R. Chalon (1863).

X. 30 Aperçu sur les fortifications de Tournai et projet de médaille au sujet du démantellement de cette place (1864).
» 212 Objets trouvés dans l'enclos de l'ancienne abbaye de Saint-Martin à Tournai, en 1861 et 1862 (1864).
» 308 Couronne d'or de Charles V, seigneur de Tournai (1865).

XI. 106 Note sur les chandeliers de l'église Saint-Brice, signés : Chabouteau (1865).
» 122 Des monnaies gallo-romaines attribuées à Tournai (1865).
» 167 Biographie tournaisienne. Notice sur maître Gervais de Tournai (1865).
» 185 Rapport sur l'état de la bibliothèque de la Société (1865).

XII. 66 Biographie tournaisienne. Jean Rosier, 1565-1616. Jean Volcart 1612 (1866).

XIII. 144 Méreaux de Tournai, par M. R. Chalon,
152 Idem, avec une suite par le comte de Nédonchel, 2 pl. (1868).

» 164 Note sur une monnaie tournaisienne de Philippe II, (1868).

» 221 Rôle du 14e siècle, sur parchemin, concernant les rentes dues à cette époque, à l'hôpital Notre-Dame de Tournai (1868).

XIV. 296 Chanson nouvelle sur la prise de Tournai en Flandre (1870).

XVII. 47 Note sur la géographie de l'ancien diocèse de Tournai, par l'abbé Desnoyers (1873).

» 247 Note sur Gilbert de Tournai, savant distingué, vivant au XIIIe siècle (1874).

XX. 243 Rapport sur des brochures relatives à la numismatique tournaisienne, par M. Cocheteux (1883).

XXI. 205 Chronique du monastère de Notre-Dame de Sion, de l'Ordre des religieuses régulières de Saint-Augustin à Tournai (1885).

XXIII. 314 Note sur un manuscrit : Description de la ville de Tournai... par Thomas Igenain 1733 (1890).

XXIV. 99 Etude sur le Droit criminel en vigueur dans la ville de Tournai et le Tournaisis aux 12e et 13e siècles, y compris un aperçu analytique d'un registre inédit intitulé : des Faides (1890).

XXIV. 396 Etude sur la formation des confréries et corporations des bâtisseurs d'églises et sur la construction des monuments du moyen âge (1891).

MÉMOIRES.

T. IX. Des anciennes lois criminelles en usage dans la ville de Tournai, et principalement des condamnations à mort depuis l'année 1313 jusqu'au mois de juillet 1553.

Un volume in-8° de 404 pages, 3 planches. Tournai, 1867.

ANNALES.

I. 104 Notice nécrologique sur le général Charles Cocheteux.

III 222 Communication (verbale) sur quelques matrices de sceaux concernant Tournai (1898).

V. 466 Monnaies frappées pendant l'occupation de Tournai par Henri VIII, roi d'Angleterre (1513-1519). 1 pl. (1900).

» 479 Jean Mainvault, écrivain tournaisien, né au XV[e] siècle (1899).

REVUE BELGE DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE.

T. XV. 518 Lettre à M. R. Chalon sur quatre jetons tournaisiens, 1 pl. (1859).

XIX. 160 Méréaux inédits de Tournai, 1 pl. (1863).

XX. 441 Couronne d'or de Charles-Quint, seigneur de Tournai (1864).

XXI. 285 Numismatique tournaisienne. Des monnaies gallo-romaines attribuées à Tournai, 1 pl. (1865).

(Anonyme). Généalogie de la Maison de Nédonchel par M. Laisné, successeur de Cherin, d'Hosier et de Courcelles, historiographes du roi. Extraite des archives historiques de la noblesse de France, T. X, corrigée et augmentée des documents tirés des anciens cartulaires et dépôts publics.

Tournai, Leclercq et Ce, éditeurs, 1895-97, in-8°, 186 pages et planches.

Société française d'archéologie. — Congrès archéologique de France, 47e session. Séances générales tenues à Arras et à Tournai en 1880, p. 454. — Sommaire historique de la numismatique tournaisienne.

Liste des Membres

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI.

COMITÉ PERMANENT.

Officiers.

Messieurs

. . . . . . *Président.*

EUGÈNE SOIL, *Vice-Président.*

RENÉ DESCLÉE, *Secrétaire.*

MAURICE HOUTART, *Trésorier.*

ADOLPHE HOCQUET, *Bibliothécaire.*

MEMBRES TITULAIRES.

par ordre d'ancienneté.

Messieurs

de Nédonchel (le comte) Georges, Chevalier de Malte, ✠ ✠ C. ✠, membre de la Commission des Archives, de la Bibliothèque, des Musées (1851). (Décédé en 1901).

du Mortier (le comte), ✠, propriétaire (1861).

Vos (le chanoine) J., archiviste de l'évêché (1868).

Soil Eugène, ✠ ✠ I. C. ✠, juge au tribunal civil, conservateur des Musées d'antiquités et de tableaux, membre de la Commission royale des monuments (mai 1876).

Cloquet Louis, ✻ ✿, professeur à l'université de Gand, membre de la Commission royale des monuments, secrétaire de la *Revue de l'art chrétien*, (novembre 1876).

Piret Adolphe, géologue (novembre 1877).

d'Herbomez Armand, ancien élève de l'Ecole des Chartes (février 1879).

Peeters Jules, docteur en droit, industriel (juin 1880).

Maquest Pierre, ancien archiviste de l'Etat et de la Ville (juin 1882).

de Formanoir de la Cazerie A , C. ✻ ✠ C. ✿, général en retraite, membre des Commissions de l'Académie de peinture et des Musées de tableaux et d'antiquités (février 1884), (décédé en 1901).

van de Kerchove Amédée, propriétaire à Froyennes, (février 1884)

du Chastel de la Howarderie (le comte) P., propriétaire à Kain-lez-Tournai, (novembre 1887).

Houtart Maurice, avocat, conseiller provincial et communal (février 1890).

du Sart de Bouland, (baron) Raoul, ✻ ✠ C. ✿, docteur en droit, gouverneur du Hainaut, vice-président de la Société d'économie sociale belge, etc., (mars 1892).

Allard Albert, avocat, membre des Commissions des Archives et de la Bibliothèque (janvier 1894).

Blondel Alfred, ingénieur (novembre 1894).

Croquet (l'abbé) J.-B. J., curé de Maulde (nov. 1894).

Desclée René, avocat, conseiller communal (décembre 1894).

Hocquet Adolphe, archiviste et bibliothécaire de la ville (mars 1896).

Sonneville Constant, ✿, architecte, membre de la Commission royale des monuments (juin 1898).

del Fosse et d'Espierres, (le baron) Armand, ✠, propriétaire (décembre 1898).
Desmons Fernand, docteur en médecine (juin 1900).
Brants V., professeur à l'athénée royal (mars 1901).
de Croy (le prince) Charles, (mars 1901) à Rumillies.
Scheys, (le chanoine) professeur au séminaire épiscopal (mars 1901).
Semet Julien, avocat, secrétaire du Cercle artistique (mars 1901).
Wattecamps Louis, propriétaire (mars 1901).
Leclercq, (le chanoine) (mai 1901).

MEMBRES HONORAIRES.

I. — A Tournai.

Messieurs

Allard E., Président du tribunal civil.
Asou A., avocat et échevin des Beaux-Arts.

Balthasar A., conservateur honoraire des hypothèques.
Beaumont (l'abbé) A., professeur de religion à l'école normale de l'Etat.
Bertouille C., juge au tribunal civil.
Bonfils, (l'abbé) au grand séminaire.
Bossut Jules, industriel, agent consulaire de France.
Boucher Jules, industriel, échevin des finances.
Bourgois V., brasseur.
Broquet L., avocat et ancien membre de la Chambre des représentants.
Bruyenne (Mademoiselle) M., propriétaire.
Bureau N., pharmacien,

Carbonnelle J. B., propriétaire.
Carbonnelle-Théry G., brasseur.

Carton L., industriel, conseiller communal.
Castaigne O., avocat.
Casterman H., éditeur, conseiller communal.
Casterman L,, éditeur, conseiller provincial.
Casterman Hipp., marbrier.
Cercle artistique (le Président du).
Cherequefosse Alfred, banquier.
Choisez O., marchand-tailleur.
Coppin, (le chanoine), directeur du séminaire.
Cordonnier A., architecte.
Courouble H., industriel.
Crombé Léon, notaire.

Decallonne Simon, éditeur.
Defontaine Idès, avocat.
de Formanoir de la Cazerie O., avocat, conseiller communal.
Degreppe J.-B., entrepreneur.
de le Vingne, (Mademoiselle) A.
Delépine H., directeur de la banque centrale.
Delmeule F., négociant.
Delmotte H., agent de la banque nationale.
Delobe A., pharmacien.
Delobel, (Madame) propriétaire.
Delrue Emile, négociant, conseiller provincial et communal.
Delrue H., négociant.
Delval O., juge au tribunal civil.
Delville O., chimiste.
Delwart L., industriel, échevin des travaux publics.
Deneubourg J.-B., chanoine, archidiacre de la cathédrale.
de Porre, architecte.
de Rasse (le baron) L., propriétaire.

De Rick A., avocat, conseiller communal.
Deroux-Lebain, ébéniste.
Desclée H., industriel.
Desclée B., avocat.
Desclée (Madame) Ed..
Desclée-Dumon P., propriétaire.
De Smeth L., notaire.
D'Hoore, docteur en médecine.
Directeur de l'Ecole Saint-Luc.
Douterlungne (le chanoine) A.
du Bus de Warnaffe E., avocat.
du Bus de Warnaffe Léon, directeur de la banque centrale tournaisienne.
Ducolombier F., peintre.
Dumon E., vice-président honoraire du tribunal civil.
Dumortier Alexis, fils.
Dupré de Courtray, avocat.
Duquesne H., représentant et bourgmestre de Vaulx.
Duquesne L., commissaire d'arrondissement.
Duquesne Pierre, propriétaire.
Durez (l'abbé) A., au séminaire.
Du Vivier E., architecte.

Errembault du Maisnil V., propriétaire.

Fontaine G., industriel.
Fournier Laurent, avocat.
Fournier Charles, avocat.
Frison M., avocat.

Gilmet O., avocat.
Glorieux E., notaire, conseiller provincial et communal.
Goblet Alfred, avocat.

Hainaut E., ingénieur des ponts et chaussées.
Hoyois J., avocat, membre de la Chambre des représentants.
Huet E., notaire, sénateur.

Isbecque Edmond, agent de change.
Isbecque L., ingénieur au chemin de fer.

Jacob Fernand, avocat.
Joveneau A., industriel.

Labis A., juge d'instruction.
Lauwick L., propriétaire.
Lambert L., notaire.
Lebrun C., avocat.
Lefebvre A., avocat.
Le Hon P., notaire.
Leman Henri, banquier.
Leroy, (le chanoine), vicaire-général, doyen du Chapitre.
Leschevin O., avocat.
Liagre (le chanoine) J., professeur au séminaire épiscopal.
Liénart Paul, industriel.

Marbaix N., docteur en médecine.
Mayer H., avocat.
Mombel, pharmacien.

Philippart A., industriel.
Pion L., directeur de l'Académie de peinture.
Pivet, (le chanoine) secrétaire de l'évêché.
Pollet-Liagre J., peintre.
Pruvost-Michel P., négociant.

Quanonne Alfred, propriétaire.

Renard L., conseiller provincial.

Roger Charles, notaire.
Rysman H, avocat.

Soil Amédée, ancien Consul de Belgique à Moscou.
Spreux P., brasseur.
Stenier, (le chanoine) Président du Séminaire.
Stiénon du Pré (le comte), sénateur.
Stimart (l'abbé), économe au séminaire épiscopal.

Théry L., notaire.
Tonnelier (Madame V.), propriétaire.
T'Sas F., peintre.

Vandeghen, entrepreneur.
van de Kerchove G., propriétaire.
van de Kerchove F., avocat.
Vanderborgt Jean, industriel.
Vandris J.-B., propriétaire.
Van Elegem N., chanoine.
Van Nieuwenhuise, brasseur et conseiller communal.
Vasseur-Delmée, éditeur.
Vasseur Charles, dessinateur.
Verriest Leo, attaché aux archives et à la bibliothèque communales.
Vienne G., juge de paix.

Wacquez P., avocat.
Wauthier, chanoine, professeur au séminaire.

II. — A l'étranger.

Messieurs

Anserœul.	Daumeries, brasseur.
Antoing.	S. A. le Prince C. de Ligne.
»	Blesin, régisseur particulier.
Anvers.	Kintschots L., propriétaire.

Ath.	Vandenabeele V., conducteur principal des ponts et chaussées.
Bossuyt.	Le comte de Beaufort.
Bourghelles.	Gustave de la Grange.
Braffe.	Le Maistre d'Anstaing, propriétaire.
Bruxelles.	Mlle Th. Bossut, propriétaire.
»	de Koninck, bibliothécaire-adjoint de la Chambre des représentants.
»	Descamps E., ancien substitut du procureur du Roi.
»	Devaux Eugène, artiste peintre.
»	Duvivier, avocat.
»	Falk, éditeur.
»	Leclercq A., propriétaire.
»	Paillot H., avocat.
»	Van den Bulcke, commissaire d'arrondissement honoraire.
Celles.	Moyart, docteur en médecine.
Chercq.	Thorn, bourgmestre.
Cobrieux.	Le baron de la Grange.
Courtrai.	Directeur de la Bibliothèque publique.
»	Dumortier H., vice-président du tribunal civil.
Ellezelles.	De Gand, secrétaire communal.
Frasnes.	Gracia Ed., notaire, conseiller provincial.
»	Bôval E., notaire, bourgmestre.
Froidmont.	Delannay E., médecin et conseiller provincial.
Froyennes.	Mme Bonnet L.

Gand.	Diegerick, archiviste.
Gesves.	La comtesse de Limminghe.
Grandmetz.	Rotsart de Hertaing, bourgmestre.
Huy.	Jopken E., ancien préfet des études à l'athénée royal.
Lessines.	Lesneucq, secrétaire communal.
Leuze.	Delmée J.-B., juge de paix.
Liège.	Helbig J., artiste peintre.
»	de Rasse, Charles, inspecteur de l'enregistrement.
Lille.	Mourcour Stanislas.
Londres.	Dulau, libraire.
Maulde.	le vicomte Cossée de Maulde.
Merxplas.	Stroobants L., directeur de la colonie agricole.
Merchtem.	Michel Edmond, propriétaire.
Molembais.	Delmée, bourgmestre.
Mons.	Puissant (l'abbé) E., professeur de religion.
Mouscron.	Desprets, négociat.
Moustiers.	Le baron du Sart de Bouland.
Orcq.	Crombez A., propriétaire.
Paris.	Noté J., de l'Opéra.
Péruwelz.	Desmons E , notaire.
»	Deswattines E., juge de paix.
»	Frison A., juge de paix honoraire.
Pottes.	Pecquereau, notaire, conseiller provincial.
Ramegnies-Chin.	de Villers Grand'Champs, propriétaire.
Renaix.	Joly V., avocat.

Roubaix.	Dubois A., architecte.
Rumillies.	Le comte de Robiano.
Ryswyck.	Vosterman van Oyen, généalogiste.
Stuttgard.	Le comte d'Hédicourt.
Taintegnies.	du Cellier, notaire, cons. provincial.
Templeuve.	Pillons A., notaire.
»	Coppez Georges, juge de paix.
Vitry-en-Artois.	Du Riez Félix, archéologue.
Wez.	Le comte A. du Chastel de la Howarderie, ministre résident, bourgmestre de Wez.
Ypres.	Merghelynck de Beauvoorde, A.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1).

I. — En Belgique.

Messieurs

Le Roy Alphonse, professeur à l'Université de Liège.

Devillers Léopold, conservateur honoraire des Archives de l'Etat et de la ville à Mons.

Hachez F., directeur au ministère de la justice, à Bruxelles.

Reusens Ed., chanoine et professeur à l'Université de Louvain.

Bosmans (l'abbé), archiviste de la maison d'Aremberg à Enghien.

*Matthieu E , avocat à Enghien.

(1) Les membres correspondants ne sont pas astreints au paiement de la cotisation annuelle de 5 francs, mais les publications de la Société ne sont envoyées qu'à ceux d'entre eux qui acquittent cette cotisation. Leurs noms sont marqués d'une astérisque.

Van Bastelaer D., président de la Société archéologique de Charleroi à Bruxelles.

Dufief Jean, secrétaire de la Société belge de géographie à Bruxelles.

*Van den Gheyn, Gabriel (le chanoine), directeur de l'Institut Saint-Liévin à Gand.

Beernaert A., ministre d'Etat, ancien président de la Chambre des représentants à Bruxelles.

*Smekens Th , président honoraire du tribunal de 1re instance à Anvers.

Hymans Henri, conservateur des estampes à la bibliothèque royale à Bruxelles.

*Hubert Joseph, architecte, membre de la Commission royale des monuments à Mons.

*Saintenoy Paul, architecte à Bruxelles.

de Jonghe B. (le vicomte), président de la Société royale belge de numismatique à Bruxelles.

*d'Ursel Hippolite (le comte), président de la Société royale belge de géographie à Bruxelles.

*Delvigne A. (le chanoine), curé de Saint-Josse-ten-Noode, vice-président de la Gilde Saint-Luc.

Houzeau de le Haye A., président de la Société des arts et des lettres du Hainaut à Mons.

Jacques V., docteur en médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Bethune (le baron), président de la Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc à Bruges.

Bequet A., président de la Société archéologique de Namur.

Lagasse de Locht, président de la Commission royale des monuments à Bruxelles.

de Limbourg Stirum (le comte), sénateur à Bruxelles.

Hublard Em., secrétaire de la Société des sciences, des arts et des lettres à Mons.

Houtart (le baron) E., archéologue à Monceau-sur-Sambre.

Niffle-Anciaux, archéologue à Namur.

Poncelet E., conservateur des archives de l'Etat à Mons.

de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte), archéologue à Bruxelles.

Demeuldre A., président de la Société archéologique de Soignies.

*Zech du Biez, éditeur à Braine-le-Comte.

de Vinck de Winnezeele (le baron) A., à Anvers.

Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale, des beaux arts à Anvers.

de Henricourt de Grunne (le comte), président de la Société archéologique de Tongres.

II. — A l'étranger.

Messieurs

Lecesne P., ancien vice-président du Conseil de préfecture à Arras.

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen.

Finot, archiviste du département du Nord à Lille.

Le R. P. Camille de la Croix, à Poitiers.

Cons H., recteur de l'Académie de Poitiers.

Lair (le comte) Charles, archéologue, château de Blou, (Maine-et-Loire).

Germain de Maidy L., archéologue à Nancy.

Bled O., (le chanoine) président de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.

de Hautecloque (le comte) G., à Arras.

*Brassart Félix, archiviste de la ville de Douai.

Favier Alex., archéologue à Douai.

Le Sueur de Moriamé B., château d'Etrun (Arras).
Quarré-Reybourbon, archéologue à Lille.
Boissonnet (le baron) E., ancien magistrat à Douai.
de l'Estourbeillon de la Garnache (le marquis), R., secrétaire de la Chambre des députés, Paris.
*Leuridan (l'abbé), président de la Société d'études du diocèse de Cambrai (à Lille).

AUTORITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

auxquels la Société adresse ses publications.

Sa Majesté le Roi.
M. le Ministre de la Justice.
M. le Gouverneur du Hainaut.
M. le Greffier provincial.
M. le Bourgmestre de Tournai.

Mgr l'Evêque de Tournai.

La Bibliothèque royale de Bruxelles.
» centrale du ministère de l'Intérieur à Bruxelles.
» de l'université de Liège.
» de l'université de Gand.
» de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
» de la direction des lettres et des sciences.

La Bibliothèque publique de la ville de Tournai.
La Bibliothèque publique de la ville d'Ath
Le dépôt d'Archives de la ville de Tournai.

Le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (*dix exemplaires*).

SOCIÉTÉS BELGES

avec lesquelles il y a échange de publications.

Anvers. Académie royale d'archéologie de Belgique.

Arlon. Institut archéologique de Luxembourg.

Bruges. Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

» Société archéologique.

Bruxelles. Commission royale d'histoire (rue de la Paille).

» Commissions royales d'art et d'archéologie (rue Montoyer, 22).

» Académie royale de Belgique.

» Académie royale de médecine.

» Société royale belge de numismatique.

» Société royale belge de géographie.

» Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances (rue Ducale, 2),

» Analecta Bollandiana.

» Société archéologique de Bruxelles (rue Ravenstein, 11).

Charleroi. Société paléontologique et archéologique.

Enghien. Cercle archéologique.

Gand. Cercle historique et archéologique.

Huy. Cercle hutois des sciences et des arts.

Liège. Institut archéologique.

Liège.	Société libre d'émulation.
»	Société liégeoise de littérature wallonne.
»	Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
»	Wallonia, revue mensuelle.
Louvain.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.
Malines.	Société archéologique.
Maredsous.	Revue bénédictine.
Mons.	Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut.
»	Cercle archéologique.
»	La Verveine, journal littéraire.
Namur.	Société archéologique.
Nivelles.	Société archéologique.
Termonde.	Cercle archéologique de la ville de Termonde.
Tongres.	Société scientifique et littéraire.
Tournai.	Le touriste.
»	Cercle artistique.
Verviers.	Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Abbeville (Somme).	Société d'émulation.
Amiens »	Société des Antiquaires de la Picardie.
Arras (Pas-de-Calais).	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer »	Commission des monuments du Pas-de-Calais.

Caen (*Calvados*).	Société française d'archéologie.
Compiègne (*Oise*).	Société historique.
Douai (*Nord*).	Société d'agriculture, des sciences et des arts.
Dunkerque (*Nord*)	Comité flamand de France. Union Faulconnier.
Heildeberg (*Allemagne*).	Neuenheidelberger Jahrbucher.
La Haye.	De Nederlandsche Leuw.
Lille (*Nord*).	Archives du département du Nord.
» »	Commission historique du département du Nord.
» «	Société des sciences, de l'agricultdre et des arts.
» »	Société d'études de la province de Cambrai.
Lyon.	Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Luxembourg.	Cercle historique littéraire et artistique.
Nancy (*Meurthe et-Moselle*).	Académie de Stanislas.
Paris.	Société de l'histoire de France.
Reims (*Marne*).	Académie nationale.
Roubaix (*Nord*).	Société d'émulation.
Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (*Aisne*).	Société académique des sciences, des arts et des belles-lettres.

Senlis (*Oise*).	Société archéologique.
Stockholm (*Suède*).	Académie royale des belles-lettres d'histoire et des antiquités.
Toulouse	Société académique franco-hispano-portugaise.
»	Société archéologique du Midi de France.
Valence.	Société d histoire ecclésiastique et d'archéologie.
Valenciennes.	Société d'agriculture, des sciences et des arts.

Table des Matières.

Procès-verbaux des séances. I

Séance du 10 janvier 1901 I
» 14 février 1901 III
» 14 mars 1901. VII
» 9 mai 1901 XIII
» 2 juin 1901 XVI
» 13 juin 1901 XVI
» 11 juillet 1901 XIX
» 10 octobre 1901 XXII
» 14 novembre 1901 XXIII
» 12 décembre 1901 XXVII

Manifestation en l'honneur de MM. le comte G. de Nédonchel et E.-J. Soil 5

Le général A. de Formanoir de la Cazerie. Notice biographique, par M. E.-J. Soil 58

Le Chef aux fleurs de lys, dans les armes de Tournai, par M. Houtart 72

Réception du marquis de Trazegnies comme gouverneur de Tournai, 1649, par M. F. Desmons. 84

Templeuve-lez-Dossemer, son histoire féodale, par M. Th. Leuridan 150

Origine tournaisienne d'Hélène Fourment, femme de Rubens, par M. Houtart. 235

Villa gallo-romaine à Grandmetz, par M. E.-J. Soil. . . . 245

Roger de le Pasture ou Van der Weyden, et quelques artistes tournaisiens, d'après des travaux récents, par le même 250

Le mobilier de la ville de Tournai en 1696, par M. F. Desmons 260

Table des testaments, comptes de tutelle et d'exécution testamentaire, reposant aux Archives de Tournai, par M. Ad. Hocquet 281

Le comte G. de Nédonchel, 1813-1901. Notice biographique, par E.-J. Soil. 300

Liste des Membres de la Société 355

Table Alphabétique.

A

Armoiries de Tournai . . . . xv, 72
Artistes tournaisiens . . . . VIII, 250

B

Bequet A., membre correspondant xx
Bethune, (baron) m. corresp. xx
Boissonnet, (baron) m. corresp. xxII
Brants, (V.) m. titulaire. VI
Bureau de la Société . . . . XVIII, XXVIII

C

Cathédrale de Tournai. Restauration x
Chef aux fleurs de lys dans les armes de Tournai . . . 72
Chronique de Tournai. XIV
Cloquet L., m. tit. Communication . . . . . IX, x
Comte G. de Nédonchel. Notice biographique . . 300
Compte du trésorier II
Congrès archéologique de Tongres . . . . . XXI, XXIII

D

de Croy (le prince) C., m. titulaire VI
de Formanoir de la Cazerie, vice-président. Son décès . . . . XIV 58
de Ghellinck-Vaernewyck, (vicomte) m. corr . .
de Hemricourt de Grunne, (comte) m. corr. . . XXIII
de Jonghe (vicomte) B., m. corr. XXIII
de l'Estourbeillon de la Garnache, (marquis) m. corr. XXIII
de Limbourg-Stirum, (comte) m. corr. xx

Demeuldre A,, m. corr xx
de Nédonchel. (comte) Communications . . XVIII, XXIV.
Jubilé, IV, XVI. 5. Sa mort, XXVII. Notice biograph. 300
Desclée R., secrétaire XVIII
Desmons F., m. tit. Communications. VIII, XVIII, XXIII, 84. 260
de Vinck de Winnezeele, m. corr. XXII
Donnet F., m. corr XXIII
Dunkerque. Union Faulconnier VIII
Du Riez F., m. hon. Communication. XXV
du Sart de Bouland, (Baron) m. tit. Communication. XXIV

E

Echanges de publications . . . . II, VIII, XXIV
Eglise Saint-Piat. IX
Election du bureau . . . . XVIII, XXVIII

F

Favier A., m. corr. XX
Fortifications de Tournai XV
Fouilles à Grandmetz 245
Fourment Hélène, femme de Rubens. 236
Funérailles de Membres de la Société XXVIII

G

Général de Formanoir de la Cazerie 58
Gilde Saint-Luc à Tournai IX
Grandmetz, fouilles d'une villa romaine . . . . XXVII, 245

H

Halle des Consaux . . . . XXIII 260
Histoire de Tournai. XIV, XXV, XXVI, XXVII. 5, 58,
72, 84, 236, 260, 281, 300
Hocquet A,, bibliothécaire. Communications . . XXV, 281
Houtart (Baron) E., m. corr. XX

Houtart M., trésorier xviii
» Communications . . . . xv, xxviii, 72, 236
Hublard Em., m. corr. xx

J

Jubilé de MM. de Nédonchel et Soil . . . . . iv, xvi, 5

L

Lagasse de Locht, m. corr. xx
Leclercq, (Chanoine) m. tit. xv
Le Sueur de Moriamé B., m. corr. xx
Leuridan Th. Communication . . . . xviii, xxi
Leuridan, (l'abbé) m. corr xvii
Liste des Membres 355
Lyon. Bulletin historique du diocèse de Lyon . . xxiv

M

Maison de Tournai à Anvers xxvii
Manifestation en l'honneur de MM. de Nédonchel et Soil . . . . iv, xvi, 5
Manuscrit tournaisien (Heures). xxi . . . . .
Membres. (Liste des) 355
Merghelynck A., m. corr xx
Mobilier de la ville de Tournai en 1696 . . . . xxiii, 260

N

Niffle Anciaux, m. corr. xx
Numismatique tournaisienne iv

O

Orfèvrerie tournaisienne viii
Origine tournaisienne d'Hélène Fourment . . . 236

P

Peintres tournaisiens . . . . viii, xxviii, 250
Poncelet, m. corr. xx
Procès-verbaux des séances i
Publications (échange) xvii

Q

Quarré-Reybourbon, m. corr. xx

R

Réception du marquis de Trazegnies comme gouverneur de Tournai . . . . xviii, 84
Roger de le Pasture ou Van der Weyden et quelques artistes tournaisiens 250

S

Scheys, (le chanoine) m. tit. vi
Séances. i
Semet J., m. titul. vi
Sociétés correspondantes 368
Soil E. Jubilé. . . . . iv, xvi, 5
Communications . . . viii, xiv, xxiii, 58, 245, 250, 300
Vice-président xviii

T

Table des testaments... aux archives de Tournai. 281
Templeuve. Son histoire féodale xviii
Termonde. Cercle archéologique, échange . . . ii
Tours Marvis xv

U

Union Faulconnier, échange viii

V

Van der Weyden (ou de le Pasture) . . . . . viii, 250
Villa gallo-romaine à Grandmetz 245

W Z

Wattecamps L., m. titul vii
Zech-du-Biez, m. corr. xx

Tournai, typ. Casterman. 955


3 2044 019 953 355



